

C.R.I. N° 7 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 16 décembre 2015

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Communications</i>	1
<i>Documents - Prises en considération</i>	4
<i>Documents - Dépôt</i>	4
<i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 312 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 313 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 à 4bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 à 6bis)</i>	5
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Lefebvre, Rapporteur, MM. Puget, Gillot, Jeholet, Collignon, Fourny.....	5
<i>Accueil de la délégation de la Fédération de Russie</i>	16
<i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 312 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 313 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 à 4bis) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 à 6bis)</i>	16
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Jeholet, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Hazée, Fourny, Gillot, Puget.....	16

<i>Reprise de la séance</i>	33
<i>Déclarations d'intérêt régional</i>	33
<i>Déclaration d'intérêt régional de M. Fourny, sur « le dépôt d'une proposition de résolution visant à défendre le maintien des services de proximité dans les zones rurales »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fourny.....	33
<i>Déclaration d'intérêt régional de Mme De Bue, sur « le rapport et les recommandations du conseil économique et social concernant l'emploi wallon »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme De Bue.....	34
<i>Déclaration d'intérêt régional de M. Puget, sur « le dépôt d'une proposition de résolution visant à défendre les citoyens dans le cadre des fraudes commises par les constructeurs »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Puget, Collignon.....	34
<i>Questions urgentes</i>	34
<i>Question urgente de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « une charte contre le dumping social » ;</i>	
<i>Question urgente de M. Sampaoli à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'envoi d'une circulaire aux communes afin de les aider à lutter contre le dumping social »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Lefebvre, Jeholet, Sampaoli, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	35
<i>Question urgente de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déficit des maisons de repos publiques »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	37
<i>Question urgente de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'échec de la négociation de la « Concertation chaine » sur l'aide au secteur porcin »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	38
<i>Questions d'actualité</i>	39
<i>Question d'actualité de Mme Moucheron à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la grève sauvage des TEC Hainaut en période d'examens »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Moucheron, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Bouchez.....	39

Question d'actualité de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les liens entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le développement du numérique »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 40

Question d'actualité de Mme Nicaise à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le refus du projet E420-N5 par le Bourgmestre de Châtelet »

Intervenants : M. le Président, Mme Nicaise, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine 42

Question d'actualité de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les difficultés rencontrées dans le secteur de la production animale »

Intervenants : M. le Président, M. Courard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 42

Question d'actualité de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les indications géographiques protégées »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 44

Question d'actualité de Mme Moinnet à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la future ASBL Wallonie-Tourisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Moinnet, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 44

Question d'actualité de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation des ETA »

Intervenants : M. le Président, Mme Dock, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 45

Question d'actualité de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le mécontentement des opérateurs sur l'alternative à la taxe pylônes »

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 47

Question d'actualité de M. Sampaoli à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les résultats de l'enquête « Sauvons nos routes » adressée aux communes wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Sampaoli, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 48

Question d'actualité de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la participation de la Wallonie aux États généraux de la sécurité routière »

Intervenants : M. le Président, Mme Gonzalez Moyano, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 49

Question d'actualité de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation des dépressions et burn-out »..... 51

Question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le vote électronique amélioré »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Onkelinx, Hazée.....51

Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 312 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 313 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 à 4bis) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 à 6bis)..... 53

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Mme Lecomte, Mme la Présidente, MM. Henry, Crucke, Knaepen, Mmes Ryckmans, Morreale, Defrang-Firket, MM. Dupont, Bouchez, Dodrimont, Denis, Mme Gérardon, MM. Henquet, Prévot, Drèze, Dister, Desquesnes, Mme Brogniez, M. Evrard..... 53

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2016 (Doc. 338 (2015-2016) N° 1 et 2). .890

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Hazée..... 89

Articles 59 et 120 de la Constitution..... 90

Demande de levée d'immunité d'un membre du Parlement 90

Examen du rapport de la Commission des poursuites (Doc. 364 (2015-2016) N°1)..... 90

Reprise de la séance..... 90

Articles 59 et 120 de la Constitution..... 90

Demande de levée d'immunité d'un membre du Parlement 90

<i>Examen du rapport de la Commission des poursuites (Doc. 364 (2015-2016) N°1) (Suite)</i>	90
<i>Liste des intervenants</i>	91
<i>Index des matières</i>	92
<i>Abréviations courantes</i>	93

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

(Rires)

- *La séance est ouverte à 9 heures 5 minutes.*

Vous allez voir, vous allez y prendre goût.

M. le Président. - La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - a demandé d'excuser son absence à la présente séance : M. le Ministre Di Antonio, pour obligation de mandat.

M. le Président. - La Cour des comptes m'a transmis le rapport d'audit taxes, contributions et redevances sur les prélèvements et déversements d'eau. Il a été envoyé à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, des Transports et à la Commission du Budget et de la Fonction publique.

ORDRE DU JOUR

Les institutions européennes m'ont transmis quatre propositions de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement.

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance, qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Divers documents m'ont été adressés :

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à défendre les citoyens dans le cadre des fraudes commises par les constructeurs, par M. Puget (Doc. 363 (2015-2016) N° 1).

- la résolution du 23 novembre 2015 du Parlement de la Communauté germanophone adressée au Parlement de Wallonie, au Gouvernement wallon ainsi qu'au Gouvernement de la Communauté germanophone concernant l'infrastructure routière ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) pour l'année 2014 ;
- le rapport d'activités de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx) pour l'année 2012 ;
- le rapport d'activités de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx) pour l'année 2013 ;
- le rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2014 ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes « Taxes, contributions et redevances sur les prélèvements et déversements d'eaux » ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes « Taxes, contributions et redevances sur les prélèvements et déversements d'eaux » ;
- le rapport d'activités de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) pour l'année 2014 ;
- la motion concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

Chers collègues, attention, M. Puget m'a fait part, par courrier de ce jour, de sa décision de ne plus siéger en tant que représentant du PP. Il reste donc non inscrit, au sens de l'article 33.4 du règlement, mais siégera désormais comme indépendant.

(Applaudissements)

C'est déjà un bon début, Monsieur Puget.

l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique et ses conséquences sur la Commune de Rebecq adoptée le 18 novembre 2015 par le Conseil communal de Rebecq ;

- la motion demandant la fin définitive des négociations du projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique adoptée le 27 novembre 2015 par le Conseil communal d'Attert.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis quarante arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du budget des dépenses de l'Office wallon des Déchets – Exercice 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 11 et 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 98 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 04 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 31 et 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02, 06, 15 et 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des

- dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 25 et 04 des divisions organiques 18 et 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 12 et 31 des divisions organiques 13, 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03, 04 et 23 des divisions organiques 15 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 04 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03, 06, 11, 12, 13 et 21 des divisions organiques 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 11 et 12 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 25 et 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 15, 31 et 32 des divisions organiques 18, 32 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 18 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 04, 11, 12, 13 et 21 des divisions organiques 13, 14, 16, 17, 18, 32 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 09 des divisions organiques 09 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 09 des divisions organiques 09 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et de la fonction publique.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir onze notifications d'arrêtés :

- la notification de l'arrêt n° 152 des rôles 6029, 6036, 6049, 6050 et 6077 concernant les recours en annulation du décret flamand du 4 avril 2014 relatif à l'organisation et à la procédure de certaines juridictions administratives flamandes, introduits par I.T. et autres, par H.B. et autres et par l'ASBL « Ademloos » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 161 du rôle 5963 concernant le recours en annulation de l'article 21 de la loi du 6 janvier 2014 modifiant le Code électoral suite à la réforme du Sénat, introduit par le Parti du Travail de Belgique et autres ;

- la notification de l'arrêt n° 162 du rôle 6052 concernant le recours en annulation des articles 2, 1° et 3°, 6, 11 et 13 du décret de la Région flamande du 28 février 2014 modifiant le décret du 2 mars 1999 portant sur la politique et la gestion des ports maritimes, introduit par la SA « Rütgers Belgium » ;
- la notification de l'arrêt n° 163 du rôle 6097 concernant le recours en annulation de l'article 36 de la loi du 15 mai 2014 portant exécution du pacte de compétitivité, d'emploi et de relance (insertion d'un article 56bis dans le Code de la taxe sur la valeur ajoutée), introduit par Tony Tempels ;
- la notification de l'arrêt n° 164 du rôle 6109 concernant le recours en annulation partielle de l'article 38, 1°, de la loi du 10 avril 2014 modifiant certaines dispositions du Code judiciaire en vue d'instaurer une nouvelle carrière pécuniaire pour le personnel judiciaire ainsi qu'un système de mandats pour les greffiers en chef et les secrétaires en chef, introduit par Valérie Bonaventure et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 165 du rôle 6151 concernant la question préjudicielle relative à l'article 7 de la loi du 14 janvier 2013 portant des dispositions fiscales et autres en matière de justice, posée par la Cour d'appel de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 166 du rôle 6125 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, tel qu'il a été remplacé par l'article 7 de la loi du 21 avril 2007 et modifié par l'article 2 de la loi du 22 décembre 2008, posée par le Tribunal du travail de Mons et de Charleroi, division Mons ;
- la notification de l'arrêt n° 167 du rôle 6062 concernant la question préjudicielle relative à l'article 31, alinéa 2, 4°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 168 du rôle 6085 concernant la question préjudicielle relative à l'article 330, § 1er, alinéa 1er, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division Turnhout ;
- la notification de l'arrêt n° 169 du rôle 6099 concernant la question préjudicielle relative à l'article 5 et à l'annexe 1 de la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 170 du rôle 6107 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, tel qu'il était en vigueur avant sa modification par la loi du 21 février 2010, posée par la Cour d'appel de Mons.

La liste reprenant les documents, les avis du Conseil économique et social de Wallonie, les arrêts de

reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. - L'ordre du jour, en application de l'article 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de résolution déposée par M. Puget (Doc. 363 (2015-2016) N° 1)

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - La liste des projets de décret adressés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports par Monsieur Dermagne sur la pétition pour l'application stricte du principe de précaution en ce qui concerne les effets néfastes de l'utilisation de micro-ondes modulés par impulsions sur la santé de la population.
Il a été imprimé et distribué sous le n° 355 (2015-2016) N° 1.
- le bulletin des pétitions.
Il a été imprimé et distribué sous le n° 361 (2015-2016) N° 1.
- le rapport pour l'année 2014 en application de l'article 2 du décret portant ratification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 pris en exécution de l'article 55 du décret du 8 décembre 2005 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie.

Il a été imprimé et distribué sous le n° 362 (2015-2016) N° 1.

Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 312 (2015-2016) N° 1 À 3BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 313 (2015-2016) N° 1 À 3BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 331 (2015-2016) N° 1 À 4BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 À 6BIS)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret suivants :

- le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 312 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;
- le projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 313 (2015-2016) N° 1 à 3bis) ;
- le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 à 4bis) ;
- le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 à 6bis).

Conformément à la décision de la Conférence des Présidents du 10 décembre 2015, ces projets de décret sont examinés conjointement.

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission du budget et de la fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour, Monsieur le Président, chers collègues. Juste un mot d'ordre : je m'étonnais – je m'en suis rendu compte hier – que la retransmission par les télé locales ne soit pas prévue pour ce débat budgétaire, puisque à côté de la séquence des questions d'actualité et urgentes, il avait été évoqué un nombre de débats, quatre ou cinq, de mémoire – les grands débats de l'année. Je pensais qu'un consensus existait sur la retransmission des débats budgétaires.

Je ne vais pas en faire un incident, ici, puisque de toute façon, les conditions ne sont pas réunies, mais je m'étonnais de la chose. Il serait bon de les clarifier pour le futur.

M. le Président. - Monsieur Hazée, comme vous le savez, je ne suis pas – que les choses soient claires – le grand régisseur de la retransmission de ces débats. Je m'en suis déjà ouvert très largement. C'est à la Conférence des présidents qu'il convient de solliciter ou non la couverture de tel ou tel débat. Comme il n'y a eu aucune demande parmi toutes les personnes qui ont participé à la Conférence des présidents, il ne m'appartenait pas de solliciter la Fédération des télé communautaires pour couvrir ce débat.

Ceci dit, dans un sentiment de bonne compréhension mutuelle, Monsieur Hazée, j'en prends bonne note. À l'avenir, d'initiative, je soumettrai la question à la Conférence des présidents, de telle manière à ce que les distraits ou ceux qui n'y avaient pas pensé ou ne voulaient pas y penser devront en débattre. La formule vous convient-elle ?

M. Hazée (Ecolo). - Je prends bonne note de votre réponse. Je pense qu'aux distraits, à ceux qui ne voulaient pas y penser ou n'y pensaient pas, il faut aussi ajouter ceux qui ne sont pas informés des règles. Il serait bon que la convention avec les télé locales soit transmise aux membres de la Conférence des présidents pour qu'ils puissent agir à bon escient.

Très honnêtement, je pensais qu'il y avait un consensus convenu sur la question du budget. Je l'ai dit, je ne veux pas en faire un incident, mais je pense qu'il est bon d'ajouter à ces trois catégories, cette quatrième catégorie.

M. le Président. - Monsieur Hazée, vous êtes un de ceux qui, parmi d'autres, me rappellent combien je dois me tenir strictement au règlement et à la répartition des rôles des uns et des autres. La convention lie le Bureau de notre assemblée. S'il devait y avoir un débat d'ordre

politique sur la convention, comme je vous l'ai indiqué, c'est avec grand plaisir que nous pourrions en débattre lors d'une prochaine Conférence des présidents.

M. Hazée (Ecolo). - Sans vouloir prolonger inutilement, Monsieur le Président, j'entends bien les prérogatives des uns et des autres. Comment voulez-vous que la Conférence des présidents puisse exercer son rôle si elle n'est pas informée des éléments minimaux qui conditionnent l'action des télélocaux, en l'espèce. Vous conviendrez avec moi qu'il y a une difficulté, un hiatus, mais je suis certain qu'ensemble, nous arriverons à le surmonter.

M. le Président. - D'autant plus qu'il me semble que vous avez reçu l'information. Je vois un geste d'altruisme de votre part, puisque vous concernant, vous avez l'information.

Pour toutes celles et ceux qui n'ont pas l'information de l'ensemble du débat budgétaire, nous avons la chance d'accueillir M. Lefebvre à la tribune. Je lui donne immédiatement la parole.

La parole est à M. Lefebvre, Rapporteur.

M. Lefebvre, Rapporteur. - Mesdames, Messieurs les Ministres, chers collègues, votre Commission du budget de la fonction publique s'est réunie le lundi 30 novembre et le vendredi 4 décembre 2015 afin d'examiner le projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement relatif au budget 2015, le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016.

Dans son exposé, le ministre a expliqué devoir faire face à quatre éléments extérieurs défavorables :

- les paramètres macroéconomiques défavorables, croissance revue de 1,7 à 1,3 % pour 2016 ;
- l'élargissement considérable du périmètre wallon, suite à la mise en œuvre de la SEC 2010, on passe de 40 à 165 institutions reprises dans le périmètre ;
- les décisions du Fédéral, le *tax shift* fédéral vient alourdir de 65 % l'effort réalisé dans le cadre de l'assainissement budgétaire décidé lors de la sixième réforme de l'État ;
- la sixième réforme de l'État et les mesures d'assainissement décidées.

À ces quatre éléments s'ajoute le financement des infrastructures hospitalières.

Au niveau des recettes, en comparaison avec l'initial 2015, les recettes diminuent globalement de 319 millions d'euros. La diminution par rapport à l'initial 2015 est surtout due à la diminution des

dotations liées aux soins de santé et d'aide aux personnes.

Ces recettes intègrent néanmoins les points suivants :

- l'impact de la diminution des droits de donation immobilière ;
- le relèvement à 15 % pour l'acquisition d'un troisième immeuble ;
- la transmission des terres agricoles auxquelles on applique un taux de 3 % des droits de donation et de succession pour les parcelles d'une superficie supérieure à 150 hectares, avec conditions d'exploitation en terre agricole pendant 15 ans ;
- une actualisation de la fiscalité liée aux véhicules ancêtres en lien avec la nouvelle définition européenne ;
- l'évolution technologique et certaines conséquences environnementales ;
- l'amélioration du recouvrement des taxes régionales en lien avec le plan de réorganisation de l'administration fiscale wallonne ;
- les recettes nettes du prélèvement kilométrique sur les poids lourds chiffrées à 155,6 millions d'euros.

Au niveau des dépenses, M. le Ministre a expliqué que des moyens complémentaires ont pu être dégagés en raison de la prise en compte des paramètres techniques d'une gestion active de la dette, mais aussi d'économies de fonctionnement complémentaire dans les crédits de fonctionnement des différents ministres, pour 21 millions d'euros.

Les principales dépenses politiques nouvelles sont :

- le parcours d'intégration et l'insertion des primo-arrivants ;
- les accès aux centres de compétences des professeurs et élèves de l'enseignement technique provincial ;
- le lancement du plan Infrastructures hors SOFICO ;
- les mesures d'accompagnement liées aux transports et impactées par le prélèvement kilométrique poids lourds ;
- le plan Numérique et le *prototyping* avec Creative Wallonia, deux axes transversaux du plan Marshall ;
- la contribution de la Wallonie à la lutte contre les changements climatiques, la politique nouvelle des villes et les primes énergie.

Tout ceci, sans oublier le cœur du budget wallon : les grandes politiques de redéploiement socio-économiques, le plan Marshall 4.0 et les cofinancements européens FEDER ainsi que le réseau de transport transeuropéen.

Concernant la trajectoire budgétaire, M. le Ministre a précisé qu'au moment de boucler le conclave budgétaire 2016, le Gouvernement comptait toujours sur un équilibre en 2018, justifié par la volonté d'éviter le risque d'un retour à la procédure d'un déficit excessif.

M. le Ministre a également fait une large présentation de l'état de la dette wallonne.

Dans le cadre de la discussion générale, reprenant une remarque de la Cour des comptes, M. Jeholet a tout d'abord regretté la non-transmission de certains documents par le SPW, malgré les demandes de la Cour des comptes.

Il a ensuite indiqué que les chiffres présentés par M. le Ministre laissaient présager un report du retour à l'équilibre au-delà de 2018. Il a par ailleurs regretté les plaintes répétées du Gouvernement wallon contre le Fédéral. Il estime également que le budget wallon manque de souffle pour soutenir l'activité économique. Il estime ensuite que le Gouvernement ne fait pas assez d'efforts sur les dépenses et que la Wallonie vit au-dessus de ses moyens. Enfin, M. Jeholet a rappelé la nécessité de rationaliser les institutions publiques wallonnes.

M. Hazée a repris également la remarque de la Cour des comptes sur la non-transmission de certaines informations, regrettant ce manque de transparence. Il a également regretté l'utilisation des cavaliers budgétaires dans une série de domaines.

Sur le fond du budget, M. Hazée a fait observer que nombre d'économistes alertent par rapport à une logique d'orthodoxie budgétaire un peu folle qui a des conséquences macroéconomiques tout à fait problématiques. Lorsque l'on réduit l'investissement public, on attaque l'économie, lorsque l'on est en période de crise, lorsque l'on est en période de mauvaise conjoncture.

Enfin, il a regretté que la Wallonie n'utilise pas les leviers dont elle dispose, singulièrement sur le terrain fiscal, pas seulement pour financer les missions publiques, mais aussi en termes de redistribution de revenus dans une population.

M. Fourny a salué la clarté et la transparence de la présentation de M. le Ministre. Il a évoqué la difficulté de l'appréciation et de l'application de la loi de financement et plus particulièrement de l'arrêté royal qui doit permettre de disposer de chiffres précis, suffisamment tôt et d'éviter l'écueil budgétaire que l'on a connu.

Il a demandé à ce que cet arrêté soit pris très rapidement. Il regrette ainsi l'imprécision des chiffres fournis par le Fédéral et la difficulté d'en tirer des conclusions. M. Fourny a souligné les efforts d'économie réalisés, notamment sur les OIP. Il souligne enfin le volontarisme de ce budget qu'il définit d'avenir

et de perspective, en ce qu'il maintient complètement et sauvegarde le plan Marshall 4.0 et, en particulier, les mesures qui vont être prises au niveau du plan Numérique et de Creative Wallonia.

M. Collignon a regretté le discours caricatural de certains quant à la dette wallonne. Il a par ailleurs regretté le manque de loyauté et de prévisibilité de la part du Fédéral. L'intervenant reconnaît que les temps sont compliqués, mais estime que des choix sont faits : préserver l'économie, les montants au plan Marshall, tout ce qui concerne les politiques de cohésion sociale. Enfin, M. Collignon a rappelé sa volonté d'une véritable équité dans la société en permettant ainsi à chacun d'avoir la possibilité d'acquérir une propriété, de s'élever dans cette société et de répartir plus proportionnellement la richesse.

Ce rapport est loin d'être exhaustif vu la longueur et la technicité des débats. Je vous renvoie donc au rapport écrit pour davantage d'informations.

Le projet de budget à l'examen a été adopté par 8 voix contre 3.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des services du Parlement, sans qui nous ne pourrions faire notre travail dans d'aussi bonnes conditions. Merci à tous.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur, pour la concision de la synthèse que vous avez livrée à l'assemblée.

Je vous rappelle que, en Conférence des présidents, nous avons cadré la discussion budgétaire en termes de temps d'intervention. Nous allons donc commencer le débat comme il se doit : par l'intervention du président de groupe de la plus importante formation de l'opposition, M. Jeholet, pour environ 45 minutes ; ensuite, par M. Collignon, pour 30 minutes ; par M. Hazée, pour la même période ; et par M. Fourny, pour 30 minutes également.

M. le Président. - Monsieur Puget, je vous vois vous manifester.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Président, je pensais que nous intervenions aussi dans le débat. Nous avons reçu un courrier comme quoi nous avons quelques minutes pour nous exprimer, en tout cas pour ma part – je pense que mon collègue à côté souhaite aussi intervenir.

M. le Président. - Absolument. Rassurez-vous, j'avais commencé par les quatre groupes les plus importants, mais pour ces groupes, du reste, ils disposeront d'un complément de temps de parole pour aborder des thématiques comme nous l'avions imaginé, comme il se doit. Mais bien sûr, si vous souhaitez

intervenir, il en sera ainsi fait. Il en va de même pour M. Gillot, qui, je l'imagine, souhaite intervenir.

M. Gillot (PTB-GO !) - Oui, Monsieur le Président. Bien sûr, je souhaite intervenir dans le cadre de la discussion générale sur le budget. Je vous remercie.

M. le Président. - Nous adopterons, alors, l'ordre suivant, si vous le voulez bien : après M. Jeholet, qui va intervenir immédiatement, interviendront MM. Collignon, Hazée et Fourny, et puis nous passerons à M. Gillot, et nous terminerons par vous, Monsieur Puget, pour environ une dizaine de minutes chacun. Cela vous convient-il ? Parfait.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR) - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame, Messieurs les ministres, chers collègues, c'est d'une déception teintée de colère et d'une inquiétude teintée de désillusion que je vous fais part.

Je parle de déception et de colère, car, en effet, une certaine opacité a été choisie par le Gouvernement. Loin des promesses de transparence totale entendues ces derniers mois, ce budget a profondément déçu tous ceux qui espéraient un salutaire sursaut en la matière, après la sombre période de l'Olivier.

Le principal conseiller du Parlement en matière budgétaire – j'ai bien sûr nommé la Cour des comptes – a commenté ce rapport, en indiquant que, suite à un refus de collaboration de la part de certaines administrations, elle estime, je la cite : « [...] ne dispose pas de l'ensemble des informations nécessaires pour préparer ses analyses budgétaires en temps utile et exercer correctement sa mission d'examen des projets de budget au bénéfice du Parlement ».

Quand l'organe de contrôle principal, Monsieur le Ministre, aboutit à un tel constat, il y a de quoi s'avouer plus que perplexe et incrédule devant un tel comportement.

Demander aux parlementaires d'approuver un budget dans ces conditions témoigne aussi du peu de considération envers leur travail. Je rappelle que le budget est l'acte de politique majeur dans ce Parlement.

Face à ce rappel à l'ordre cinglant, tous les ministres ont affirmé, la main sur le cœur, qu'ils n'étaient pas à l'initiative d'une telle rétention d'informations, qui, notons-le au passage, contrevient à la législation, qui prévoit une habilitation à se faire communiquer tous les documents et renseignements de quelque nature que ce soit.

À entendre le Gouvernement, c'est l'administration elle-même, et plus particulièrement la DGO3 et la DGO6, qui aurait pratiqué cette obstruction volontaire. Un tel comportement, Monsieur le Ministre-Président –

et je m'adresse à l'ensemble des ministres – n'est pas admissible.

Un rappel à l'ordre s'impose et si cette situation devait se reproduire, des sanctions devraient être prises envers les responsables.

Monsieur le Ministre du Budget, en commission, il a fallu attendre 20 heures pour que vous qualifiiez ce qui se passait, ce qui s'était passé, d'inacceptable. Vous avez donc donné certaines informations, notamment par rapport à la DGO3 et la DGO6 le vendredi. Je souhaiterais savoir où en sont vos investigations aujourd'hui et quelles mesures vous avez déjà prises aujourd'hui.

Malheureusement, l'opacité ne s'est pas limitée à cet incident regrettable. Une nouvelle fois, les documents budgétaires remis aux députés péchaient par leur faiblesse et leurs lacunes, justifications souvent plus que lacunaires, absences de perspectives claires, cavaliers budgétaires nombreux, non justifiés et comportant parfois des erreurs, absence de détails sur l'impact budgétaire des OIP consolidées au périmètre, élément important de nos jours, et j'en passe.

Encore plus inquiétante est sans aucun doute l'absence totale, dans l'exposé général, de présentation d'une stratégie budgétaire claire, d'une synthèse des choix sous-jacents à l'exercice d'une présentation franche et transparente des priorités du Gouvernement.

Il est ainsi particulièrement regrettable de constater l'absence de ventilations et de synthèses par grande catégorie de dépenses qui nous auraient permis une vision plus transversale des orientations retenues. Pourtant, à la lecture du rapport du comité de monitoring, on peut souligner l'avancée de ce comité de monitoring qui est malheureusement isolé, mais au niveau de l'information pour le Parlement, je pense que ce rapport constitue une importance.

On voit aussi que, dans ce rapport, il manque toute une série d'éléments prospectifs. Le rapport démontre aussi que cette classification est à la base même du suivi par la Région de sa politique budgétaire. Les ministres eux-mêmes s'y réfèrent régulièrement dans leur présentation.

Le rapport de la Commission n'a pas répondu à cette lacune – j'y reviendrai par la suite –, car en effectuant nos propres estimations, on sent bien que cette absence n'est sans doute pas, Monsieur le Ministre, innocente, car le constat qui en ressort n'est pas neutre.

Un autre élément fait défaut dans les documents budgétaires et son absence est révélatrice de l'opacité érigée en principe de gestion. Je veux parler, ici, du silence complet des documents sur le solde budgétaire structurel. L'Europe entière, sous l'impulsion de la Commission européenne, définit sa politique budgétaire

de manière structurelle, mais pas la Wallonie qui n'évoque même pas cette question.

Or, c'est à partir du solde structurel que sera appréciée la politique budgétaire par les instances européennes et le respect de la trajectoire. J'y reviendrai.

Que dire également des nombreuses dérogations aux droits budgétaires et comptables que contient le dispositif des dépenses sur des aspects essentiels qui sont au cœur de la comptabilité bilantaire, en partie double. Ces nombreuses dérogations sont assez cocasses quand, dans le même temps, le Gouvernement vient de soumettre à approbation un projet de décret visant à améliorer la comptabilité publique. Mon collègue, M. Crucke, reviendra sur ce point à l'occasion de ce texte, demain.

J'indiquerai déjà, Monsieur le Ministre, nos doutes quant à l'application effective de ces nouvelles dispositions, car en réalité, la plupart d'entre elles s'appliquent d'ores et déjà, mais ne sont pas mises en œuvre, comme l'indique la Cour des comptes.

Voilà une mise au point des aspects formels du budget, mais elle me semblait indispensable. En effet, en matière budgétaire, le formalisme est indissociable du fond et en conditionne souvent la pertinence. La démonstration de ce fait apparaît de manière frappante, quand on examine la trajectoire budgétaire. Là, vous n'avez pas été précis. J'espère que vous le serez plus, demain, Monsieur le Ministre, probablement aussi un peu gêné. Cependant, le tableau intégré à l'exposé général, les annexes, constituent sans nul doute l'élément le plus troublant, le plus interpellant dans ce budget.

Ce tableau consacre noir sur blanc, le report de l'équilibre budgétaire à une date ultérieure, pas à 2018, mais à 2019. Cela confirme que le Gouvernement wallon est véritablement atteint d'une pathologie bien connue de beaucoup de parents que l'on nomme le syndrome « Calimero ». Plus grave, je pense que, Monsieur le Ministre, ce faisant, vous vouez aux gémonies, des accords que vous avez vous-même soulignés, que votre formation a signés et vous jouez par là un jeu institutionnel dangereux.

À l'analyse de cette trajectoire, on constate que le Gouvernement a choisi la voix du déficit et de l'endettement. En 2018, le déficit est ainsi estimé à 320 millions d'euros et à 370 millions d'euros en 2019. Vous direz : « Attention, il y a le *tax shift* ». Même sans intégrer les faits que vous estimez du *tax shift*, le déficit cumulerait à 172 millions d'euros en 2018 et à 128 millions d'euros en 2019. C'est ce que vous dites, c'est l'annexe dans votre budget et l'on sait combien la trajectoire budgétaire est importante. Encore, ces estimations intègrent des corrections SEC dont c'est la fragilité.

Le Gouvernement prend alors la responsabilité, ou plutôt l'irresponsabilité, de ne pas respecter la trajectoire et l'équilibre budgétaires. Logiquement, selon les termes de la loi, la trajectoire reprend les objectifs budgétaires et n'est pas simplement une trajectoire à politique inchangée.

En commission, vous avez prétendu, en contradiction avec les prescrits légaux, que cette trajectoire n'avait pas valeur d'objectif. Cette question centrale reste donc sans réponse aujourd'hui. Le Gouvernement prévoit-il, oui ou non, le retour à l'équilibre ?

M. Prete, le nouveau président de l'Union wallonne des entreprises disait ces derniers jours par rapport à la dette publique : « Le désendettement est une question de civisme, exactement comme la création de richesses par les entreprises ».

Vous avez choisi de continuer à laisser filer les déficits et l'endettement au risque de voir la Wallonie de plus en plus isolée, stigmatisée, décrédibilisée. Mais une éclaircie dans le sombre ciel des finances publiques wallonnes a percé les nuages la semaine dernière. En effet – pas le MR – la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan ont publié leur très intéressant rapport sur l'impact du *tax shift* sur l'économie et les finances publiques belges. Le Bureau fédéral du Plan, faisant office de juge de paix entre les Régions et le Fédéral, si je peux me permettre, a tranché : l'impact du *tax shift* sera considérablement réduit par rapport aux chiffres avancés par la Région. Des effets retour sur l'emploi et la croissance économique sont reconnus et conséquents.

Ce n'est pas le MR qui le dit. C'est vrai que, quand on vous le dit, vous ne nous croyez pas, mais ici c'est le Bureau fédéral du Plan et la Banque nationale de Belgique qui le disent.

En ce qui concerne l'impact sur les finances publiques de l'ensemble des Communautés et Régions, les données du Bureau fédéral du Plan ne manqueront pas d'apaiser vos craintes, Messieurs les ministres. Certes, il y aura un impact sur les soldes de financement des Communautés et des Régions, mais il sera considérablement réduit par rapport aux chiffres circulant jusqu'ici.

Essayez d'arrêter d'effrayer les citoyens. Arrêtez de vous effrayer vous-même, Monsieur le Ministre. Plutôt que de toujours voir la vie en noir – je suppose que pour vous ce ne sera pas compliqué – essayez parfois de voir la vie en rose, de voir que des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir – en l'occurrence ici le Fédéral – impactent positivement le portefeuille des citoyens, impactent positivement l'emploi et viennent en soutien aux indépendants et aux entreprises.

(Réaction de M. le Ministre Lacroix)

Selon les calculs du Bureau fédéral du Plan – pas du MR – en 2016 l'impact global sera positif à hauteur de 248 millions d'euros. C'est vrai pour l'ensemble des entités fédérées. En 2017, l'impact sera négatif à hauteur de 28 millions d'euros ; en 2018, négatif à hauteur de 9 millions d'euros ; en 2019, l'impact serait un peu supérieur avec 184 millions d'euros. On parle bien ici de l'impact sur la totalité des Communautés et des Régions. Les données ne sont pas disponibles aujourd'hui par entité prise isolément, mais on imagine mal une évolution divergente importante.

Les chiffres portant sur l'impact négatif du *tax shift* indiqués dans la trajectoire pluriannuelle du Gouvernement apparaissent désormais considérablement surévalués. Voilà de quoi rassurer les plus sceptiques, dont vous faites partie.

Ces récents rapports sont d'autant plus rassurants quand on constate que les projections du Bureau fédéral du Plan et de la Banque nationale de Belgique font état : d'un impact positif important sur l'emploi, entre 45 000 et 64 000 emplois à échéance 2021 ; d'un impact positif sur la croissance, entre 0,6 et 1,5 % du PIB ; d'un impact positif sur la croissance, entre 0,6 et 1,5 % du PIB, impact positif sur le revenu disponible des ménages.

Voilà peut-être ce qui différencie l'approche fiscale fédérale de celle de la Région wallonne : une approche centrée sur l'efficacité économique, plutôt qu'une approche purement idéologique. Cela m'amène à m'interroger sur le deuxième enseignement principal de ce budget 2016 – mais ce n'est malheureusement pas une surprise – à savoir, le choix de votre Gouvernement de la voie la plus imposée pour boucler les budgets. En d'autres termes, on a fait le choix de piocher dans la poche du Wallon plutôt que d'opter pour la voie de la maîtrise des dépenses, et ce, sans aucune vision économique, mais plutôt à l'appui de préjugés purement idéologiques, suivis par la majorité PS-cdH.

Le lecteur attentif constatera très vite – les documents transmis à la Commission européenne sont plus qu'éloquents à cet égard – que l'essentiel des efforts repose, en réalité, sur les contribuables, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers.

Contrairement aux promesses du Gouvernement, l'effort repose essentiellement sur les épaules de ces derniers, car à bien y regarder – j'y reviendrai par la suite – les efforts en dépenses sont des plus réduits. Quand il y en a, ils consistent à toucher, en les lissant comme vous dites, du moins dans un premier temps, à des politiques favorables à la croissance – travaux d'investissement et fonds européens – tandis que les dépenses les plus discutables – les subventions multiples et variées – ne sont guère réduites.

Les économies possibles en rationalisant des outils, en réduisant le train de vie de la Région de manière drastique sont des voies qui n'ont pas été retenues. On

maintient qu'il y a trop de structures en Wallonie, qu'il y a trop d'opérateurs, que ce soient des outils financiers, que ce soient des opérateurs de formation.

Je pense que l'on devra avoir un débat pour la lisibilité et la simplification de nos institutions et de nos outils. Il faudra, évidemment, qu'un changement d'état d'esprit et de mentalité s'opère. Ce n'est pas un débat institutionnel. C'est un débat qui a trait à l'efficacité des politiques que nous menons pour être plus efficaces, pour mieux utiliser l'argent public demain. On n'échappera pas, à l'avenir, à ce type de débat.

Pour rappel, les appels au portefeuille des contribuables ne manquent pas. Sans être exhaustif, je prendrais les mesures déjà décidées avant 2016 :

- les titres-services : réduction de deux tiers de l'avantage fiscal. Cela a des conséquences sur les ménages. Je rappelle que c'est 44 millions d'euros d'économie pour le Gouvernement ;
- le bonus logement. Pour l'année 2015, avec impact sur 2016, on est passé de 40 % au lieu de 45 %. Cinq millions d'euros d'économie pour le Gouvernement, un impact pour le ménage ;
- la suppression des dépenses de sécurisation d'une habitation contre le vol ou l'incendie. Cela n'a l'air de rien, mais cela va tout à fait à l'encontre des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Cela représente 14 millions d'euros d'économie pour le Gouvernement.

Cela, c'étaient des mesures prises en 2015.

On pourrait également parler de la suppression de l'écobonus, de l'extension de l'ecomalus pour les voitures de société, la restriction au niveau de l'application du tarif réduit aux droits d'enregistrement. Toutes ces mesures ont eu un impact pour 2016, mais avaient déjà été prises auparavant.

Pour 2016, il est question de l'introduction de mesures totalement idéologiques en matière de droits d'enregistrement sur le troisième immeuble, au risque de favoriser l'achat dans une autre Région, et de mettre à mal le secteur locatif. À cet égard, beaucoup de questions se posent.

Monsieur le Ministre, je vous en poserais deux, pour avoir les réponses que nous n'avons pas eues en commission. Confirmez-vous que le compromis de vente signé avant le 1er janvier 2016 bénéficie aussi du régime actuel, quand bien même l'acte authentique serait signé en 2016 ? Deuxième question précise : confirmez-vous qu'aucun tempérament n'est possible pour un indépendant qui acquiert un immeuble pour son activité si cet immeuble comprend également une partie dédiée à l'habitation ?

Voilà une mesure que je qualifie d'idéologique, Monsieur le Ministre. Je lisais le prospectus du Syndicat

national des propriétaires et copropriétaires, qui ne comprenait pas cette mesure. M. Fourny et M. Magnette ont répondu, et l'analyse du Syndicat des propriétaires et copropriétaires est : « Nous reproduisons, ci-après, les réponses reçues de MM. Fourny et Magnette, et des contradictions ne vont pas vous échapper. Pour l'un, cette mesure n'a pas été décidée pour des raisons budgétaires, pour l'autre oui. Pour l'un, elle doit encore franchir des étapes pour être confirmée, pour l'autre, elle est acquise. On comprend mieux maintenant – et M. Crucke avait révélé cela en commission – pourquoi cette mesure, dans un premier temps, avait été cachée aux parlementaires.

Autre mesure prise en 2016 : la mise à contribution des amateurs de voitures anciennes, sans concertation préalable et sans justification véritablement convaincante et rationnelle. On pourrait aussi parler de la mise à contribution des propriétaires de terres agricoles, mais aussi, et toujours dans la ligne que vous aviez choisie en 2015, la réduction des avantages fiscaux en matière d'habitation propre, avec l'annonce de la mise en place d'un nouveau système, le chèque habitat, qui pénalisera surtout la classe moyenne et repose sur une logique assez étonnante qui veut que plus on travaille, plus on y perd et qui, en outre, prévoit la suppression pure et simple de tout avantage fiscal pour les habitations propres, mais non uniques, contrairement à ce qu'il se fait en Flandre.

Je citerai encore la mise à contribution des opérateurs de téléphonie mobile dont la répercussion sur le consommateur est plus que probable et en contradiction totale – et mes collègues y reviendront tout à l'heure – avec l'annonce d'une Wallonie numérique.

Il y a aussi les mesures qui sont hors budget, au sens strict. Les déchets, les différentes argumentations successives des taxes déchets présenteront un coût de 22 euros supplémentaires par an et par ménage, au minimum. La hausse du prix de l'eau – on interrogeait le ministre Marcourt – dont personne, au sein de votre Gouvernement, ne veut assumer la responsabilité présente aussi un impact direct sur les ménages. Il en va de même pour les certificats verts – et nous aurons l'occasion d'y revenir – la vraie facture énergétique, la deuxième feuille d'impôts, parce que leur coût résultant des certificats vers s'élève, on le sait, à 130-140-150 euros par ménage, par an.

Il y a également les mesures décidées, annoncées en 2016, qui n'auront un impact qu'en 2017. Je cite l'assurance autonomie, un nouveau nom pour un prélèvement supplémentaire destiné à financer le secteur de la santé, cette taxe qui ne dit pas son nom est, dans un premier temps, évaluée à 25 euros par personne, soit 50 euros par ménage, et probablement que vous aurez l'idée un jour de l'augmenter assez rapidement.

Voilà toute une série de mesures et, pour terminer cette liste non exhaustive, comment ne pas évoquer l'introduction d'un prélèvement kilométrique pour les poids lourds qui, à lui seul, représente pas moins de 155 millions d'euros de recettes supplémentaires via la SOFICO. Il est évident que ce supplément de taxes, outre le fait qu'il constitue un véritable incitant au dumping social, thème à la mode, ce jour, menacera la compétitivité de nos entreprises et se répercutera sur les consommateurs. Certaines estimations, parmi les professionnels, parlent d'un impact sur ces derniers équivalents à une hausse de TVA d'un demi-pour cent.

La taxe kilométrique est aussi une bouée de secours pour la SOFICO, une entreprise dont la situation financière était maîtrisée, selon les termes utilisés par le ministre Prévot. Nous ne devons pas nous tracasser outre mesure, c'est ce que nous avons entendu en juin dernier, lors des auditions des dirigeants de la société. Depuis, la ligne de crédit de l'entreprise a été rallongée, des bons de trésorerie ont été émis et des garanties supplémentaires ont été apportées. Est-ce le signe qu'une société est saine sur le plan financier ? Je ne le crois pas, d'autant plus quand on constate que, malgré la manne du prélèvement kilométrique, la SOFICO impacte encore négativement le solde SEC de la Région pour plus de 50 millions d'euros.

Le ministre ne cesse de répéter que 2016 sera une année de transition. Cependant, au regard de la situation, peut-il nous assurer qu'un niveau d'investissement raisonnable sera maintenu pour les entreprises qui répondent aux offres de marchés publics ? En effet, il nous paraît important de continuer à investir, afin de laisser à nos entrepreneurs, l'opportunité de remettre des offres dans le cadre des projets de pouvoirs publics et ainsi soutenir des secteurs qui sont déjà malmenés dans un contexte économique terriblement difficile et une concurrence de plus en plus acharnée provenant d'autres pays européens.

Étant donné le flou que le ministre s'ingénie à entretenir dans ce dossier, il est légitime de se poser des questions et de constater qu'il ne faudrait certainement pas mettre à mal la capacité de la SOFICO à initier des projets.

En résumé, nous faisons le constat d'une absence de lissage des investissements qui pourrait mettre en difficulté de nombreux secteurs.

En autre élément essentiel, c'est l'échéancier. La SOFICO sera-t-elle, réellement à même de prélever la taxe kilométrique à partir du 1er avril 2016 ? A-t-elle anticipé ses nouvelles responsabilités en adaptant les moyens dont elle dispose afin de répondre à l'extension significative de son réseau ? Qu'en est-il des mécanismes de comptage ? Seront-ils en nombre suffisant ? À ce jour, avez-vous les réponses à ces différentes questions ?

Au milieu de cette avalanche de taxes nouvelles, il y a, il faut avoir l'honnêteté de le relever, deux mesures positives.

Il y a une diminution des droits de donation, mais largement moins ambitieuse et moins lisible que dans les autres Régions, ce qui enlève beaucoup d'intérêt de la mesure en termes d'attractivité et laisse penser que le Gouvernement s'est senti obligé de suivre, mais timidement, l'évolution des autres Régions. On peut dire que c'est une réformette positive, mais qui n'a pas l'ambition de réformes à d'autres niveaux de pouvoir, d'autant plus quand on sait que l'on est déjà les champions d'Europe en termes de droits d'enregistrement, de droits de donation, de droits de succession.

Deuxième bémol, c'est une diminution de la taxe de circulation pour les poids lourds, mais qui est loin de compenser le surcoût global du prélèvement kilométrique pour les transporteurs wallons.

Permettez-moi de revenir sur les autres recettes et j'en épingle deux.

Tout d'abord, les recettes liées aux additionnels IPP. Seule variation constatée lors du second ajustement qui a été une amélioration de 130 millions d'euros suite au recalcul du Fédéral – on en a déjà beaucoup parlé – les moyens liés à l'autonomie ont – c'est peu dire – beaucoup fait parler d'eux cette année. Nous avons déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises d'évoquer cette saga et je n'y reviendrai pas.

Inutile de s'étendre sur ce sujet, mais il convient de rappeler quelques éléments.

Le premier, c'est qu'il ne s'agit pas, d'une intention délibérée du Gouvernement fédéral ou d'un hold-up fédéral comme je l'ai entendu, mais d'un calcul effectué par un service indépendant. Certes, le résultat est étonnant, mais le dialogue a repris et des réunions sont prévues pour vérifier les chiffres. Il ne faut pas préjuger du résultat, mais on est aujourd'hui rassuré sur la reprise de la concertation sur la méthodologie, vous l'avez vous-même dit en commission.

Deuxième élément concernant les recettes IPP, une partie importante de la diminution est structurelle. Elle est indiscutable en raison du texte même de la loi spéciale de financement et du point central du numérateur. À cet égard, la situation est désormais inverse à celle qui prévalait jusqu'à la nouvelle évaluation et la victoire...

Si je dérange, Monsieur Furlan, il faut le dire. Peut-être que le budget ne vous intéresse pas ou est-ce parce que l'opposition s'exprime que vous manquez de respect à l'égard de celle-ci, mais j'estime que c'est un débat intéressant. Je vous vois sans arrêt discuter et rire. Vous pouvez rire de moi, cela ne me pose pas de problème,

mais on peut intervenir aussi à cette tribune en se respectant et en écoutant.

M. le Président. - Voilà la mise au point bien comprise par les uns et les autres, mais je ne pense pas qu'il y avait de mauvaises intentions, Monsieur Jeholet. Il n'empêche, poursuivez, la sérénité nous est retrouvée.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Président, mais cela n'arrêtait pas, donc à un moment donné chacun doit jouer le rôle...

M. le Président. - Oui, le regard parfois ne suffit pas, Monsieur Jeholet, vous avez raison.

M. Jeholet (MR). - Peut-être êtes-vous occupé à autre chose, mais... Ce n'est pas mon rôle en principe, mais, s'il n'est pas joué, je dois bien jouer aussi ce rôle du respect du Parlement, y compris du respect de la minorité.

Je le disais, la situation est désormais inverse à celle qui prévalait jusqu'à la nouvelle évaluation et la victoire annoncée sur les estimations IPP pourrait rapidement, et vous le savez Monsieur le Ministre, s'avérer une victoire à la Pyrrhus. Ainsi, au lieu de récupérer une partie du montant à partir de 2018, la Région va désormais devoir rembourser, à partir de cette même année, le surplus reçu.

Nous vous avons interrogé, en commission, sur cette question, mais, malheureusement, vous n'avez pas répondu. J'espère, demain, avoir une réponse très claire. Je vous reformule la question : avez-vous fait procéder à une estimation, certes provisoire, du décompte probable avec les paramètres connus actuellement ? Confirmez-vous que la Région devra, sans doute, rembourser à partir de 2018 et qu'une partie des recettes actuellement transférées sont non structurelles ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - S'il vous plaît, je voudrais laisser M. Jeholet dans son seul rôle de président de groupe de l'opposition.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. - M. Bellot n'écoutait pas, mais maintenant je crois qu'il écoute.

(Réaction de M. Bellot)

D'accord. Nous reprenons le fil de nos débats.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je sais bien que le budget, ce n'est pas important pour la majorité, mais voilà.

Deuxième élément concernant les recettes, ce sont les recettes liées au mécanisme de transition et au mécanisme de solidarité. Si la première est temporaire

et s'élève à 650 millions d'euros en 2016, la seconde ne l'est pas et s'élève à pas moins de 570 millions d'euros.

Pourquoi, allez-vous me dire, évoquer ces deux recettes ? Tout simplement parce qu'elles sont le principal thermomètre de la santé réelle de notre Région et que le constat qui en ressort est inquiétant. Plus de 1 150 000 000 euros du budget wallon, un peu moins de 10 % du budget des recettes, provient de la solidarité institutionnelle, et ce, tout en présentant un budget en déficit de 386 millions d'euros. Comment ne pas comprendre, devant ces chiffres, l'urgence de la situation et l'indispensable nécessité de se resaisir ? C'est dur, aujourd'hui, certes, mais ce sera – cela risque – d'être encore plus dur demain.

Face à un tel constat, et au risque de retaper sur le clou, il est évident qu'une reprise en mains de la situation budgétaire wallonne est indispensable. On aurait donc pu s'attendre à une profonde remise en question de l'opportunité de chaque dépense, à une utilisation la plus économe possible des deniers publics et à un effort essentiellement axé sur le train de vie des pouvoirs publics wallons, au sens large.

Là, comme je l'ai indiqué ci-dessus, c'est la voie la plus facile qui a été choisie, la voie de l'impôt.

On cherchera, en vain, le milliard d'efforts invérifiable annoncé par le Gouvernement. Tout au plus pourra-t-on constater une réduction de l'ordre d'une cinquantaine de millions d'euros, en 2016, au niveau des dotations aux OIP et aux dépenses facultatives, mais cette réduction s'accompagne de majorations d'autres crédits, ce qui, au final, annule ces soi-disant efforts.

On épinglera, notamment, la surprenante augmentation des crédits de rémunération, en complète contradiction avec les discours. Que dire également de la longue liste, par ailleurs incomplète, des subventions diverses qui constituent pas moins de 20 pages du dispositif des dépenses ? À bien y regarder, la part de l'effort sur les dépenses est marginale. Certes, on peut constater, çà et là, quelques réductions, mais à l'analyse, il apparaît vite que soit les choix effectués sont plus que discutables, soit l'évolution est davantage mécanique que délibérée.

Pour les choix effectués plus que discutables, je cite notamment les 6,7 millions d'euros imposés, rackettés aux communes qui ont le gros défaut, pour la majorité, le défaut honteux de ne pas recourir à la massue fiscale pour leurs administrés.

Le deuxième choix effectué plus que discutable : le gel des investissements, plus pudiquement dénommé lissage, qui semble constituer l'essentiel des efforts en dépenses.

Analysons à présent les dépenses dont l'évolution est davantage mécanique que délibérée. Précisons que l'organisation de l'opacité, que j'ai évoquée plus haut,

empêche le plus attentif des lecteurs de retrouver le moindre élément permettant de discerner la politique budgétaire menée au sein du budget *bis* que constituent les budgets des différents pararégionaux consolidés. Or, c'est, a priori, là que le gel des investissements trouve sa traduction chiffrée.

Un récapitulatif de l'évolution des différentes catégories de dépenses nous aurait permis d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution des dépenses par type de crédit. Un tel tableau n'est malheureusement pas fourni et il nous faut creuser, avec nos propres moyens, pour comprendre les choix distingués, les orientations et analyser les évolutions.

Comme je l'indiquais plus haut, une telle absence n'est sans doute pas innocente. En procédant à nos calculs, on constate une importante diminution des crédits destinés au Fonds européen, 70 millions d'euros par rapport à l'initial 2015, une apparemment très nette diminution des crédits relatifs aux compétences transférées chez la ministre Tillieux et le ministre Prévot. À cet égard, on ne peut que s'étonner de l'absence totale de précision sur ces compétences pour plusieurs politiques particulières. C'est pour vérifier la justesse du constat que mon collègue, M. Henquet, avait demandé au ministre du Budget de lui fournir un tableau reprenant, d'un côté, les besoins estimés qui ont servi à établir les paramètres de la loi spéciale de financement et de l'autre, les crédits nécessaires et inscrits en 2015 et en 2016. Le rapport du budget n'intègre malheureusement pas un tel tableau.

Monsieur le Ministre, comme nous vous l'avons demandé, j'espère que, d'ici demain, peut-être dès maintenant, vous pouvez nous transmettre ce tableau.

Il y a aussi une augmentation des crédits destinés aux financements alternatifs qui résultent surtout d'une remise à niveau, et puis une diminution des crédits destinés au plan Marshall. Ainsi, si l'on consolide les moyens du plan Marshall 2.vert, ainsi qu'avec ceux du plan Marshall 4.0, on aboutit étonnamment à un montant inférieur à celui prévu en 2015. Pas une petite diminution : une diminution de 43 millions d'euros.

Monsieur le Ministre, vous haussez des épaules, parce que vous nous avez dit le contraire, en commission. Vous avez réfuté ce constat en évoquant, au contraire, un montant en nette augmentation pour un total de 451 millions d'euros pour le seul plan Marshall 4.0. Or, nos calculs aboutissent à un montant identique à celui mentionné dans l'exposé général lui-même. Il y a, dès lors, un réel manque de cohérence entre les documents budgétaires et vos propos.

En fouillant, en triant les informations, il semble probable que le montant avancé par vous en commission résulte, en réalité, de l'intégration dans le plan Marshall de crédits classiques, tout simplement. En résumé : « Carpe, je te baptise Lapin », afin de la rendre plus

attractive, mais cette manière de procéder ne signifie nullement que l'on ait dégagé de nouveaux moyens dans le cadre du plan Marshall 4.0.

Cette manière de procéder illustre, de manière caricaturale, un élément majeur de la politique wallonne sur lequel je souhaite insister. Je veux parler de l'inflation planologique et de la valse aux milliards qui l'accompagne. La presse en a d'ailleurs fait écho, ce week-end, en disant que le ministre-président devait mieux endosser le costume de chef d'orchestre, qu'en Wallonie, chaque ministre y va de son plan, qu'il faut, pour le ministre-président, jouer le rôle de fil rouge, qu'il doit donner du peps, qu'il soit le véritable portavoix de l'exécutif. On remarque que nous ne sommes pas les seuls à le constater, les observateurs extérieurs le font aussi : en Wallonie, à chaque problème, on répond par un plan. À chaque fois, on y associe des montants qui donnent parfois le tournis.

Chacun y va de son plan. Je ne vais pas vous les citer si vous voulez, mais plan Marshall, plan Pauvreté, plan Numérique, plan Commerces, plan Infrastructures, plan Foot, plan Piscines, plan RAVeL, plan Hiver, Plan wallon, plan de Simplification, plan Habitat durable, plan Langues. N'en jetez plus, la coupe est pleine ! Il y en a assez.

En réalité, le seul plan qui manque vraiment et qui serait réellement indispensable en Wallonie, ce serait un plan de désendettement. De ce côté, on est comme Sœur Anne, on attend toujours.

En soi, essayer de coordonner les actions, de concerter et de concentrer les efforts, pourquoi pas ? Avoir une vision transversale, c'est un principe de bonne gouvernance. C'est ainsi que l'on doit gérer, peu importe le niveau de pouvoir où l'on se trouve. Cependant, cette planopathie aiguë appelle quelques commentaires. La terminologie employée est empreinte d'un dirigisme qui n'est pas pour rassurer. Plus que de planifications, c'est de liberté et d'émancipation dont les Wallons, les entreprises, les particuliers ont besoin ; c'est qu'on lève les freins, à leurs initiatives, à leurs créativité et pas qu'on leur impose une ligne de conduite trop rigide.

Deux, l'éparpillement des plans fait perdre en lisibilité, mais aussi en cohérence et en capacité mobilisatrice. Les moyens des différents plans se chevauchent et se confondent, la plupart du temps. Un exemple, le plan Numérique intègre des moyens du plan Marshall 4.0, mais aussi des moyens FEDER et d'autres crédits. Tout est dans tout. On essaye de nous vendre tous ces plans avec des moyens importants, alors qu'ils sont tout à fait redondants.

La pétoire des plans ne masque en réalité que difficilement un fait : le Gouvernement wallon est de plus en plus un bateau ivre dont le capitaine navigue à vue et n'a aucune stratégie pour éviter les récifs qui s'annoncent. La seule stratégie de ces plans est une

stratégie de communication, c'est une stratégie trompe l'œil.

J'en terminerai avec le volet des dépenses, car mes collègues reviendront en détail sur plusieurs d'entre elles lors de l'analyse des budgets fonctionnels.

Avant de conclure, j'en viens maintenant à ce qui constitue, en quelque sorte, le point final et l'aboutissement du travail budgétaire, à savoir le solde de financement. Pour le second ajustement 2015, l'apparente amélioration du solde résulte uniquement de l'intégration de la réestimation des additionnels 2015 sur laquelle je ne reviendrai pas.

En 2016, le solde de financement s'améliorait par rapport à 2015, pour atteindre 375 millions d'euros de déficit. Ce déficit s'est, entre-temps, aggravé de 11 millions d'euros suite au dépôt d'un amendement dont les crédits ne sont pas compensés, soit 386 millions d'euros de déficits au final. C'est la technique du Gouvernement wallon. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas trouver des moyens pour lutter contre le radicalisme et le terrorisme, nous adhérons tout à fait à l'objectif. Mais voilà, on nous demande le déficit, on n'essaye pas de trouver des économies par ailleurs. Non, on creuse le déficit.

Certains pourraient éventuellement se réjouir de cette amélioration du solde de financement, mais il convient cependant de déchanter très rapidement, ne serait-ce que pour les raisons suivantes et j'en citerai huit :

- un, le niveau du déficit estimé *ex ante* est incompatible avec la propre trajectoire que s'était fixé le Gouvernement en juillet 2014 ;
- deux, cette amélioration repose quasi intégralement sur une hausse des recettes, comme je l'ai indiqué précédemment ;
- trois, les paramètres macroéconomiques ont évolué depuis l'élaboration du budget, de nombreux postes budgétaires devront être réévalués très rapidement ;
- quatre, le solde structurel n'est pas fourni, je l'ai dit, cette notion essentielle de finances publiques actuelles est complètement absente des documents et du discours du ministre ;
- cinq, le solde budgétaire consolidé dépasse le milliard d'euros ;
- six, l'amélioration résulte essentiellement d'une explosion des corrections SEC, 348 millions d'euros par rapport à 2015, pour un total de 624 millions d'euros. Or, une fois encore, les diverses corrections SEC ne sont nullement détaillées, les fameux codes 8 sont en nette augmentation ;
- sept, le passé nous a appris que les annonces gouvernementales en matière de budget sont souvent exactes, mais à plus de 200 millions d'euros près, pourquoi, Monsieur le Ministre, en serait-il autrement cette fois ;

- huit, la référence au rapport du Conseil supérieur des finances n'est plus relevante étant donné les évolutions au niveau du solde réel 2014 et la réestimation des additionnels régionaux, deux éléments intervenus après la remise de son rapport. Il faudra donc attendre le début de l'année prochaine pour y voir plus clair.

On peut difficilement parler sérieusement d'amélioration de la situation dans ce contexte, mais plutôt doit-on parler d'une aggravation, d'un endettement qui dépasse déjà toute mesure. Le ministre lui-même a d'ailleurs reconnu que l'encours dépassera les 21 milliards d'euros cette année. Cela représente un peu plus de 175 % des recettes.

Monsieur le Ministre, vous faites cela de la tête, mais c'est vous qui l'avez dit en commission. Si vous voulez, je peux aller rechercher ce que vous avez dit explicitement. Si vous avez des discours à géométrie variable, quand vous êtes en commission, et puis une semaine après, en séance plénière, je n'en peux rien. C'est à l'image de votre budget. Ce sont des propos que vous avez tenus.

Il est plus qu'urgent d'initier une stratégie de maîtrise de notre endettement, au risque de fournir des arguments aux détracteurs de notre système fédéral. De cela, il ne semble toujours pas question, et c'est sans doute cet élément qui suscite la plus grande inquiétude pour notre part.

Vous l'aurez compris, ce budget ne pourra pas accueillir notre approbation. Alors que nous atteignons le tiers de la législature, le Gouvernement pratique, une nouvelle fois, le refus d'obstacle et la politique de l'autruche. Pourtant, notre situation socio-économique reste inquiétante ; les dernières perspectives économiques tendent à démontrer qu'un nouveau décrochage menace.

À cet égard, je voudrais brièvement évoquer la matière de l'emploi sur laquelle mon collègue, M. Henquet, s'étendra plus longuement. Les indicateurs, vous le savez, ne sont pas bons. Le taux de chômage est élevé en Wallonie, y compris chez les plus jeunes, et le taux d'emploi, qui est un indicateur encore plus important pour la santé d'une région, est trop faible : on est à 62 %, quand la moyenne européenne est bien plus élevée, quand les objectifs européens nous disent que l'on devra, d'ici 2020, atteindre 72 %.

On sait aussi que nos entreprises sont trop petites. Elles ne sont pas assez nombreuses. Elles ne sont pas assez tournées vers l'extérieur. On voit, d'ailleurs, que les derniers chiffres non pas du MR, mais de la Banque nationale en matière d'exportations wallonnes ne sont pas bons, alors que, déjà, ces chiffres sont largement inférieurs à ceux des deux autres Régions de notre pays.

En matière d'emploi, on a un transfert de la sixième réforme de l'État : 1 600 000 000 d'euros. Voilà des mois et des mois que l'on a confié aux partenaires sociaux cette réforme essentielle et capitale pour le redressement de la Wallonie des aides à l'emploi. On n'a toujours pas d'information. On nous avait dit pour décembre 2015, mais allez-vous nous informer de cette réforme ? Je suppose que l'on va parler de 2016, que l'on aura encore du retard. Toutes les entreprises, tous les représentants des entreprises disent qu'il y a un effort à faire en matière de formation. Comme je le disais tout à l'heure, beaucoup trop de moyens publics, il a beaucoup trop d'opérateurs en matière de formation, mais pas assez de lisibilité, pas assez d'efficacité. Les objectifs ne sont pas atteints, et l'on voit, encore aujourd'hui, beaucoup trop de jeunes éloignés du marché du travail.

C'est bien d'annoncer tous ces plans, mais ici, alors qu'il y a urgence, que l'on dit tous qu'il faut créer davantage d'emplois demain, on ne peut pas accepter cet immobilisme, ce retard en la matière.

Il en a de même au niveau d'autres dispositifs, Madame la Ministre Tillieux : la réforme PTP, la réforme du FOREM, les APE non marchand, la réforme du dispositif Airbag pour des gens qui investissent, qui osent entreprendre. Tout cela est en rade. Tout cela est, malheureusement, lettre morte aujourd'hui.

Par rapport aussi à l'opacité en matière d'emploi, évoquons le cadastre des APE. Comment peut-on faire une réforme sérieuse, objective sans un cadastre des APE ? J'ai écrit, Madame la Ministre Tillieux, à M. le Ministre-Président, qui m'a répondu qu'il allait vous demander de me transmettre ce cadastre et ces informations. Chiche, j'ai envie de dire ! M. le Ministre-Président a répondu à mon courrier, puisque vous ne m'aviez jamais répondu et transmis ce cadastre. Nous allons voir si le Gouvernement fait vraiment preuve de transparence dans un dossier aussi important. Nous verrons. Nous y verrons plus clair en début d'année.

En conclusion, je voudrais souligner que sans des finances publiques assainies, le risque est réel que notre crédibilité soit ébranlée et que l'ensemble de nos concitoyens et de nos entreprises en paie le prix fort demain. Il est plus que temps de remettre en question chacun des articles budgétaires, comme on le fait dans les pouvoirs locaux, comme on le fait dans les communes, car, là, on sait ce qu'un euro vaut. Un euro, c'est un euro dépensé. Ici, il faut, comme dans beaucoup de communes, tous partis confondus, reprendre ligne budgétaire par ligne budgétaire pour réaliser des économies, pour réduire le train de vie des pouvoirs publics wallons. Il est plus que temps de remettre cette question dans le débat, d'aborder l'opportunité et l'efficacité, comme je l'ai dit, pour que chaque euro public dépensé le soit de façon optimale. Il est plus que temps que la transparence totale soit la règle. Il est plus que temps d'initier une profonde réforme structurelle de la gouvernance publique, en Wallonie, dans tous ses

aspects. Il est enfin plus que temps de rendre confiance aux Wallonnes et aux Wallons et que les annonces et les plans laissent place, demain, aux actes et aux résultats.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

ACCUEIL DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. le Président. - Avant de donner la parole à M. Collignon, puis-je, chers collègues, attirer votre attention, puisque nous avons l'immense honneur d'accueillir, au sein du Parlement de Wallonie, dans le cadre de notre collaboration avec l'Union interparlementaire, une délégation du Conseil de la Fédération de Russie. Elle est conduite par M. Stepan Zhiryakov, chef de la délégation, qui est membre de la Commission de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement et, par ailleurs, Président de l'assemblée législative de la Région de Trans-Baikal. Il est accompagné par M. Oleg Kazakovtsev, membre de la Commission du budget et des marchés financiers. Il a donc bien choisi son moment de visite puisque nous sommes en plein débat budgétaire. M. Kazakovtsev est également Vice-Premier ministre de la Région de Kirov. Un conseiller les accompagne, M. Nikolay Dannov, ainsi que M. Maxim Seleznev et Mme Ekaterina Churkina de l'ambassade de la Fédération de Russie dans notre pays.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 312 (2015-2016) N° 1 À 3BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC. 313 (2015-2016) N° 1 À 3BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 331 (2015-2016) N° 1 À 4BIS)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 À 6BIS)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

(M. Crucke, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Collignon (PS). - Merci Monsieur le Président. Je note que vous avez un accent russe qui a été bien travaillé, les noms n'ont donc pas été écorchés. C'est déjà important, en termes d'accueil.

Monsieur le Ministre-Président, Madame, Messieurs du Gouvernement, chers collègues, je voudrais commencer mon intervention en faisant, moi aussi, quelques remarques sur la forme.

Nous avons eu des débats, au sein des différentes commissions, qui ont été relativement longs, parfois prolongés dans la nuit. Je souhaite tout d'abord remercier les services qui nous permettent de travailler dans de bonnes conditions.

À l'inverse de ce que M. Jeholet a évoqué précédemment à cette tribune, je crois qu'il faut d'abord relever les avancées, en termes parlementaires.

Première avancée, je crois qu'à l'initiative du Bureau – le Gouvernement a suivi – nous avons pu avoir l'occasion de faire des débats, lors d'une semaine qui précédait, relativement aux notes de politique générale. C'est une première, il faudra l'évaluer dans son contenu et dans son calendrier.

L'an dernier, les budgets des OIP avaient fait la une. Cette année, ils ont été annexés. Il n'en manquait aucun et ils ont fait peu ou pas de débat. Pourtant, l'an dernier, c'était également l'opacité qui régnait, le manque de transparence. Cette année, ils étaient tous là et il n'y a pas eu ou peu de questions.

Pour une première, les avis du comité de monitoring et le rapport détaillé sur la dette wallonne étaient joints. Je pense donc que le Parlement, de ce point de vue, doit se féliciter des avancées que, de manière commune, nous avons pu obtenir.

Malgré tout, on a effectivement, à l'entame des débats, fait beaucoup de cas de la soi-disant opacité du Gouvernement, en se basant habilement, je dois le reconnaître, sur une remarque de la Cour des comptes pour faire état que le Gouvernement souhaitait sceller l'une ou l'autre information.

Je remarque, de mon côté, que la Cour des comptes n'a eu qu'à se féliciter par rapport aux relations avec le cabinet du ministre du Budget et qu'il n'y a aucun grief à son encontre et que, d'autre part, la Cour des comptes a rendu son avis dans les temps.

Par petit exercice intellectuel de comparaison, j'ai glissé mon nez dans l'avis de la Cour des comptes relativement au budget fédéral et, là, l'avis de la Cour des comptes est quand même un petit peu plus

inquiétant. On parle de recettes aléatoires relativement à la taxe Caïman, à la taxe spéculation. On parle de surestimation de recettes de l'ordre de 750 millions d'euros. Excusez du peu !

On parle de réduction de cotisation non compensée. Monsieur Jeholet, votre expression m'a fait penser à la citation...

(Réaction de M. Jeholet)

Monsieur Jeholet, vous avez demandé la courtoisie au Gouvernement. Je vois d'ailleurs que vous ne m'écoutez qu'à moitié et que vos collègues, ce n'est pas beaucoup mieux. Je vous demande la même écoute par rapport à l'expression du chef de groupe de la majorité, que l'écoute que vous demandez à l'ensemble de l'enceinte du Parlement.

Dès lors, que cela vous plaise ou non...

M. le Président. - Laissez poursuivre M. Collignon, s'il vous plaît.

M. Collignon (PS). - Votre raisonnement m'a fait penser...

(Rires)

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président. - Poursuivez, Monsieur Collignon.

M. Collignon (PS). - Merci, Monsieur le Président. Vos remarques relatives à l'opacité m'ont fait penser à ma première vie d'avocat. Quand il n'y avait pas grand-chose dans le dossier à dire, je faisais de la procédure. Vous faites de la procédure, vous reprochez, vous voyez la paille dans l'œil du voisin, mais vous ne voyez pas la poutre dans le vôtre lorsque vous êtes à la manœuvre, lorsque vous faites les budgets, *in specie* les budgets fédéraux.

Pour apprécier l'expression du budget régional, je crois qu'il faut tenir compte du contexte. Je dis souvent que la Wallonie n'est pas une île. On dépend d'un monde mondialisé comprenant différents paramètres ; si l'on doit changer nos paramètres macroéconomiques, c'est que l'on dépend de la croissance ou de la non-croissance. Pour apprécier ce budget, il faut tenir compte des événements extérieurs et comme on le sait, chacun et chacune d'entre nous – en tout cas les municipalistes – le temps n'est pas au beau fixe ; on doit faire des économies.

Il faut trouver l'équilibre entre les saines économies et celles qui permettent de continuer à maintenir des politiques de relance. Je n'ai pas dit que tout allait bien en Wallonie, mais je n'ai pas le même discours que vous. La Wallonie est sur les rails de la relance et il faut

sans doute encore accélérer le tempo. Il convient de trouver l'équilibre entre les nécessaires économies à faire pour maintenir les politiques de relance – je pense au plan Marshall, je pense aux politiques de cofinancement FEDER – mais aussi pour maintenir les politiques de cohésion sociale dans nos villes et communes et sur notre tissu associatif, parce que les politiques de cohésion sociale font en sorte que le vivre ensemble peut se développer dans notre Région.

J'aime aussi à rappeler que tous les budgets publics sont en difficultés depuis une certaine crise qui n'est pas une crise de l'économie régulée, mais une crise de l'économie dérégulée, une crise financière de bulle financière qui nous a conduits à refinancer les institutions bancaires. C'est un élément important que l'on doit avoir à l'esprit. Vous avez parlé de planification de l'économie, moi, je parlerai des dégâts faits par une économie libéralisée à l'outrance, des dégâts qui ont été faits et dont les collectivités, dont les entités publiques doivent réparer les effets néfastes.

Vous savez aussi que le budget doit tenir compte de paramètres sur lesquels la Wallonie n'a aucune prise. On a fait une grande saga sur la dette cachée. Comme je le dis, c'est une vue de l'esprit. Il n'y a pas de dette cachée. C'est une reclassification du périmètre des outils wallons. On est passé de 40 outils à 165 outils.

On le sait quand on fait un budget communal : l'extraordinaire influence l'ordinaire par les charges d'emprunt. C'est le même raisonnement. La dette par wallon n'a pas augmenté, mais cela a un effet sur notre budget ordinaire.

Il y a également la prise en compte de l'effort d'assainissement et l'impact de la sixième réforme de l'État, puisque grosso modo 90 % des recettes ont été transmises pour l'exercice de mêmes compétences.

Il y a également, j'en ai parlé, des détériorations des paramètres macroéconomiques lorsque vous faites votre budget et que vous prévoyez une croissance à 1,5 et qu'elle n'est que de 1,2, toutes les entités doivent revoir leur copie.

Enfin, sans m'appesantir, je vais revenir sur l'effet des décisions des autres niveaux de pouvoir que vous le vouliez ou non. C'est évidemment ce tax shift fédéral, ce glissement fiscal qui est opéré, qui va, qu'on le veuille ou non, coûter à la Wallonie, puisqu'il est financé à 73 % par le Fédéral, à 22 % par les Régions, dont 6,5 % par la Wallonie, et à 5 % par les pouvoirs locaux.

Que l'on s'entende bien ici, ce que je reproche, c'est non pas que le Gouvernement fédéral ait des initiatives, prenne des réformes auxquelles je n'adhère pas, mais que ces réformes soient financées par les autres niveaux de pouvoir. Régulièrement, les bourgmestres, toutes couleurs confondues, tiennent le même raisonnement lorsque l'on parle de zone de police, lorsque l'on parle

de zone de secours. Là, on demande de la concertation. Quand c'est à l'échelle de la Région wallonne, parce que l'opposition a le rôle de faire de l'enfumage en Wallonie pour masquer ce qui se passe au niveau de l'État fédéral, il n'y a, alors, pas besoin de concertation.

Ce que je reproche, c'est le manque de concertation et, surtout, le manque de prévisibilité. Lorsque la Wallonie doit faire ses budgets – c'est l'esprit de la réforme de l'État, c'est l'essence de la façon dont cet État a été construit – elle a besoin de connaître une prévisibilité. Quand on fait un budget, dans la moindre petite ASBL, on sait à l'avance les chiffres de recettes que l'on va avoir. Ici, nous sommes mis en difficulté. Parfois, je me demande si ce n'est pas de manière volontaire que l'on transmet tardivement les chiffres. Quand on les transmet – rappelez-vous de la saga IPP – ce sont des chiffres qui sont totalement faussés. J'ai rarement vu des erreurs d'appréciation qui atteignaient 10 % ; 10 %, ce ne sont pas quelques dizaines de millions d'euros, ce sont quelques centaines de millions d'euros.

Que vous le vouliez ou non, une décision a fondamentalement un impact sur nos recettes, et vous êtes aussi collectivement responsables. Je demande que l'on ait plus de respect pour la Wallonie, je demande que l'on nous mette en état de faire des budgets qui tiennent la route, parce que vous reprochez le manque de sérieux et l'opacité, mais c'est le Fédéral, c'est votre parti qui met les conditions pour mettre la Wallonie en difficulté. Vous ne m'enlèverez pas cela de l'esprit.

Il est, dès lors, impératif que, quand on conçoit les budgets fédéraux, l'ensemble des informations soit transmis aux entités fédérées. À défaut, honnêtement, intellectuellement, je pense que vous êtes privé de tout argument, parce que l'on a organisé volontairement le fait que la Wallonie soit dans la difficulté.

Deuxièmement, il y a cette loi spéciale de financement. Tout le monde est demandeur – cela a d'ailleurs été porté aux différents comités de concertation – de réaliser cet arrêté royal. Vous avez raison de dire que, fatalement, puisque l'on est dans un nouveau système et que les recettes fiscales ne seront définitives, en vertu des mécanismes fiscaux, qu'en 2018, que l'on n'est sûr de rien. En tout cas, on est sûr que la première calculatrice du Fédéral était mauvaise ; on est certain, puisque même le Fédéral l'a reconnu. La Wallonie est effectivement demanderesse que l'on puisse enfin réaliser cet arrêté royal qui mettra à plat toutes les discussions puisque la méthodologie sera arrêtée. Pour apprécier le budget, il faut évidemment tenir compte des événements qui l'entourent, du contexte.

Je l'ai dit tout à l'heure, la Wallonie n'échappe pas à cette règle : toutes les entités publiques sont en difficulté. Lorsque l'on fait des économies, on peut, toutefois, le faire de diverses manières : on peut le faire

en touchant à l'emploi public – c'est probablement le choix de ce qui se fait au Fédéral. On peut le faire aussi en restreignant les dépenses. On peut également le faire – c'est un choix qui est revendiqué – en présentant des budgets en déséquilibre. C'est un choix assumé de présenter des budgets qui sont en déséquilibre pendant une certaine durée, mais c'est toute la différence entre l'austérité et la rigueur. C'est toute la différence entre ceux qui pensent que prélever et assécher les ménages ne permettra pas de relancer la consommation et, fatalement, si l'on ne relance la consommation, on diminue le produit intérieur brut, soit d'une région, soit d'un État. Si vous avez le produit intérieur brut d'un État ou d'une région qui diminue, le ratio avec la dette ne diminue pas non plus, de sorte que les politiques qui sont menées et qui conduisent à cela... Ce n'est pas moi qui le dis, je l'explique. C'est l'économiste Paul De Grauwe, qui n'est pas vraiment un socialiste, qui n'est pas quelqu'un qui défend des thèses de gauche. Maintenant, il est temps que l'on prenne conscience que prendre des mesures fiscales – parce que vous avez parlé de nouvelles taxes en Wallonie – que dire de ce qui s'est passé au Fédéral ? Croyez-moi bien, je ne m'en priverai pas, mais le comparatif ne plaide vraiment pas à votre avantage.

Ce choix entre la rigueur et l'austérité est assumé. J'aime bien aussi les discours : « Il est temps d'assainir la dette wallonne ».

Cela ne vous intéresse pas, Monsieur Jeholet ?

(Réactions dans l'assemblée)

Quand on monte au mât, il ne faut pas avoir de trou dans son pantalon.

Vous reprochez régulièrement à autrui ce que vous faites régulièrement. Vous avez exigé, comme professeur qui se doit, le silence et l'écoute. Je crois que vous devez, au minimum, la même attention à ceux qui s'expriment à cette tribune, jusqu'au dernier intervenant, y compris le président de groupe de la majorité qui dit des choses qui ne vous plaisent pas, que vous n'aimez pas entendre, mais qui sont la philosophie même de l'action politique de partis progressistes auxquels vous n'appartenez pas, je le sais ; vous êtes plutôt dans le clan des conservateurs.

(Réactions dans l'assemblée)

Petit appendice relativement à la dette wallonne, la dette cachée qui est fantastique. Il faut de temps en temps regarder les chiffres. Vous savez, la hauteur des intérêts que la Wallonie rembourse annuellement. Avez-vous fait une fois l'exercice intellectuel d'en faire le ratio par rapport à la dette ? Ce n'est pas votre parti qui l'a créée, c'est la dette de l'État. À ce moment, vous regardez que l'on est parfaitement dans les règles, puisque ce sont 226 millions d'euros qui sont consacrés annuellement et qui font un ratio de 2,09 %.

Je crois qu'il faut arrêter à un moment donné, face à la réalité des chiffres, de dire des choses qui ne sont pas : « Non, la Wallonie n'a pas un endettement exceptionnel. Non, il n'y a pas de dette cachée. Oui, le choix de reporter la trajectoire est un choix conscient, affirmé à la fois pour permettre et continuer la relance de la Wallonie – ce à quoi vous souscrivez, je l'espère – et pour permettre aux ménages de souffler, de garder du disponible, parce que face aux mesures que vous leur avez concoctées, ils en ont bien besoin ».

Deuxième choix, c'est celui de ne pas mettre de nouvelles taxes ou, si l'on met des nouvelles taxes – c'est une philosophie – que fait-on ? On demande à ceux qui ont un peu plus de contribuer un peu plus. Cela ne me choque pas que l'on puisse – je pense notamment aux droits d'enregistrement, à la réforme des primes du logement – contribuer plus à partir d'un certain niveau de salaire. Celui qui a beaucoup plus contribue un peu plus au bien-être et à la solidarité. Je sais que c'est une philosophie à laquelle vous n'adhérez pas, mais c'est en tout cas le choix du Gouvernement. Lorsqu'il y aura une autre coalition dans cette enceinte, vous reviendrez peut-être en arrière, mais le choix qui est fait est le choix de la solidarité et le choix de préserver, pour les ménages, un petit peu de souffle disponible pour relancer l'économie.

Vous parlez de taxes, vous parlez de nouvelles taxes, vous parlez du fait de dire que ce sont toujours les mêmes qui supportent les difficultés et qu'il n'y a pas de choix courageux du Gouvernement. Comparativement, je crois que la rage taxatoire ne se trouve pas à Namur. La rage taxatoire s'est plutôt déplacée à Bruxelles où, là, on a pris des mesures. Je vais citer le catalogue des horreurs, l'occasion est trop belle : un saut d'index qui concernera 7 millions de personnes auxquelles on retirera 2 % de pouvoir d'achat – c'est cela relancer l'économie ; une augmentation des accises qui touchent tout le monde de la même manière, du diesel, de l'alcool, des boissons sucrées et du tabac ; une augmentation de la TVA sur l'électricité.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, mais je sais que cela vous dérange. Je sais que vous...

(Réactions dans l'assemblée)

Oui bien sûr...

M. le Président. - Monsieur Collignon, acceptez-vous que M. Jeholet vous interrompe ?

M. Collignon (PS). - J'accepte que M. Jeholet m'interrompe, parce que c'est toujours particulièrement intéressant quand on est au pied du mur de voir ce que l'on peut...

M. le Président. - Merci, Monsieur Collignon.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - J'essaie de comprendre M. Collignon. On parle du *tax shift*. Pourquoi en parle-t-on ? Parce que M. le Ministre Lacroix n'arrête pas de parler des retombées du *tax shift* sur les budgets futurs. Mais ici nous sommes à Namur, Monsieur Collignon. Je ne vous ai pas énuméré toutes les décisions positives du Fédéral, ne nous trompons pas...

(Réactions dans l'assemblée)

On n'en a pas ! Vous rigolez ?

(Réactions dans l'assemblée)

Attendez...

(Réactions dans l'assemblée)

Simplement...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Chers collègues, veuillez demander la parole si vous la voulez.

M. Jeholet (MR). - Vous pouvez être aussi malhonnête intellectuellement que cela, Monsieur Furlan, mais moi je cherche des mesures concrètes que vous prenez. Parce que des textes ici, à part des débats sur le budget, on n'en a pas beaucoup. Au Fédéral, vous vous plaigniez, votre sœur, Monsieur Onkelinx, se plaint sans arrêt au Fédéral, parce qu'elle est tout le temps opposée à des textes, à de vrais textes, à de vraies réformes...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Mais arrêtez de parler du Fédéral, nous sommes à Namur, Monsieur Jeholet.

(Rires)

M. Jeholet (MR). - Vous avez un fameux culot ! Dites-le à votre chef de groupe ! Dites-lui que nous sommes à Namur et que nous parlons ici des mesures de la Région.

M. le Président. - Merci, Monsieur Jeholet.

Monsieur Collignon, poursuivez. Si M. le Ministre Furlan veut prendre la parole, il peut la demander, sinon il fait comme les autres.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - L'incise était intéressante, je pense que le débat vivant fait aussi fonctionner la démocratie. Ce que j'essaie simplement de dire, Monsieur Jeholet, c'est que je pense que vos collaborateurs ont dû beaucoup gratter pour trouver ci et là des choix, qui sont des choix philosophiques par

rapport à des dégrèvements d'impôts, par rapport à une augmentation de taxe – et l'on assume parfaitement la taxe sur les poids lourds, considérant que 80 % de notre réseau sont concernés par des passages étrangers, donc on l'assume.

Mais ce que je veux vous dire, c'est que je n'ai pas du beaucoup gratter pour trouver l'augmentation de taxe que l'État fédéral, dirigé par le seul parti francophone a la manœuvre. Il faut quand même comparer. Quand vous comparez la Wallonie à la Flandre, quand vous vantez des expériences qui se font dans d'autres pays où l'on a tout compris et qu'ici on n'a rien compris, je n'ai même pas le droit de comparer quand vous êtes à la manœuvre à l'exécutif. Si, j'ai le droit, ayez au moins l'honnêteté intellectuelle de le faire.

Simplement vous dire qu'à ce moment, la rage taxatoire, on sait sur quel banc elle se trouve, elle ne se trouve pas sur le banc du Gouvernement en tout cas.

Premier choix qui a été fait : peu ou pas de taxes...

J'y reviens, je perdais à l'esprit, à l'entame de votre intervention, vous avez parlé des certificats verts en disant : « Ce sera la deuxième facture ». Il faut avoir un petit peu de mémoire. Quel groupe politique a-t-il soutenu les réclamants dans le dossier photovoltaïque en estimant qu'il fallait que le Gouvernement tienne absolument ses engagements ? Vous vous doutez bien que cela se répercute sur l'ensemble de la facture. Quand le Gouvernement prend une décision responsable, on ne peut pas dire tout et son contraire, selon que cela va dans son sens ou non. Il faut avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle et les discours que vous prônez sont caricaturaux et à l'envers de la vérité.

Je poursuis, premier choix : présenter des budgets en déséquilibre. Second choix : pas de nouvelle taxe. Autre choix, celui de minimiser certains secteurs ; secteurs qui permettent la relance. Ce n'est pas moi qui le dis, le plan Marshall fonctionne. Il a permis d'arrêter le décalage entre la Flandre et la Wallonie. Bien sûr qu'il faut encore faire plus, mais en tout cas, préserver ces budgets, c'est continuer le train de la relance, c'est permettre aussi aux villes et communes de se moderniser et d'avancer.

On sait que les politiques des villes vont être importantes dans une Europe où elles prennent le pas. C'est aussi le maintien des budgets relativement au cofinancement européen, on parle de 465 millions d'euros d'un côté, de 300 millions d'euros de l'autre.

Il est aussi question de préserver les politiques de cohésion sociale. Il ne faut pas minimiser ces politiques. Ce sont les politiques que nous menons au quotidien dans nos communes, parce qu'elles ont un rôle de régulateur. On parlait de solidarité dans nos communes, d'augmenter l'IPP. Vous savez, on ne choisit pas. Quand vous avez sur une structure communale, 20 000 habitants et que vous avez 1 000 RIS, vous ne

choisissez pas, ce n'est pas une demande, vous les accueillez et vous tentez de faire votre possible pour obtenir l'équilibre, pour mener des politiques socio-économiques qui permettent à chacun de s'élever, à chacun de retrouver le chemin de l'emploi et de vivre dans la dignité. Ce ne sont pas des choix.

Je pense que, oui, la solidarité d'un territoire passe par des zones où il y a une implantation commerciale, ci et là, où il y a peut-être plus de gens à revenus élevés, parce qu'ils s'y sentent mieux et y habitent. La solidarité d'un territoire passe par le fait que ceux qui ont plus contribuent plus à la manne, et que l'on puisse répartir, pour que chacun puisse avoir la possibilité de s'élever dans cette société. C'est, en tout cas, le fil conducteur de notre philosophie. Vous n'y adhérez pas – on l'a compris – mais il est clair que nous ne renoncerons pas à ces politiques de solidarité.

La politique de cohésion sociale est importante et préservée, mais je tiens à souligner les politiques nouvelles que le Gouvernement va mettre en œuvre. On a beaucoup parlé du parcours d'intégration : il y a 10 millions d'euros qui sont concernés.

Je veux revenir sur les 50 millions d'euros qui sont consacrés au numérique. Je pense, très sincèrement, que ce tournant est un tournant qui devait être pris. La Wallonie a eu de l'avance en créant ce plan Marshall, en ayant une politique prospective, en définissant des pôles qui sont porteurs. Si les plans Marshall évoluent au gré de l'évolution de la société, je pense que, demain, le tournant du numérique, de l'économie numérique, des villes numériques sera important ; il y a ceux qui seront dedans, et il y a ceux qui seront à côté. Il suffit de prendre simplement le développement de l'e-commerce, en se disant que, fatalement, ces tranches de pourcentage augmentent, et qu'il était donc important que l'on conçoive des montants importants.

Il est aussi important, lorsque l'on veut avoir une politique logistique, d'avoir un réseau en bon état et je veux souligner les 75 millions d'euros, hors financement SOFICO, qui y sont consacrés. Les politiques d'infrastructures sont importantes à la fois sur l'infrastructure routière, mais aussi pour tout ce qui a trait au rail. Là, je vais à nouveau faire appel à votre bon sens wallon, en tout cas votre fibre wallonne, pour répercuter les maillons dont on a besoin. Pour tout ce qui est les politiques d'infrastructures en matière d'arrière-port, on a, récemment, inauguré des chaînons manquants. Je crois que, là aussi, l'avenir de ces politiques nous permettra de nous redéployer.

Il y a également les politiques relatives aux politiques des villes qui nous sont transférées, pour 10 millions d'euros.

Faire un budget, c'est donc opérer des choix.

Premier choix : présenter, à terme, des budgets en déséquilibre, pour revenir progressivement dans la trajectoire, pour maintenir nos politiques.

Le deuxième choix, c'est de ne pas réaliser de nouvelles taxes et, lorsqu'elles sont réalisées, elles le sont à la marge, selon une philosophie de solidarité.

Troisième choix : bien immuniser des secteurs porteurs, qui nous permettent de créer de la richesse pour la redistribuer équitablement.

Établir un budget, c'est aussi s'adapter aux événements, à l'actualité, à la nouvelle donne. Là, je veux souligner la réaction rapide du Gouvernement au phénomène de la montée du radicalisme et, malheureusement, aux événements dramatiques. Des sommes sont, en effet, dégagées dans des contextes difficiles. Certains diront que ce n'est pas assez, que la marge n'est pas suffisamment importante, mais je pense que dégager quelques millions, notamment pour des politiques d'intégration, comme les 5 millions d'euros à Mouscron ou à Verviers, ou pour les différentes politiques d'insertion, en tout pour des montants de 11 millions d'euros, cela représente quand même un effort qu'il faut souligner.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs du Gouvernement, chers collègues, j'en arrive à la conclusion de mon intervention.

Je pense que, pour avoir un budget, il faut avoir des chiffres sérieux. La Wallonie doit, au niveau du comité de concertation, porter cette revendication, être en état de faire son budget avec des chiffres qui seront transmis le plus tôt possible. Je plaide pour que l'on puisse les transmettre, dès les conclaves budgétaires fédéraux, réaliser cet Arrêté royal pour que l'on arrête ces discussions sans fin sur l'application de la loi spéciale de financement. Je suis d'accord, tous les partis l'ont votée, mais il est temps, dans des matières importantes, de faire la clarté et de ne plus jouer sur quelques centaines de millions d'euros. Je crois qu'il y va de la responsabilité globale et, quelque part, du crédit de l'ensemble de la classe politique.

Le budget qui a été fait est un budget fiable, sérieux et qui poursuit le sillon que la Wallonie s'est tracé à travers le plan Marshall et les politiques de redéploiement pour permettre le redressement de la Wallonie, tout en trouvant l'équilibre nécessaire entre faire des économies qui sont demandées et maintenir nos politiques de relance, nos politiques de cohésion sociale, tout en s'inscrivant dans la nouvelle révolution de demain, celle du numérique.

Chers collègues, merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur Collignon, pour le respect du temps qui vous a été attribué.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, bonjour à ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de saluer.

Le monde s'est réuni, il y a quelques jours, et a conclu un accord historique au sujet du climat.

Il dessine une perspective qui reste encore à avancer, avec une série de limites, mais une perspective pour les décennies à venir. Les signaux d'alerte, effectivement, s'accroissent, qu'il s'agisse du climat, qu'il s'agisse aussi de l'impact de la pollution sur la santé ou de la biodiversité. Pendant ce temps, le Gouvernement wallon, lui, continue à désinvestir globalement les enjeux écologiques.

En dépit des beaux discours autour de Paris, le Gouvernement continue à ne pas investir ou même à désinvestir un certain nombre de leviers régionaux qui sont tout à fait indispensables à la transition écologique de notre société. À travers ces orientations budgétaires que nous allons passer en revue, c'est la vision ou plutôt la non-vision du Gouvernement qui est mise en relief. Elle apparaît aussi à travers un certain nombre d'outils structurants qui disparaissent de l'ordre du jour : je pense au plan Air-Climat-Énergie, je pense au SDER, je pense au Plan régional pour la mobilité durable et, en matière de développement durable, c'est aussi l'affaiblissement du rôle de la cellule d'avis qui était là pour instruire et conseiller le Gouvernement, qui est également symptomatique et, pour nous, autant incompréhensible qu'anachronique.

Pour revenir au budget, un des éléments majeurs du budget 2016, c'est bien évidemment la redevance kilométrique qui entre en vigueur au 1er avril 2016 pour les poids lourds. Plus de 150 millions d'euros par an, en recette nouvelle, cela n'arrive évidemment pas tous les jours, c'est un élément-clé, 200 millions d'euros à partir de 2017.

Ces moyens devaient permettre, pour nous, d'investir dans une réelle politique de mobilité durable, dans toutes ses dimensions, avec aussi le but de réduire la congestion dont souffre un grand nombre de nos circuits routiers et de nos villes.

Le Gouvernement a toutefois fait le choix d'affecter ces moyens nouveaux à la SOFICO et de les cibler essentiellement sur le réseau routier et autoroutier structurant. Cette réhabilitation du réseau est évidemment nécessaire, mais d'une part, elle ne se limite pas au réseau structurant – les petites routes sont également en souffrance – d'autre part, l'extension du réseau est, pour nous, un choix totalement dépassé, un choix du passé. On en a encore eu l'expression en Commission de l'Environnement, ce lundi, autour du chaînon CHB face au tram.

Ensuite, le Bureau du Plan a sorti encore, il y a quelques jours, la prévision à échéance 2030 à politique inchangée. À politique inchangée, on nous annonce encore une augmentation de la congestion. C'est dire s'il est nécessaire de changer de politique.

Il faut absolument amplifier le soutien aux transports en commun et, en particulier, aux sites propres, aux bandes de bus, à tous les outils qui peuvent permettre d'augmenter la vitesse commerciale des bus, d'augmenter leur attractivité, d'augmenter l'offre, évidemment aussi, d'avoir dès lors un impact plus grand dans les choix de mobilité et de permettre également à ceux qui sont contraints de prendre leur véhicule, tenant compte des déplacements qu'ils doivent faire, de ne plus être congestionnés, puisque évidemment l'impact de tous ces outils de mobilité durable – les transports en commun, le vélo, le covoiturage – sont tout à fait nécessaires pour en sortir.

C'est pourtant l'inverse que le Gouvernement a fait, puisque c'est la SOFICO et le réseau routier et autoroutier structurant qui décrochent la timbale. Non seulement la SOFICO empêche la redevance, mais le financement régional au niveau du péage pour tiers est également augmenté de 9 millions d'euros et le Gouvernement laisse la SOFICO avoir encore une empreinte négative au niveau du compte SEC. Malgré cette recette nouvelle et exceptionnelle, la SOFICO va continuer à grever la capacité d'investissement global de la Région à hauteur de plus de 50 millions d'euros.

La SOFICO gagne trois fois : il y a le grattage, il y a le tirage et puis il y a sans doute l'asphaltage, grevant d'autant les moyens qui sont à disposition de la Région pour l'ensemble de ses politiques, notamment en matière de mobilité durable.

À côté de cela, les crédits laissés au réseau non structurant, les crédits laissés à la révision du réseau secondaire, augmentent aussi, mais à concurrence de 8,7 millions d'euros en moyens d'action seulement par rapport à l'an dernier. Les voiries communales, quant à elles, ne recevront rien du tout. Les moyens investis dans les voies hydrauliques – je le dis plus positivement, parce qu'il faut le faire – augmentent, heureusement, même si de façon trop modeste et uniquement en moyens d'action avec 20 millions d'euros au budget 2016.

À l'inverse du réseau routier et autoroutier structurant, les transports en commun ne constituent pas du tout une priorité pour le Gouvernement. Au niveau des investissements des TEC, d'abord, les moyens supplémentaires apparaissent marginaux par rapport à cette politique autoroutière. S'ils augmentent un peu en 2016, ils restent encore en dessous des moyens prévus en 2014. Ces investissements sont pourtant essentiels si nous voulons sortir les bus et leurs usagers, mais plus globalement notre système de mobilité, de la congestion la plus complète.

Le budget d'exploitation du groupe TEC est, quant à lui, aussi en diminution. Il diminue de plus de 20 millions d'euros par rapport à la trajectoire fixée par le contrat de service public et les moyens diminuent même de plus de 1 million d'euros par rapport à 2015. On a donc là une impossibilité de développer l'offre des transports en commun, mais sans doute aussi le risque à nouveau de mettre à mal l'offre et l'emploi.

En outre, à l'inverse de la SOFICO, qui va avoir un déficit de plus de 50 millions d'euros, le groupe TEC doit dégager un solde SEC positif, 9 millions d'euros, c'est-à-dire plus de 50 millions d'euros de plus que l'an dernier. Donc, avec le jeu sur les codes SEC, on a là aussi une traduction de cette volonté du Gouvernement de continuer, envers et contre tout, plutôt pas envers et contre tout, de privilégier la politique autoroutière, tout cela dans un contexte, je l'ai dit, où la Région wallonne reçoit plus de 150 millions d'euros de moyens nouveaux. C'est totalement consternant.

Ne parlons pas de la politique du covoiturage ou du vélo. En matière de covoiturage, les moyens restent tout à fait en deçà de la nécessité et même inférieurs à 2014. Pour ce qui concerne les vélos, par contre, la politique structurée « Wallonie cyclable » a aujourd'hui été démantelée pour préférer une allocation de base appelée « Dépenses de toute nature ». Cela veut bien dire ce que cela veut dire ; c'est un peu le fourre-tout qui permettra les subsides à discrétion du ministre. Néanmoins, dans ce contexte à nouveau une nouvelle positive que je veux relever, ce sont les moyens investis pour le RAVeL. Il restera à voir sur quel projet, mais c'est un point que je veux néanmoins – pour être tout à fait de bons comptes – saluer.

On a donc là aussi, en matière de mobilité durable, globalement un désinvestissement.

Pendant ce temps, ce sont les aéroports qui voient également leurs moyens relever – sans même prendre en compte la SOWAER, son impact SEC et sa recapitalisation, en me limitant même seulement aux sociétés aéroportuaires, parce que si j'ajoute la SOWAER, l'addition sera encore plus élevée – de plus de 18 %, plus de 5 millions d'euros en plus en 2016. Outre que le ministre est totalement déshabillé après les déclarations matamoresques qu'il a faites sur le dossier, ce choix d'augmenter les subsides aux aéroports est à nouveau consternant lorsque on l'intègre dans la vue globale sur l'ensemble du budget.

Paris, c'est aussi l'énergie, Monsieur Fourny, et si cela vous intéresse, je peux également me taire pour vous permettre de converser plus gentiment.

M. le Président. - Monsieur Fourny, s'il y a moyen de respecter l'orateur.

Monsieur Hazée, reprenez.

M. Hazée (Ecolo). - M. Fourny vient chercher des arguments pour son intervention par la suite.

(Rires)

Paris, c'est aussi l'énergie. En matière d'économie d'énergie, l'efficacité du mécanisme Écopack qui, heureusement, est préservée reste affaiblie par la réduction des primes en matière d'énergie et de réhabilitation. Après avoir fortement diminué l'an dernier, le Gouvernement a, certes, revu ses crédits à la hausse, en 2016, mais il semble que ce ne soit que conjoncturel, pour gérer le moratoire et l'afflux sur le régime précédent. Nous craignons donc un trou d'air pour la suite, avec un impact négatif sur l'emploi dans le secteur.

En matière de développement des énergies renouvelables, la politique du Gouvernement reste totalement insuffisante – on a déjà eu l'occasion de faire le débat ; la trajectoire vers les énergies renouvelables qui a été reportée de 10 ans. Même au-delà des objectifs, il reste aussi à voir plus clair quant au chemin qui sera suivi, notamment aux outils mis en place pour la politique éolienne du Gouvernement, car elle reste, à nos yeux, tout à fait énigmatique : entre les objectifs portés par le ministre de l'Énergie et la manière dont le ministre de l'Aménagement du territoire met en place ou non des outils pour atteindre ces mêmes objectifs, on éprouve une certaine difficulté à comprendre.

Nous soutiendrons, par contre, le crédit de 8 millions d'euros dégagé pour la coopération climatique. C'est un point que je veux aussi relever, tout en mesurant avec vous que nous ne sommes, en la matière, qu'au début du début.

En matière de biodiversité de nature, c'est le même manque de vision qui apparaît. Il y a un an, le Gouvernement coupait dans Natura 2000 et dans la réserve agréée. Aujourd'hui, il est assez constant, parce qu'il coupe à nouveau dans Natura 2000, alors que l'état de la biodiversité wallonne continue à se dégrader.

Il amplifie aussi les coupes de bois et de chablis – 40 % de recettes en plus – et il vend les bois domaniaux. Même dans votre majorité, j'ai pu entendre ordre de record d'un certain nombre de questionnements par rapport à ces choix et cette volonté de dividende à court terme dans la forêt. Ce désinvestissement nous inquiète aussi pour l'équilibre de la forêt et pour la biodiversité.

En outre, les haies selon notre terroir d'origine jouent un rôle fondamental pour la biodiversité, l'agriculture, la lutte contre l'érosion des sols. C'est une politique pensée et qui est montée en puissance durant ces dernières années. Elles sont aujourd'hui menacées par le nouveau CoDT qui n'exige plus de permis en vue de l'arrachage. Le risque est grand, à nouveau, de voir réduits à néant les acquis de cette politique, de nombreuses années de soutien des agriculteurs et des citoyens en la matière.

Le Plan wallon de développement rural est enfin sur les rails, après 18 mois d'attente et de tentatives d'en amoindrir la dimension et les mesures environnementales.

Enfin, le foncier agricole reste un enjeu important, mais les ministres de l'Aménagement d'une part, des Infrastructures routières d'autre part, sont bien loin d'une gestion qui préserve les terres agricoles, pendant que le ministre de l'Agriculture reste en attente. Nous sommes en attente des avancées en matière de bail à ferme, de l'observatoire et de la banque foncière wallonne.

J'en viens aux enjeux de solidarité. J'ai bien entendu les discours, et notamment le discours de M. Collignon, mais je suis triste que ce soient des discours qui restent dans l'oralité et qui ne se traduisent pas dans les choix du Gouvernement. Le Gouvernement préserve, heureusement, les moyens dévolus à plusieurs politiques sociales, c'est un point positif, mais cela ne suffit pas. Le Gouvernement n'est pas au rendez-vous d'un certain nombre de réformes structurelles nécessaires pour la redistribution, à travers la justice fiscale, pour la lutte contre la pauvreté, avec des moyens concrets en la matière, notamment au niveau du financement des CPAS, pour l'accès au logement. Sur tous ces chantiers, nous sommes, par contre, en absence de répondant.

Venons d'abord au *tax shift*, nous avons appelé le Gouvernement à se saisir de ces leviers fiscaux pour avoir une fiscalité plus écologique, mais aussi plus redistributive qui mettrait en œuvre les propos tenus par le chef de groupe PS il y a quelques instants, mais le Gouvernement n'est, aujourd'hui, pas au rendez-vous. Il n'utilise pas ces leviers. Je dirais même que le principal *tax shift* que le Gouvernement met en œuvre au niveau de la Wallonie, c'est le *tax shift* fédéral. Il transpose, il applique, il laisse imposer ses vues par le Gouvernement fédéral, sans utiliser les leviers dont il dispose, non pas pour mettre à mal l'augmentation de la TVA. On sait qu'il n'est pas compétent en la matière et je ne vais pas lui en faire le procès.

Par contre, pour donner un impact plus positif pour les bas revenus, pour donner un impact moins positif pour les hauts revenus, pour les personnes, Monsieur Collignon, qui peuvent un peu davantage contribuer. Mais non, le Gouvernement wallon veut en fait transposer les mesures telles qu'elles ont été décidées par le Gouvernement fédéral avec, aussi, un impact qui est moins grand pour l'économie et pour l'emploi. Lorsque la redistributivité, lorsque la justice fiscale est plus grande, c'est aussi un impact positif pour le pouvoir d'achat et, dès lors, pour l'économie.

Dans le même sens, et contrairement à ses promesses, par rapport à la non-augmentation fiscale, par rapport au non-report de charges sur les pouvoirs locaux, le Gouvernement va augmenter la fiscalité sur les déchets. En réalité, il ne l'augmente pas lui-même. Il prend un certain nombre de mesures. Je pense

notamment à la suppression des subsides pour les déchets spéciaux, la réduction de certains investissements, en ce compris pour des investissements réalisés qui, au bout du compte, reportent les charges sur les intercommunales, reportent les charges sur les communes et, au bout du compte, les reportera sur les citoyens à hauteur de 6 à 7 euros en moyenne, par personne, en Wallonie. Là aussi, c'est le contraire de ce qui a été dit.

Il le fait encore au niveau de l'assurance autonomie qui est un bon projet dans son principe et où le Gouvernement prévoit également – il l'a annoncé – une fiscalité forfaitaire ; ce qui est, à nouveau, le contraire d'une politique qui prend en compte les capacités contributives.

Pour ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a établi un Plan de lutte contre la pauvreté qui – on l'a dit à l'époque, déjà – constitue une démarche positive dans sa méthode, contient un certain nombre de mesures également tout à fait intéressantes. Toutefois, ce plan ne trouve aucune traduction budgétaire, à l'exception de deux modestes subventions. Il y en a pour 200 000 euros. Le Gouvernement a donc beaucoup de plans – M. Jeholet en a fait l'inventaire – et ces plans sont souvent accompagnés de moyens financiers, mais il y en a un qui ne repose sur aucun moyen financier, c'est le Plan de lutte contre la pauvreté. C'est évidemment un paradoxe tout à fait inouï.

En parallèle, le Gouvernement n'a pris aucune initiative pour refinancer les CPAS, alors qu'ils font face à l'augmentation de la pauvreté en première ligne, dans notre Région, avec des difficultés innombrables dans un certain nombre de familles, avec une pression sur le travail, mais aussi sur la demande adressée aux CPAS. Bien évidemment qu'une part relève de mauvaises décisions du Gouvernement fédéral et c'est au Gouvernement fédéral de les compenser. C'est un combat que nous partageons avec la coalition wallonne et, en même temps, il y a cette augmentation de pauvreté qui, elle, n'est pas seulement fédérale et qui légitime, de notre point de vue, une mise à contribution de la caisse régionale pour venir en aide et éviter d'avoir un repli vers une solidarité qui serait strictement communale et qui, dès lors, aboutira à des choix dramatiques, dans un certain nombre de situations.

Troisièmement, en matière de redistribution de solidarité, c'est l'accès au logement, car à nouveau, comme l'an dernier, le secteur locatif boit la tasse. Ce sont les moyens d'action, notamment à l'égard de la Société wallonne du Logement qui sont en diminution ; en tout cas, lorsque l'on prend en compte de nouveau le solde SEC, car le solde SEC est mis en négatif dans le logement public, de plus de 25 millions d'euros. C'est donc une contribution qui, en plus de ce qui est prévu dans le budget, vient réduire d'autant la capacité du secteur à investir en 2016.

La Cour des comptes indiquait, d'ailleurs, que les crédits allaient être insuffisants pour simplement exécuter les plans déjà décidés pour l'augmentation de l'offre du logement. C'est aussi le programme d'ancrage communal qui ne voit pas ses moyens augmenter, alors qu'ils avaient déjà été réduits l'année passée. Il n'est pas réalimenté, en 2016.

Dans le même sens, il y a le gel des subventions des agences immobilières sociales et des autres organismes à finalité sociale du logement qui est incompréhensible, puisque c'est vraiment un outil intéressant pour augmenter l'offre. L'intérêt et la demande sont là pour la prise en gestion du logement et la subvention est gelée. Cela veut donc dire aussi qu'il n'y aura aucun agrément nouveau, en 2016. Nous le regrettons. Cette évolution à la baisse du secteur locatif est d'autant plus significative que le Gouvernement a décidé, à travers sa réforme du bonus logement, de maintenir la plus grande partie des moyens publics investis dans le logement vers le secteur acquisitif. Cela veut donc dire qu'un certain nombre de familles, et singulièrement les locataires, resteront à quai. Ils n'ont pas, eux, de moyens supplémentaires et c'est donc la double peine qui les touchera, comme l'indiquait d'ailleurs récemment le Conseil économique et social de la Wallonie. Cette réforme du bonus logement, c'est clairement une occasion manquée qui laissera ainsi, nous le pensons, une partie des Wallons au bord du chemin.

Un mot encore sur le parcours d'intégration. On a déjà eu l'occasion de le dire, puisque l'on a déjà eu des débats en la matière. Nous ne serons pas longs, ici. Les moyens prévus sont en augmentation. C'est une bonne chose, mais ils restent insuffisants par rapport à la demande. Aujourd'hui, si l'on s'en tient au seul apprentissage du français – et l'on sait que le parcours, ce n'est pas que l'apprentissage du français – 40 % des personnes demanderesse ne trouvent actuellement pas de place dans les classes et, avec l'arrivée des nouveaux migrants, c'est une situation qui va sans doute encore évoluer à la hausse. Les moyens seront alors insuffisants, sauf si le Gouvernement les cible sur les seules personnes qu'il vise à travers l'obligation formelle qu'il entend établir et, dès lors, nous craignons que ce parcours d'intégration devienne alors un parcours d'exclusion pour toutes ces personnes qui ne sont pas ciblées à travers un discours un peu mâle de la part du Gouvernement. Le Syrien qui est arrivé il y a trois ans et un jour, l'Espagnol qui est arrivé avant-hier, ceux-là risquent de voir leur dossier sans cesse, voire même éternellement, mis en bas de la file avec le système coercitif qui a été imaginé sans doute à des fins davantage de discours politique que d'efficacité de terrain.

Quelques mots en matière d'emploi où nous sommes évidemment en attente, comme d'autres, de la réforme des aides à l'emploi. Mais soyons de bon compte, nous avons plaidé pour une concertation sociale intense en la matière et nous ne reprocherons donc pas au

Gouvernement de prendre le temps de la mener, tout en espérant, bien évidemment, que cette concertation sociale nous permette d'aboutir à une plus grande efficacité de ces dispositifs, à une simplification, mais surtout à une efficacité qui limitera les effets d'aubaine. Nous pensons aussi à la possibilité de stimuler de nouvelles perspectives, notamment en matière de réduction et de redistribution du temps de travail puisque l'on a lu les dires de certains ministres qui s'épanchaient sur le sujet. Nous espérons que ces discours, contrairement aux discours relatifs à la solidarité, contrairement aux discours relatifs à l'accord de Paris, se traduiront dans la réalité de la réforme des aides à l'emploi.

Nous sommes par contre plus impatients pour la réforme de titres-services, parce que là, des améliorations sectorielles ont été apportées dans le secteur des aides familiales. Pour le reste, nous ne voyons rien venir et nous pensons qu'il y a là un dossier dont nous devons nous emparer ici, au niveau du Parlement. Nous reviendrons certainement à la rentrée avec nos propositions en la matière.

Au-delà, le Gouvernement n'a heureusement plus ponctionné le budget des APE. L'indexation prévue par la législation – le décret de 2002 – sera respectée cette année, mais l'argent repris reste évidemment perdu pour les associations et les pouvoirs locaux. Ce n'est pas cette année que ces 10 millions d'euros pris en 2015 reviendront. Cela reste donc des moyens perdus.

Par contre, les EFT-OISP voient leurs subventions gelées alors qu'elles paient essentiellement des salaires. C'est inquiétant.

Enfin, la baisse des crédits relatifs au dispositif des articles 60 et 61 reste étonnante et, Madame la Ministre, nous suivrons avec vous ce dossier en cours d'année, parce qu'il ne s'agirait pas que, le jour venu, des moyens manquent si des projets concrets, si des demandes sont là et ne pouvaient dès lors ne pas être suivis.

Nous soutiendrons par contre, Madame la Ministre, l'augmentation des moyens investis dans la formation, même s'il est surprenant que cette hausse des crédits ne vise que le seul FOREm et non, notamment, l'IFAPME ou les autres opérateurs qui sont, eux, en stagnation.

Pour ce qui concerne l'économie, le plan Marshall 4.0 prend sa place et ses marques dans le budget. Le plan reste structurant, même si certaines évolutions sont interpellantes. M. Jeholet a posé un certain nombre de questions. Pour ce qui nous concerne, les crédits dédiés à la recherche sont aussi à nouveau en baisse de 2 millions d'euros, après une baisse très significative de 40 millions d'euros en 2015. Cela reste des éléments qu'il faudra expliquer et sans doute au-delà de ce débat budgétaire s'agira-t-il de revenir dans les prochains mois sur la mise en œuvre du plan Marshall 4.0.

À côté de cela, c'est surtout le désinvestissement par rapport à la transition écologique de notre économie qu'il faut relever puisque, notamment au-delà du système Écopack dont j'ai parlé, au-delà du programme PIVERT qui reste maintenu, les crédits pour les outils portés par l'alliance Emploi-Environnement sont en réduction, voire en démantèlement, puisque la plupart des allocations de base visent à payer l'encours en la matière. Je pense aux centres d'excellence en développement durable, au label écosystémique, à l'écodesign et toute une série de programmes plus novateurs et émergents qui risquent de disparaître vu ces choix budgétaires.

De la même manière, les crédits à l'expansion économique en énergie et en environnement sont réduits de 20 % en 2016.

Enfin, l'économie circulaire et le programme Next porté par le ministre ne sont pourvus non plus d'aucun crédit en 2016. C'est aussi un des plans du Gouvernement avec le Plan de lutte contre la pauvreté qui ne se traduit pas par des choix budgétaires. Pendant ce temps, le Gouvernement fait le choix de renouveler un four à incinération à Pont-de-Loup qui va donc, vu le temps d'amortissement, générer son flux de déchets et perpétuer la filière. C'est évidemment là le contraire de l'économie circulaire.

Dans le même sens, pas de trace non plus de l'alliance Emploi-Environnement consacrée au circuit court. Les choix budgétaires du Gouvernement en la matière sont limités au soutien et aux halls relais agricoles. Même le programme « Fruits et légumes à l'école », s'il est à nouveau soutenu par un système d'avances, voit son enveloppe réduite de plus de 35 %. C'est dire à nouveau le choix du Gouvernement en la matière.

En économie, l'absence de crédits pour les stratégies de redéploiement de régions touchées par des restructurations est étonnante, vu l'actualité de certaines régions, mais aussi vu le travail en cours et porté par certains acteurs économiques de terrain. Ce travail n'est pas relayé par des allocations budgétaires dans le budget 2016.

J'aborderais quelques éléments de méthode et de gouvernance de façon plus transversale. Nous ne reviendrons pas, d'abord, sur la question des libertés prises avec la Cour des comptes et, plus largement, avec les règles budgétaires. On a eu un débat très approfondi en commission, à propos de cette décision unilatérale, prise on ne sait trop par qui, quant à l'accès aux propositions de l'administration et à la modification des pratiques antérieures. Le ministre l'a reconnu, cette initiative n'était pas admissible. Il reste, dès le prochain ajustement, à ce que l'on puisse retrouver des pratiques de travail habituelles avec la Cour des comptes.

D'autre part, comme d'autres l'ont dit avant moi, le budget devient un peu virtuel. Il faut constater que ce sont les soldes SEC qui impactent très fortement les capacités d'action de l'exercice. Plusieurs exemples de mon propos l'ont illustré : SOFICO qui, elle, peut aller en négatif à -50 millions ; le TEC qui, lui, doit faire un effort positif de plus de 50 millions par rapport à 2014 ; la SOWAER qui a cette capacité supplémentaire ; la Société wallonne du logement qui a cette capacité en moins.

On voit, là, qu'il y a une évolution. Il faudra certainement encore améliorer la transparence. M. Collignon a indiqué que la plupart des budgets des organismes ont été transmis. C'est vrai pour les budgets dont la transmission est obligatoire, mais cela n'est pas vrai pour certains des budgets que j'évoquais ici : la SOFICO, la SRWT, la TEC ou la SOWAER.

Or, nous voyons l'impact de ces choix sur la politique budgétaire et les choix du Gouvernement. C'est un travail qu'il faudra poursuivre, puisque, souvent, cela modifie l'impact global sur l'économie et sur les choix budgétaires.

Les cavaliers budgétaires ne sont pas nouveaux. Ils deviennent, aujourd'hui, une armée qui porte sur plusieurs dizaines de législations. Certains ministres ont juré, en commission, que c'était la dernière fois. Nous pensons qu'il faut mettre sur pied un processus pour sortir de cette escalade, où, chaque année, le nombre d'articles du décret budgétaire augmente, parce que, à chaque fois, c'est la capacité d'action du Parlement – et je parle ici pour l'ensemble des groupes et pas seulement pour ceux de l'opposition – qui est affaiblie. En outre, en l'espèce, une série de modifications interviennent alors en matière fiscale sans qu'il y ait l'avis du Conseil d'État, sans même parfois que l'on ait un commentaire des articles de la part du Gouvernement. Cela est tout à fait périlleux.

Je reviendrais aussi sur les deux montants importants : le socle de transition et l'intervention de solidarité nationale, que M. Jeholet a évoquée. Il a raison. Le socle de transition doit tous nous préoccuper, puisque, à échéance d'un peu moins de 10 ans, il diminuera de 10 % par an.

Par contre, il n'est pas correct, de mon point de vue, de mettre sur le même pied l'intervention de solidarité nationale, qui, elle, est un mécanisme de solidarité objectif, transparent, pérenne, prévu par la loi spéciale, comme c'est le cas dans les états fédéraux, ou en tout cas dans la plupart d'entre eux.

Je veux souligner un chiffre qui témoigne d'une amélioration en la matière, puisque cette intervention de solidarité nationale était de 612 millions d'euros l'an dernier, et elle passera à 570 millions d'euros l'année prochaine. C'est une diminution qui traduit, en réalité, une amélioration de la situation de la Wallonie par

rapport à la moyenne nationale. Il y a, bien évidemment, toute une série de signes qui laissent penser que nous avons encore beaucoup de travail en Wallonie par rapport au redressement, mais ce montant, qui est fondé sur la situation au 31 décembre 2014 – c'est quelque part l'héritage de la coalition Olivier – est en diminution. Je pense même qu'il n'a plus été aussi bas depuis fort longtemps.

Il faut dire que la réforme de l'État a modifié un peu la règle de calcul, mais avoir cet indicateur qui baisse, c'est une mauvaise nouvelle pour le ministre du Budget à court terme, mais c'est un signe positif qu'il faut relever. Je redoute que tel ne soit pas le cas vu les choix qui sont faits, mais j'espère que l'an prochain, le Gouvernement pourra nous montrer que, après l'héritage de son prédécesseur, il pourra aussi continuer à voir ce montant diminuer.

Il me reste peu de temps, mais je souhaiterais quand même saluer les crédits à la hausse pour la rénovation urbaine et pour le patrimoine. Ce sont deux politiques qui permettent de mener des projets positifs sur le territoire dans lequel ils s'insèrent. En même temps, elles ont ceci de commun, c'est qu'elles laissent les choix à la forte discrétion du ministre. J'espère donc que les ministres pourront éviter les approches clientélistes en la matière, dans le choix des projets retenus en matière de patrimoine public, d'une part, et de rénovation urbaine, d'autre part.

Pour ce qui concerne la politique de la ville, j'appellerai le Gouvernement à la cohérence. Il est tout à fait salubre de mettre sur pied une politique de la ville – nous avons eu l'occasion d'en discuter déjà en commission – et, en même temps, si le Gouvernement fait des choix inverses dans les autres compétences à travers les mêmes ou d'autres ministres, il est tout à fait inutile de mettre sur pied une politique de la ville. Je pense notamment aux choix en matière d'implantations commerciales qui ont été faits à Sterpenich, à Farciennes, et qui sont au contraire de la logique du centrage sur la ville. C'est une politique de relance des centres commerciaux en périphérie. Je pense aussi à la localisation de certains pôles d'activité en dehors de toute connexion avec des transports en commun. C'est le cas d'une entreprise qui serait implantée à Sugny. C'est une compétence fédérale, je l'entends. C'est aussi le cas du nouvel hôpital du Luxembourg prévu au milieu de nulle part dans la province, en tout cas bien loin des connexions en transport en commun.

C'est aussi la problématique des quartiers nouveaux pour lesquels le Gouvernement a prévu un appel à candidatures, mais dont le délai à fin mars 2016 laisse un peu pantois et laisse penser aux acteurs qui veulent se saisir de cette politique que, manifestement, seuls les initiés pourront être prêts en mars 2016. Le délai est fort court pour un travail sérieux.

Une politique de la ville, oui, mais dans l'ensemble des leviers régionaux et pas seulement dans une politique sectorielle de la ville. Elle a, par nature, un caractère transversal, mais elle doit transpirer dans l'ensemble des politiques régionales.

En conclusion, nous constatons l'an dernier que le Gouvernement avait décidé de mettre en œuvre une politique d'austérité en choisissant de réaliser 60 % de son effort sur la première année de la législature. Le Gouvernement garde aujourd'hui sa cadence en maintenant cette échéance de 2018, bien loin des discours qui ont été tenus sur l'effet de l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie, par rapport à l'économie elle-même, notamment les citations du professeur De Grauwe et d'autres qui ne se traduisent pas par les choix du Gouvernement.

Dans une large mesure, le budget 2016 est un budget de continuité qui prolonge ou qui amplifie les choix, surtout les mauvais choix, de 2015. Le Gouvernement a ainsi maintenu et amplifié ses mesures de restriction, notamment dans les organes d'intérêt public, avec un impact négatif, par exemple dans le logement social ou dans les transports en commun. Ce sont aussi les associations qui sont fortement mises en compression, avec des réductions de crédits l'an dernier qui sont poursuivies, avec aussi des difficultés de trésorerie, notamment autour du fonds Énergie avec certains acteurs du développement durable financés par ce fonds qui doivent limiter leurs activités.

Enfin et surtout, les enjeux écologiques avaient disparu du radar en 2015. La situation s'aggrave aujourd'hui, en 2016, puisque le Gouvernement fait même le choix du CO₂ en matière de mobilité. C'est évidemment un comble au moment de conclure un accord historique sur le climat à Paris.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je me joindrai également aux remerciements qui ont été adressés par M. Collignon à l'ensemble du personnel qui a suivi nos travaux durant de longues heures de débats, voici 15 jours, qui nous ont fait passer une partie de la nuit en commission. Cela vaut la peine de le faire remarquer, tant la qualité de ce personnel est appréciée et tant ils seront présents avec les travaux que nous avons à développer au travers des différentes compétences qui nous sont dévolues au niveau de la sixième réforme de l'État et qu'ils seront encore amenés à devoir supporter, aussi pendant de longues heures, au regard de ce travail en commission. Cela mérite d'être souligné et d'être salué. Merci pour le travail que vous nous accordez et votre présence au quotidien, à ce propos.

Pour aborder la question du budget, Monsieur Collignon, vous avez raison, c'est une vieille technique oratoire : lorsqu'il n'y a pas de fond, on fait de la forme et l'on s'attarde sur les éléments formels pour faire croire

ou tenter de croire que les éléments ne sont pas réunis pour aborder sereinement le fond.

Je tiens d'emblée à souligner le fait que la Cour des comptes nous a rendu un rapport circonstancié de grande qualité sur l'évolution de la dette, sur l'évolution du solde SEC et que la remarque contenue dans une petite phrase à l'entame du propos visant à indiquer que quelques éléments n'avaient pas été communiqués à temps n'ont en rien entaché la capacité de la Cour à étudier l'intégralité des données dont elle a sollicité communication auprès du Gouvernement et sur lesquelles elle a pu nous faire rapport.

D'ailleurs, dans le cadre des débats budgétaires que nous avons eus, la Cour des comptes, interpellée par nos propres soins, a rappelé qu'aucun élément n'avait été soustrait à son analyse et que la manière de procéder avait été quelque peu modifiée en raison de ce que des éléments sont arrivés un petit peu plus tardivement qu'au préalable et que le contact entre les auditeurs, les conseillers, les cabinets ou l'administration n'étaient plus aussi continu qu'il l'était pour des raisons d'ordre pratique, ce qui permettait à l'auditeur et au conseiller d'avoir les informations au gré du temps et de peut-être travailler de manière un peu plus confortable. Mais en tout cas, sur le fond, aucun élément n'a été soustrait. Je tenais à le rappeler, parce que dire le contraire n'est pas conforme à la vérité.

Je ne peux m'empêcher, dans le cadre de l'intervention qui sera la mienne ce matin, de revenir sur cette sixième réforme de l'État et des incidences qu'elle a pu avoir dans notre Commission du budget depuis maintenant près d'une année. Le constat que nous devons faire est tiré de la nécessaire et indispensable concertation qu'il doit y avoir entre le Fédéral et les Régions.

Dans un État fédéral, la loyauté et la concertation sont des attributs qui doivent trouver à s'appliquer et qui, malheureusement, font défaut de manière récurrente au travers des débats que nous avons eus et de manière symptomatiquement organisés, nous semble-t-il, maintenant. Les masques sont tombés, je le déplore, et je suis quelque peu étonné d'entendre M. Jeholet à la tribune faire de grands reproches à la Région sur son endettement, sur le manque d'initiative, sur les plans qu'elle entend développer et, par ailleurs, le manque d'ambition qu'elle aurait alors que l'ensemble des éléments dont il fait état relève de modes de financement, relève de problèmes de financement liés à l'application de la sixième réforme de l'État.

Force est de constater qu'il y a un manque de loyauté à l'égard de la Région. J'ai tendance à dire que nous avons pris le Fédéral six fois la main dans le sac avec une incidence remarquable sur les finances. J'entends le dénoncer ici à la tribune de manière claire pour que l'on puisse au moins se rendre compte de ce que les difficultés ne sont pas liées à la manière dont le

Gouvernement a fait preuve de rigueur et de justesse au niveau de l'élaboration de ces budgets, de la perspective qu'il se soit donnée d'atteindre un équilibre en 2018 que nous aurons peut-être peine à atteindre non pas du fait de notre Gouvernement, mais du fait de la non-application de la loi liée au financement de la sixième réforme de l'État.

Premier élément au niveau de cette déloyauté ou de ce manque de concertation, le fameux arrêté royal de mise en application de la loi spéciale de finance. Cela fait maintenant près de 10 mois que le ministre des Finances s'échine, au travers de comités de concertation divers, à obtenir la capacité de mettre en œuvre cet arrêté royal, de le concerter pour mettre enfin en œuvre l'application de cette loi qui nous permettra d'avoir des chiffres qui ne fluctueront pas au gré des besoins des uns et des autres, en fonction des ajustements budgétaires du Fédéral, de l'établissement du budget du Fédéral et de voir qu'in fine on doit se retrancher derrière l'administration pour considérer que celle-ci a commis des erreurs au niveau de l'administration fédérale et qu'il ne s'agit pas de volonté politique.

En tout cas, s'il y a eu des erreurs au niveau des calculs effectués par l'administration fiscale fédérale, il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, aucun signal politique fort n'a été donné par le Fédéral quant à son intention et sa volonté de mettre en œuvre la rédaction de cet arrêté royal, que tout le monde appelle de ses vœux, pour, enfin, disposer de chiffres précis, qui permettent aux uns et aux autres d'établir des budgets dans des conditions sérieuses, à notre époque, à savoir en 2015.

Deuxième élément sur lequel je vois un signe de déloyauté de la part du Fédéral à l'égard de la Région : la problématique de la DLU. De manière unilatérale, le Fédéral prend l'initiative de lancer une nouvelle opération, sans la moindre concertation à l'endroit des Régions, introduit un texte, sollicite l'avis du Conseil d'État, qui, en première session, le recadre magistralement, lui indiquant que les principes élémentaires, dans un État fédéral, et au regard de l'incidence que doit avoir cette DLU, le minimum c'est d'établir la concertation. Les chiffres sont clairs, l'impact réel pour la Région, si elle devait être appliquée telle qu'elle est proposée, aurait un impact positif de l'ordre de 32 millions d'euros pour les caisses de la Région wallonne.

La proposition faite par le Gouvernement wallon était de dire : « On peut tendre la main », mais puisqu'une troisième fois, il y a un conflit de loyauté par rapport à l'application de la loi de financement, notamment sur le passif des hôpitaux, nous vous invitons à régler immédiatement l'application de cette loi et le contentieux qu'il y a entre la Région et le Fédéral sur la lecture qu'il y a de l'intervention située à concurrence de près de 52 millions d'euros. Nous sommes prêts, au niveau wallon à dire : « Très bien, on

fait un pas dans votre sens au niveau de la DLU pour vous permettre de la réaliser, de contourner l'obstacle soulevé par le Conseil d'État, mais en contrepartie, faites un geste, prenez la part de la facture qui revient au Fédéral, au regard de l'application de la loi de financement et du passé et du passif historique qu'il y a au niveau des hôpitaux ». Non : fin de non-recevoir polie, même pas officielle, par un communiqué de presse, où le Fédéral entend passer en force et indique : « Cette DLU, elle ne portera que sur les droits fiscaux qui ont trait au Fédéral ». Évidemment, le Conseil d'État a lourdement rappelé le Gouvernement fédéral à ses études et a indiqué que celui-ci devait impérativement, dans le cadre d'un État fédéral digne de ce nom, procéder par le biais de la concertation.

C'est là un troisième élément de déloyauté avec une incidence financière non négligeable pour les finances régionales où le Fédéral est une nouvelle fois pris la main dans le portefeuille.

Quatrième élément sur lequel il y a difficulté : le *tax shift*.

Monsieur Jeholet, j'ai failli tomber de ma chaise. On nous annonce des emplois, des milliers d'emplois, le retour de la croissance. M. Jeholet fait grand cas d'une intervention de la Banque nationale à la tribune. Monsieur Jeholet, il ne s'agit pas d'un auteur littéraire où on lit uniquement une citation de quelques mots. Lorsque l'on lit un auteur tel que celui qu'est la Banque nationale et le Bureau fédéral du Plan, on le lit complètement, parce que c'est très bien d'indiquer que le *tax shift* va avoir des incidences extrêmement positives pour nos Régions, mais combien de fois n'avons-nous pas dénoncé le fait que ce *tax shift*, décidé dans la hâte et dans la précipitation, n'a jamais été chiffré, que ses effets n'ont jamais été chiffrés ni *ex ante* ni *ex post* ?

Carton rouge : la Banque nationale, que vous citez, a été beaucoup plus complète dans son explication. Je la cite, parce que c'est très bien de vanter des effets positifs de ce *tax shift*, mais encore faut-il qu'il soit financé. Que dit la Banque nationale à ce propos ? Je la cite, le 26 novembre, cela ne fait pas longtemps : « La Banque nationale, qui a évalué les incidences macroéconomiques du *tax shift*, précise qu'entre 2015 et 2021, l'impact, comme un montant de 6,617 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB, attendu en 2021 n'est pas financé dans les calculs relatifs à ce scénario de *tax shift*. Le résultat global est biaisé positivement. Pour respecter les objectifs budgétaires, d'autres initiatives de financement seront nécessaires. Cela, évidemment, vous omettez de le dire. Rendez-vous compte, Mesdames, Messieurs, chers collègues, il manque, aujourd'hui, au Fédéral, plus de 6 milliards et demi pour appliquer le *tax shift* sur la période qui s'étend jusqu'en 2021 et, d'aujourd'hui, on se gausse à la tribune de ce Parlement pour indiquer qu'il va avoir des effets extraordinairement positifs en faveur des Régions, en particulier de la Région wallonne ; ce que nous ne

pouvons que déplorer, puisque le financement n'est toujours pas, à ce stade, assuré.

Monsieur Jeholet, moi, je veux bien tout ce que l'on veut, mais on ne peut pas raconter n'importe quoi. La vérité à ses droits et je pense que, là, la Banque nationale mérite d'être citée intégralement.

M. le Président. - Monsieur Fourny, M. Jeholet peut-il prendre la parole ?

Cela semble être négatif.

M. Fourny (cdH). - Je n'ai pas coupé M. Jeholet lorsqu'il est intervenu à la tribune et nous avons fait montre d'une grande attention à son égard. J'aimerais donc qu'il puisse respecter le temps de parole des uns et des autres. J'ai un ton très calme pour développer mon propos. Je pense qu'effectivement cela peut chatouiller les oreilles, mais cela mérite d'être rappelé, parce que quand on prend les propos des uns, il faut être complet.

C'est le quatrième élément que j'entends dénoncer par rapport à la déloyauté et par rapport aux éléments du Fédéral qui ne sont pas conformes à la vérité.

Cinquième élément : l'IPP, autre élément dans lequel on a pris le Fédéral la main dans le sac. Souvenez-vous de la saga d'il y a quelques semaines sur les chiffres qui ont été communiqués, sur le fait de savoir pourquoi il y avait une telle diminution des recettes pour l'année 2015. On nous dit que c'est l'application de la loi, que c'est la machine qui a fonctionné à l'envers, mais quand on constate la différence qu'il y a, entre le nord et le sud, et l'impact qu'il peut y avoir, on est quand même très interrogateurs par rapport aux chiffres qui nous sont communiqués et la différence qu'il a pu y avoir entre la Wallonie et la Flandre. Là aussi, je m'interroge et ce ne sont pas les effets d'annonce qui nous disent et nous garantissent que pour janvier ou février de l'année prochaine les choses vont rentrer dans l'ordre, que l'ordinateur fonctionnera complètement, parce que l'on va remettre la prise, que l'on va avoir des chiffres qui seront plus stables et plus certains. Je pense aussi qu'il y a, là, un gros travail à effectuer au niveau du Fédéral. C'est le cinquième élément que j'entendais dénoncer par rapport à la loyauté qu'il y a lieu d'avoir.

Sixième élément : faute de communication et cela est important. J'ai encore dénoncé, pas plus tard que lundi, en commission du budget, l'absence de transmission de chiffres. M. le Ministre nous a répondu clairement à ce propos, notamment au niveau des recettes liées aux amendes routières. Comment allons-nous fonctionner, si l'on se refuse systématiquement à nous donner des chiffres, à les cacher, à faire en sorte que ceux-ci ne puissent être communiqués. Ce sont des rappels, des recommandés, des comités de concertation, des appels au dialogue qui font en sorte que l'on essaie de faire les choses sérieusement, en Wallonie. Malheureusement, force est de constater qu'il y a un

manque de volonté, dans le chef du Fédéral, de communiquer ces informations.

Tout cela pour vous dire que ces six éléments, du moins de fond, constituent les fondements d'un manque de loyauté qui devraient fonctionner dans un État fédéral et qui mettent la Wallonie dans une difficulté d'appréhender les choses sur bases de chiffres corrects, de chiffres sérieux et d'éviter de devoir fonctionner sur base d'hypothèses.

Venir nous reprocher, aujourd'hui, d'établir un budget qui n'est pas ambitieux, qui est peut-être en retrait par rapport à certaines avancées que vous souhaitez faire valoir, excusez-moi, mais nous faisons avec les éléments dont nous disposons et, fort heureusement, les éléments qui ont pu être reconstitués durant cette année 2015 nous laissent à penser que nous sommes dans le bon par rapport aux chiffres qu'il y a.

Cependant, il y a encore des incertitudes et celles-ci sont liées à cette politique unilatérale qui est développée, non concertée, et qui a des incidences indéniables en Région wallonne. On ne peut évidemment pas critiquer, d'une part, ce qui se fait ici, si, par ailleurs, on ne donne pas les moyens de faire quelque chose.

Je pense que c'est un prérequis qu'il fallait développer pour démontrer les errements et les problèmes qui se posent à ce niveau.

Pour le surplus je saluerai, en tout cas au niveau de ce budget, la cohérence qui a été développée par le Gouvernement au niveau des politiques qui ont été annoncées en termes de cette législature de suivre la trajectoire budgétaire jusqu'en 2018 et qui vise à obtenir l'équilibre. Des efforts importants ont été faits de manière structurelle et l'on voit que l'endettement a été réduit de près de 30 % ce qui n'est pas rien et significatif dans un contexte conjoncturel et global qui, en définitive, au niveau des chiffres macro, sont moins positifs que ceux qui étaient initialement annoncés, puisque le taux de croissance envisagé était de 1,7 %, nous allons envisager, pour 2016, 1,3 % et que le taux d'inflation de 1,4 % sera réduit à 1,2 %.

Malgré cela, l'assainissement est en cours, il est en route et produit ses effets indéniables que nous devons saluer, puisque au niveau des chiffres et des restructurations, les effets se feront sentir aujourd'hui.

C'est vrai que les mesures ont été difficiles et que le Gouvernement n'est pas rentré dans le mur face auquel il était confronté, il ne l'a pas contourné, il est passé au-dessus et il a pris les mesures qu'il fallait pour assumer complètement la tâche qui était la sienne.

C'est ainsi que des mesures ont été prises au niveau de la réduction de la déductibilité fiscale des titres-services et des mesures ont aussi été prises au niveau du

non-remplacement de fonctionnaires. Mais c'est à ce prix que l'on doit apporter des solutions.

À côté de cela, des mesures ont été prises, c'est vrai. Le bonus logement, c'est vrai, va être revu ; il a été complètement supprimé, mais nous ne sommes pas les seuls. La Flandre est passée aussi par cette case de révision. Le système, tel que prévu était impayable, était parti dans un emballement que tout le monde a pu constater et face auquel il a fallu apporter des réponses. Je pense que le chèque-habitat qui est proposé est une solution alternative raisonnable, qui doit permettre de soutenir l'accès à la propriété des jeunes ménages et de soutenir, ainsi, le secteur de la construction.

On n'a pas évoqué – il faut les souligner de manière positive – les mesures prises en matière de réduction des droits de donation ; réduction extrêmement importante puisque les taux passeront de 80 % à 50 % pour certains.

La taxe concernant les poids lourds. Je pense que tout le monde, dans cette assemblée, a appelé et appelle toujours de ses vœux à ce que le réseau structurant et nos voiries soient remis en état. Tout le monde sait qu'il est impayable, sur le budget ordinaire de la Région, de supporter le financement de ces travaux sans trouver d'autres moyens de financement. La taxe poids lourds répond à cet objectif en faisant payer, prioritairement, les camions provenant de l'étranger, qui traversent notre pays sur ce réseau structurant, puisque 80 % de l'impact de la recette seront imputés sur les camions étrangers fréquentant notre réseau. Dès lors, ce ne sont pas les Wallonnes et les Wallons qui payeront prioritairement, mais ce sont ceux qui utilisent, à juste titre, ce réseau. Il m'apparaît utile et important de le resouligner et d'indiquer également que ne sont pas visées les familles, puisque la taxe sur les véhicules légers n'est pas et n'a jamais été à l'ordre du jour et ne le sera pas.

Les politiques préservées plan Marshall, on ne peut que s'en réjouir. L'aide exceptionnelle de 4,8 millions d'euros apportée aux agriculteurs doit également être soulignée à cette tribune.

Les mesures liées à la lutte contre le radicalisme et le caractère automatique ou rapide de l'intervention du Gouvernement par rapport aux éléments que nous venons de vivre sont une réponse adéquate qu'il fallait prendre dans l'urgence et les moyens budgétaires ont été dégagés.

On peut également saluer l'avènement de l'AViQ dont le budget représentera un tiers du budget wallon. Le parcours d'intégration, financé à concurrence de 10 millions d'euros, les mesures liées à l'énergie, au climat, 8 millions d'euros. La continuité au niveau des politiques d'investissement économiseurs d'énergie, plus de 10 millions d'euros seront insufflés en complément dans le budget de l'année 2016. Ce sont des signaux extrêmement importants.

Il me plaît de faire une remarque ici à la tribune concernant la problématique du Fonds des communes qui est toujours maintenu à un montant de 1 milliard d'euros et la réforme qui était apportée, notamment au niveau de la taxe pylônes qui a fait couler beaucoup d'encre. La moitié de celle-ci était retranchée dans le cadre des discussions entamées avec le secteur, lesquelles n'ont toujours pas abouti aujourd'hui. Il serait utile que le Gouvernement nous fasse état des discussions qui ont eu lieu avec le secteur de la mobilophonie.

Concernant le retrait qui a été fait au niveau de la dotation des communes, lié aux taux d'imposition, qu'il soit au niveau du précompte immobilier ou au niveau de l'impôt sur les personnes physiques, le ministre Furlan nous a indiqué, en commission, qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle, et qu'il espère ne pas devoir la reproduire pour l'année suivante. J'émet le même vœu à cette tribune que cette mesure reste une mesure exceptionnelle et que, si une mesure de ce type devait intervenir à l'avenir, l'on tienne davantage compte du rendement de l'impôt, plutôt que du taux facial qu'il représente et qui est appliqué dans les communes. La redistribution des moyens et l'équilibre au niveau de la solidarité auraient plus d'impact et un intérêt de justesse et d'équité plus amplement développé si l'on tenait compte de ce taux de rendement, plutôt que du taux facial tel qu'il a été pris en considération par le Gouvernement, dans les chiffres de l'année 2016. Je me permets d'insister sur cet élément qui a fait l'objet d'une discussion au sein de notre commission, dans laquelle le ministre Furlan a opiné du bonnet et indiqué qu'il était vrai que cette réflexion pourrait être entamée en ce sens.

Je tiens également à souligner les mesures positives prises dans le secteur du numérique et la montée en puissance des investissements qui pourront être effectués dans la ruralité, les régions rurales en particulier, au travers du PWDR, puisque celui-ci doit prendre son envol. Les moyens développés par l'Union européenne, complémentaires ajoutés par la Région wallonne, permettront de développer de nouvelles initiatives, de nouvelles politiques. Je ne peux que m'en réjouir.

Enfin, je souhaite saluer qu'au niveau du logement, une réforme en profondeur est annoncée, tant au niveau du logement public que du secteur privé, pour l'année 2016, avec des moyens complémentaires qui viseront à tenter d'accroître le nombre d'appartements, de maisons et de logements sociaux mis à disposition du grand public, de manière plus rapide, plus coordonnée. Aujourd'hui, le constat fait par l'ensemble des acteurs du terrain, que ce soit les SLSP, les mandataires publics ou l'administration, est que la lenteur des procédures freine le déploiement du logement public dans notre Région. Les procédures sont trop lourdes. Les ancrages mettent trop de temps à être développés. Il nous faut impérativement alléger les procédures, faire en sorte que les décisions prises, les moyens financiers débloqués

aux fins de cette politique de développement de logement social puissent se voir concrètement sur le terrain dans des délais moins longs que ceux que nous connaissons actuellement.

Je me réjouis que le ministre du Logement ait souhaité développer une nouvelle politique en la matière et qu'il vienne, dans le courant de l'année 2016, avec des propositions concrètes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les propos que je souhaitais tenir à la tribune dans le cadre du budget de cette année 2016. Je remercie le Gouvernement pour les efforts accomplis et le travail d'équilibriste et d'équité qui a pu être établi entre les différents départements pour présenter un jugement qui tienne compte de la ligne financière que nous nous sommes assignés pour cette législature.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci à M. Fourny qui a largement respecté son temps de parole.

La parole est à présent à M. Gillot pour un maximum de cinq minutes.

M. Gillot (PTB-GO !). - Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous.

Deux cent cinquante mille travailleurs sans emploi et plus de 20 000 chômeurs exclus ou non admis en Wallonie, un taux de chômage de 14 %, un enfant sur quatre qui grandit dans la pauvreté, un ménage wallon sur 10 en difficulté de paiement pour sa facture d'eau, 40 000 familles en attente d'un logement social et les communes, CPAS en difficulté financière : c'est à ces réalités de terrain que doit répondre le budget 2016 de la Wallonie.

Derrière un budget, il y a une politique que l'on mène ou pas. Derrière un budget, il y a la vie, le quotidien et les besoins des gens que l'on rencontre ou pas.

Je reprends vos mots : « L'ADN du Gouvernement, la structure vitale de ce budget, c'est le plan Marshall 4.0 et, en particulier, le plan Numérique ».

En pratique, que cela veut-il dire ? Partout ailleurs, on coupe et l'on rationalise, mais pour le plan Marshall 4.0 et le numérique, pas question de réductions. Ici, on investit, on a de l'ambition. Depuis le début, je m'interroge sur cette priorité du numérique. N'importe quelle caissière, n'importe quel ouvrier travaillant à la chaîne savent qu'avec le numérique viennent souvent des suppressions d'emploi. À quoi serviront les investissements du Gouvernement wallon ? Iront-ils à la société civile, aux services publics, aux écoles ou plutôt aux grandes entreprises pour encore un peu plus remplacer les hommes par des écrans et des machines ?

La composition du nouveau Conseil du numérique, créé par M. le Ministre Marcourt, ne laisse aucun doute sur le sujet. Il réunit le patron de Google Belgique, IBM, Microsoft, Agoria, du groupe Rossel qui possède RTL, SudPresse et *Le Soir*; rien que cela. Cinquante millions d'euros sont prévus dans le budget, pour le plan Numérique. À quoi serviront-ils ? D'abord, 69 % iront aux grandes entreprises. Tout ce qui concerne l'éducation, la formation, la recherche, le service public, les communes, tout cela devra se répartir 25 %. Les PME devront se contenter des 6 % restants. Ensuite, le décret prévoit explicitement que les millions prévus pour les PME, l'éducation et la recherche pourront être transférés comme aides aux grandes entreprises. Enfin, on peut se demander quelle place auront les logiciels libres et gratuits dans un Conseil du numérique où Microsoft est présent.

Voici donc l'ADN du Gouvernement wallon : l'incertitude pour le service public, les communes, la formation, les PME, mais des cadeaux sûrs et certains aux grandes entreprises. Tout cela se fait sans aucune condition de création d'emplois, sans conditionnalité stricte des aides à la création d'emplois stables. Celles-ci sont autant de cadeaux qui vont directement augmenter les dividendes des actionnaires.

Depuis les échecs des premiers plans Marshall en la matière, créer de l'emploi n'est même plus un engagement du plan Marshall 4.0. De l'emploi, vous en détruisez par contre, notamment dans la fonction publique.

En 2015, quatre fonctionnaires sur cinq partant à la retraite ne seront pas remplacés. Ce sont 232 emplois détruits en 2015, alors que les besoins pour assurer un réel service public sont immenses. Ce sont 232 équipes où la pression au travail va encore augmenter, alors que le burn-out et la dépression sont officiellement la cause de l'absentéisme d'un fonctionnaire sur trois. Ce sont 232 équipes où le service et le contact avec le citoyen, l'utilisateur seront encore affaiblis. Ce sera rebelote, en 2016.

À quoi rime toute la communication sur le renouveau démocratique, si vous détricotez ainsi le service public ? Quelles perspectives offrez-vous à ceux qui se consacrent au service public, jour après jour ?

Le PTB déposera prochainement une proposition visant la mise sur pied d'expériences pilotes dans l'administration wallonne pour introduire la semaine de 30 heures. Les expériences menées en Suède montrent que cela augmente le bien-être au travail, diminue l'absentéisme et les maladies, tout en permettant de créer de l'emploi. Voilà qui permettrait de la création d'emplois solides, concrets, au lieu des éternelles supputations sur la création d'emplois par le privé.

Il y a encore de nombreuses autres pistes de création d'emplois, notamment celles liées à l'enjeu climatique.

Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que la nouvelle ligne budgétaire appelée « développer l'innovation dans le secteur énergétique et des énergies renouvelables » était créditée de zéro euro. Zéro euro pour l'innovation dans les énergies renouvelables, alors que l'on sort tout juste de la COP21, alors que l'année 2015 est apparemment l'année la plus chaude jamais enregistrée – pas que socialement – quel manque d'ambition pour construire une société durable !

La question des TEC est, elle aussi, interpellante. S'il y a un dossier dans lequel l'ambition sociale et environnementale devrait se retrouver, c'est bien celui des transports publics. Or, le leitmotiv du ministre Di Antonio se résume à deux choses : justifier la rationalisation du réseau, ainsi que la stagnation de la dotation.

Le réseau des TEC...

M. le Président. - Puis-je vous inviter à conclure, Monsieur Gillot ?

M. Gillot (PTB-GO !). - Je vais conclure, Monsieur le Président, mais cinq minutes pour parler du budget, ce n'est pas cool.

M. le Président. - Je sais bien que ce n'est pas 30 heures.

M. Gillot (PTB-GO !). - ...est déjà largement insuffisant et chaque rationalisation aggrave encore la situation.

Ce n'est pas de cela que la Wallonie a besoin, mais d'un réseau large et accessible à tous qui offre une vraie alternative à la voiture. Un réseau dont nous pourrions être fiers au prochain sommet climatique mondial qui serait la preuve de l'élan de la Wallonie pour relever l'enjeu d'une mobilité durable.

Voilà ce dont la Wallonie a besoin aujourd'hui : de projets socialement et environnementalement ambitieux.

Vous êtes loin du compte.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues, je commencerai par regretter que la Cour des comptes n'ait pu exercer son travail comme elle aurait dû le faire, faute d'informations communiquées à temps par les différents services de la Région.

En termes de transparence, on peut mieux faire. L'avis de la Cour des comptes est pourtant précieux dans le travail budgétaire, car il balise la mission essentielle de contrôle des députés.

En matière de transparence, nous souhaiterions également avoir davantage d'informations, notamment

un cadastre précis des rémunérations et autres avantages attribués dans les OIP et intercommunales, comme cela a été demandé par d'autres partis, afin de cibler au mieux les dépenses inutiles et de gagner en cohérence.

Malheureusement, il n'y a pas que la transparence qui fait défaut.

En effet, le budget manque de préoccupations et d'ambitions pour l'avenir à moyen et à long termes.

L'objectif de l'équilibre budgétaire pour 2018, pour être honnête, je n'y crois pas beaucoup et je sais que vous n'y croyez pas plus que moi. Je peux déjà prédire ici que lorsque l'échéance sera devant nous, vous trouverez suffisamment d'excuses – le Fédéral, les paramètres macroéconomiques, la météo ou que sais-je encore.

L'objectif est de terminer l'exercice budgétaire prochain avec une ardoise de 386 millions d'euros. Ce n'est probablement rien, à vos yeux, dans une région où la dette avoisine 20 milliards d'euros, soit autant d'argent préempté sur les générations futures.

Pour vous justifier, Monsieur le Ministre, vous invoquez un ralentissement de la croissance, seulement 1,3 %. Je vous dirai que la situation n'est pas neuve. Vous mentionnez aussi les organismes publics qui intègrent, petit à petit, le périmètre budgétaire de la Région wallonne avec les conséquences que cela entraîne, mais vous pouviez anticiper ce problème. Vous évoquez aussi les mesures prises par le Fédéral, comme toujours, en incriminant un autre niveau de pouvoir.

Le budget manque d'ambition pour redynamiser la Région. Où sont les mesures pour relancer l'économie ? Où le message pour nos entreprises est-il ? Où sont les bonnes nouvelles pour le citoyen alors que l'heure est grave ? Les indicateurs, en matière de PIB régional, de pauvreté, de chômage, ne relèvent qu'un vague frémissement. C'est déjà cela, mais nous partons de trop loin que pour nous en réjouir.

Les budgets successifs, par contre, nourrissent une certaine tendresse pour les taxes, les redevances et les impôts.

Nous avons toujours une redevance télévision qui plombe le pouvoir d'achat des ménages. La taxation sur les mâts de GSM est une absurdité à l'heure où le numérique prend de l'importance.

Le Gouvernement vient d'augmenter les droits d'enregistrement sur les troisièmes immeubles. On parle également des économies faites en faisant passer les véhicules dits ancêtres de 25 à 30 ans, avec la conséquence – que vous sous-estimez peut-être – de voir des propriétaires de ce type de véhicules passer la frontière linguistique pour faire immatriculer leur ancêtre.

Mais il n'y a pas de petits profits. Les aides, quant à elles, disparaissent. L'avantage fiscal pour les titres-services est raboté de deux tiers. Les aides les plus diverses entourant l'habitation, notamment en matière de sécurisation, sont noyées. Je suis toujours sceptique par rapport au chèque-habitat dont vous êtes venus nous parler, ici, en séance plénière.

Comme je ne voudrais pas que vous pensiez que je suis pessimiste, je vous dirai que je peux aussi me réjouir.

Je suis heureux de savoir que la recette de 155 millions d'euros venant du prélèvement kilométrique pour les poids lourds sera réaffectée à l'entretien des routes qui sont trop peu sécurisées. Je suis aussi heureux que 10 millions d'euros aient été prévus pour lutter contre la ghettoïsation des centres urbains. Je me ravis – vous connaissez mon attachement pour l'agriculture – que de nouvelles aides, certes pas assez nombreuses, ont été dégagées pour le secteur. Je me réjouis enfin que certaines dépenses facultatives aient été gelées.

Je salue votre prise en considération de certains autres grands défis de demain. Il y a le défi climatique. La Wallonie dégagera, à partir de l'année 2016, un montant annuel pour ce que l'on appelle le financement climatique.

Il y a le défi économique et la transition numérique, que l'on ne peut manquer, sous peine de rater le train en marche. Je vous félicite d'avoir consacré un plan Marshall à ce secteur.

Il y a le défi sociétal, avec notamment la lutte contre la radicalisation. Je me ravis que des moyens, certes pas assez ambitieux, à hauteur de 10 millions d'euros, aient été accordés pour favoriser le parcours d'intégration. Toutefois, il faudra faire davantage. Le futur nous obligera à allouer davantage de moyens pour les urgences et les défis qui se présentent.

Le présent nous oblige à limiter les dépenses. De mesurette en demi-mesurette, de pansements en bricolage, on obtient un budget wallon. C'est la méthode des gouvernements qui se succèdent. On attend davantage d'ambition. L'avenir de la Wallonie, des Wallons, des citoyens est à ce prix.

M. le Président. - Je pense que nous en avons clôturé avec la première série des orateurs, les présidents de groupe, porte-parole de leur formation.

La Conférence des présidents – je vous consulte – avait convenu que nous reprenions les thématiques après les déclarations, questions urgentes et questions orales. Je vous propose de nous en tenir à ce dont nous avons convenu. Cela me permet de vous souhaiter, à chacune et chacun, un excellent appétit. Nous nous retrouvons à 14 heures.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 11 heures 46 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 1 minute.*

M. le Président. - La séance est reprise.

Nous reprenons notre séance consacrée à l'examen du budget et singulièrement, en ce début d'après-midi, aux déclarations d'intérêt régional, aux questions urgentes et aux questions d'actualité. Autrement dit, nous retrouvons la Wallonie en direct.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. FOURNY, SUR « LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉFENDRE LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES RURALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Fourny, sur « le dépôt d'une proposition de résolution visant à défendre le maintien des services de proximité dans les zones rurales ».

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, chers collègues, le groupe cdH déposera, ce jour, une proposition de résolution visant à soutenir les zones agricoles et le risque qu'elles encourent de manière accrue, au fil du temps, de voir leur service public ainsi réduit de manière très importante. On l'a vu au cours des dernières années.

Alors que la Wallonie fait de gros efforts au niveau du PWDR, au niveau du CLDR, pour investir dans les villages et dans les services de proximité, nombre de services de type fédéraux, que ce soit la Poste, que ce soit les chemins de fers, on annonce même dans le privé la disparition importante d'organismes du style bancaire et la banque Fortis ayant annoncé récemment la perte de plus de 1 000 emplois sur notre territoire, nous ne pouvons que nous insurger face à cette politique qui vise à désertifier les zones rurales.

C'est ainsi que nous déposerons une proposition de résolution qui vise à soutenir les actions entreprises par

le Gouvernement wallon, mais qui invite aussi le Gouvernement fédéral à en faire de même. Cette résolution sera cosignée – je m'en félicite – par le groupe PS au travers de la personne de son chef de groupe, M. Collignon ainsi que M. Courard ; merci à eux.

M. le Président. - Merci, Monsieur Fourny, qui, si je comprends bien, s'exprimait au nom de deux groupes.

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE
MME DE BUE, SUR « LE RAPPORT ET LES
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONCERNANT
L'EMPLOI WALLON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme De Bue, sur « le rapport et les recommandations du Conseil économique et social concernant l'emploi Wallon ».

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil économique et social de Wallonie vient de publier un rapport sur la politique de l'emploi après la sixième réforme de l'État. Il y a des éléments de diagnostic que l'on connaissait déjà, à savoir un taux d'emploi de 62 %, beaucoup trop faible, alors que l'objectif est de 73 % à l'horizon de l'année 2020. Il faudra mettre au travail 241 000 personnes.

Il y a aussi une analyse fine de différentes politiques en termes d'emplois : les groupes cibles, les aides pour la promotion de l'emploi, les titres-services. Il y a un certain nombre de recommandations. Nous constatons, après un tiers de mandature, que nous n'avons toujours pas de texte concret sur la table, au niveau du Gouvernement wallon, pas de décret sur les transferts, pas de mesure concrète dans le Pacte d'emploi et de la formation, pas de mesure concrète pour la réforme des aides à l'emploi. Nous attendons toujours les conclusions de la ministre.

Vu ce manque de proactivité dans le chef du Gouvernement, et particulièrement dans le chef de la ministre de l'Emploi, le groupe MR demande avec insistance, dès le début du mois de janvier, un débat global sur la politique de l'emploi en Wallonie.

M. le Président. - Merci, Madame De Bue.

Je rappelle que notre règlement fixe le temps d'expression à une minute. Si chacune et chacun pouvaient s'y conformer, l'assemblée en bénéficierait.

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE
M. PUGET, SUR « LE DÉPÔT D'UNE
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À
DÉFENDRE LES CITOYENS DANS LE CADRE
DES FRAUDES COMMISES PAR LES
CONSTRUCTEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Puget, sur « le dépôt d'une proposition de résolution visant à défendre les citoyens dans le cadre des fraudes commises par les constructeurs ».

M. Puget nous a annoncé ce matin qu'il ne siégeait plus comme représentant du Parti populaire, mais désormais comme indépendant.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je ne savais pas que cela ferait un tel effet sur mes collègues au Parlement.

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai déposé une proposition de résolution visant à garantir les intérêts des propriétaires de véhicules, notamment Volkswagen. En effet, si demain il s'avère que cette fraude est réelle, dans cette proposition de résolution, je vous propose de garantir à nos concitoyens que l'administration fiscale ne se retournera pas vers ces citoyens et demander soit des bonus, soit des malus. À mon avis, ce sera plutôt des malus.

Il ne faut pas oublier que ces véhicules ont une durée de vie de sept ans en moyenne, en Belgique – on peut considérer que les Wallons gardent leur voiture 10 ans. Quand ils revendront cette voiture d'occasion, si les normes de CO₂ ont changé – dans 10 ans, la législation aura certainement changé – il est hors de question que la Wallonie se retourne vers nos concitoyens. Nous devons leur garantir qu'ils sont de bonne foi. D'ailleurs ici, au Parlement, nous pensons que tous nos citoyens sont de bonne foi.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, pouvez-vous rappeler à M. Jeholet que nous sommes filmés ? Parfois, il a du difficile quand on ne le prévient pas.

M. le Président. - M. Collignon vous l'a rappelé à toutes et tous, nous sommes effectivement en direct.

Voilà qui clôture les trois déclarations d'intérêt régional.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance, juste après les déclarations d'intérêt régional.

**QUESTION URGENTE DE M. JEHOLET À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « UNE CHARTE CONTRE LE
DUMPING SOCIAL »**

**QUESTION URGENTE DE M. SAMPAOLI À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ENVOI D'UNE
CIRCULAIRE AUX COMMUNES AFIN DE LES
AIDER À LUTTER CONTRE LE DUMPING
SOCIAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Jeholet, sur « une charte contre le dumping social » ;
- de M. Sampaoli, sur « l'envoi d'une circulaire aux communes afin de les aider à lutter contre le dumping social ».

(Réaction de M. Lefebvre)

Puis-je vous inviter à intervenir après ? Pour une raison très simple : en principe, vous ne connaissez pas – moi non plus, formellement – l'objet des deux questions. Je mets une nuance, puisque je les ai reçues, ce qui me permet d'indiquer que c'est M. le Ministre Furlan qui répond, mais je ne vois pas comment vous pourriez, vous, deviner de quoi ils vont parler.

Vous m'avez prévenu très courtoisement du sujet que vous aborderez, puis-je alors vous inviter très cordialement, dans le plus grand respect des uns et des autres, à vous exprimer juste après, parce que j'ai le sentiment que vous allez rebondir ?

M. Lefebvre (PS). - J'attends la fin alors.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, la question s'adressait à M. Magnette et concerne le dumping social, tant on a vu des déclarations ces dernières heures. M. le Ministre Prévot, hier en commission, parlait des marchés publics et des clauses sociales et environnementales. M. le Ministre Furlan, ce matin, ne s'était manifestement pas coordonné avec son collègue, M. le Ministre Lacroix, puisqu'il parlait d'une nouvelle circulaire. M. le Ministre Lacroix parlait d'une discussion avec le Fédéral concernant la transposition de la directive européenne sur le dumping social.

Monsieur Furlan, j'ai une question très précise. En 2014 déjà, début janvier, vous avez envoyé une circulaire aux communes par rapport à la circulaire qu'avaient envoyée MM. Marcourt et Nollet concernant les marchés publics en matière de clauses éthique,

sociale et environnementale. Quel est le résultat de cette circulaire aujourd'hui ?

Deuxièmement, pourquoi une circulaire et pas un décret ?

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli – qui je le rappelle a présider une commission du Conseil interparlementaire sur la question – pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, le dumping social a tué 15 000 emplois en Wallonie en trois ans. Aujourd'hui, vous annoncez dans *Le Soir* qu'une circulaire sera adressée aux 262 municipalités, afin de leur fournir les clés et les éléments juridiques indispensables dans le bras de fer qui les oppose aux entreprises qui ne respectent pas les normes sociales minimales envers leurs travailleurs.

J'ai trois questions, Monsieur le Ministre. Pouvez-vous me confirmer l'envoi de cette circulaire ? Des mesures plus contraignantes sont-elles envisagées ? Où en sont les négociations avec le Fédéral dans le cadre de la transposition de la directive Marchés publics, élément essentiel à la lutte contre le dumping social ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Messieurs les députés, je reprendrais votre expression dans mon exposé : aujourd'hui, le dumping social tue l'emploi en Wallonie, tue l'entreprise, tue aussi un certain nombre de communes ; celles-ci constituent le premier investisseur public du pays. Dans ce cadre, j'ai la tutelle sur les marchés publics.

Il ne faut pas confondre le phénomène du dumping social, que vous avez soulevé, avec les clauses sociales et environnementales, sur lesquels nous continuons à travailler sur le fond. C'est M. le Ministre Prévot qui a pris une initiative en ce sens. MM. les Ministres Lacroix et Marcourt, qui avaient été à l'initiative de ce projet sous l'ancien Gouvernement – il me plaît de le rappeler – qui m'y ont associé.

D'autre part, il y a un problème de dumping social, c'est-à-dire des travailleurs, souvent d'origine étrangère, qui, aujourd'hui, travaillent sur nos chantiers dans des conditions loin d'être les conditions salariales et de sécurité optimales.

Dès lors, cette circulaire propose deux choses aux communes.

Tout d'abord, une charte, c'est-à-dire un élément politique que chaque conseil communal puisse prendre attitude par rapport à ce dumping social. Cette charte émane, je l'ai dit dans l'article, de l'expérience d'Herstal, de notre collègue, M. Frédéric Daerden, qui a beaucoup

travaillé sur le sujet. À la fois les organisations syndicales et les organisations patronales m'ont demandé de la relayer, de lui donner plus d'ampleur vers les pouvoirs locaux, ce que j'ai fait.

Entre-temps, un certain nombre d'autres initiatives s'étaient développées dans d'autres villes. Je cite Écaussinnes, Seraing et Mons, qui ont également pris attitude. Il y a un autre aspect que celui purement politique, simplement déclaratif. Ce sont des éléments dans cette circulaire qui permettent...

(Réaction d'un intervenant)

Si vous voulez, j'arrête.

M. le Président. - Il y avait deux questions, donc il y avait deux fois une minute. En général, je laisse conclure l'orateur, mais si vous voulez une application stricte...

(Réaction d'un intervenant)

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Effet d'annonce à nouveau dans la presse ! Aujourd'hui, le ministre n'apporte rien comme réponse ! Je posais la question à M. le Ministre-Président Magnette...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Non, vous avez eu deux minutes !

Vous n'apportez rien comme réponse, et aujourd'hui, vous oubliez même M. le Ministre Marcourt. Le ministre tire tous azimuts par rapport à un problème important. Je constate que le rôle du ministre-président est absent, alors qu'il doit coordonner les différentes politiques de ses ministres.

Ce sont des effets d'annonce que vous faites. Vous parlez de circulaire alors que pour la sécurité juridique des pouvoirs locaux et des communes, on pourrait avancer à travers un décret. Effet d'annonce, Monsieur le Ministre !

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je suis désolé que M. le Ministre n'ait pas pu terminer son intervention.

(Réaction de M. Jeholet)

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur Jeholet, je ne vous ai pas interrompu.

M. le Président. - S'il vous plaît ! La parole est à M. Sampaoli, et je n'en connais qu'un dans cette assemblée.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît, Monsieur Jeholet, Monsieur Crucke.

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît.

Nous donnons 30 secondes à M. Sampaoli pour s'exprimer.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il aurait voulu apporter. J'invite...

(Rires)

Franchement – je sais qu'au niveau wallon, ici, on pose un premier pas – le Fédéral à transposer la directive marchés publics, car c'est cela aussi, la lutte contre le dumping social !

(Applaudissements)

M. le Président. - S'il vous plaît, Monsieur Jeholet...

M. Sampaoli (PS). - Vous ne vouliez pas, Monsieur Jeholet, de concertation avec les Régions !

M. le Président. - S'il vous plaît, peut-on écouter...

(Réaction de M. Jeholet)

Monsieur Jeholet, puis-je vous inviter à écouter l'orateur suivant. Il s'agit de M. Crucke.

M. Lefebvre (PS). - Monsieur le Président, n'oubliez pas que j'ai également demandé la parole.

M. le Président. - C'est exact. Toutes mes excuses. Dans le brouhaha, je vous ai négligé, Monsieur Lefebvre.

La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - C'était plus une question de procédure, puisque j'avais posé cette question en question d'actualité hier, et, pour différents éléments auxquels je n'adhère pas, puisqu'il me semblait que dans la réponse de M. le Ministre Prévot sur l'argumentaire juridique, qui était sorti, on avait annoncé que l'on allait en discuter au Gouvernement.

C'était un élément nouveau par rapport à une question posée en commission, raison pour laquelle je souhaitais poser la question. Elle a été refusée. Je me dis que, peut-être, d'un point de vue procédure, on pourrait pondérer certaines questions d'actualité qui, en fonction de l'actualité du jour même, pourraient revenir au débat. Sur le sujet, je souhaite dire que ma commune se ralliera à la circulaire du ministre des Pouvoirs locaux.

(Applaudissements)

M. le Président. - Monsieur Lefebvre, au-delà de votre prise de parole que vous m'aviez annoncée, pour que chacun puisse bien comprendre notre règlement...

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît.

M. Lefebvre a introduit une question d'actualité dont la liste se clôturait hier à 17 heures. Dès lors que Mme Simonet avait abordé le même sujet en commission auprès du ministre Prévot, que celui-ci s'était exprimé en son nom, mais en citant également le ministre Lacroix, je ne pouvais pas recueillir favorablement votre question, puisqu'elle avait été traitée par une de vos collègues ; ce qui clôturait votre demande, hier.

Nous sommes aujourd'hui – c'est une évidence – et je reçois deux questions urgentes...

(Rires)

C'est pour bien faire...

(Rires)

Bien sûr, cela ne vous a pas échappé.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Cette déclaration est la plus importante de la journée.

M. le Président. - Cela me vaut le plaisir de vous saluer, Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Vous savez, c'est un invariant : on est toujours aujourd'hui.

(Rires)

M. le Président. - C'est juste pour faire la distinction avec hier.

(Rires)

Puisque ce matin, j'ai reçu les deux questions urgentes de MM. Jeholet et Sampaoli, mais qui ne s'adressaient plus au ministre Lacroix et qui faisaient suite, conformément à notre règlement, à une prise de position du ministre Furlan dans la presse ce matin, traitant de la charte à laquelle votre commune va se conformer, on avait, là, un élément nouveau avec un autre ministre qui s'exprimait.

J'étais dans le devoir d'accueillir les deux questions urgentes. Voilà ce qui motive le traitement différencié d'une question d'actualité, un ministre dont le contentieux avait déjà été vidé par un collègue par rapport aux deux demandes de questions urgentes.

Ceci dit, Monsieur Lefebvre, je vous remercie de la courtoisie de votre intervention et elle alimentera indubitablement l'évaluation que nous devons faire, début de l'année prochaine, pour voir comment encore mieux calibrer la pertinence des questions d'actualité et les questions urgentes. Je vous remercie d'autant plus que, grâce à votre intervention, le calme est revenu. Si d'aventure, il y avait encore du brouhaha, n'hésitez pas à intervenir, je vous donnerai la parole pour que le silence revienne.

M. Lefebvre (PS). - Avec plaisir, Monsieur le Président, et pour les distraits, je vous signale que la ville dont je suis le bourgmestre, est celle de Chièvres.

(Rires)

M. le Président. - Je pense que, cette fois-ci, tout le monde a bien compris le message.

(Rires)

Chièvres suivra donc M. le Ministre Furlan.

**QUESTION URGENTE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉFICIT DES MAISONS DE REPOS
PUBLIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le déficit des maisons de repos publiques ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, une enquête assez intéressante a été publiée par un journal flamand – à la demande du Gouvernement flamand – qui concerne ce que l'on appelle les homes publics, les résidences publiques et qui prouvent qu'en Flandre, 9 résidences sur 10 se trouvent en déficit. Quand je dis en déficit, le déficit est payé par les CPAS flamands. Je suppose que c'est la même chose en Wallonie. En tout cas, je voulais avoir la feuille, si vous l'avez, sur la Wallonie.

Deuxièmement, j'ai pour habitude de penser qu'un senior est un senior et un senior en difficulté reste un senior en difficulté, quel que soit l'endroit où il habite. Or, on sait que toutes les communes n'ont pas un home public, cela veut dire que certaines supportent un déficit pour d'autres. Quelle est la solution ?

Troisièmement, n'est-on pas arrivé au bout d'un système qu'il faudrait améliorer si l'on ne veut pas

uniquement faire payer ou faire supporter la charge sur le public, c'est-à-dire sur les communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, pour faire le topo sur la situation budgétaire du secteur, à l'occasion du deuxième ajustement budgétaire qui sera voté tout à l'heure, la Wallonie disposera d'une enveloppe de 9 916 millions d'euros pour couvrir ses différentes dépenses au regard des projections dont nous disposons – procurées par l'INAMI – projections qui font l'objet d'un monitoring régulier, puisque la projection 2015 en question tient compte des six premiers mois de l'année – il y a toujours un délai entre la facturation et la capacité de comptabiliser.

Nous devrions boucler l'année, pour ce qui concerne la Wallonie, avec 903 millions d'euros et, donc, être dans les clous. Ce n'est pas le cas de la Flandre qui assumera un dérapage de près de 30 millions d'euros, étant donné que la Flandre a décidé d'octroyer 10 000 lits hors programmation, c'est-à-dire hors financement prévu ; ce qui n'est pas l'attitude prudentielle choisie par la Wallonie, même si d'aucuns le regrettent, puisque je reçois souvent des demandes. L'enjeu n'est pas d'octroyer de nouvelles demandes de lits aujourd'hui, c'est déjà d'activer les près de 3 000 lits attribués et qui ne sont toujours pas activés alors qu'il y a des milliers de demandes en attente.

Oui, c'est la fin d'un système. Il n'est pas normal que sur toute l'année 2015, je n'aie pu octroyer que trois lits de maison de repos pour toute la Wallonie alors que 3 000 ne sont toujours pas activés.

M. le Président. - Par souci d'équité et surtout d'objectivité, je rappelle que chacun dispose d'une minute et que M. Crucke...

(Réaction d'un intervenant)

Non, il n'y a pas encore de prêt de temps de parole, cela n'existe pas encore, ni de transfert de quota, mais il n'empêche, Monsieur Crucke que vous avez la parole pour 30 secondes.

M. Crucke (MR). - Je me rends compte que cette question demande un débat plus ample ; j'y reviendrai en commission.

Ceci dit, je suis d'accord sur un point avec le ministre : nous sommes à la fin d'un système. Il est temps que le privé soit associé à ce type de gestion. Nous devons également réfléchir sur la question de savoir comment équilibrer entre l'ensemble des communes – parce que les CPAS payent – une forme d'équité de manière à ce que les seniors soient respectés pour ce qu'ils sont, même qu'ils n'ont plus un rond.

QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION SUR « L'ÉCHEC DE LA NÉGOCIATION DE LA « CONCERTATION CHAÎNE » SUR L'AIDE AU SECTEUR PORCIN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'échec de la négociation de la « Concertation chaîne » sur l'aide au secteur porcin ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est une question agricole qui nous préoccupe aujourd'hui. C'est arrivé hier, les négociations entreprises entre le secteur porcin et le secteur de la distribution et de la transformation de la viande ont échoué hier ; il y a un constat d'échec.

Au mois de septembre, suite à la crise, il y a eu un accord qui avait particulièrement touché les secteurs laitier et porcin : 30 millions d'euros réinjectés à destination des producteurs laitiers et 30 millions d'euros réinjectés à destination des producteurs de porcs.

Malheureusement, si le premier volet a été respecté, le second volet concernant le secteur porcin, lui, n'a pas atteint ses objectifs. Les choses ont capoté.

Monsieur le Ministre, je sais que ce n'est pas vous qui négociez en premier chef, mais vous êtes là aussi pour représenter les agriculteurs de Wallonie. C'est vous aussi qui exécutez l'accord en ce qui concerne le lait. Allez-vous aider nos agriculteurs à obtenir l'engagement pris par le secteur de la transformation et de la commercialisation de la viande porcine ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, l'accord du 31 août avait prévu 46 millions d'euros pour le secteur laitier. C'est en cours de paiement, avec 2,7 cents mensuels supplémentaires, mais il faudra un mécanisme structurel dans les six mois.

En ce qui concerne le porc, 30 millions d'euros étaient prévus. Deux communiqués de presse ont été

envoyés, d'une part, par les agriculteurs, d'autre part, par Comeos et FEVIA. Il semble qu'il y ait des difficultés par rapport aux règles de concurrence, mais surtout il y a la volonté de Comeos et de FEVIA de ne pas aller au-delà de 15 cents le kilo sur les viandes fraîches et de ne pas intervenir sur les viandes transformées.

C'est une situation de blocage. Je profite de votre question pour en appeler à la responsabilité de tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire. Il faut un accord. Le secteur porcin souffre considérablement : 12 % de diminution du revenu encore cette année. J'en appelle à la reprise de la négociation. Il faut que l'on trouve un accord, et nous nous y emploierons avec les autres autorités.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour son engagement en faveur du secteur porcin. C'est un secteur qui n'est pas négligeable en Wallonie. Il représente 600 exploitants agricoles qui font de l'élevage porcin. Il est important qu'un secteur qui connaît des difficultés structurelles depuis des années puisse être aidé, a fortiori, dans une phase encore plus difficile où le prix du kilo de porc est passé en deçà des 90 centimes.

M. le Président. - Merci, Monsieur Desquesnes.

Voilà qui clôture la série des questions urgentes.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Nous entamons les questions d'actualité, dont je rappelle que l'objet et le sujet sont connus du ministre, ce qui permet une double réponse et une double réplique dans le chef des parlementaires et du ministre concerné.

Conformément à l'article 68 du règlement, nous procédons aux questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MOUCHERON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA GRÈVE SAUVAGE DU TEC HAINAUT EN PÉRIODE D'EXAMENS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Moucheron à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur

« la grève sauvage du TEC Hainaut en période d'examen ».

M. le Ministre Di Antonio est excusé depuis ce matin pour raison de mandat. J'imagine que le Gouvernement s'est entendu pour celui qui remplacera M. Di Antonio.

M. le Ministre Prévot répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à Mme Moucheron pour poser sa question.

Mme Moucheron (cdH). - Monsieur le Ministre, lundi matin, sur 68 chauffeurs de bus 20 ont décidé de ne pas prendre le volant. Ces 20 chauffeurs concernaient le secteur des services spéciaux, c'est-à-dire ceux qui renforcent justement les lignes en heure de pointe. Il faut savoir que cette semaine, à ces heures, en tout cas le matin, ce sont essentiellement les étudiants, se rendant à leurs examens, qui ont été pénalisés. Vous imaginez l'étonnement des étudiants et la colère compréhensible de leurs parents.

Après quelques recherches et informations, il apparaît que cette grève a été justifiée par le licenciement d'un collègue, qui a eu lieu un mois et demi auparavant ; un mois et demi avant lundi, il est complètement incompréhensible qu'il ait été décidé de faire grève. On n'a pas eu d'explication autre que celle-là. D'autant que, manifestement, le licenciement a eu lieu dans toutes les circonstances légales et en concertation. C'est une double stupéfaction, de ma part et de celle probablement du TEC Hainaut.

Monsieur le Ministre, j'en viens à trois questions concrètes.

Avez-vous pu avoir un échange avec votre collègue et avec le TEC Hainaut sur la situation actuelle ? Avez-vous reçu des explications par rapport à ce mouvement ? Tout cela est-il régularisé ?

Des sanctions seront-elles prises à l'égard de ces chauffeurs qui ont décidé de ne pas prendre le volant ce lundi matin ?

Envisagez-vous, dans le nouveau contrat de gestion prévu pour 2017, de sévir en matière de mouvements, que nous appelons sauvages, et qu'il convient d'appeler non préavisés ?

Franchement, ici, c'est encore un opprobre jeté par quelques-uns sur l'ensemble de nos conducteurs TEC.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - M. le Ministre Di Antonio assiste à une réunion de nature européenne.

Madame la Députée, M. le Ministre Di Antonio fait savoir toute son indignation suite à ce mouvement de grève intempestive déclenché, début de semaine, du côté de Mons, en pleine période d'examen, posant un préjudice certes grave et potentiellement irréparable pour celles et ceux qui en ont été les victimes.

C'est une démarche totalement irrespectueuse et qui ne saurait se justifier au motif de la grève émotionnelle, comme on nous sert parfois l'argument, puisque effectivement le mouvement de grève survient un mois et demi après la survenance d'un licenciement, qui s'est opéré dans les règles de l'art, suite à de trop nombreuses absences du membre du personnel concerné, des attitudes qui ont posé problème et qui ont conduit à la désorganisation du service.

Depuis ce moment, deux rencontres ont eu lieu entre la direction du TEC Mons et les organisations syndicales pour expliquer le processus. La CGSLB n'a pas souscrit à cette analyse. Si le mouvement s'est enclenché lundi, c'est parce que la CGSLB a diffusé un tract dimanche soir.

C'est inopportun et injustifié. Au nom de mon collègue – je m'associe à cette analyse – je voudrais dire qu'il ne faut pas que, d'un côté, les syndicats aillent se plaindre et fustiger la notion de service minimum dès lors que le débat est mis à l'agenda, quand ils adoptent des attitudes qui portent le dossier sur cette même table de discussion. Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Comme on le dit avec beaucoup de bon sens, on peut considérer que le droit de grève est à respecter, il faut aussi le rendre respectable et en user, mais ne pas en abuser, ce qui a été, manifestement, le cas dans le cas d'espèce.

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

(Réaction de M. Bouchez)

Monsieur Bouchez, vous n'êtes pas concerné.

Mme Moucheron (cdH). - Monsieur Bouchez, puis-je répliquer ? Il s'agit de ma question d'actualité.

M. Bouchez (MR). - Je vous en prie, Madame Moucheron. Je dis juste que votre partenaire socialiste n'a pas l'air d'accord avec vous ; c'est tout.

M. le Président. - Je vais couper le micro de M. Bouchez.

Mme Moucheron (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre propos clair et auquel je souscris totalement.

Par rapport au droit de grève, on ne l'a jamais remis en cause ici. Il s'agit de mouvements qui ne sont absolument pas justifiables, qui mettent les étudiants dans des situations inacceptables dans des périodes particulièrement sensibles pour eux. Choisir cette période est vraiment scandaleux.

Je reviendrai sur ce point régulièrement. Un travail est entamé au niveau de la commission sur lequel on reviendra. Il y a une résolution, il y a des rapporteurs qui sont, du MR notamment, mais de chez nous aussi. On pourra probablement en discuter dans les prochaines semaines.

Rendez-vous compte qu'aujourd'hui, les étudiants organisent des groupes Facebook pour organiser du covoiturage en cas de grève sauvage. Vous en rendez-vous compte ? C'est vraiment du solidarisme à la belge.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - S'il vous plaît...

Mme Moucheron (cdH). - Rendez-vous sur le débat au moment voulu.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOUCHEZ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES LIENS ENTRE LA WALLONIE ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les liens entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le développement du numérique ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, une question qui concerne cette majorité, qu'elle soit à Bruxelles ou à Namur, on ne parlera pas de Fédéral cette fois-ci, parce que parfois on a l'impression que l'on est un peu ici l'arrière-cour du Parlement fédéral. La Wallonie mérite mieux que de tout le temps reporter sur le Fédéral et de temps en temps assumer ses responsabilités ; c'est important.

Ici, c'est une politique pleinement dans les mains de ces deux formations politiques, le PS et le cdH, puisque c'est l'enseignement et le plan Numérique. Dans le cadre du plan Numérique 4.0, l'objectif est de rendre la Wallonie numérique, de la voir en pointe sur ces questions ; et cela passe par l'école.

Monsieur le Ministre Marcourt, vous avez annoncé un investissement de 67 millions d'euros pour équiper les écoles et les numériser. Dans ces investissements, on retrouve une part très importante, 31 millions d'euros, pour l'achat de tablettes, pour la possibilité d'avoir des ordinateurs. On a également la mise sur pied d'un *cloud*. On a aussi la possibilité d'avoir Internet dans toutes les écoles. C'est extrêmement branché numérique pour former les jeunes générations à ce défi.

Monsieur le Ministre, pourquoi n'y a-t-il pas eu un plan concerté avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Vous êtes également ministre dans d'autres compétences à ce niveau de pouvoir. Vous présentez vous-même un plan alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles se montre également enthousiaste sur le numérique. Cela aurait été intéressant de travailler ensemble.

Qu'en est-il du financement ? Sont-ce 100 % de financement wallon pour les écoles wallonnes ? Auquel cas vous mettez déjà un pas dans cette fameuse régionalisation de l'enseignement dont parlent certains. Cela veut dire que l'on commence à avoir des diversités entre les enseignements wallon et bruxellois. En corollaire, l'enseignement bruxellois a-t-il fait part d'une volonté au niveau de la Fédération ?

Quels sont les critères choisis pour les écoles ? Allons-nous d'abord privilégier les grandes villes ou des critères socioéconomiques plus faibles dans ces investissements prioritaires ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, depuis 1999 – cela ne remonte pas à hier – on a lancé le projet Cyberécole, puis le projet Cyberclasse, ensuite le projet École numérique. Effectivement, dans le cadre de Digital Wallonia, il y a la volonté de poursuivre les efforts commencés il y a déjà 15 ans par la Wallonie pour l'ensemble des écoles de Wallonie.

Cela se passe en parfaite concertation avec la Communauté française. Nous travaillons avec l'enseignement obligatoire, que ce soit dans le déploiement des ordinateurs tels qu'il était prévu en 1999, que ce soit dans les projets École numérique qui sont beaucoup plus des projets pédagogiques.

Nous avons aussi la volonté de développer, dans l'ensemble des hautes écoles situées en Wallonie, des formations spécifiques au numérique pour les futurs enseignants.

Concernant Digital Wallonia, depuis le début de la constitution du plan, nous travaillons avec nos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et spécialement la ministre de l'Enseignement obligatoire – pour l'enseignement supérieur, c'est relativement simple

– pour articuler, d'une part, le plan Digital Wallonia et, d'autre part, le pacte d'excellence.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons fait un axe Digital Wallonia qui est une arborescence ouverte. M. le Ministre Lacroix a déjà indiqué un certain nombre d'initiatives, Mme la Ministre Tillieux également, ainsi que M. le Ministre Prévot dans le secteur de la santé.

Avec M. le Ministre Furlan, nous travaillons sur les *smart cities*. Avec les homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour ce qui concerne la Wallonie, nous sommes ouverts. Dans le cadre du pacte d'excellence, il y aura tout un aspect numérique.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Encore un plan.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Vous n'avez pas dit le mot, mais vous en avez donné la définition, ce n'est pas plus mal.

Monsieur le Ministre, on partage l'objectif, c'est déjà cela. Il faut toujours souligner les éléments qui nous rapprochent. Néanmoins, vous n'avez pas répondu aux questions du financement, j'en déduis que c'est la Wallonie qui paie l'intégralité du financement. Cela pose questions par rapport aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux charges qui sont les siennes.

Je suis surpris, car vous nous dites quelque chose de particulier : « On attend le pacte d'excellence pour dire d'avancer et pour compléter ». N'aurait-il pas mieux valu concerter l'ensemble du plan Numérique et sortir un plan directement ensemble ? Ici, on fait un plan, puis on attend un autre plan qui complètera le premier plan. C'est votre façon d'avancer ; on peut en être surpris.

Vous n'avez pas non plus fixé de calendrier. Je suppose que le début des investissements est prévu pour janvier 2016. Nous suivrons cela attentivement.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Le règlement vous le permet. Non.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NICAISE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU
BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE REFUS DU
PROJET E420-N5 PAR LE BOURGMESTRE DE
CHÂTELET »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Nicaise à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du

territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « le refus du projet E420-N5 par le bourgmestre de Châtelet ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

M. le Ministre Prévot répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

Mme Nicaise (MR). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon, le 29 octobre dernier, annonçait le nouvel avant-projet de tracé de la N5 qui quitterait le caractère autoroutier pour devenir un genre de boulevard urbain. Nous avons appris par voie de presse dimanche que le bourgmestre de Châtelet envisageait un recours dans la mesure où il n'a pas été consulté sur cet avant-projet de tracé tandis que les bourgmestres de Gerpennes et Ham-sur-Heure l'ont été.

Nous savons pourtant que ce tracé se divise en deux branches, notamment vers l'est, vers La Blanche Borne qui se situe exactement sur le territoire de Bouffioulx qui dépend de Châtelet avec la création d'un nouveau rond-point qui relie au R3.

Comment le ministre envisage-t-il de défendre ce projet dans les différents comités de quartier au vu de ce refus ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, M. le Ministre Di Antonio, a le souhait d'informer comme il se doit et associer au maximum l'ensemble des riverains et la population concernés par cet important chantier.

Cela fait des années, pour ne pas dire des décennies, qu'une solution est attendue à l'initiative du Gouvernement wallon pour désengorger le sud de Charleroi. C'est d'autant plus urgent à réaliser que les travaux du contournement de Couvin sont en cours ; ce qui fluidifiera l'arrivée au départ de la France et va accroître le goulot d'étranglement si d'aventure, une solution n'est pas apportée sur la connexion N5 et R3, notamment.

Châtelet est concernée par le projet de manière beaucoup plus modeste que les autres communes, certes. Le bourgmestre s'est ému de cette situation en suite notamment d'une réunion publique qui a associé une série de riverains. M. le Ministre Di Antonio, souhaite vous faire savoir qu'il a pris contact avec le bourgmestre de Châtelet ; si ce n'est pas déjà fait, ce le sera très prochainement afin de le rencontrer et qu'il s'engage, par ailleurs, à dresser une invitation officielle début du mois prochain aux différents riverains concernés afin d'aller leur expliquer le projet et les rencontrer.

Il est la disposition de tous ceux qui le souhaiteraient pour faire œuvre de pédagogie sur cet important dossier d'une voie rapide urbaine qui devra être créée pour régler ces problèmes accrus de mobilité, mais aussi de tranquillité.

Aujourd'hui, des traversées de villages sont tout à fait inopportunes et créent des problèmes de sécurité au-delà des questions de congestion. La volonté est d'avancer volontairement sur ce projet sachant que nous en sommes aux premières étapes et aux préliminaires.

Sur le plan administratif, cette révision de plan de secteur devra s'accompagner également d'études d'incidences, de consultations via enquêtes publiques, obtention de permis et autres études techniques.

M. le Président. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Nous partageons le même souci, il faut que ce dossier avance rapidement. Il est vrai que cette N5 est un problème pour tous les habitants du sud de Charleroi. Ils le rencontrent le matin et le soir. C'est également vrai que le contournement de Couvin – j'ajoute la mise au gabarit de la A34 – augmentera de 40 000 unités la circulation sur cet axe.

Je trouve d'autant plus malheureux que je vous entends dire que, finalement, Châtelet n'est pas tellement impacté. Je crois que ce n'est pas exact. C'est la création d'un nouvel échangeur sur le territoire de Bouffioulx. Il est même malheureux que les habitants, impactés de près par cette création, n'aient pas été consultés avant la présentation par le Gouvernement de ce projet.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COURARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS
LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les difficultés rencontrées dans le secteur de la production animale ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question presque habituelle, si ce n'est que la situation n'évolue pas, ou pas dans le bon sens. Nous avons reçu les statistiques sur ce secteur économique qu'est l'agriculture et sur la valorisation des produits agricoles. Ces statistiques qui sont belges – c'est pour cela que je

voulais aussi vous poser une question, pour voir comment on pouvait décliner cela d'un point de vue wallon – sont catastrophiques, comme on s'y attendait, avec une chute du pourcentage de rentabilité de l'exploitation porcine, mais aussi laitière, pire encore puisque l'on parle de -12 % pour le porc et de -20 % pour le lait.

Face à cela, on se rend compte que nos agriculteurs sont dans une difficulté sans nom. J'ai encore eu l'occasion de rencontrer de jeunes agriculteurs, dernièrement, ils ne savent plus que faire ni comment faire.

Je mesure bien que vous ne détenez pas nécessairement la clé et la solution universelle. C'est une problématique qui est, d'abord et avant tout, européenne. Je voulais voir où en était ce combat par rapport à l'Europe pour essayer de trouver les solutions. Les solutions, malgré ce qui a été apporté comme réponses par la Région et par l'Europe, ne sont pas suffisantes pour permettre la pérennité des activités agricoles.

Ici, la question est de voir comment se déclinent ces chiffres d'un point de vue wallon et comment on peut, de manière structurelle, régler cette problématique, comment on peut réellement être en appui des agriculteurs, et particulièrement des jeunes agriculteurs qui ont investi beaucoup et qui ne s'en sortent absolument plus dans aucun secteur.

Comment peut-on encourager, peut-être avec un peu plus de sous-localisme, l'agriculture wallonne ? Quand on parle du porc, on sait que le porc, ce n'est pas une notion universelle et que la situation en Flandre n'est pas peut-être celle en Wallonie, ainsi que pour le lait.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, au niveau de la Wallonie, les chiffres de la production finale, pour 2014, donneront à peu près une diminution de 10 % pour le secteur du porc, mais cela suit des années qui étaient déjà très mauvaises, et de 15 % pour le secteur laitier. Cela, c'est pour la prospective au niveau des chiffres wallons.

Au niveau des réponses, la première réponse doit être européenne et vous savez quelle est la difficulté quasi intellectuelle et morale de la Commission qui ne veut pas bouger les lignes et qui fait confiance aveuglément au marché, alors qu'il faut absolument un nouveau mécanisme de régulation pour le secteur laitier.

Il y a eu une réponse professionnelle, certes imparfaite, avec l'accord dit Comeos avec les difficultés de mise en œuvre, notamment pour le secteur du porc. Il

y a eu une réponse wallonne, dès le mois de juillet et le mois d'août, avec 12 actions annoncées qui sont toutes mises en œuvre.

Ensuite, il y a eu cette réponse de la Commission européenne, certes imparfaite, qui a débloqué des aides en urgence, avec la possibilité pour les États de venir avec un complément national.

La Flandre n'a pas apporté de complément. Nous avons, quant à nous, décidé d'apporter, au niveau du Gouvernement wallon, un complément égal au montant qui nous est venu de la Commission européenne, soit 4 815 000 euros.

La répartition en a été décidée avec la profession. Demain, en dernière lecture, le Gouvernement approuvera la répartition entre les éleveurs de porcs, les jeunes éleveurs laitiers, les éleveurs de viande bovine qui ont été les plus impactés par la réforme de la PAC et l'ensemble des éleveurs laitiers pour que les paiements interviennent avant la fin de l'année, mais la responsabilité européenne est en première ligne. Nous continuerons, dès janvier, à retaper sur le clou, car il faut que l'Europe prenne ses responsabilités.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. J'entends bien vos réponses et les efforts réalisés par la Région wallonne ; je les souligne et les salue.

Je rappelle – vous l'avez indiqué dans votre réponse – que c'est une réponse structurelle qu'il est nécessaire d'avoir dans ce dossier, puisque les agriculteurs sont à bout de souffle et sont en difficulté. Le revenu est loin d'être garanti. Il faut trouver un mécanisme de régulation, de solidarité, qui permette, dans les périodes meilleures, de mettre un peu de côté pour les périodes difficiles. Il faut insister pour que ce mécanisme puisse être mis en place au niveau européen.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES
PROTÉGÉES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les indications géographiques protégées ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, hier *L'Écho* nous apprenait qu'il y avait du nouveau par rapport aux indications géographiques protégées, puisque le Conseil d'État avait rejeté le recours introduit par une société flamande – Ter Beke Pluma pour ne pas la citer – contre une décision du Gouvernement wallon de ne pas lui octroyer l'indication géographique protégée pour certaines de ses salaisons.

C'est une décision qui nous semble légitime puisqu'il apparaîtrait que le Gouvernement wallon puisse donner cette appellation à un saucisson d'Ardenne produit et transformé en Flandre. Cet arrêt renforce l'outil qui vise à promouvoir et à renforcer la valorisation de nos produits locaux et de nos produits du terroir.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire l'état des lieux des indications géographiques protégées existantes en Wallonie ? Pouvez-vous faire le point sur le travail de la cellule d'appui aux indications protégées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. — Monsieur le Député – deux minutes à la place d'une journée de colloque que mériterait cette question – en réalité, l'arrêt du Conseil d'État nous a donné raison concernant les mesures transitoires sur l'étiquetage des produits qui viennent de cette société pendant la période qui court jusqu'à l'homologation officielle du nouveau saucisson d'Ardenne, appellation nouvelle qui rejoint le jambon d'Ardenne, qui dans les AOP rejoint le fromage de Herve – cher à Mme Schyns et à M. Jeholet – qui rejoint aussi le beurre d'Ardenne, à la plate de Florenville qui vient d'avoir son appellation reconnue IGP.

Une cellule d'appui avec les universités, avec la profession, travaille actuellement sur une vingtaine de dossiers. Nous voulons renforcer le panier des produits bénéficiant d'indication géographique protégée, car c'est l'ADN de notre territoire ; puis, c'est la démonstration de toute la qualité de nos produits et surtout de leur diversité.

Nos réglementations vont changer concernant l'étiquetage puis nous aurons aussi des campagnes de promotion spécifiques. L'une d'entre elles sera menée en accord avec la Flandre, avec le VLAM. Elle démarrera à la fin de l'année 2016 pour trois ans avec des fonds européens à concurrence de 70 %.

Je pense que déposer un panier de plus en plus important de produits avec des appellations spécifiques, c'est renforcer l'ensemble de nos produits agricoles et c'est aussi doper l'attractivité de notre territoire.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci Monsieur le Ministre, vous connaissez mon attachement à la valorisation des productions locales et régionales. Je pense que l'outil mis à notre disposition est important et qu'il faudra le valoriser.

J'entends aussi votre volonté de vouloir augmenter le panier de produits labellisés. Sans vouloir faire de protectionnisme, il faut, à un moment donné, faire preuve d'un certain patriotisme wallon. C'est un peu le fil conducteur de l'ensemble des interventions que je peux avoir en commission. C'était encore le cas sur ce sujet d'actualité qui nous animait aujourd'hui.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MOINET À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA FUTURE ASBL WALLONIE-TOURISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Moinnet à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la future ASBL Wallonie-Tourisme ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, fin de la semaine passée, j'ai eu l'occasion de participer à un *workshop* organisé par le WBT, Wallonie-Bruxelles Tourisme. Le discours que vous avez prononcé à cette occasion m'a particulièrement interpellée, puisque vous avez annoncé qu'à partir du 1er janvier 2017, chaque Région disposera d'une agence propre pour sa assurer sa promotion touristique.

En effet, jusqu'à présent, la promotion touristique est organisée par Wallonie-Bruxelles. WBT dispose de moyens alloués, par la Région wallonne, d'un montant de 10 millions d'euros et, par la Cocof, d'un montant de 4 millions d'euros.

Suite à la sixième réforme de l'État, le tourisme est une compétence passée du niveau communautaire au niveau régional. La Région bruxelloise l'a bien compris, puisque, dès 2015, elle a créé l'Agence bruxelloise du tourisme, d'où la question : qu'allait devenir le WBT sans la cellule bruxelloise ?

Vous l'avez annoncé, à partir du 1er janvier 2017, la Wallonie aura sa propre agence du tourisme qui s'appellera l'ASBL Wallonie-Tourisme.

Mes questions à propos de cette nouvelle agence sont les suivantes. Pouvez-vous nous donner plus d'informations quant à la structure de cette agence ? Quels seront les moyens alloués à Wallonie-Tourisme ?

Au niveau du patrimoine, notamment au niveau des sites Internet, comment cela sera-t-il partagé avec WBT ?

Au niveau du personnel, y aura-t-il des transferts du personnel du WBT vers Wallonie-Tourisme ? Y aura-t-il également des transferts du CGT, le Commissariat général au tourisme, vers Wallonie-Tourisme ?

Quelles seront les synergies mises en place entre les deux nouvelles agences, c'est-à-dire l'agence bruxelloise et la nouvelle agence wallonne ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, c'est une question d'actualité puisque, jeudi dernier, avaient lieu la délibération du Gouvernement wallon et la délibération du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le même objet.

Vous l'avez dit, le tourisme est régionalisé à Bruxelles. C'est la Région bruxelloise qui s'est substituée à la Cocof pour financer la quote-part bruxelloise dans l'ASBL Wallonie-Bruxelles Tourisme : deux tiers à charge de la Wallonie, un tiers à charge de Bruxelles.

Nous allons non pas avoir un repli sur nous-mêmes, mais nous allons profiter de cette réforme pour poursuivre plusieurs objectifs : renforcer l'identité du territoire et renforcer les synergies avec l'OIP qu'est le Commissariat général au tourisme, éviter tout double emploi. Il y aura, notamment, le transfert de cette agence Wallonie-Tourisme vers Namur, tout en gardant un bureau à Bruxelles, à la fois pour Bruxelles, mais aussi pour le marché flamand qui nous est si important, qui représente 39 % de nos touristes.

Cela nous permettra également de mieux cibler nos marchés d'origine de nos touristes : la Flandre, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Pour nous, il ne sera plus utile d'avoir des bureaux dans des pays lointains, mais nous y serons toujours attentifs, car il y a des marchés émergents. Il nous faudra davantage faire jouer des collaborations avec les autres Régions et, de façon privilégiée, avec la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi avec nos propres outils que sont l'AWEx et Wallonie-Bruxelles International.

Cette réforme permettra une optimisation des ressources. Il y aura des transferts d'agents. Des concertations ont déjà commencé. Il y aura aussi toute

une série de changements patrimoniaux. La Wallonie se fera aider par une expertise, pour que tout cela se fasse dans les meilleures conditions. Je suis optimiste quant à ce nouvel outil de promotion pour notre Région.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. Comme lui, je regrette et je déplore que la Région bruxelloise ait décidé de quitter le WBT. Nous avons maintenant un an pour mettre en place Wallonie-Tourisme. Je compte sur le ministre pour que cette installation se passe au mieux, dans l'intérêt de tous les acteurs touristiques de notre Région. Je ne manquerai pas de suivre cette mise en place dès 2016.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DOCK À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SITUATION DES ETA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Dock à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation des ETA ».

La parole est à Mme Dock pour poser sa question.

Mme Dock (MR). - Monsieur le Ministre, la situation des ETA me préoccupe. Les ETA – entreprises de travail adapté – ont pour mission principale de réintégrer la ou les personnes handicapées dans le monde du travail. Elle représente un rôle crucial tant au niveau social qu'au niveau économique. Malheureusement, la situation de la plupart des ETA n'est pas glorieuse en ce moment.

Je vais prendre deux exemples concrets que je connais bien et qui reflètent une réalité plus large en Wallonie.

Tout d'abord, à Hannut, l'ETA « L'Aurore » connaît – c'est paru dans le journal il y a deux jours – un grand déficit financier, comme beaucoup d'autres ETA en Wallonie. Plus grave, la mise en liquidation de certaines ETA, c'est le cas de « l'Atelier mosan », en région hutoise.

Ces situations se multiplient, Monsieur le Ministre. J'aimerais savoir comment vous les expliquez et, surtout, quelles solutions vous comptez apporter. Je ne demande pas un énième plan, mais une action concrète, rapide, efficace pour une situation d'urgence.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la

Députée, merci pour votre question qui est sensible et importante. Les entreprises de travail adapté – ce que l'on appelait, antérieurement, les ateliers protégés, appellation parfois plus couramment connue du grand public – sont confrontées, de plus en plus, à d'énormes difficultés qui touchent jusqu'à leur propre survie.

Vous avez évoqué deux exemples. Je pourrais, hélas, tristement en évoquer d'autres confrontées, singulièrement depuis 2008 à la crise financière et économique qui en a suivi, à des difficultés de financement, de trésorerie, malgré la continuité des subventions octroyées par l'AWIPH et qui continueront à l'être, demain, par l'AViQ – Agence pour une vie de qualité – avec des difficultés liées aussi aux banques qui continuent soit de les aider jusqu'à la corde, parfois, soit qui décident de fermer le robinet.

Plus encore, quand on discute avec le secteur, ce qu'il vit le plus mal aujourd'hui, c'est la concurrence particulièrement déloyale des établissements pénitentiaires. Ceux-ci restent soumis à un régime fiscal différent. Loin de moi le propos ou l'idée visant à condamner cette activité de nature économique au sein des prisons. Mais face à la difficulté que cela engendre en effet collatéral pour les entreprises de travail adapté – j'ai écrit il y a quelques semaines, à M. Geens, ministre fédéral de la Justice, pour le rencontrer et essayer de recréer, à travers un protocole d'accord, les conditions d'une saine et loyale concurrence pour que les personnes handicapées qui méritent une insertion socioprofessionnelle autant que les détenus, il ne faut pas qu'elles en fassent les frais à travers des licenciements ou des fermetures.

La Wallonie se mobilise, continue de consacrer d'importants moyens financiers. Il a été convenu, avec la Fédération des entreprises de travail adapté – je conclus, Monsieur le Président – à sa demande, de poursuivre d'un an le moratoire sur les investissements d'infrastructures afin d'intégralement préserver les moyens dévolus au soutien à la mise à l'emploi, car c'est la personne handicapée qui était directement visée et il est hors de question pour ce Gouvernement de lui porter atteinte.

M. le Président. - Manifestement, la passion était au moins au rendez-vous de la raison.

La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je prends acte de votre réponse et du fait que vous soyez sensible à la question. Le secteur évoque d'autres remarques, notamment sur les méthodes de financement. Je pense que c'est une étude beaucoup plus large. Les facteurs que vous avez indiqués dans votre réponse me paraissent un peu réducteurs.

Si vous me permettez une boutade pour conclure, j'espère, Monsieur le Ministre, que vous nous

reviendrez, après les fêtes, plein de bonnes résolutions. En ce qui me concerne, je reviendrai vers vous avec une résolution sur les ETA et je m'y tiendrai.

M. le Président. - Merci, à Mme Dock qui clôture cet échange.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je pensais que j'avais droit encore à réagir ?

M. le Président. - Oui, si vous le souhaitez, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour une fois oui, je le souhaite. Je mesure bien, Madame la Députée, que la difficulté vécue et rencontrée que le secteur des ETA ne se limite pas à la seule question de la concurrence des organismes pénitentiaires. Mais il ne faut pas nier pour autant que c'est l'une de leurs principales difficultés aujourd'hui. Cela nécessitera une réponse conjointe et concertée entre Régions et Fédéral. Je ne doute pas qu'en cette matière, vu que l'on vise ici les personnes porteuses d'un handicap, il y ait une capacité de converger au-delà des clivages et des postures partisans. Pour le surplus, il y a d'autres leviers pour soutenir et aider les entreprises pour le travail adapté.

Je lirai avec attention votre résolution, mais nous n'attendrons pas celle-ci pour déjà agir.

M. le Président. - La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Je prends acte de votre réponse et je n'ai jamais dit que le facteur que vous invoquiez n'était pas à prendre en considération. Qu'il soit le principal, je suis plus dubitative, mais puisque nous nous reverrons en commission, nous analyserons la situation.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE MÉCONTENTEMENT DES OPÉRATEURS SUR L'ALTERNATIVE À LA TAXE PYLÔNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le mécontentement des opérateurs sur l'alternative à la taxe pylônes ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai eu l'occasion de vous interroger en Commission du budget au sujet de cette saga de la taxe pylônes. Dès le mois de septembre, le Conseil numérique s'est prononcé très clairement par rapport au plan Numérique de la Wallonie contre cette taxe en disant : « Le Gouvernement wallon doit donner un signal fort de la sécurité juridique aux opérateurs télécom pour qu'ils continuent à investir de façon à ce que l'on ait une couverture mobile » ; notamment partout en Wallonie quand on sait qu'il y a des zones moins bien desservies, notamment des zones rurales.

On parlait de la réunion de la dernière de chance, je me souviens, vous aviez eu une réunion le lundi 30 novembre – en commission, on était le 1er décembre – et vous aviez fait une sortie dans la presse qui a un peu heurté les différents opérateurs télécom, puisque vous parliez de mutualisation des différentes infrastructures mobiles, notamment, en disant : « Le Gouvernement ne reviendra pas sur la taxe ».

On sait que cette taxe pose un véritable problème de sécurité juridique, que le signal fort n'est pas posé par le Gouvernement, mais par rapport à cette mutualisation, les opérateurs télécom, les trois principaux – Mobistar, Base et Proximus – vous ont adressé un courrier en disant qu'ils n'étaient pas d'accord sur votre proposition, parce que c'était une proposition de créer un fonds pour l'investissement d'infrastructures mobiles, mais également fixes, et que les opérateurs fixes bénéficiaient en quelque sorte de ce fonds sans intervention.

Il y a là un mécontentement. Je voudrais savoir où vous en êtes aujourd'hui. Vous avez répondu que vous n'aviez pas de tabou, mais je pense que cela n'a que trop duré.

Je souhaitais connaître les différentes initiatives suite aux courriers des trois opérateurs de télécommunications.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, les opérateurs de télécommunications ont décliné la proposition qui leur avait été faite sur une mutualisation des pylônes, mais le dernier élément qui a été indiqué dans la lettre, c'est : « Nous restons ouverts à la discussion ».

Comme je l'avais indiqué dans le cadre de l'examen du budget, début de l'année prochaine, nous allons reprendre une initiative. Nous faisons, aujourd'hui, le tour des opérateurs pour déterminer ce qui est ou non envisageable, tout en indiquant que, tant qu'un accord n'est pas trouvé, la taxe est due.

Il faut relativiser le montant de la taxe, puisqu'elle fait 22 millions d'euros, et le dividende versé par

Proximus à l'État belge, indépendamment de l'impôt des sociétés qui est versé, est de plus de 10 fois supérieur. Essayons de ramener la hauteur de la taxe par rapport à cet élément.

Que nous puissions faire en sorte que les produits financiers, plutôt que de constituer une taxe, contribuent au développement du secteur, et notamment des infrastructures, est un élément tout à fait positif. Nous travaillons sur le sujet avec mes collègues, MM. Furlan et Lacroix, puisque la perception de la taxe, en elle-même, ne relève pas de mes compétences, mais bien des communes et du budget général.

Dans le courant de l'année 2016, nous trouverons une situation et une solution pour le plan Digital Wallonia, et nous pourrions faire en sorte d'aboutir à un succès. À défaut, nous utiliserons la taxe, et nous verrons bien ce que nous ferons de ce produit.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, je vous entends bien, il faut relativiser, mais c'est un dossier qui perdure, qui traîne, et à l'égard duquel il y a aussi une insécurité juridique. Il y a également un paradoxe dans le fait que la Région taxe et que le ministre Furlan dit aux communes de faire attention de ne pas taxer, de ne pas prendre d'additionnels sur une taxe, que nous prenons, mais qui, aujourd'hui, pose un problème juridique.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous n'avez rien dit ? Vous oubliez vite. C'était en commission, Monsieur Furlan. Allez relire ce que vous dites parfois en commission, car je pense que vous êtes un peu amnésique. Cela n'est pas grave.

Monsieur le Ministre, quand on voit le bras de fer avec les opérateurs de télécommunications, est-ce que la solution d'abandonner ? Cette taxe est l'une des solutions qui restent sur la table. On est dans un imbroglio, aujourd'hui, avec un bras de fer entre les opérateurs et la Région wallonne. Je vous pose une question très précise : est-ce une piste qui reste ou non sur la table ?

M. le Président. - Comme le règlement le prévoit, la parole est à M. le Ministre Marcourt pour une deuxième réponse.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - La piste est sur la table. La seule chose que nous souhaitons, aujourd'hui, c'est connaître les engagements des opérateurs, en échange du renoncement à cette taxe. Tant qu'il n'y a pas d'accord au sein du Conseil des ministres sur un éventuel protocole d'accord, la taxe reste d'application.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je vois que le ministre laisse la porte ouverte, ce qui n'est pas nécessairement le cas de MM. Furlan et Lacroix. Les opérateurs de télécommunications sont prêts à investir. Le problème qui se pose – nous le partageons tous – c'est la couverture sur l'ensemble de la Wallonie et la priorisation des investissements à faire par rapport à ce que l'on appelle les zones blanches qui ne sont pas couvertes aujourd'hui, les zones d'activité économique et les zones commerciales. Je pense que les opérateurs de télécommunications sont ouverts à un débat sur le sujet.

Au niveau des partenariats, notamment avec un opérateur de télécommunications – Mobistar pour ne pas le citer – et le réseau de la fibre optique au niveau de la SOFICO, qui est aussi un élément important dans ce dossier, on doit maintenir un débat sans tabou – vous l'avez dit à un organe de presse – et faire en sorte qu'on laisse toutes les portes ouvertes, y compris – solution la plus sage – la suppression de cette taxe.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SAMPAOLI À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES RÉSULTATS DE
L'ENQUÊTE « SAUVONS NOS ROUTES »
ADRESSÉE AUX COMMUNES WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Sampaoli à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les résultats de l'enquête « Sauvons nos routes » adressée aux communes wallonnes ».

La parole est à M. Sampaoli pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, fin 2014, la Fédération des entreprises de voiries de Wallonie lançait l'opération « Sauvez nos routes », afin de sensibiliser le grand public et les décideurs politiques à la nécessité du bon entretien des routes.

Dans ce contexte, une enquête a été lancée auprès des communes durant l'été ; 253 communes ont répondu à cette enquête. Il ressort de celle-ci que les retards d'investissement en matière de voirie sont justifiés par trois choses essentielles :

- la méconnaissance du mécanisme des PICC par certaines communes ;
- le fait que deux tiers des communes n'avaient toujours pas entamé, en septembre, leur PICC ;
- le fait que 30 % des communes justifiaient le retard dans les investissements de voirie par la balise d'investissement qui leur était imposée.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser quatre questions. Avez-vous eu connaissance des résultats de

l'enquête ? Partagez-vous le constat dressé par la Fédération des entrepreneurs de voiries de Wallonie ? Ne pensez-vous pas, au vu de la méconnaissance des mécanismes des PICC, qu'il faudrait apporter et informer à nouveau les communes sur le mécanisme en question ? Pouvez-vous me confirmer, comme vous l'avez déjà fait lors d'une précédente question parlementaire, que les investissements sur des voiries présentant un danger pour la sécurité peuvent être considérés comme des investissements hors balises ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, j'ai travaillé effectivement avec la FWEV – Fédération wallonne des entrepreneurs de travaux de voirie – tant en amont du questionnaire que pour l'analyser. Ensuite, je les ai rencontrés personnellement. Une réunion a eu lieu au sein de mon cabinet pour analyser les choses.

L'élément principal, c'est que le mécanisme même du PICC est plutôt porté par la FWEV qui reconnaît que ce mécanisme des PICC est à la fois moins arbitraire, plus souple, que ne l'était le mécanisme de l'ancien plan triennal.

Par contre, il faut reconnaître que l'accélération des investissements que ce mécanisme sous-tendait ne s'est pas produite dans l'ampleur souhaitée par la Wallonie. Il faut compléter, évidemment, l'analyse de la FWEV qui s'était adressée aux communes – et qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son – mais il y a quatre constats ou, en tout cas quatre possibilités. D'abord, l'administration wallonne, elle-même, peut paraître de temps en temps très jacobine.

Deuxièmement, les communes auraient tendance, pour des raisons multiples et diverses, à garder par de vers elles une cagnotte, peut-être dans la perspective d'échéances qui se rapproche.

Troisièmement, on dit que les gestionnaires de projets pourraient être surchargés et ralentiraient le processus.

Quatrièmement, il y a la corrélation nécessaire avec la SPGE, puisque le PICC s'occupe de ce qu'il y a au-dessus de la voirie, mais que, généralement, il y a aussi ce qui est en dessous.

Nous analysons avec la FWEV et nous évaluerons pour le prochain appel à projets.

La FWEV est aussi très intéressée par le dumping social, vous n'en doutez pas. Avec eux, une circulaire a été adressée aux communes – j'y reviendrai dans quelques instants – qui visait, d'une part, à donner l'élément politique de permettre aux communes de prendre attitude par rapport au dumping social – une

motion, finalement – et, d'autre part, qui donne les éléments juridiques à insérer dans les cahiers des charges et qui permettraient, ainsi, à la tutelle de valider un certain nombre de clauses permettant de ne pas encourager ce dumping social sur nos chantiers ; ce qui me permettrait à la fois de répondre à votre question, puis de terminer ma réponse de tout à l'heure.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. La seule chose, c'est que je n'ai pas eu de réponse par rapport aux balises d'investissement. Donc, j'aimerais lui poser la question.

Pour moi, il y a trois éléments importants pour les entreprises de voirie et qui leur portent préjudice :

- le dumping social ;
- les balises d'investissement auxquelles sont confrontées les communes ;
- le coût de l'évacuation des fondations et des sous-fondations – élément important pour les communes. Il est impératif que le Gouvernement se penche sur ce dossier de telle sorte que l'on réduise le coût de traitement des déchets, que l'on permette aux communes d'investir dans les voiries.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, vous avez été questionné une seconde fois.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je m'excuse auprès du député de ne pas avoir lui répondu complètement. Oui, je confirme que les investissements de sécurité sont bien hors balises et doivent être justifiés auprès de l'administration.

Par ailleurs, c'est le petit bémol par rapport à l'analyse de la FWEV, cela concerne les balises d'investissement. Tout démontre, à l'analyse des comptes, que ces balises d'investissement sont le seul élément qui ne perturbe pas l'investissement. On voit qu'il n'y a pas une diminution des investissements budgétés par les communes. C'est plutôt au niveau de la prise de décision que le problème se passe dans les quatre éléments que je vous ai indiqués.

Effectivement pour ce qui se passe sous la voirie, avec M. le Ministre Di Antonio, nous y travaillons. M. le Ministre Prévot y est particulièrement sensible également, parce que les voiries se plaignent évidemment d'un certain nombre d'éléments qui amènent des coûts supplémentaires. J'ai rencontré quelques grandes entreprises du secteur qui, toutes, finalement soulèvent ce même problème.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour la clarté des réponses qu'il m'a apportées, puisque tantôt je ne les avais pas eues non plus.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PARTICIPATION DE LA WALLONIE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la participation de la Wallonie aux États généraux de la sécurité routière ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, hier se déroulaient les États généraux de la sécurité routière. La Belgique s'est lancée un défi ambitieux, à savoir réduire de moitié le nombre de morts sur nos routes, et ce, pour 2020, par rapport aux chiffres de 2010 qui était de 840. Cet objectif a été fixé notamment par les Nations unies et par l'Europe.

Les causes de mortalité sur nos routes sont dues particulièrement à l'excès de vitesse, à l'abus d'alcool et au non-port de la ceinture. Bref, ces raisons sont connues. Malgré tout, nonobstant les efforts et les campagnes, on constate que cela reste un nombre important, d'autant que les chiffres annoncés pour cette année semblent être en hausse de 4 %.

Monsieur le Ministre, hier soir, au terme de ces États généraux, la ministre fédérale de la Mobilité a annoncé une série de mesures parmi lesquelles une sévérité accrue des contrôles, une tolérance zéro pour l'alcool, notamment pour les jeunes conducteurs endéans les trois ans suivant l'obtention de leur permis et une simplification du Code de la route, tel que prôné depuis longtemps par l'IBSR.

Monsieur le Ministre, la Wallonie a-t-elle été associée à ces États généraux ? Si tel est le cas, par quel biais ?

L'IBSR voit, dans les nouvelles technologies, un progrès pour la sécurité routière. L'Agence wallonne pour la sécurité routière compte-t-elle utiliser ces nouvelles technologies pour renforcer la sécurité de nos usagers sur les routes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, a-t-on été associé ? Nous nous sommes associés à la démarche des États généraux de la sécurité routière. Mon cabinet était représenté, mon administration, de même que l'AWSR, l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

Quant au fond des discussions, la proposition est notamment de simplifier le Code de la route. Sur le principe de la simplification, pas d'objection évidemment. Tant mieux si nous pouvons avoir demain un Code de la route qui soit plus lisible et compréhensible, même si cette modification n'aura a priori pas d'impact direct sur la diminution des accidents graves et mortels sur notre réseau.

L'autre proposition qui est aussi sur la table est celle du renforcement des contrôles. J'y souscris pleinement. On constate, encore aujourd'hui, pour prendre, par exemple, le port de la ceinture de sécurité, qu'à l'avant, encore 8 % des automobilistes ne bouclent pas la ceinture, et 20 % quand nous nous trouvons à l'arrière. C'est encore un vrai danger dont beaucoup de citoyens, trop de citoyens n'ont toujours pas conscience.

Contrôler oui, simplifier oui, stigmatiser je suis plus réservé, lorsque j'entends notamment la proposition visant à être dans une démarche de tolérance zéro à l'égard des plus jeunes conducteurs, d'abord et avant tout, car au-delà du message qui peut sonner positivement aux oreilles – je le comprends, nombreux sont les parents qui sont émus, chaque fin de week-end, de constater le trop grand nombre de jeunes encore qui périssent sur nos routes, singulièrement en revenant de soirées ou de boîtes de nuit – il n'en demeure pas moins que ce ne sont pas les seuls à prendre le volant en ayant des problèmes d'alcool. Il y a encore de trop nombreux adultes.

Par ailleurs, l'enjeu est déjà de parvenir à faire respecter le 0,5 actuel. Avoir une nouvelle norme édictée sur le papier, par principe, c'est bien ; garantir la mise en œuvre des normes actuelles, c'est probablement mieux.

La Région wallonne a déjà organisé des États généraux en 2012. Septante-six recommandations par le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière ont été formulées. Je m'emploie, avec le Gouvernement, à les mettre en œuvre. L'objectif est d'attendre 2017 pour remettre à jour ces différentes recommandations. Mon souhait n'est pas de me précipiter dans l'organisation d'un *pow-wow* quelconque.

Par contre, Mme Galant a raison lorsqu'elle dit que l'usager doit être remis au centre de la politique et des préoccupations. En matière de sécurité routière, le comportement des personnes est responsable de 90 % des accidents et des décès. Si la Région wallonne se félicite d'avoir diminué déjà de 25 % le nombre de tués

sur ces routes et autoroutes ces cinq dernières années, nous continuerons à développer – je termine par là, Monsieur le Président – les mesures de politique en matière de sécurité routière, pour atteindre 50 % de réduction à l'horizon 2020, même si d'après les informations, l'année 2015 ne sera pas une bonne année sur le plan statistique, ni pour la Wallonie, ni pour d'autres régions en Europe. Nous le regrettons, mais cela n'entache en rien notre détermination à réduire de moitié le nombre de tués sur nos routes. Une vie de perdue est toujours un drame humain et une vie de trop.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je me réjouis que nous ayons été associés à ces États généraux puisque je ne voyais aucune apparition de la Wallonie dans ceux-ci. Il est bien que le ministre ait été consulté. Je souscris pleinement à ce qu'il a évoqué. Le renforcement des contrôles est essentiel. J'aurais voulu savoir s'il pouvait nous éclairer au niveau de la fameuse réforme du permis de conduire qu'il avait annoncée, destinée à améliorer la formation des conducteurs en leur permettant d'avoir une meilleure connaissance du code.

Peut-il nous préciser quel sera l'impact des nouvelles mesures décidées à la suite de ces États généraux sur cette réforme ? Au niveau de la tolérance zéro, cela nécessitera des concertations pour les campagnes Bob afin qu'elles ciblent les jeunes pour montrer leurs nouvelles mesures.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour le détail, j'invite Mme la Députée à consulter les comptes rendus des réponses déjà fournies en commission sur le sujet. Il n'en demeure pas moins que les Régions étant désormais compétentes quant à l'organisation des formations à la conduite, on travaille à remettre, avec Bruxelles et la Flandre, à jour le contenu pour être davantage dans une démarche par étape et qui visera à sensibiliser spécifiquement les jeunes sur toute une série d'apprentissages.

Comme je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre connaissance, dans le détail, des conclusions des États généraux de la sécurité routière, organisées par le Fédéral il y a quelques jours, je ne peux pas encore vous préciser quel sera l'impact de ceux-ci sur le processus de réforme de l'obtention du permis de conduire.

M. le Président. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre. Je reviendrai vers lui en commission.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME KAPOMPOLE À M. PRÉVOT, MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AUGMENTATION DES DÉPRESSIONS ET
BURN-OUT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation des dépressions et burn-out ».

La question est retirée.

Monsieur le Ministre, cherchez-vous quelque chose ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, mon GSM.

M. le Président. - Si quelqu'un a vu un portable non identifié, c'est celui de M. le Ministre Furlan. Prière de ne pas l'utiliser, avant de lui remettre. Monsieur le Ministre, malgré que vous soyez embarrassé par cette perte, je dois attirer votre attention, puisque M. Crucke voudrait vous questionner.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE VOTE ÉLECTRONIQUE
AMÉLIORÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le vote électronique amélioré ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je suis favorable, depuis très longtemps, au vote électronique.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

L'avez-vous retrouvé ?

Vous voyez, si vous regardiez un peu plus souvent vos dossiers, vous trouveriez plus de choses, mais...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Monsieur Crucke, j'accepte que vous parliez d'eureka, mais d'opportunisme à ce point, quand même.

M. Crucke (MR). - C'est du vécu, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis favorable au vote électronique. Depuis que j'ai compris qu'en ce qui vous concerne, ce n'était pas le cas, alors que l'on pourrait en dire beaucoup sur le vote traditionnel ; je vous ai proposé ce que l'on appelle le vote électronique amélioré. C'est ce que nous appelons le *ticketing* dans un anglais bien précis.

Quelle n'a pas été ma surprise de lire que le Parti socialiste bruxellois, dans son ensemble et sa grande générosité, marquait, aujourd'hui, sa faveur sur ce mode de scrutin : le vote électronique amélioré.

Je me suis dit qu'il y avait sans doute eu un changement de lignes de conduite au sein du Parti socialiste. Ce qui vaut à Bruxelles devrait être vrai à Namur, en Wallonie. Je suppose que nous allons enfin revenir vers une logique saine, correcte, idéale, celle de la rénovation du système.

Y êtes-vous, aujourd'hui, favorable ? Si vous me dites que oui et qu'il n'y a pas de majorité, c'est que le cdH est contre. Si vous dites que non, c'est que le cdH est parfois pour, mais que vous bloquez. Je ne comprends plus pourquoi. Y aurait-il deux partis socialistes, en la matière ?

Rassurez-moi. Dites que j'ai bien lu et dites-moi aussi : « Je me suis trompé. On peut tous se tromper et, demain, nous voterons encore en Wallonie de manière électronique, mais de manière améliorée ».

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

C'est un ministre soulagé qui nous vient, à nouveau branché et connecté.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'avoue, chers collègues, membres du Parlement, que je n'ai pas bien compris l'actualité de cette question. En réalité, il y a une prise de position que je n'ai pas lue, d'un membre ou du Parti socialiste lui-même bruxellois, à propos de quelque chose qu'il compte mettre en œuvre.

Moi, je suis gardien.

Nous nous expliquerons dans les congrès du Parti socialiste ou en notre Bureau et, si vous voulez que je vous vende une carte, il vous sera tout à fait loisible d'y participer.

M. Onkelinx (PS). - Il faut payer pour y rentrer !

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Par contre, en Wallonie, nous avons déjà eu ce débat. D'abord, la DPR – que vous connaissez – nous invite à revenir au vote papier. Deuxièmement, il y a une motion de ce Parlement qui incite le Gouvernement ; c'est plus qu'une motion, c'est une résolution qui motive le

Gouvernement à revenir au vote papier. Il n'est pas dans mes intentions de changer de fusil d'épaule sur le sujet.

M. Hazée (Ecolo). - Elle ne l'incite pas, elle l'enjoint.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pourrais vous ajouter également, mais nous nous sommes déjà expliqués, que tant pour des raisons de contrôle démocratique évident – l'ensemble des associations qui s'occupent de ce contrôle, plaide pour le retour au vote papier – que pour des raisons éminemment budgétaires. Je ne connais pas les finances de la Région de Bruxelles-Capitale de manière suffisante que pour vous indiquer s'ils ont choisi une autre option. En ce qui concerne la Wallonie, nous considérons qu'il y a d'autres priorités à réaliser que ce retour au vote électronique.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - La réponse de M. le Ministre mérite d'être claire. Je dois dorénavant bien savoir qu'il y a une vérité socialiste à Bruxelles qui est toute différente en Wallonie. Qui comprendra cette logique, mais je suis d'autant plus déçu de votre réponse que je le suis pour un de vos collègues du Gouvernement, M. le Ministre Marcourt.

J'avais cru comprendre qu'il y avait une ambition numérique en Wallonie. M. le Ministre Marcourt disait que son plan Numérique était ouvert. On pouvait trouver des solutions, chercher et, grâce à ces 500 millions d'euros en quatre ans, on trouverait les formules que, nulle part ailleurs, on n'a trouvées. Vous, l'avenir numérique, l'avenir informatique, le développement des sciences, de la recherche, cela ne vous intéresse pas. Continuons comme dans le bon temps, à faire ensemble « la petite popote » et, là où il n'y a pas suffisamment de citoyens pour faire le travail, on le fera nous-mêmes.

Désolé, mais c'est une image de la Wallonie que je pensais éculée. Manifestement, elle vous colle à la peau.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan, conformément au règlement, bien qu'il n'y ait pas de questions dans les propos de M. Crucke, mais il y avait une appréciation qui, j'imagine, ne sera pas partagée.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je participe pleinement – M. le Ministre Marcourt l'a rappelé – via notamment les *smart cities*, le développement des villes intelligentes, au grand plan Numérique que M. le Ministre Marcourt porte et l'ensemble du Gouvernement est évidemment derrière lui.

Nous ne considérons pas, par ailleurs, que c'est par définition un progrès que le vote électronique, en tout

cas, en l'état actuel de nos connaissances et en l'état actuel des budgets que nous pouvons y consacrer.

Nous avons déjà eu ce débat une foultitude de fois devant les commissions ; ce que vous considérez comme un progrès ne l'est certainement pas d'un point de vue démocratique.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Sincèrement, j'ai connu le ministre meilleur. Ce qui est un progrès pour Mme Onkelinx, socialiste à Bruxelles, est une régression pour M. le Ministre Furlan, Wallon à Namur. J'avoue ne plus vous comprendre. Je n'ai jamais compris le Parti socialiste, mais aujourd'hui cela devient quelque chose d'incompréhensible pour le commun des mortels aussi, je vous rassure.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Si vous saviez le nombre de fois que je ne comprends pas le MR.

M. Crucke (MR). - Cela ne m'étonne pas. Monsieur le Président, il ne lit pas, il ne trouve pas son GSM, je comprends qu'il ne comprenne pas les autres, mais moi, j'essaie de le lire et j'essaie de lire le Parti socialiste aussi. Manifestement, deux vérités.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE
DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET DES
RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 312 (2015-2016) N° 1 À 3BIS)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE
DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 313 (2015-2016) N° 1 À 3BIS)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016
(DOC. 331 (2015-2016) N° 1 À 4BIS)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2016
(DOC. 332 (2015-2016) N° 1 À 6BIS)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - Nous en revenons à la discussion budgétaire. Nous allons intervenir compétence par compétence des différents ministres selon l'ordre

décroissant, avons-nous convenu à la Conférence des présidents.

Ce qui nous amène à accueillir le ministre-président qui était pile-poil à l'heure et on l'en remercie, puisqu'il est arrivé à point nommé juste après les questions et juste avant son propre débat.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Par rapport à l'organisation de nos débats, qu'en est-il des séances télévisées?

M. le Président. - Je viens de vérifier la technique et la captation est terminée. J'ai le sentiment que les caméras et ceux qui les accompagnent vont se retirer. Vous voilà maintenant prévenu. Tout va bien, mais que cela ne vous empêche pas d'intervenir pleinement, Madame Lecomte.

Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre-Président Magnette, la parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre-Président, mon intervention portera sur l'action internationale à travers son instrument stratégique de valorisation qu'est WBI et de m'étonner encore une fois, dans un contexte d'internationalisation pourtant accrue, d'une baisse des moyens y alloués tant en termes de crédits d'engagements passant de 23 471 000 euros à 22 963 000 euros, qu'en crédits de liquidations passant de 223 471 000 euros à 22 963 000 euros.

C'est à tout le moins questionnant. J'aimerais vous entendre à ce propos, d'autant que Mme Delcomminette, Administratrice générale de WBI et de l'AWEx, rappelait, dans le cadre de son audition, que les relations internationales s'inscrivent dans le prolongement de toutes les priorités des différents plans que les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie Bruxelles développent en interne.

Qui dit politique internationale, dit note de politique internationale, sur laquelle je souhaiterais également revenir. Cette note de politique internationale s'est fait attendre, puisqu'il a fallu un an et demi de patience avant d'en prendre connaissance. Une note contenue en 40 pages, ce qui ne pouvait être que du lourd, du costaud. Ce n'est pas le cas au regard du peu de mesures concrètes.

Il faut reconnaître que vous avez le sens de la formule, mais aussi l'art également de la formule ramassée, de sorte que vous vous en sortez par une pirouette, en répondant que faire court prend du temps et d'évoquer André Gide à ce propos, à qui j'emprunte à mon tour la citation suivante : « Il est bien des choses qui ne paraissent impossibles que tant que l'on ne les a pas tentées ».

« Tentées », Monsieur le Ministre-Président, je vous invite à tenter tout ce que, précisément, votre fonction de ministre-président vous permet d'entreprendre sur la scène internationale, et ce, pour que la Wallonie compte concrètement sur l'échiquier européen et mondial.

D'autant plus que, comme le rappelait M. Monceau, Haut représentant de WBI à Genève, dans le cadre de son audition, que la Belgique en tant qu'État fédéral constitue une sorte d'exception, puisqu'elle consent une pleine capacité de représenter juridiquement la Wallonie à l'étranger, une espèce de souveraineté dont il y aurait lieu d'abuser.

Vos priorités en matière de relations internationales s'articulent autour de deux axes : promouvoir les valeurs universelles et contribuer à l'attractivité et au développement socioéconomique de la Wallonie.

Concernant les valeurs universelles, la note de politique internationale juge essentiel de proposer des mesures à même d'assurer la promotion des droits humains, de la paix et du métissage des civilisations. Pour ce faire, elle rend impérative l'inclusion de ces droits dans l'ensemble des textes des accords de coopération nous liant à nos partenaires et souhaite prévoir des mécanismes visant l'application desdits droits.

Je ne vous ai pas entendu sur la manière dont vous allez envisager de procéder pour réviser les accords de coopération avec nos pays partenaires.

En effet, même si les intentions sont louables, la réouverture des textes est normalement sujette à une approche diplomatique particulière. En tenant compte du report du mouvement diplomatique wallon au 31 août 2016, la Wallonie disposera-t-elle d'un corps diplomatique digne de ce nom, c'est-à-dire organisé et efficace, afin de mener tous ces projets à bien ?

Par ailleurs, la réouverture de tous ces accords, ne serait-ce que pour y inclure la promotion des valeurs universelles, sera considérée comme une ouverture effective et laissera le champ libre à nos partenaires pour rajouter de nouvelles conditions qui leur sont propres. C'est une procédure sur laquelle des discussions devront se tenir et qu'il faudra appréhender de manière pragmatique.

Votre politique internationale vise à contribuer à l'attractivité et au développement socioéconomique wallon. Fort logiquement, on s'attend en premier lieu à un renforcement de la coopération transfrontalière. Or, la partie relative aux territoires transfrontaliers est réduite à peau de chagrin : une seule page pour traiter des relations avec des voisins aussi importants que la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas. Vous ramassiez votre propos comme suit : « La coopération entre nos Régions et nos pays voisins constitue donc un outil indéniable pour améliorer la

qualité de vie de nos concitoyens et élargir les perspectives de développement de nos entreprises. »

Fort bien, mais encore ! Vous évoquez les programmes Interreg, dont le dénommé Interreg V A, Grande Région, dont nous nous réjouissons également, mais soyez plus ambitieux ! Nos relations avec nos voisins ne doivent pas se limiter aux partenariats Interreg. Inspirez-vous davantage de la singularité de la Grande Région, profitez de la présidence de la Grande Région par la Wallonie pour engranger des accords, pour créer un réel avenir transfrontalier.

Je vous rappelais, en commission, que le Grand-Duché de Luxembourg est le premier employeur de la Grande Région et que, contrairement aux Français et aux Allemands, le nombre de frontaliers wallons qui y travaillent stagne. Investiguez des pistes. Au-delà de la qualification professionnelle, les barrières linguistiques représentent également une entrave à la mobilité nécessaire pour répondre aux besoins du marché du travail dans ces territoires transfrontaliers.

L'adéquation de la main-d'œuvre aux besoins des employeurs constitue le véritable levier à la compétitivité et à la croissance durable de cet espace de coopération, donc du nôtre. Le développement socio-économique wallon doit s'en inspirer.

(Mme Pécriaux, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Comme je viens de citer le Grand-Duché de Luxembourg, je suis tentée, à mon tour, Monsieur le Ministre-Président, de vous interroger sur l'initiative du Premier ministre libéral, M. Bettel, qui, lors de sa visite en ces murs, nous avait fortement impressionnés par ses propos francs et visionnaires ; initiative consistant à réunir un G9 des plus petits pays européens comptant moins de 1 million d'habitants.

Je terminerai dès lors mon intervention par cette citation de circonstance : « Le monde appartient aux audacieux et aux entrepreneurs ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Messieurs les ministres, depuis les débats budgétaires en commission, en matière climatique, deux événements neufs importants sont intervenus. Ils sont, en tout cas pour l'un d'eux, très transversaux et larges, raison pour laquelle mon intervention s'adresse à vous. Le premier est l'accord partiel interne à la Belgique sur la *burden sharing* et le deuxième, plus large, est le premier accord universel sur le climat intervenu à Paris, il y a quelques jours.

Ces deux décisions vont forcément avoir un impact important, puisque, comme vous le savez – vous y étiez – nos gouvernements, avec les gouvernements de 194 autres pays du monde, ont donc conclu un premier accord universel et ambitieux qui décide donc de limiter

le réchauffement climatique à deux degrés et, d'ailleurs, d'être bien en deçà de deux degrés, donc si possible plutôt proche de 1,5 degré.

Cela n'a l'air de rien, mais c'est une décision très importante qui amène des suivis, d'autres décisions, d'autres étapes, y compris dans la négociation internationale, mais qui amène aussi un basculement dans nos modes de vie, puisque l'on sait que l'on est aujourd'hui à pas loin d'un degré de réchauffement mondial. Par conséquent, avoir comme objectif de limiter ce réchauffement à 1,5 degré, cela nécessite des changements assez radicaux et très rapides. Certains ont évalué, par exemple, qu'il faudrait être totalement sortis des énergies fossiles, d'ici 2050. On mesure bien, vu l'emprise des énergies fossiles dans notre vie quotidienne, que 35 ans pour être totalement sorti des énergies fossiles, c'est un vrai basculement, c'est un vrai changement radical. Vous connaissez ces sujets, vous les avez suivis de près et vous le mesurez bien.

Ce n'est évidemment pas uniquement le budget wallon 2016 qui va être concerné par ces accords, mais c'est un élément neuf important qui va forcément impliquer des suivis, je le disais, et notamment des décisions européennes, j'imagine aussi des décisions belges.

Ma question est la suivante, elle est assez transversale : dans la politique du Gouvernement wallon, qu'allez-vous décider de mettre en œuvre ? Comment allez-vous prendre en compte cette nouvelle donne pour faire en sorte que, de manière suffisamment impactante, structurelle, de manière importante à l'échelle de la Wallonie, ces décisions se traduisent ? De quelle façon allez-vous réorienter les politiques wallonnes en tenant compte de ces décisions et de ces nouveaux objectifs ?

Je pense que l'on peut admettre que sous cette législature – vous ne l'avez d'ailleurs pas caché – l'objectif climatique n'était pas le premier objectif transversal du Gouvernement ; un certain nombre d'objectifs ont été revus à la baisse. Vous avez d'autres objectifs socioéconomiques de court terme bien connus où cette dimension de long terme et transversale n'a pas forcément été prise en compte de manière centrale.

De quelle manière, dans les prochains mois et à ce stade de la législature, la Wallonie décidera-t-elle de réorienter sa politique tenant compte de ce nouveau cap ? Au contraire, attendra-t-elle les décisions européennes – on peut supposer qu'elles viendront, puisque l'Europe a depuis longtemps dit qu'elle était prête à aller plus loin dans ses efforts, notamment dans les objectifs qu'elle s'était assignés pour 2030 s'il y avait un consensus mondial ; c'est le cas aujourd'hui, des décisions viendront – ce nouveau cadre européen, allons-nous attendre les décisions belges qui, comme on l'a vu encore récemment, arrivent parfois fort tard ou allons-nous anticiper et faire des choix clairement

précurseurs en se disant que de toute façon, des changements importants suivront en matière énergétique, de mobilité, d'industrie, d'économie, et cetera ?

La question est assez générale et transversale, mais elle se rapporte aussi directement au budget 2016. Y aura-t-il, par exemple, un ajustement prévu autour de cette question dans les prochains mois ?

Deuxièmement, j'en viens au volet intrabelge. Là, cela concerne peut-être plus précisément M. le Ministre Furlan, mais je ferai une seule intervention et cela concerne globalement le Gouvernement.

Mme la Présidente. - Non, Monsieur Henry, excusez-moi. Les interventions sont prévues par compétences ministérielles.

M. Henry (Ecolo). - Oui, mais voulez-vous que je vienne deux fois ?

Mme la Présidente. - Pourquoi pas ?

M. Henry (Ecolo). - C'est comme vous voulez, mais...

Mme la Présidente. - C'est une décision qui avait été prise en Conférence des présidents.

M. Henry (Ecolo). - Je reviendrai tantôt ?

Mme la Présidente. - Oui, vous reviendrez tout à l'heure.

Monsieur Henry, votre intervention clôture celles concernant les compétences de M. le Ministre-Président.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, j'entends très bien ce que vous avez précisé par rapport à ce qui a été dit en Conférence des présidents, vous avez tout à fait raison. Mais la difficulté est la suivante : il y a des compétences gérées, managées par deux ou trois ministres. Dans ce cas, il faut bien que l'on fasse choix d'un ministre et, évidemment, cela peut toucher des interventions de l'autre. Comment fait-on ? Se divise-t-on en deux ? Physiquement, ce n'est pas possible, mais intellectuellement, cela devient difficile aussi.

Mme la Présidente. - Monsieur Crucke, j'entends bien votre remarque, mais M. Henry lui-même a signalé que cela concernait M. le Ministre Furlan. Si vous le voulez bien, on s'en tiendra à ce que l'on avait décidé en Conférence des présidents et l'on travaillera ministre par ministre.

M. Crucke (MR). - Je m'excuse d'insister, mais quand une compétence concerne plusieurs ministres, on peut aborder chez l'un comme chez l'autre alors.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Élément majeur, M. Henry lui-même a dit : « Ceci concerne M. le Ministre Furlan ».

M. Crucke (MR). - Je vous pose la question pour l'organisation générale, pas pour M. Henry. Je ne suis pas son avocat.

Mme la Présidente. - Vous étiez aussi, comme moi, à la Conférence des présidents et l'on a décidé d'organiser les interventions ministre par ministre. Si vous le voulez bien, on va poursuivre.

M. Crucke (MR). - Je ne comprends toujours pas, mais enfin bon.

Mme la Présidente. - Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Prévot.

La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Madame la Présidente, Messieurs les ministres, chers collègues, je reviendrais, pour ma part, sur les aspects actions sociales et santé de ce budget. Je serai assez bref, rassurez-vous.

Je souhaite, tout d'abord, déplorer le refus de la majorité d'entendre, en commission, l'administratrice générale de l'AWIPH. Nous aurions souhaité l'entendre, comme cela se passe chaque année, depuis plus de dix ans, sur les matières relatives à l'AWIPH.

En effet, les organes de gestion de l'AWIPH ont élaboré un projet de budget de l'AWIPH, qui a servi à arrêter la dotation 2016 qui est inscrite au budget de l'AViQ, l'Agence pour une vie de qualité. Il est donc totalement incompréhensible d'avoir refusé cette demande, a fortiori à la veille de la mise en place de l'AViQ et des grands bouleversements qu'elle sous-tend. Ce refus d'audition nous apparaît comme une entrave dans notre travail parlementaire et dans notre mission de contrôle du Gouvernement.

L'administratrice générale AWIPH est, jusqu'au 31 décembre en tout cas, la cheville ouvrière de la mise en place de l'AViQ. De nombreux marchés publics sont prévus depuis plus d'un an, avec comme perspective, l'extension de l'AWIPH à l'AViQ. Il en va de même de l'accueil des fonctionnaires venant des autres niveaux de pouvoir, et cetera.

À ce sujet, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est. Est-ce l'administratrice générale de l'AWIPH, qui le sera jusqu'au 31 décembre, qui assura la direction de l'AViQ au 1er janvier ou comptez-vous désigner un administrateur général *ad interim* ? Dans cette hypothèse, qu'advient-il de l'administratrice actuelle ? Qu'en est-il de la désignation d'un administrateur général adjoint prévu dans le décret fondateur de l'AViQ ? Sur quelles dispositions du Code de la fonction publique le Gouvernement s'appuiera-t-il

respectivement pour chacune de ces situations transitoires ?

On sait que le Gouvernement prévoit, fin janvier, de déclarer vacants les postes de directeur général de la DGO5 et de mandataires dirigeants pour l'APAQ-W, le CGT et le CRA-W. Qu'en est-il pour l'AViQ ? Pourriez-vous me préciser, Monsieur le Ministre, si les postes d'administrateur général et d'administrateur général adjoint, soumis au régime des mandats, seront également ouverts à candidature à cette date, afin d'être pourvus dans les meilleurs délais ? Dans la négative, quand le prévoyez-vous ? Qu'en est-il de la désignation des inspecteurs généraux de l'AViQ ? Le ministre Prévot nous a indiqué, en commission, qu'ils n'étaient pas soumis à mandat. Qu'en est-il, pour quelles raisons ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vais intervenir sur un sujet transversal : celui du genre. Monsieur Prévot, puisque vous en avez la charge, je voulais vous interpellier.

Nous le savons, en application de l'article 2, §2, du décret du 11 avril 2014, qui intègre la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales, les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes doivent être identifiées dans une note de genre annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses. Tous les départements, les services à gestion séparée, sociétés anonymes de droit public et organismes d'intérêt public doivent assurer ce devoir. Qu'en est-il ?

Cet exercice a été réalisé pour la première à l'occasion de l'ajustement budgétaire, en mai-juin 2015, et réitéré maintenant, récemment, pour ce budget 2016. Force est de constater qu'il a été mené de manière fort diverse par les ministres du Gouvernement wallon et, en tout cas, sans uniformisation.

Monsieur le Ministre Prévot, vous avez la responsabilité de la mise en œuvre de ce décret. Avez-vous pu vous assurer que tous les services à gestion séparée, les sociétés de droit public et les OIP ont bien fait leur travail, et ont bien joint une note de genre, conformément au décret ?

Pour ce qui est des ministères, examinons les choses. Certains ministères ont répondu correctement, d'autres n'ont pas répondu du tout. D'autres encore ont répondu à côté, en parlant des impacts « genre » de leur politique ; ce qui était intéressant, mais qui constitue un autre exercice : celui qui visera à élaborer le rapport intermédiaire qui devra d'ailleurs nous être présenté, ici au Parlement, dans les 90 jours après l'adoption du budget, donc avant le 15 mars.

Qu'en est-il ? J'ai passé en revue les différentes notes de genre.

Pour le budget du Ministre-Président Magnette, les choses ont positivement évolué par rapport à la note remise lors de l'ajustement budgétaire de mai dernier. La note de genre est précise, argumentée, bien que les moyens dédiés aux politiques spécifiques ne puissent pas encore être isolés.

Votre note de genre, Monsieur le Ministre, décrit plusieurs programmes ou projets susceptibles de renforcer l'égalité, mais ne les budgétise pas. Surprenant que vous ne soyez pas, en la matière, le meilleur élève de la classe.

La note de genre du ministre Marcourt qui existait en mai pour l'ajustement budgétaire a tout simplement disparu. Pourtant, les deux politiques centrales du ministre sont de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et de faire de la sensibilisation dans le cadre du plan Numérique. Il aurait la possibilité d'identifier les budgets dédiés à ces politiques. Qu'en est-il ?

La note de genre du ministre Furlan existe bel et bien, cette fois. M. le Ministre y présente quelques politiques visant l'égalité homme-femme, notamment celle concernant le logement pour les familles monoparentales dont on sait qu'elles sont, huit fois sur dix, dirigées par une femme. Par contre, il évoque des éléments peu actuels, quand il évoque la création d'une commission consultative dans une grande ville que je ne citerai pas, alors que celle-ci existe et fonctionne depuis bientôt 15 ans. D'où viennent donc ces informations, Monsieur le Ministre ?

La note de genre du ministre Di Antonio, interpelle davantage, puisqu'elle mentionne qu'il n'y a aucun crédit identifié dans les compétences du ministre qui soit relatif à des actions visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret existe, il doit faire sa note de genre, il doit identifier les politiques, mais il n'y en a pas. Comment le ministre va-t-il mettre en œuvre les politiques qu'il s'est lui-même définies en matière d'égalité, à savoir la mobilité et l'accessibilité des femmes autant que les hommes aux différents métiers dans les transports en commun ?

La ministre Tillieux a remis une note détaillée, mais très peu précise en ce qui concerne les budgets dédiés précisément aux politiques d'égalité. On en a parlé en commission.

La note de genre du ministre Collin mentionne les moyens pour les crèches dans le cadre du plan Cigogne. Une évaluation des budgets spécifiques dans les compétences agricoles serait utile. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il avait annoncé vouloir le faire, mais ici, il ne l'a pas réalisée.

Je terminerai par la note de genre du ministre Lacroix qui s'abstient de toute proposition et ne prévoit

aucun crédit spécifique, en 2016, en évoquant le fait que – je le cite – « en ce qui concerne la fonction publique, l'égalité entre hommes et femmes se jouerait plus au niveau réglementaire que budgétaire ». Pourtant, le ministre du Budget a, notamment, la responsabilité de veiller à ce que les notes de genre soient réalisées et, surtout, que le *gender budgeting*, l'intégration du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire, progresse. Comment entend-il le faire sans moyen ?

Pour Ecolo, tout cela manque de crédibilité. Des moyens doivent être dédiés à la mise en œuvre du décret.

Monsieur le Ministre, en votre qualité de ministre en charge de l'Égalité des genres, quelle est votre appréciation de la manière dont les notes de genre ont ainsi été rédigées ? Quelles améliorations entendez-vous proposer, dans le futur ? Comment pourrez-vous amener l'ensemble du Gouvernement wallon à préparer un budget tenant compte des prescrits du décret ? Une méthodologie commune sera à définir pour intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire. Quels moyens y seront-ils consacrés ?

Nous aurons l'occasion, dans les trois mois qui viennent, d'examiner le rapport intermédiaire. Celui-ci portera donc sur le suivi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs stratégiques et devra décrire les éventuelles difficultés rencontrées et les propositions envisagées pour remédier à ces obstacles ; ce qui est intéressant, mais c'est un autre exercice qui est bien prévu par le budget 2016 et qui demande des données et des indicateurs sexodifférenciés.

Il sera certainement utile et nécessaire de lier davantage les notes de genre avec les deux priorités politiques définies par chaque ministre, mais surtout, il faut mettre des moyens pour la mise en œuvre du décret genre. Quels seront-ils ?

Vous avez prévu, dans l'article budgétaire 12.02 du programme 13, des formations des membres du cabinet et des fonctionnaires. Nous constatons qu'elles sont plus que nécessaires, et au plus vite.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Ryckmans.

Votre intervention clôture les interventions concernant les compétences de M. le Ministre Prévot.

Nous allons maintenant entamer celles qui concernent les compétences de M. le Ministre Marcourt.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, il y a deux ou trois points que j'aimerais aborder, d'abord peut-être les fleurs ou les roses avant les épines.

J'ai eu l'occasion de vous dire, pas seulement lors du budget, mais également lorsque l'on a évoqué les lignes

directrices, ce que je pensais de bien du prêt « coup de pouce », qui existe d'ailleurs en Flandre – mais ce n'est pas parce que cela existe en Flandre que l'on ne peut pas le réussir en Wallonie, mieux vaut tard que jamais diront d'autres. Il y a là une ligne sur laquelle on peut pousser et travailler ensemble.

Idem pour les coopératives. Là, c'est une vraie nouveauté sur le plan législatif, dans notre pays, même si la formule existe aussi. Les coopératives, ce n'est pas nouveau, c'est même à la base de l'esprit de société dans le sens le plus ancestral, mais aussi le plus pur du terme. Je pense qu'il y a matière, aujourd'hui, dans ces mentalités, pour réellement dire que l'esprit d'entreprise et la coopérative – ceux qui veulent bien le comprendre – ne font qu'un seul et donc là aussi c'est un dossier sur lequel, je vous dis, nous sommes prêts à vous aider et à travailler.

Il y a malgré tout une série de choses à changer ou à faire évoluer, peut-être pas uniquement sur l'année 2016, parce que c'est un peu réducteur, parfois, lorsque l'on se dit qu'en 2016 on va tout faire et puis plus rien en 2017. Non, on sait bien que les choses sont, en soi, évolutives.

Ce matin, M. Collignon, je pense à tort – mais à chacun sa phraséologie, sa manière de s'exprimer aussi – nous reprochait parfois de faire un peu de procédures, en disant : « Vous faites trop de procédure judiciaire, cela me rappelle mon ancien temps quand j'étais avocat », et cetera. Je ne vais pas faire de procédure avec vous. Je vais essayer d'aller d'abord sur le fond. Un des moteurs qui doit relancer la Wallonie, un des moteurs sur lequel et sans lequel il n'y aura pas de relance durable possible, pas seulement dans le sens le plus écologique du terme – mais je ne le renie pas non plus, je pense qu'il faut effectivement avoir ce vecteur dans la poche également – mais l'un de ces pans dans lesquels il faut réussir, pour lequel c'est une obligation de résultat que j'attends et pas une obligation de moyens, ce sont les exportations.

Les chiffres que je vous cite viennent de l'IWEPS. L'IWEPS n'est pas un organe libéral, vous le sauriez mieux que moi. Ce n'est pas « infesté » de libéraux que l'on a placés quelque part... Non, c'est une institution reconnue, sur le pavé comme on dit, et qui a ce mérite de nous bercer de statistique et de nous permettre de réfléchir. Après, on peut réfléchir dans des sens différents, mais en tout cas, il y a une base.

Et l'IWEPS dit : « En 2004-2014, on a vu une relance des exportations ». L'on peut, pour partie – pour raison d'ailleurs – se dire que le plan Marshall n'est pas innocent en la matière et qu'il y a eu, là, effectivement, un effet de relance.

Je cite le dernier bulletin de l'IWEPS : « En termes d'exportations, nous sommes dans un courant qui, malheureusement, n'est plus un courant ascendant, mais un courant descendant ». Comment l'IWEPS explique-t-

il cela ? Par différents critères sur lesquels on pourrait revenir, mais en dehors d'un débat budgétaire.

Je pense qu'il y a deux ou trois éléments sur lesquels on peut et l'on doit mettre aujourd'hui les points sur les i.

La première raison expliquée et vantée est physiologique, Monsieur le Ministre. La Wallonie a un territoire que l'on connaît, il n'est pas plus grand qu'il est, il n'est pas plus petit qu'il est. Mais si – Lapalisse en aurait dit autant – nous voulons que nos entreprises grandissent, elles ont l'obligation de sortir de ce marché, parce qu'à un moment donné, elles le maîtrisent tellement mieux que d'autres qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Mais pour faire cela, le besoin est de taille, c'est l'exportation. Là, j'ai vu votre nouvelle relayée par un organe de presse, ce matin, qui était de nous annoncer le retour en Bourse pour certaines PME. Je salue cette approche de la Bourse que je ne connaissais pas du côté de la gauche et quand la gauche veut rejoindre l'esprit libéral, je ne peux pas la critiquer, je ne peux que l'encourager à poursuivre. Je ne suis pas certain qu'au PTB ou même sur les bancs du PS tout le monde va suivre cela, mais moi, je suis assez d'accord.

Le montant qui est annoncé est de 25 millions d'euros, pas une donation de 25 millions d'euros, nous sommes bien dans un prêt, parce que l'on sait que cela coûte d'aller en Bourse. N'aurait-on pas dû, mettre cet argent – c'est l'alternative que je vous propose – sur un renforcement des ressources humaines que nous avons à l'exportation à l'AWEx ? Il y a une forme de restriction de l'AWEx. D'ailleurs, vous-même, vous avez dit, en commission : « Je vais devoir revoir certaines destinations. On pourra peut-être aller plus fort sur d'autres. Je le reconnais. » N'est-ce pas là qu'il faut faire des efforts, pour que toutes les entreprises wallonnes qui ne peuvent pas se payer ces ressources humaines, parce que c'est là que le bât blesse, puissent être réellement et concrètement aidées en termes d'efficacité ?

Voilà une première question que je voulais vous poser.

Le deuxième élément sur lequel j'attire votre attention, c'est pour cela que je vous disais que ma réflexion ne se borne pas à 2016, on peut aller plus loin, mais quand on analyse les statistiques wallonnes, l'export wallon, on est dans une énorme spécialisation qui provient – je vous le reconnais – en partie du plan Marshall. C'est quoi ? Vingt pour cent de notre exportation, ce sont les vaccins et l'un ou l'autre médicament. On est vraiment dans une niche santé qui performe effectivement – là, on est tranché – mais attention on a eu parfois des niches en Wallonie, moi, je ne veux pas revenir sur le dossier métallurgie, mais quand nous étions extrêmement costauds en métallurgie, le jour où l'on ne l'a plus été, on a connu un drame.

Aujourd'hui, ne faut-il pas travailler non pas à une reconversion, nous sommes toujours moteurs en la matière, il faut garder le moteur, les centres de compétitivité doivent continuer à aider en la matière, mais ne faut-il pas diversifier plus le faire ? Là, n'y a-t-il pas un élément dans laquelle la politique publique doit intervenir ? Je pense entre autres à l'aéronautique, au spatial, à l'alimentaire. On a des produits qui font le tour du monde. Je pense aussi au génie mécanique et je pense aussi au numérique. Là, je peux vous rejoindre sur le plan Numérique.

J'ai cru comprendre tout à l'heure que votre collègue, M. Furlan, ne vous rejoignait pas totalement dans ce dossier. Si vous et moi, on s'y met, peut-être que l'on arrivera à le convaincre que même sur la chose, il ne doit pas être aussi rebutant et rebuté que cela. À un moment, un moment de faiblesse est vite oublié, dit-on, mais dans ce cas-ci, c'est un moment de générosité vis-à-vis d'une innovation.

Le numérique, je dis oui, je suis pour, je peux vous aider. Je dois quand même être très prudent, Monsieur le Ministre. Pour l'instant, le plan Numérique, je n'ai pas vu grand-chose. Je vous ai lu, cela, oui. Je vous lis dans la presse, dans les commentaires. J'entends certains de vos camarades viennent me dire « Cela, c'est la merveille. Vous allez voir. On va tout exploser avec cela. On ne parlera plus que de nous demain. » Très bien, mais moi, je n'ai rien vu. Quand ce plan Numérique, allez-vous nous le présenter, nous le décliner en commission, en plénière peut-être, si le président ou la présidente nous le permet ? Quand pourra-t-on réellement débattre de ce qu'est ce plan Numérique ou de ce qu'il n'est pas ? Parce que ce sont 500 millions qui sont annoncés pour 2016. Pour 2016, on est à 53. Dans les trois années qui suivent, vous allez encore balancer 450 millions. On doit encore chercher, dans les budgets, 450 millions d'euros.

Je pense qu'il est temps que l'on sorte du bois. Pouvez-vous sortir du bois dès aujourd'hui ? C'est du temps de gagner, mais c'est pour nous aussi un élément de conviction.

J'ajoute simplement que, allez, regardez un peu le non-sens et le ministre Lacroix qui n'est pas loin de vous va vite comprendre. Le numérique, ce n'est pas très loin de la logistique. On sait que la logistique de demain, c'est effectivement d'utiliser mieux le numérique. En même temps, le secteur logistique, on a développé en Wallonie, personne ne conteste. Que lui donne-t-on comme cadeau ? La taxe kilométrique.

Vous n'allez pas dire au ministre Lacroix, puisque vous êtes le ministre de l'Économie, moi, c'est vraiment aujourd'hui, au ministre de l'Économie que je m'adresse, pas à celui du budget, vous ne pouvez pas dire au ministre du Budget « Hé, ne détruis pas tout ce que je suis en train de créer. N'essaie pas de me mettre des bâtons dans les roues. » Parce que, vous savez, lui, j'ai

beau l'interpeller, je n'ai toujours pas aujourd'hui les compensations. Je ne les ai toujours pas. Le 1er avril, c'est dans trois mois, on y est presque. Je ne sais pas qui va être compensé et pourquoi. Je ne sais pas qui va être exonéré et pourquoi et comment. Toujours pas. Vous imaginez un petit peu les employeurs dans quel dilemme ils sont. D'un côté, ils voient Marcourt qui vient le numérique en disant « C'est très bien, on va se plonger, on va y aller » et en même temps, ils ont leur contact qui les retient « Hé ho, attention. Derrière, il y a Lacroix et lui va venir avec une taxe kilométrique qui va tout nous bousiller ». Un peu de clarté ne gênerait personne en la matière.

Je passe très rapidement, M. Fourny étant parti – mais il l'a dit ce matin – sur la ruralité et comment concilier numérique et ruralité. Si, il vous a imploré ce matin. Lui, a sans doute vu le plan Numérique, que nous, nous n'avons pas vu, puisqu'il dit que, dans le plan Numérique, les ruraux vont être servis, qu'ils seront, dorénavant, totalement connectés. Très bien, j'aimerais bien y croire, mais j'avoue que j'ai parfois un peu de mal.

Troisième élément, sur lequel je ne vais pas m'appesantir, parce que sur un certain nombre de points, nous sommes d'accord : priorité aux PME ! Cela semble aussi être une lapalissade ; c'est le tissu économique de la Wallonie. Pour ma part, je pense que ce que demandent les PME, c'est, d'abord que l'on évite... C'est un colloque singulier. À mon avis, ils changent le budget.

(Réactions dans l'assemblée)

Ils sont en train de changer le budget. C'est une bonne chose.

(Réaction d'un membre)

Si c'est pour préparer un amendement, je vois qu'il va aller dans le bon sens, je veux encore l'espérer, je suis d'un optimisme, en fin d'année, en me disant : ils peuvent revenir avec un bon cœur. Ils ont connu cela. Le retour du cœur, c'était un de vos leitmotivs, retour du cœur de l'entreprise, c'est ce qu'il faudrait faire. Je n'aurai pas assez de temps pour parler de tout cela.

Les PME, je reviens là-dessus. Monsieur le Ministre, ce qui manque, aux PME, c'est d'abord, on le sait, l'accès à un certain nombre de fonds, une facilité d'accès. Il y a un certain nombre de moyens, reconnaissons-le, quand on voit la trésorerie des Belges – quand on dit des Belges, on exagère largement – d'un certain nombre de financements potentiels qui sont aux mains de certains, mais qui sont quand même là. C'est une des chances que la Belgique a : c'est d'avoir, pas seulement une dette, parce que ce n'est pas vraiment une chance, mais d'avoir une trésorerie importante. C'est dire que la dette est aux mains aussi de la Belgique et des Belges.

Comment mobiliser cela, autrement que par la Caisse d'investissement en Wallonie, qui n'a pas été le fleuron dont on attendait, pour certains, de grandes merveilles ?

Comment simplifier le paysage ? Dans les opérateurs publics, opérateurs financiers, on y perd son chemin. Une fois de plus, je vous dis, Monsieur le Ministre : certaines initiatives partent d'un bon sentiment. Cependant, à force de morceler le système, on finit par ne plus s'y retrouver. Lorsqu'un patron, un indépendant, un chef d'entreprise, un jeune qui commence, ce qu'ils veulent, c'est de se dire : souvent, ils ne demandent pas d'aide, un indépendant n'a pas forcément d'aide, c'est qu'il ne soit pas chargé au-delà du raisonnable.

Si je veux être aidé, comment puis-je m'y retrouver directement ? Aujourd'hui, c'est un magma dans lequel on a du mal à sortir, une sorte d'enchevêtrement hallucinant des structures sur lequel je vous demande de travailler.

Pour ne pas être trop long, je veux revenir sur le fonds Juncker. Là aussi, nous avons eu ce débat en Commission. Manifestement, on a compris – quand je dis « on », on n'est pas les seuls, pas mal d'entités ont enfin compris – que les fonds Juncker, ce n'est pas de l'argent public. On est bien dans un effet de levier. C'est le privé qui doit intervenir, qui investit sans doute dans une certaine mission qui, auparavant, était considérée comme publique. Ce n'est pas le libéral que je suis qui va regretter cela, que du contraire. C'est le mécanisme, on aime ou pas. C'est une majorité sociale-chrétienne, socialiste qui est à la tête de l'Europe. Ils ont décidé, une fois de plus, de pousser ce levier.

Si je vous pose la question, Monsieur le Ministre, c'est pour quoi ? J'avais vu votre conférence, au mois de septembre, avec Mme Thyssens, notre Commissaire européenne, dans laquelle vous disiez, vous répétiez, le ministre- président lui-même l'a fait également : nous sommes les premiers, en Wallonie, nous avons été les premiers à utiliser les fonds Juncker – je parle des fameux accords COSME et de l'accord InnovFin. On va donc permettre aux entreprises de bénéficier de cet effet de levier. Pour l'accord COSME : une garantie bancaire, sur une période de trois ans, 115 millions d'euros, un potentiel de 500 entreprises. Pour InnovFin, on est dans une centaine d'entreprises qui pourraient être concernées, sur deux ans et c'est 30 millions d'euros.

Ce n'est pas rien, mais cela, je l'ai vu au mois de septembre. Depuis lors, je n'entends plus rien. A-t-on oublié les fonds Juncker ? Il y a quand même 315 milliards d'euros qui sont prévus en termes d'effet de levier à l'Europe. C'est une compétence – Mme Ryckmans, c'est pour cela que je m'étais permis de faire une petite incise – et du ministre de l'Économie et du Ministre-Président, pour autant qu'elle ne soit pas

alourdie par le ministre du Budget sur ces mauvaises taxes dont j'ai parlé tout à l'heure.

Cette dynamique s'est-elle déjà estompée ? Qu'a-t-on mis en place pour réellement aller rechercher plus ? Je sais qu'au départ, on avait sorti une sorte de calendrier de projets dans lesquels on estimait être demandeur vis-à-vis de l'Europe. L'Europe nous a aussi dit : « Attention, maintenant, il y a le public, cela ne nous concerne pas ».

Je n'ai pas vu de trace, dans votre budget, de la manière dont ce fil serait non pas tissé, mais sur lequel on pourrait tirer, pour mieux se relever, rebondir, pour faire en sorte que, demain, en Wallonie, le taux de chômage – c'est toujours cela – à la fin, ne soit pas encore double de ce que l'on connaît dans le nord du pays. Je ne vous le dis jamais de gaieté de cœur, mais ce que je voudrais, ce n'est pas que ce soit l'inverse, mais c'est que l'on soit deux fois plus performant que ce que l'on voit parfois en Nord.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Le contexte économique, on le sait, ne dépend pas de la seule Wallonie. Néanmoins, je pense que ce serait bien de souligner notamment l'embellie qui est dessinée par la publication récente de l'étude de l'IRES. Les constats positifs sont encourageants et si je ne veux pas verser dans l'euphorie, on doit néanmoins tous, les souligner.

Cela étant, le budget du ministre de l'Économie, M. Marcourt, est fondé cette fois encore sur des politiques qui sont à la fois récurrentes et structurantes, mais aussi renforcées par leur régularité de financement et c'est à souligner.

L'innovation, les nouvelles technologies et l'investissement à long terme constituent les fondations de la politique économique wallonne au travers de ce budget 2016. Pour caractériser le budget de l'économie, les termes de coordination et d'applications concrètes sont sans doute parmi les plus justes à employer.

J'articulerai l'intervention pour mon groupe en trois points.

Premièrement, la, coordination qui s'applique notamment à la dynamique des politiques économiques qui caractériseront 2016 ; citons le plan PME, le plan Numérique et les mesures relatives au commerce.

Autant de regroupements d'actions existantes ou à venir qui se voient rassemblées pour une meilleure lisibilité et un accès plus aisé à l'attention de ceux qui pourront en profiter, car le savoir-faire, le faire savoir et l'accessibilité sont deux des clés de la réussite des actions publiques, a fortiori quand elles s'adressent aux

entreprises ou aux entrepreneurs en devenir. C'est l'utilité de ces plans qui permettent de rassembler et coordonner plusieurs politiques, parfois difficiles d'accès pour leur public cible.

Le plan Numérique dont le financement a récemment été dévoilé se voit doté d'un montant de 70 millions d'euros jusqu'à la fin de la législature. Les 25 premiers millions d'euros sont budgétisés pour 2016. Donc, ceux qui ne les voient pas venir, c'est concret dans le budget 2016. Il s'agira d'un des grands enjeux de la législature avec, on l'a dit, des applications dès 2016. Le plan Numérique va aborder le potentiel de croissance du secteur du numérique, mais aussi le numérique comme moteur d'innovation et de croissance pour les entreprises wallonnes.

Si 70 millions d'euros seront consacrés au plan Numérique au sein du budget du ministre de l'Économie, sa spécificité sera d'être coordonné et ouvert à l'ensemble du Gouvernement.

Plus de 500 millions d'euros en quatre ans. Il s'agit bien de développer les potentialités du numérique de manière centralisée et coordonnée. C'est un enjeu majeur pour l'avenir de la Wallonie, depuis le développement de l'école au mieux vivre en passant par l'éclosion de nouvelles entreprises et le renforcement des existantes. Aidons la Wallonie à se saisir de ce virage, sans le subir. Être proactif, devenir pionnier en matière de nouvelle technologie, c'est un véritable enjeu.

Les mesures PME seront aussi à découvrir en 2016. Leur financement est ventilé comme d'autres plans dans le budget Économie entre plusieurs programmes. Encore une fois, cette notion de plan est à souligner, car elle amène plus de transparence en facilitant la lecture du budget.

La mesure commerce ou le plan Commerce sera lui aussi élaboré en 2016 et les crédits sont prévus pour une phase pilote. C'est l'Agence pour l'entreprise et l'innovation qui le chapeautera, tout comme elle chapeautera le soutien aux indépendants. La logique est toujours de concerter et coordonner les initiatives de soutien au commerce, dont le centre-ville, en regard notamment du commerce périphérique.

Deuxièmement, les nouvelles applications concrètes qui concernent par exemple, quant à elles, tant la recherche que l'aide aux entreprises ou encore les pôles de compétitivité.

La recherche va voir en 2016 l'application du nouveau décret qui lui a été dédié cette année. Il est encore une fois important de rappeler que les nouvelles dispositions du décret sont le résultat d'un consensus avec les autorités universitaires et les centres de recherches.

Son soutien s'oriente toujours davantage vers les applications industrielles concrètes et sur les demandes des secteurs.

Les aides aux entreprises connaissent beaucoup de changements. L'objectif est de les concentrer encore davantage sur le déclenchement ou l'augmentation des investissements en supprimant les effets d'aubaines et privilégiant encore une fois la finalité économique et l'emploi créé et lié.

Là aussi, 2016 sera l'occasion de voir concrétisés et d'apprécier les changements concrets. Il est essentiel que les aides aient un caractère indispensable et ciblé à effet visible. C'est un travail d'évaluation permanente que nous entendons d'ailleurs suivre dans notre travail parlementaire.

En ce qui concerne les pôles de compétitivité, leur volet « mise sur le marché » est renforcé. L'objectif est clairement de soutenir davantage l'aval des pôles, de valoriser les innovations qui émergeront des pôles de compétitivité et donc des entreprises de Wallonie. Cela se basera sur un partenariat public-privé. On est donc vraiment dans l'exemple de la concrétisation économique des idées développées en amont.

En conclusion, 2016 sera donc notamment l'année de l'application effective des décrets et arrêtés pris en 2015 : au Gouvernement de s'y appliquer, au Parlement de les suivre attentivement et aux entreprises de s'y inscrire concrètement.

Pour terminer, parmi les pans de structuration d'économie de la Wallonie, il en est un sur lequel nous voudrions particulièrement insister. Une fois n'est pas coutume, il s'agit de l'économie sociale. Les crédits sont en hausse. Cette progression est un signal politique important dans la valorisation de son rôle moteur à part entière de l'économie wallonne et de l'emploi.

L'économie sociale continue à être renforcée non seulement dans son financement assuré depuis le transfert de compétences, mais aussi dans des projets nouveaux dans le cadre de la politique de la créativité.

Parmi ces projets, le soutien aux entreprises prenant la forme de coopératives. Cette manière d'entreprendre peut recouvrir bien des secteurs allant de l'économie classique à l'économie participative, mais toujours avec des principes intangibles. C'est une façon de prendre en compte le désir des citoyens qui souhaitent de plus en plus s'investir dans des projets qui ne sont pas abordés sur le seul volet de retour monétaire à court terme. On peut par exemple parler du succès du projet de coopérative Grignoux-Grognon, avec notamment les équipements du Caméo à Namur.

C'est pour cela que ces potentialités méritent que cette alternative, que cette alternance prenne une place plus importante au sein du paysage économique.

Nous plaçons pour placer la logique de l'économie sociale au cœur du système économique et non plus comme une annexe et nous constatons les changements de mentalité et le regard envers l'économie sociale. C'est le fruit d'un travail entamé depuis longtemps que le ministre entend poursuivre et surtout renforcer.

L'économie sociale n'est plus une économie à la marge, plus une économie regardée comme un pis-aller parce qu'elle serait méconnue. Elle est devenue une alternative à l'économie trop souvent destructrice du tout libéral qui crée des emplois avec souvent du personnel non qualifié et, dans ce cas, on prendra le temps de le former et de le ramener de manière durable sur le marché du travail.

Une économie qui est constructive, respectueuse et qui s'appuie sur des valeurs allant au-delà du profit immédiat à tout prix. Son profit n'est pas seulement financier, il est aussi dans le respect de soi, des autres, dans la solidarité, dans l'échange et l'ouverture. C'est sur ces trois valeurs qui nous tiennent à cœur que je termine l'intervention pour mon groupe.

Mme la Présidente. - Cette prise de parole clôture les compétences de M. le Ministre Marcourt.

Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Furlan, la parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, mon intervention portera sur le programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaines, politique de la ville et sites d'activités économiques désaffectés », de la DO 16 « Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie ».

La mise en place d'une nouvelle politique de la ville constituait une part importante de la DPR.

Alors que de nombreux centres urbains s'épuisent et que le secteur attend des mesures fortes et urgentes de la part du monde politique, nous apprenions récemment par la presse que le Gouvernement venait de définir les grandes lignes de cette nouvelle politique de la ville.

Les débats budgétaires en commission nous ont permis de mieux cerner cette réforme tant attendue et malheureusement, Monsieur le Ministre, nous éprouvons aujourd'hui quand même un réel sentiment de déception.

En effet, alors que la Wallonie compte de nombreuses communes urbaines, vous avez confirmé que cette nouvelle politique de la ville ne profiterait qu'à 12 communes wallonnes, soit les mêmes bénéficiaires que celles du fonds FEDER.

Alors, avec le Gouvernement wallon, finalement, on prend les mêmes et l'on recommence. Ainsi, Seraing, Liège, Herstal, Verviers, Namur, Sambreville, Charleroi,

La Louvière, Mons, Tournai, Mouscron et Arlon qui bénéficient déjà d'aides substantielles se verront encore une fois offrir de nouvelles formes de soutien régional tandis que, pour les autres villes wallonnes, rien n'est prévu de manière spécifique en termes de développement urbain.

Outre les moyens alloués à la politique des grandes villes qui bénéficient maintenant à sept communes wallonnes, je souhaite rappeler, Monsieur le Ministre, que trois villes bénéficient déjà d'une aide spécifique retranscrite budgétairement dans votre programme Rénovation et revitalisation urbaine. Le Gouvernement wallon, je vous le rappelle, s'est ainsi engagé, depuis 2015, à verser aux Villes de Liège, Mons, Namur, des montants annuels respectifs de 3 200 000 euros pour la première et de 1,5 million d'euros pour les deux suivantes.

Petite précision de taille, cet accord porte sur une durée de 20 ans. Nous constatons que les aides relatives aux politiques de la ville bénéficient toujours aux mêmes communes et votre amorce de la nouvelle politique de la ville nous conforte en ce sens.

Lors des débats, vous avez évoqué vaguement la possibilité d'un second plan en faveur des autres communes wallonnes de moyenne importance qui, rappelons-le, sont en souffrance autant que les métropoles. Quand verrons-nous des moyens spécifiques consacrés à ces communes, au même titre que ceux inscrits dans votre budget pour certaines villes bien ciblées ?

N'est-il pas envisageable de réserver l'enveloppe allouée à la rénovation et à la revitalisation prioritairement pour ces communes qui, malheureusement, n'ont pas accès aux sources de financement de la Région ? Je parle ici des crédits alloués aux grandes villes ainsi que des fonds FEDER.

En outre, dans le budget proposé, nous avons relevé une augmentation significative des crédits liés à la rénovation urbaine. Nous pouvons nous réjouir de cette mesure prônée par notre groupe depuis de nombreuses années, au regard de l'importance des dossiers introduits auprès de l'administration et auxquels cette dernière ne pouvait donner suite, faute de moyens disponibles.

La Cour des comptes relevait à ce sujet, dans son rapport relatif au deuxième ajustement du budget 2015, un encours des engagements de 65 142 580 euros, tandis qu'au 16 octobre les déclarations de créance en attente d'être honorées représentaient un montant de 10 285 663 euros.

La Cour regrettait alors qu'un ajustement n'ait pu avoir lieu à ce moment de l'année et soulignait un arriéré particulièrement important qui était présent, puisqu'il représentait plus de cinq fois le montant inscrit au budget. Malgré l'effort pour cet article budgétaire réalisé

et au regard des montants soulevés par la Cour, nous pouvons malheureusement présumer de l'insuffisance des crédits alloués à la rénovation urbaine pour l'année 2016. Une fois encore, alors que le Gouvernement tente de promouvoir ces opérations, nous regrettons que les moyens soient encore largement insuffisants.

Étant donné que nous n'avons pas bénéficié d'un ajustement budgétaire dans vos départements, je me permettrai de revenir sur différents éléments concernant l'année 2015. Lors du premier ajustement, présenté au mois de juin, un seul arrêté de subvention avait été signé par vos soins dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Cet arrêté concernait un projet en faveur de la ville de Thuin et la subvention accordée était de 316 000 euros.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si, à ce jour, d'autres arrêtés de subvention ont été pris dans ce cadre ? En dehors de la commune de Thuin, quelles sont les communes bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de la rénovation urbaine, en 2015 ?

En matière de revitalisation urbaine, ici encore, la Cour relevait un encours des engagements de 57 896 029 euros tandis que des déclarations de créance représentant un montant de 2 341 778 euros étaient en attente de paiement, au 16 juillet 2015.

La revitalisation urbaine, vous le savez, offre une possibilité inespérée aux pouvoirs publics de bénéficier de l'intervention du privé dans les opérations de reconstruction de la ville sur la ville. Elle représente, selon nous, un outil à mettre en avant dans le cadre des enjeux de la ville de demain.

Au vu des faibles moyens qui y sont consacrés, nous regrettons, encore une fois, cette absence de prise en considération de la part du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, pourquoi avoir privilégié la rénovation urbaine à ce point dans vos allocations budgétaires ?

La participation du privé à la reconstruction des villes ne représente-t-elle pas, pour vous, une solution d'avenir à promouvoir ?

Comme pour la rénovation urbaine, lors de l'ajustement du budget 2015 au mois de juin, vous avez confirmé qu'à ce moment de l'année une seule subvention avait été accordée pour la revitalisation urbaine. Il s'agissait d'une subvention de 1 250 000 euros en faveur, cette fois-ci, de la Ville de Namur.

N'ayant pu nous répondre lors des récents débats en commission, pouvez-vous, à présent, nous communiquer la liste des autres bénéficiaires, dans ce cadre, pour l'année 2015 ?

Toujours au sujet du même programme, nous nous étonnons de certaines dispositions prises dans le décret budgétaire, et plus particulièrement un cavalier budgétaire visant à permettre à une commune d'introduire une demande d'abrogation d'un périmètre de rénovation urbaine reconnu sur son territoire. Si cette mesure n'est pas dénuée de sens, nous nous étonnons toutefois de la méthode utilisée parce que, sauf erreur de notre part, nous constatons en effet que le projet de CoDT qui sera prochainement examiné par le Parlement ne contient quant à lui aucune modification au niveau du dispositif relatif à la rénovation et à la revitalisation urbaines. Les articles du CWATUPE sont ainsi reconduits tels quels. Ceci nous laisse craindre un manque de coordination entre le ministre en charge de l'Aménagement du territoire et le ministre en charge de cette matière fonctionnelle.

Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas avoir intégré cette nouvelle disposition dans le Livre V du projet de CoDT traitant de l'urbanisme opérationnel ? La voie du cavalier budgétaire n'est-elle pas une source de complication alors qu'une réforme de l'aménagement du territoire est en cours ? Pourquoi ne pas avoir saisi cette aubaine pour l'introduire ?

Monsieur le Ministre, je terminerai comme j'ai commencé en constatant que certaines communes, quand on analyse bien tout, trouvent plus facilement grâce à vos yeux que d'autres.

Sur ce point, je reviendrai sur la subvention de 500 000 euros inscrite au budget en faveur de la Cité des métiers de Charleroi. C'est aussi un beau dossier, parce que vous savez comme moi que les Cités des métiers de Namur, Liège et Charleroi, dont l'objectif est, je le rappelle, la promotion des métiers manuels, artisans, techniques et technologiques, bénéficient déjà d'un financement régional de 325 000 euros de la part de votre collègue, M. Marcourt. Pouvez-vous, une fois pour toutes, Monsieur Furlan, nous expliquer en quoi vos compétences sont concernées ici ? Si c'est le cas, pourquoi la Cité des métiers de Charleroi et pas celle de Liège ou de Namur, tant que vous y êtes ?

Pour terminer, je me pose enfin une dernière question. Ne serions-nous pas là à nouveau face à une conséquence d'un certain marchandage ou compromis entre partenaires de cette majorité ? C'est à vous de me répondre.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Monsieur le Ministre, mon intervention concernera essentiellement le budget dédié aux pouvoirs locaux. Comme je l'ai indiqué en commission, ce budget se veut résolument dynamique et volontariste, malgré un contexte extrêmement difficile.

Je ne reviendrai pas sur la dégradation des paramètres macroéconomiques ou sur la requalification du périmètre budgétaire de la Wallonie. Il s'agit incontestablement d'un budget rigoureux, dans un contexte compliqué. D'une part, les années 2015 et 2016 étant particulièrement compliquées en ce que les trajectoires budgétaires sont affectées par les requalifications SEC ; d'autre part, je voudrais – même si ce n'était pas prévu initialement dans mon intervention – rebondir sur ou prolonger le propos de M. Fourny de ce matin qui énumérait en six points les dossiers qui font état de la déloyauté fédérale à l'encontre des entités fédérées, de la Région wallonne, pour ajouter un septième dossier, celui du cofinancement par le Fédéral des zones de secours, cofinancement qui figure dans la loi et que nous ne voyons toujours pas mis en œuvre aujourd'hui au niveau des budgets fédéraux.

Le chiffre 7 n'est pas anodin. Nous savons tous – en tout cas ceux qui s'intéressent à la symbolique des chiffres – que le chiffre 7 est celui de l'accomplissement. Avec ce septième dossier, j'oserais dire qu'il s'agit de l'accomplissement de cette déloyauté fédérale à l'encontre, cette fois, non pas de la Région, mais du monde communal.

Je vais décliner mon intervention en quatre points. Tout d'abord, j'aimerais insister sur le maintien des moyens dédiés aux communes, qui constituent le premier investisseur public de notre pays – plus de 55 % des investissements publics de ce pays sont effectués par des autorités communales : tout d'abord, en maintenant le mécanisme d'indexation particulièrement favorable du Fonds des communes, d'une part ; d'autre part, en maintenant l'intégralité des compensations aux mesures du plan Marshall et à la réforme du précompte immobilier.

Le Fonds des communes ainsi préservé constitue, avec le plan Marshall, un des deux fers de lance à travers lequel le Gouvernement maintient une dynamique et un soutien financier important pour le monde communal. Il respecte en cela ses engagements de la Déclaration de politique régionale, mais bien au-delà. En soutenant l'économie communale, c'est l'ensemble de l'économie wallonne que l'on soutient puisque nous savons que ces investissements sont éminemment générateurs d'économie et d'emploi dont nous sommes unanimes dans ce Parlement à réclamer le maintien et surtout la consolidation. C'est important pour la Wallonie.

Deuxième élément, la rénovation urbaine et la revitalisation. Ce sont aussi des politiques éminemment importantes non seulement pour le monde communal, mais là aussi pour l'économie wallonne de manière générale. Il ne s'agit pas uniquement des grandes villes, même s'il est vrai qu'à travers différents programmes – on peut parler des cofinancements FEDER ou de différents programmes wallons – la requalification

concerne plus particulièrement les grandes villes. D'autres communes sont directement concernées. Lorsqu'elles rentrent des dossiers, des communes de moindre importance ont bénéficié aussi d'importants financements en matière de rénovation urbaine.

J'insisterai plus particulièrement sur la revitalisation urbaine. On parle souvent de mécanismes importants qu'il faut développer, mais qui sont parfois très difficiles à mettre en œuvre, ce sont les partenariats public-privé. À travers la revitalisation, voilà un système qui existe depuis de nombreuses années, qui finalement n'est pas si compliqué que cela à mettre en œuvre, qui a fait ses preuves – Monsieur le Ministre, on en a discuté en commission – et qui consolide dans ce budget 2016, puisqu'il y a une augmentation des budgets de 11 millions d'euros prévue pour la revitalisation.

Au-delà de l'économie, de l'emploi et de l'amélioration du cadre de vie, cette revitalisation force un peu les comportements à la fois du monde public et du monde privé. Cette revitalisation entraîne un dialogue permanent entre le monde public – communal – et le monde privé. Ce dialogue permanent entre ces deux entités, public et privé, concourt de manière peut-être plus globale encore à l'émancipation et au développement du territoire wallon à travers les actions mises en œuvre dans le monde communal.

C'est éminemment important en dehors de toute forme d'idéologie pro-public ou pro-privé. Le monde public et le monde privé doivent se parler. C'est une volonté de la Wallonie et ces programmes permettent d'amplifier ce phénomène.

Troisième élément que j'aurais voulu mettre en évidence, un montant structurel de 10 millions d'euros sera réservé la rénovation urbaine. On en a aussi parlé longuement en commission. Ce montant est anticipé dès le budget 2016 pour faciliter et dynamiser ces politiques de rénovation urbaine.

Enfin, quatrième élément : le Plan de cohésion sociale. Celui-ci obtient non seulement des moyens supplémentaires, mais je souhaiterais surtout saluer la volonté du ministre de réorienter les plans de cohésion sociale davantage vers les mécanismes facilitant l'inclusion sociale. On en a beaucoup parlé dans ce Parlement, ainsi qu'à Bruxelles.

Tant au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au Fédéral, on discute beaucoup, aujourd'hui, de la mise en œuvre de plans de lutte contre la radicalisation. Il est bien évident que l'inclusion sociale, qui, quelque part, consiste à renforcer les rapports entre les individus et les systèmes sociaux, si elle est bien conçue, si elle est bien mise en œuvre, agit en amont de tout phénomène auquel on veut s'attaquer.

On parle de radicalisation, mais il y a d'autres phénomènes de déviance sociale. L'inclusion sociale est

véritablement un élément-clé des politiques qui doivent être menées dans ce domaine. Je voudrais vraiment remercier le ministre de sa volonté de doter davantage les acteurs locaux que sont les communes et les entités qui sont directement associées aux communes dans la mise en œuvre de ce plan de cohésion sociale et le renforcement de l'inclusion sociale, parce que ce sont les communes et les associations, les entités qui travaillent dans les plans de cohésion sociale qui connaissent le mieux le terrain sociodémographique, socioéconomique, socioculturel du territoire sur lequel ils agissent. Ils sont peut-être les plus à même à mettre en œuvre ces mécanismes d'inclusions sociales qui correspondent à leur réalité propre. La réalité de Bastogne n'est pas forcément la réalité de Boussu ou d'une autre commune namuroise. C'est véritablement particulièrement important. C'est à travers ces moyens complémentaires que l'on trouvera aussi à amplifier les mécanismes qui sont mis en œuvre par le Gouvernement de lutte contre la radicalisation et de manière plus générale, contre l'exclusion sociale.

(Applaudissements)

(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, j'aimerais aborder avec vous quelques thématiques. D'abord, je souhaiterais revenir sur un élément que l'on a abordé en commission à plusieurs reprises, mais qui a amené un certain nombre de solutions que l'on ne peut pas suivre, en tout cas que l'on ne partage pas et pour lesquelles malheureusement, je n'ai pas, sauf à me tromper, vu des solutions différentes dans le budget : c'est la thématique de ce que l'on appelle la piètre qualité du logement wallon.

Sur le constat, nous serons d'accord. Une fois de plus, les chiffres viennent de l'extérieur, de l'Union européenne, et ils globalisent les chiffres pour la Belgique, mais lorsque l'on fait, à l'échelle de la Belgique, la différenciation entre le nord et le sud, on obtient des résultats qui sont assez mirobolants.

Nous serions, en termes de salubrité, d'habitabilité, en termes de respect des critères énergétiques, 72 % au-dessus de la moyenne européenne. La réponse du Gouvernement a été la réduction des primes énergies, avec pour conséquence la création d'une bulle que l'on retrouve dans le budget 2016. À mon avis, on en trouvera encore des effets en 2017.

Il y a eu, ensuite, le transfert du bonus logement. On aime souvent parler ici du Fédéral, mais voilà une des compétences qui viennent du Fédéral pour aboutir en Wallonie et la réponse a été le chèque-habitat. La grande différence, c'est que le chèque-habitat ne concerne pas la rénovation. Une grosse partie des demandeurs ne s'y

retrouve pas et qui, malheureusement, va se retrouver dans ces situations où le seul moyen n'est pas de retrouver une quelconque aide, mais c'est, lorsque l'on a les moyens, d'effectuer les travaux sous ses propres deniers, sinon c'est de souffrir peut-être d'un certain nombre d'inconvénients.

Nous considérons que, sur ce dossier, il y avait, si l'on veut, en termes de lisibilité, répondre aux choses, des moyens qui bien plus simples, à savoir l'incitant fiscal, tant pour l'acquisition des logements que pour l'aménagement des logements, que l'on conditionnerait à des travaux énergétiques ou d'habitabilité et de salubrité.

Deuxième élément sur lequel je veux venir, c'est l'acquisition du logement. J'entendais encore une de nos collègues vous en parler en commission cette semaine, en disant : « c'est un de vos dadas », si je peux résumer l'expression, mais elle l'a fait sans doute de manière bien plus sympathique et plus professionnelle que moi. Cependant, voilà une des matières qui vous tient à cœur, le fameux prêt à taux zéro que vous sortez. J'avoue que, là aussi, on ne peut pas suivre parce que, quand on réfléchit, qu'est-ce que ce prêt à taux zéro ? C'est un prêt qui finance une taxation, qui finance le droit d'enregistrement pour une période de cinq et pour les moins de 35 ans. Après, on revient au taux du marché, et encore, faut-il dans une fourchette, 150 000 euros, et dans les autres qui sont les plus tendus où l'on va jusqu'à 200 000 euros.

Mais là aussi, quand on voit ce que dit l'Europe par rapport à la Wallonie, pas à la Belgique – on peut vraiment dire par rapport à la Wallonie – c'est que nous sommes en Europe l'entité dans laquelle l'acquisition d'un logement, en termes de taxation, de charge, est la plus élevée. Certaines Régions du pays ont compris cela en modifiant le droit d'enregistrement. Je pense à la Flandre où l'on est passé de 10 % à 5 %, on a même le système de la portabilité qui a été choyé. On ne veut pas ici de la portabilité. Je pense à Bruxelles où, avec un ministre libéral des Finances, on a joué un certain nombre d'abattements. Rien dans ce sens. C'est également à regretter.

Troisième élément sur lequel je voudrais revenir, qui est d'actualité, Monsieur le Ministre, et celui-là vous concerne pleinement, c'est la fameuse thématique du surloyer. Le Conseil d'État vient de se prononcer, c'est tombé aujourd'hui, c'est donc tout chaud. Cette fameuse taxation que l'on a mise sur les locataires publics, parce qu'ils occupent un certain nombre de pièces qu'ils n'occupent réellement plus, donc on leur met une taxation supplémentaire. Ce n'est pas vous qui l'avez sortie, c'est votre prédécesseur, c'est le Gouvernement dans lequel vous étiez, et nous avons – j'étayerai tout à l'heure ce que nous avons dit à l'époque par rapport à cela – attiré l'attention du Gouvernement wallon sur les risques de ce montage. Il faut croire que le Conseil d'État nous a entendus.

Aujourd'hui, il y a deux choses. Cette taxation est annulée, il faudra donc que vous retravailliez la matière. Je peux comprendre que vous dites qu'il est un peu tôt étant donné que cela vient de tomber, qu'il faut laisser le temps de manger le plat, car il est un peu brûlant et l'on n'a pas envie de se brûler les doigts. Je pourrais comprendre cela, mais votre vision de l'élément sur le plan intellectuel pourrait être intéressante.

Deuxièmement, il y a un élément qui vous concerne et qui concerne le ministre du Budget aussi, c'est le remboursement qui, par la force des choses, n'a pas été prévu. Peut-on estimer aujourd'hui, entre aujourd'hui et demain – vous savez, on peut parfois faire des miracles, on en fait de temps en temps ailleurs – ce qui n'a pas été prévu dans le budget et qui retombera manifestement dans le budget, dans la mesure où je suppose que ceux qui l'ont payé vous demanderont de retrouver l'argent qu'ils vous ont adressé.

Dernier élément – et celui-là je vous assure qu'il m'inquiète beaucoup plus – nous avons eu un très bon débat, pas seulement sur le budget, mais un très bon débat également – et cela n'a pas toujours été le cas dans toutes les commissions – dans notre Commission du logement, sur les lignes de conduite, les lignes de force comme on dit, qui était fort intéressant. Je dois reconnaître que vous avez été d'une transparence avec nous sur certains dossiers intéressants aussi. On a beau ne pas être d'accord sur tout, il y a quand même de la dynamique de part et d'autre qui a pu être approchée et les sujets n'ont pas manqué.

Un des sujets, souvenez-vous, c'est celui du logement des réfugiés. Je vous ai dit que je m'étonnais de ne pas voir, dans les lignes directrices qui étaient les vôtres, une approche systématique du logement par rapport aux réfugiés. Je n'ai pas vu non plus dans le budget une ligne qui permettrait d'accueillir cela. Pourtant, je vous lisais ce qu'en disait le porte-parole de la Société wallonne du logement – et je lirai aussi votre réponse pour être tout à fait clair, ce n'est pas très long – qui nous dit : « Si l'on cherche du côté des logements sociaux, c'est inutile. Nous avons actuellement 39 000 ménages en attente d'un logement public. Ce n'est pas la peine d'ouvrir les portes des sociétés de logement public à l'égard des réfugiés, c'est non. Ils ne rentreront pas dans les critères de répartition, parce qu'il y a une attente et que cette attente doit être respectée par tout le monde ».

Vous nous répondez par rapport à ces mêmes réfugiés : « Je ne vais pas sacrifier le public précarisé pour le public des réfugiés ». Cela a le mérite d'être clair, si ce n'est que si le demandeur d'asile relève de la compétence du Fédéral dans sa période d'accueil, une fois l'accueil terminé, une fois que l'on a passé Fedasil – et vous savez très bien qu'après deux mois, lorsque l'on a obtenu le statut de réfugié, vous ne bénéficiez plus de l'aide Fedasil et vous rentrez dans ce que l'on appelle l'intégration... Cela veut dire que vous allez avoir un

certain nombre de demandeurs qui vont augmenter les 39 000 ménages déjà existants sur le marché maintenant et qui vont aussi se retrouver sur le territoire wallon. Ils ne seront pas que sur le territoire wallon ; certains seront sur le territoire bruxellois, d'autres sur le territoire flamand, mais certains seront sur le territoire wallon. La réponse que j'ai aujourd'hui est de dire : « Je ne sais déjà pas me débrouiller avec tous ceux qui demandent un logement public, il y en a 39 000, si l'on m'en met en plus, il ne faut pas demander ! Je n'ai pas de réponse à cela. ».

C'est là que je dis que cela m'inquiète, parce que je voudrais attirer votre attention sur un arrêt qui a été prononcé très récemment. Vous vous souviendrez que, dans la phase de préaccueil, un demandeur d'asile a saisi les autorités judiciaires, en disant – et nous sommes dans la phase de préaccueil, nous ne sommes pas encore là où le droit des réfugiés est reconnu – : « J'ai droit au logement, j'ai droit au gîte et au couvert ». Cent cinquante euros par jour, a répondu la justice. Cent cinquante euros par jour !

Que ferez-vous demain, lorsque vous aurez un réfugié sur le territoire wallon qui viendra vous tenir le même raisonnement, mais plus en disant : « Je suis dans la phase d'accueil, je suis aujourd'hui dans cette phase d'intégration, je réclame les mêmes droits, ceux qui existaient en termes d'accueil, et qui doivent forcément exister encore par la suite. » ? Que répondrez-vous lorsqu'ils viendront vous tenir le même raisonnement et qui vous diront : « Si je n'obtiens pas les 150 euros par jour, je saisis la justice ».

Je pousse mon raisonnement plus loin, parce que c'est votre réponse, celle qui a fermé les portes... Je ne reviens pas sur la rudesse, parce que je peux comprendre la difficulté du sujet, quand on a la difficulté de trouver des logements pour un certain nombre qui le demandent, je peux aussi comprendre la position du ministre du Logement, qui dit : « Je n'y arrive déjà pas. Si le ministre du Budget ne donne pas les cailloux, je ne sais pas [...] ». Nous avons des solutions sur le plan d'intervention du privé. On vous l'avait déjà dit, mais vous n'en voulez pas non plus. Vous ne voulez pas entendre cela, je ne peux pas non plus vous convaincre sur des choses que vous ne voulez pas comprendre, pour des raisons idéologiques.

Que répondrez-vous aux Wallons qui viendront, demain, vous dire : « Si un réfugié peut demander une somme de 150 euros par jour pour obtenir un logement, le gîte et le couvert, nous pouvons le faire également ».

Ils sont 40 000 en attente. C'est le ministre du Logement qui vous le dit. Pas une ligne dans le budget. Pas une réponse sur la situation, sur la problématique. Que ferait-on demain ?

Je pense que, à force – et c'est le véritable reproche que je vais vous faire dans cette situation – de rejeter le

dossier, de ne pas vouloir voir que cette problématique nous tombera dessus, contre vents et marées, mais nous tombera dessus, de jouer un peu ce que l'on appelle la politique de l'autruche, à un moment donné, le train passe. Cela peut, à ce moment, faire mal sur le plan budgétaire. Je ne comprends donc pas, même si je comprends la difficulté, qu'il n'y ait pas de solution abordée dans le budget.

Là aussi, je vous demande un chiffre. Il n'est pas très compliqué à faire. En tout cas pas pour les demandeurs wallons aujourd'hui. Demain, un demandeur wallon saisit et dit : « J'ai droit à 150 euros par jour, comme n'importe quel demandeur d'asile ». Combien cela fait-il ? Vous multipliez par les 40 000 en attente et par le nombre de jours. Puis, vous multipliez par ce que l'on peut attendre comme réfugiés. À partir du mois de février, on nous dit qu'ils seront de l'ordre de 5 000 sur le territoire wallon. Faites le calcul aussi. Quand on aura tout cela, vous verrez pourquoi, lorsque mon président de groupe tout à l'heure vous disait aussi que vous ne saviez pas s'il fallait croire ce budget au million près, on ne parlait pas que des réponses que la Cour des comptes n'a pas eues, c'est parce qu'il y a un certain nombre de problèmes qui vont inévitablement se présenter dans les compétences qui sont les vôtres et qui n'ont absolument pas été abordés par les ministres qui en ont la compétence et, cela, c'est dramatique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Voilà qui clôture l'intervention de M. Crucke.

Monsieur Henry ? Ensuite, nous aurons M. Bouchez et M. Dermagne pour clôturer.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre du Climat, je reviens à ma deuxième partie d'intervention, puisqu'elle vous concernait plus directement. C'était sur les conséquences du *burden sharing* belge, puisqu'il y a finalement eu, pendant la Conférence de Paris, un accord partiel intrabelge sur le partage des objectifs et des revenus des enchères.

Non pas pour refaire tout le débat, mais simplement – là, je suis plus directement encore en lien avec le budget 2016 – concrètement, quels sont donc les chiffres qui concernent le budget 2016 et le phasage de ces différents budgets ? En effet, la discussion et l'accord portent sur un montant annuel, d'ici 2020, qui est quand même assez conséquent, jusqu'à 180 millions d'euros, suivant l'évolution du cours du quota de CO₂, mais aussi des montants accumulés et bloqués depuis un certain temps au niveau fédéral, en attente d'un accord. On parle de plus de 300 millions d'euros qui s'ajoutent aux montants annuels à venir.

Quels sont les montants précis désormais connus, qui arriveront à la Wallonie, en fonction à la fois du

montant global disponible et du pourcentage – un peu moins de 30 % – qui reviendra à la Wallonie ? Quels seront concrètement les montants en 2016, puisqu'à ce stade vous aviez budgété, en attente d'un accord, 40 millions d'euros en 2016 ? Ce ne sera de toute façon pas 40 millions, puisque le montant annuel ne sera pas de 40 millions d'euros. Par contre, qu'en est-il du montant *one shot*, en tout cas des montants du passé qui doivent être répartis ? Arriveront-ils en une seule fois en 2016 ? S'ajouteront-ils au montant annuel de 2016 ? Cela se passera-t-il autrement ? Quel phasage est convenu entre vous ?

Par voie de conséquence, à quoi va servir cet argent, en 2016 ? En effet, vous avez annoncé que les 40 millions d'euros, qui étaient pour l'instant prévus au budget de manière provisoire, seraient totalement dédiés au tiers investisseur « Bâtiments publics ». Confirmez-vous cette option pour la totalité des montants ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Et non-marchand, oui.

Confirmez-vous l'utilisation à 100 %, dans cet objectif, des montants qui seront disponibles en 2016 ? Quels sont justement ces montants, en 2016 ? Quel sera alors aussi le phasage des années suivantes ?

N'y aura-t-il pas de problème de démarrage ? Ce seront donc des montants qui seront disponibles pour une année complète, puisque l'on n'est pas en cours d'année, on est à l'aube d'une nouvelle année. Même avec une année complète, c'est une politique nouvelle. Il va falloir un certain temps pour qu'elle entre en vigueur, qu'elle monte en puissance. Finalement, le fait de disposer de moyens importants en une seule fois ne posera-t-il pas de problème pour la mise en œuvre de cette politique ? Surtout, ne posera-t-il pas de problème pour les années suivantes, quand on retombera sur un montant annuel que vous nous préciserez pour les années ultérieures, jusque 2020 ?

Voilà quelles étaient mes questions sur la partie strictement interne du *burden sharing*.

Dernier élément, la totalité des montants sera-t-elle ainsi confirmée ou envisagez-vous une provision en fonction des suites de votre accord non encore tout à fait abouti – de ce que j'en ai compris – qui devra se concrétiser dans l'accord de coopération, puisque les engagements en matière de renouvelable ne sont plus des engagements relatifs comme le sont les engagements européens, mais sont des engagements absolus ? Qu'en est-il si, au total, l'objectif n'est pas atteint ? Y a-t-il une provision budgétaire qui devra être préservée, de ce point de vue, sur ces montants pour prévoir les années suivantes ?

Voilà, Monsieur le Président, les questions que je voulais aborder tout à l'heure, mais que

Mme la Présidente temporaire m'a demandé d'adresser à M. Furlan.

(Applaudissements)

M. le Président. - Cela me donne le plaisir de l'avoir entendu, Monsieur Henry. Rien que pour cela, cela vaut déjà la peine, à titre personnel.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, il faut régler les problèmes d'organisation au sein du groupe PS.

M. le Président. - Monsieur le Ministre Furlan, vous écoutez M. Bouchez. M. Collignon m'écoute. Comme cela, on s'en sort.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Président. On doit même réformer le groupe socialiste. C'est incroyable, quand même.

Plus sérieusement, Monsieur le Ministre, je dois m'entretenir avec vous sur deux points : tout d'abord, les pouvoirs locaux et l'énergie.

Concernant les pouvoirs locaux, la Wallonie a deux sphères de compétence : pouvoir de tutelle d'un côté, pouvoir subsidiant de l'autre. Souvent, quand on n'a pas d'argent, il faut des idées, il faut être capable de mettre sur pied des réformes. Force est de constater que la Wallonie n'apporte pas beaucoup d'aide à ses communes, puisque soit on fait des effets d'annonce, on revient en arrière soit pire, on propose deux mesures totalement contradictoires.

Je m'explique. Quelques exemples, le premier concerne les fusions, du moins les collaborations entre les CPAS et les communes. Là aussi, articles de presse, maintenant CPAS, communes, c'est la fusion, en avant. C'était vraiment votre cheval de bataille pour faire des économies d'échelle, pour permettre à la fois aux communes de mieux s'en sortir, mais pour permettre aussi à la Wallonie d'alléger des charges budgétaires actuelles ou futures. Finalement, très vite, cela a été étouffé dans l'œuf. On a vu que vous avez eu des collègues, des camarades qui n'ont pas souhaité avancer dans ce sujet, donc marche arrière, alors que c'était dans la Déclaration de politique régionale. On voit bien que les tensions au sein d'une formation politique sur une idée passent parfois – et même trop souvent – devant l'intérêt de la Wallonie. Celui-ci aurait été et est supérieur aux considérations de quelques élus locaux, quelle que soit la famille politique.

Deuxième volet – là on est totalement dans la contradiction – cela concerne le pacte pour une administration solide et solidaire. C'est une histoire de fous, parce que l'on a beaucoup de communes et toutes les grandes villes en général sont sous plan de gestion. Quand vous êtes sous plan de gestion, on vous dit qu'il

faut une croissance au niveau de l'enveloppe de personnel de zéro.

Dans le même temps, la Wallonie fait des concessions aux syndicats – c'est facile d'être généreux avec l'argent des autres – en disant : « pacte pour une administration solide et solidaire » ; où l'on vous demande de nommer et de promouvoir certains agents, mais avec une enveloppe budgétaire au niveau personnel qui doit être de zéro. Je vous avoue, Monsieur le Ministre, deuxième élément, que je ne comprends pas trop comment – alors que les deux mesures passent par votre cabinet, c'est un choix politique – on peut envoyer aux communes deux signaux aussi contradictoires l'un de l'autre.

Après, ils ont tout à fait raison. On a les syndicats au niveau local qui disent : « Vous oubliez le pacte wallon pour une administration solide et solidaire ». On leur dit : « Vous savez, cette même Wallonie – je parle du Gouvernement – nous dit aussi que l'on doit revenir à l'équilibre en 2018, que l'on doit diminuer les frais de personnel et en tout cas avoir une enveloppe en matière de personnel qui reste à zéro ». Là aussi, Monsieur le Ministre, que pouvez-vous apporter comme élément sur ce point ?

Troisième aspect où l'on peut parfois s'interroger, et même souvent en matière de réforme, c'est tout ce qui relève de la supracommunalité. C'était aussi l'un des éléments que l'on avait avancés. C'est relativement hallucinant de se retrouver dans une région où, déjà au sein de la même ville, on dédouble toute une série de services entre, d'un côté, la ville, et, de l'autre, le CPAS, mais même chose sur un arrondissement, sur des territoires où l'on pourrait, par exemple, avoir de la supracommunalité concernant l'impression, la gestion des véhicules. Il y a toute une série de services qui ne relèvent pas du *core business* des communes, mais qui sont des services obligatoires pour dire de faire tourner la commune. Pourquoi ne pas avancer dans cette direction ?

Toujours dans l'idée des réformes qui permettraient, à un moment donné, d'aller plus loin et d'économiser des moyens, c'est tout ce qui relève de la subsidiation. Il y a bien le FRIC que, sous la pression d'un ancien partenaire à vous, vous avez été obligé de mettre en vigueur. Pour le reste, force est de constater que l'on ne s'y retrouve pas beaucoup dans la manière dont les subsides sont attribués.

Il y a encore beaucoup trop de budgets. Le budget, ici, à l'heure actuelle, regorge de telles politiques. J'entends déjà l'argument de dire : « Vous êtes échevin à Mons, vous n'allez pas vous plaindre ». Je vais vous dire, ce qui compte, c'est bien évidemment l'intérêt de ma commune, mais ce que je voudrais, c'est que ma commune puisse faire valoir son intérêt dans un cadre parfaitement objectif, autonome, quelles que soient les couleurs politiques de la Région ou de la commune et

où toutes les communes de Wallonie peuvent également y trouver leur compte.

À l'heure actuelle, on se rend compte que l'on crée parfois des mécanismes de subsidiation pour une commune au départ, et l'on se dit : « On ne peut pas le faire pour une seule. », il faudra donc bien élargir quelque peu aux autres, et alors on continue dans cette logique de saupoudrage.

Cela ne va pas, Monsieur le Ministre. Il faut aller plus loin, donner plus de moyens aux communes directement et permettre aux communes de mener réellement des politiques. Je ne sais pas si vous savez comment cela fonctionne en Suisse, par exemple. Quand vous allez voir certaines communes en Suisse, c'est eux qui gèrent l'ensemble de leurs organes culturels, l'ensemble de leurs voiries. Ils gèrent l'ensemble de leurs politiques sans devoir faire appel à des pouvoirs subsidants, car ils sont mieux dotés dès le départ, et l'on dit : « Vous avez une enveloppe, débrouillez-vous avec cela, menez vos politiques, faites vos choix ». Je ne dis pas qu'il faille arriver à cela du jour au lendemain, mais c'est la direction vers laquelle il faut aller. Il faut permettre aux mandataires locaux de poser leurs choix et de ne pas nécessairement devoir courir après la dernière enveloppe que le Gouvernement a bien voulu développer, alors que cette enveloppe ne correspond pas toujours, d'ailleurs, aux besoins premiers de ces communes. Comme les besoins premiers ne rentrent peut-être pas dans une politique de subsidiation, il a fallu aller chercher de l'argent pour d'autres politiques.

Le deuxième volet de la politique en matière de pouvoirs locaux, c'est bien la subsidiation ; la preuve, c'est le Fonds des communes. Quant à ce Fonds des communes, dans la DPR, vous nous aviez dit que la Wallonie compenserait l'ensemble des difficultés financières des communes et leur viendrait en aide dès qu'il y aurait une perte des recettes ou une augmentation de dépenses imprévues.

Force est de constater que l'on est bien loin de cette promesse puisque l'on diminue ce Fonds des communes. Vous dites qu'on l'augmente, mais ce n'est pas vrai. On le diminue suite à la saga de la taxe sur les pylônes GSM. On diminue, d'ailleurs, de façon très particulière, puisque par rapport à ces 60 % des recettes que devait générer cette taxe sur les pylônes GSM, ce qui est assez particulier, c'est que vous ne pénalisez que 51 communes, qui sont celles qui taxent le moins. Puisque vous aviez intégré dans le Fonds des communes, cette recette de la taxe pylônes GSM – 22 millions d'euros – d'une certaine manière, vous revenez sur les critères d'attribution du Fonds des communes par un simple cavalier budgétaire. Par un simple cavalier budgétaire, vous changez donc quelque chose qui doit normalement relever d'une grande négociation avec des critères qui étaient soi-disant précis. Non, vous faites le choix de pénaliser des

communes très précises, en particulier des communes qui taxent le moins.

Là, on touche à la grande hypocrisie de la Wallonie, qui se prévaut souvent d'arguments à l'égard du pouvoir fédéral. Il y a une différence fondamentale entre le Fédéral et la Wallonie, c'est que le Fédéral taxe souvent directement. La Wallonie, elle, c'est beaucoup plus malin : il y a des taxes indirectes, et l'on pousse les autres opérateurs à assumer ses responsabilités ou à assumer des responsabilités que le Gouvernement wallon ne veut pas assurer. Le Fonds des communes est typiquement cette illustration, car dans le Fonds des communes, plus vous taxez et plus vous serez aidé. Si vous ne taxez pas, que vous n'augmentez ni l'IPP, ni le PRI, vous perdez de l'argent au Fonds des communes. Il y a des communes qui ont perdu plusieurs millions d'euros, car elles n'ont pas voulu augmenter ni le PRI, ni l'IPP. Est-ce normal ?

Je vais même vous dire mieux que cela. Si une commune décide de diminuer sa fiscalité, à la rigueur, on pourrait se dire : « Assumez-en une partie des conséquences via le Fonds des communes ! », mais là, ce ne sont pas des communes qui ont baissé leur fiscalité, ce sont des communes qui ont maintenu leur fiscalité. En maintenant cela, elles sont pénalisées, parce que d'autres décident de taxer plus. Il s'agit d'une charge supplémentaire sur les citoyens, due à un mécanisme wallon, mais pour lequel le Gouvernement wallon n'assume aucune responsabilité. C'est inacceptable en matière de responsabilité politique à l'égard du citoyen. Je le disais, diminution du Fonds des communes, et donc des moyens financiers pour les communes, puisque 60 % des revenus de cette taxe sur les pylônes GSM disparaissent.

Vous avez beau dire ce que vous voulez, dans l'enveloppe globale, c'est près de 7 millions d'euros qui disparaissent, après, une autre diminution – celle de 10 % à 15 % – des subsides qui avaient déjà été décidée en 2015.

Donc, la promesse de la Déclaration de politique régionale selon laquelle on vient en aide aux communes et l'on compenserait l'ensemble des accidents financiers n'est pas du tout respectée, quoi que vous en disiez.

Autre point – là, je vous le dis presque à titre informatif, parce que l'on en a tellement souvent parlé – celui qui relève de la taxation et des additionnels au niveau du PRI et au niveau de l'IPP. Monsieur le Ministre, vous avez des eu des grandes diatribes à l'égard du Fédéral. Encore une fois, contactez votre collègue M. Lacroix que je vois d'ailleurs très attentif. Travaillez ensemble en disant que c'est une priorité, qu'il faut que ce précompte immobilier soit prélevé directement par la Région, comme cela, nous aurons la main, comme cela, nous pourrions envoyer des projections et comme cela, puisque vous vous prévaliez d'être plus sérieux, nous pourrions voir votre sérieux en

exécution et pas uniquement dans les paroles. Cela permettra d'assumer totalement vos responsabilités.

En ce qui concerne l'énergie, deuxième volet important, je ne serai pas très long, parce que l'on a dit beaucoup de choses, mais il y a une chose sur laquelle vous persévérerez de ne pas répondre et, pourtant, c'est totalement dépendant du budget : les certificats verts et surtout ce que vous comptez en faire.

Les certificats verts, on nous a souvent dit que cela n'avait aucun rapport, dans le budget wallon. C'est totalement faux puisque, entre 2003 et 2011, les certificats verts qui n'étaient pas demandés par les différents acteurs du marché étaient pénalisés : c'était 100 euros par certificat qui aurait dû être demandé et cela n'a pas été le cas. Cet argent qui a été récolté permettait de financer le fonds Énergie. On a donc un manque à gagner, depuis 2011, puisque l'explosion de cette bulle sur les certificats verts a pour effet qu'il n'y a plus de pénalisation des différents acteurs et, comme il n'y a plus de pénalisation, il n'y a plus de financement de ce fonds Énergie par le biais de ce mécanisme.

Cela pose un fameux problème, parce que je ne vois aucune ligne relative aux certificats verts, cette fois-ci dans l'autre sens, c'est-à-dire dans le sens des dépenses. Pourtant, vous le savez très bien, il y a 300 millions d'euros gelés à l'heure actuelle en matière de certificats verts, via le mécanisme Ecetia. Vous ne vous êtes toujours pas prononcé sur la manière avec laquelle vous alliez dépenser ces certificats verts, en tout cas les écouler sur le marché. On aurait pu envisager une intervention de la Wallonie, mais vous n'êtes pas en mesure de le faire sur le plan budgétaire. Cela veut dire quoi ? C'est que ces certificats verts ne rapportent plus au budget wallon et, maintenant, que vont-ils faire ? Ils vont vous coûter encore plus, puisqu'ils coûtent déjà sur la facture du citoyen wallon.

Là aussi, quand on prend la défense du citoyen et que l'on explique que d'autres ont un travail qui est totalement calamiteux, regardez le coût des certificats verts sur la facture des Wallons. Ce coût va encore augmenter de 300 millions d'euros minimum et près de 800 millions d'euros si l'action en justice qui est entreprise à l'heure actuelle aboutit, puisque vous avez fait appel à ce mécanisme extrêmement dangereux de la rétroactivité en matière légale, puisque l'on est passé d'une durée de validité de 15 ans à 10 ans. Si cette remise en cause rétroactive est remise en cause par la justice – ce qui a de fortes chances de se produire – ce sera 800 millions d'euros de plus auxquels la Wallonie devra faire face. Quand je dis la Wallonie, je suis imprécis, c'est le consommateur wallon qui devra y faire face. J'aime beaucoup les leçons, en ce qui concerne ce qu'il fallait faire sur la TVA, mais regardez encore une fois la part des certificats verts dans la facture énergétique des Wallons, elle est colossale. Ce n'est pas pour rien que l'énergie est plus élevée en Wallonie qu'en Flandre, alors que le régime fiscal de TVA est identique.

Monsieur le Ministre, encore une fois, je vous invite à assumer vos responsabilités. Vous m'aviez indiqué qu'en septembre vous auriez une réponse sur la manière d'écouler ces certificats verts qui ont été gelés. Nous sommes à mi-décembre, nous n'avons toujours pas de réponse. J'ai cru voir une réponse dans le budget et je me suis dit que la Wallonie allait assumer une partie, éponger une partie. Pas de ligne sur ce budget ! Cela veut que vous avez choisi une autre hypothèse. Pourriez-vous alors nous indiquer cette hypothèse ?

Tout dernier point pour conclure, pour revenir sur l'une de vos déclarations. Si vous me le permettez, je reviendrai sur le volet Pouvoirs locaux. Vous aviez déclaré, puisque l'on parlait de pertes de revenus pour les communes, en réponse à M. Crucke, que vous n'aviez jamais dit que les communes ne devraient pas prélever d'additionnels sur la taxe pylônes GSM.

C'est tout à fait inexact et je vous invite à relire vos déclarations du 15 octobre dernier. Je vous amène même la date, c'est beaucoup plus précis comme cela, vous n'allez pas perdre trop de temps à chercher ce que vous avez dit. Le 15 octobre dernier, vous avez dit : « Je ne peux rien faire contre l'autonomie communale, mais la sagesse doit amener ces communes à ne plus prélever d'additionnels sur cette fameuse taxe ». Là, on est typiquement sur la double peine, puisqu'à la fois ils perdent les additionnels et, en plus, ils perdent 60 % de cette recette dans le cadre du fonds Taxe que vous aviez adjoint au Fonds des communes.

Pourquoi ai-je pris cet exemple en dernier ? Simplement pour vous dire que toutes les déclarations que vous faites, que ce soit en énergie, que ce soit en pouvoirs locaux, nous aimerions voir leur concrétisation sur le terrain. Pour le moment, malheureusement, l'ensemble des actes posés va à l'encontre de ces déclarations. Je vous invite simplement soit, à clarifier ces positions, soit à assumer un revirement qui n'en serait pas moins déplorable, mais qui aurait au moins l'honnêteté et le sens de la responsabilité politique.

M. le Président. - Voilà qui clôture les interventions concernant les compétences de M. le Ministre Furlan. Nous allons pouvoir aborder les compétences de M. le Ministre Di Antonio qui était excusé vu le Conseil des ministres européens. J'imagine que M. le Ministre Collin ou Mme la Ministre Tillieux pourrait peut-être prendre note des interventions le concernant, de telle manière qu'il puisse y répondre demain ou que M. Lacroix puisse les y intégrer. Je les en remercie en m'excusant auprès d'eux de ce travail qui n'était peut-être pas prévu, mais je souhaiterais que M. Di Antonio soit parfaitement mis au courant des interventions.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - C'est vrai que j'aurais aimé m'entretenir avec M. le Ministre Di Antonio sur ses compétences. Accessoirement, Monsieur le Président, je

dois vous dire que si j'avais pu obtenir une oreille attentive de M. le Ministre du Budget cela m'aurait peut-être été plus utile. On me dit qu'il est là, j'espère qu'il va pouvoir nous écouter quelque peu.

Les compétences de M. le Ministre Di Antonio sont parfois en transversalité avec celles d'autres collègues, notamment celles de M. le Ministre Marcourt, puisque l'on sait qu'un chantier important nous attend : le CoDT et sa partie dématérialisation qui nous tient fort à cœur. Cela m'aurait aussi été agréable de pouvoir faire en sorte que M. le Ministre Marcourt m'écoute et aussi dans d'autres compétences qui sont également transversales – je pense au plan Habitat permanent sur lequel, vous vous en doutez bien, chers collègues, j'aurai quelques mots. Si j'avais eu l'oreille attentive de M. Prévot, cela aurait pu aussi être utile.

M. le Président. - Monsieur Dodrimont, je comprends votre frustration, je l'ai connue dans d'autres débats, mais je crois que vous ne m'en voudrez pas de rappeler avec élégance qu'à la Conférence des présidents où vous étiez, où j'étais, nous avons convenu d'une autre façon de travailler. Je n'en suis que le gardien, vous en êtes un acteur et nous devons faire au mieux avec ce que nous avons décidé.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je comprends parfaitement cela, je faisais juste un constat. C'est vrai que, au fur et à mesure où nos interventions se déroulent, la participation gouvernementale s'égraine quelque peu. C'était un simple constat que je voulais faire.

Je voulais mettre en évidence, Monsieur le Président, à travers cette intervention, la catégorie dans laquelle M. le Ministre Di Antonio boxe en matière de communication. C'est, de façon incroyable, celle des poids lourds parce qu'en termes de communication notre ami, M. Di Antonio, est champion du monde de sa discipline. Il nous parle toute l'année de sacs plastiques que l'on va interdire tous azimuts ; il nous parle de son fameux décret Sols qui ne vient manifestement pas hors de terre, si je puis me permettre l'expression ; il nous parle de quartiers nouveaux, du petit éolien, c'est vraiment son dada. Il nous parle des délits environnementaux où l'on va sévir au maximum – on attend toujours les premières amendes. Il nous parle de déchets alimentaires. Il nous a parlé, pratiquement depuis qu'il est en fonction, d'une caution sur les canettes. C'est un dossier qui, comme d'autres, va faire « Pschit ! », exactement le bruit que l'on entend lorsque l'on débouche une canette, puisque la caution n'est pas prête de voir le jour. Tant mieux, tant pis, on n'en sait rien.

Il y a néanmoins un terrain sur lequel il est difficile de prendre en défaut le ministre Di Antonio, c'est celui de la communication. Par contre, sur celui de la concrétisation de la communication, c'est souvent à

travers le budget, là c'est un peu plus compliqué. Je dois vous dire que je suis aussi attentif à ce que le ministre Di Antonio nous annonce que ce que je retrouve dans ses compétences budgétaires au niveau du budget qu'il nous présente. J'ai un peu de mal à suivre.

Quand on veut se donner la peine de voir qu'il y a des annonces... C'est bien, je n'ai rien contre la communication, je suis attentif quand cette communication est suivie d'effets et quand on peut voir que ce que le ministre annonce se traduit dans les chiffres qu'il porte à travers ses compétences au niveau du budget. J'ai un peu plus de mal à ce niveau.

Prenons un dossier qui va animer les travées de ce Parlement, le travail en commission, le travail en séance plénière : le CoDT. C'est le dossier annoncé pour 2016 dans les compétences du ministre Di Antonio. Nous devons en parler en 2015, c'était tout d'abord concret pour juillet, puis cela a été pour octobre, puis cela a été fin de l'année 2015. Maintenant, on avance une date un peu moins précise, on parle du printemps 2016. Ce sera le printemps de Carlo. Je suis un peu sceptique par rapport à cela, vraiment sceptique même. Se dire que l'on va commencer une série d'auditions – elles sont nombreuses – notamment demandées par le partenaire au Gouvernement du ministre Di Antonio, qui veut entendre pratiquement tous les acteurs qui sont intéressés au dossier. On va entendre les architectes, les géomètres, les notaires. On va entendre tous les acteurs qui, de près ou de loin, sont intéressés à la matière. Cela va peut-être intéresser les commissaires. Je serai intéressé par ce qui va se dire, on entendra certainement des choses qui ont déjà été dites, mais on sera attentif et ce n'est pas pour moi un problème.

Je n'ai pas de problème avec la communication, je n'ai pas de problème avec les auditions. Encore faut-il qu'il y ait derrière quelque peu d'avancées concrètes. J'entends que ce travail va démarrer ici à la rentrée de janvier, que l'on va beaucoup auditionner puis que l'on va certainement travailler sur un texte. On nous annonce que ce texte devrait être concret pour le printemps 2016. D'accord, je veux encore bien croire que les miracles du côté du cdH sont toujours possibles, mais qu'en est-il de façon effective ? L'effectivité, pour moi, c'est de voir dans le budget que l'on consacre des moyens qui sont dédiés à cette volonté d'avancer sur ce texte, qui ne doit pas être uniquement un texte « pondu » par des parlementaires, qui doit aussi être celui des acteurs qui vont le pratiquer et qui doit aussi comporter une phase extrêmement importante en termes de formation. On ne peut pas imaginer que les agents communaux, que les agents des directions décentralisées de l'urbanisme puissent appréhender le texte d'un coup de cuillère à pot, sans avoir eu, au minimum, une formation – je parlerais même de formation continuée – tant ce document a été modifié depuis que l'on l'annonce pour les communes et pour les fonctionnaires wallons.

J'ai éprouvé des difficultés, Monsieur le Ministre du Budget, à trouver, dans les compétences de Carlo Di Antonio, des montants qui vont spécifiquement être consacrés à cela. Peut-être aurez-vous des réponses sur ce sujet.

Il n'y a aucune trace non plus, de façon concrète – mais on va peut-être m'expliquer que cela apparaît ailleurs – sur les procédures de dématérialisation, sur ce que l'on a évoqué de nombreuses fois aujourd'hui, à savoir la volonté de la Wallonie de faire du numérique une priorité, de faire en sorte que l'on puisse travailler à tous les étages de cette institution de façon plus efficace, en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Là, je dois bien dire que l'on n'est pas très avancé, on n'est même nulle part. On parle de plan 4.0, mais j'ai plutôt envie de dire un zéro pointé par rapport à cette compétence. On ne nous annonce rien, on n'évoque pas la dématérialisation, notamment, des permis d'urbanisme.

Voilà une chose demandée par tous les acteurs du secteur. Là, on peut les entendre. J'aurais à cœur de leur poser à chacun la même question. Qu'attendent-ils de ce texte de façon concrète ? Qu'attendent-ils de l'institution wallonne de façon concrète ? Ils veulent que l'on simplifie les procédures. La première simplification pour tous ces acteurs du secteur qui travaillent de façon informatisée depuis bien longtemps, c'est de pouvoir déposer une demande de permis au nom de clients, aussi intéressés à ce que ce soit plus facile et donc moins cher, et de pouvoir le faire de façon numérisée. Là, on ne voit rien transparaître.

Nous sommes – je m'excuse de le dire – toujours au dépôt des bons vieux plans en sept exemplaires. Ce sont des paquets incommensurables, quand on se présente dans une commune pour déposer un permis, alors qu'il pourrait être plus facile de faire un simple clic, de manière telle à ce que ces dossiers puissent être déposés dans les communes ou chez les fonctionnaires délégués et qu'ils puissent être transmis simultanément à tous les acteurs.

Imaginez le dépôt d'un permis qui pourrait, dans la journée même, être transmis à toutes les autorités qui émettront un avis sur celui-ci. Quel temps nous pourrions gagner ! Quelle efficacité pourrait être au rendez-vous ! On est vraiment loin du compte.

J'aurais aimé, encore une fois, en parler avec M. le Ministre Di Antonio, mais rien ne laisse augurer que l'on va dans cette direction. Il ne faut pas avoir un double discours, il ne faut que le M. le Ministre Marcourt évoque que ce plan Marshall 4.0 est celui de l'avenir, celui d'une informatisation tous azimuts, celui d'une facilité en termes de communication et de gestion des dossiers, et puis que l'on ne voie rien derrière.

C'est en tout cas ce que je tiens à regretter à travers les articles budgétaires qui concernent M. le Ministre Di Antonio, qui concernent l'Aménagement du territoire et ce dossier fondamental pour l'année 2016, puisqu'il nous est annoncé en 2016.

Un autre sujet relatif aux compétences de M. le Ministre Di Antonio pour lequel il faut admettre qu'il y a, là aussi, beaucoup d'efforts de communication, mais peu de résultats de l'autre côté : c'est le dossier du Bien-être animal. Cela peut être une priorité pour certains, pour d'autres un peu moins. Pour M. le Ministre Di Antonio, c'est annoncé comme étant une priorité. Je partage assez bien les avis de celles et ceux qui veulent faire des efforts, dans ce secteur. Je pense notamment à ces milliers de chats que l'on euthanasie chaque année. On peut ne pas y être sensible. Certains me disent : « Les chats sauvages, on peut tirer à la carabine après, c'est pareil. Cela amusera les chasseurs ». Personnellement, cela ne m'amuse pas de savoir qu'il y a 36 000 ou 37 000 chats euthanasiés chaque année dans les refuges, dans les SPA ou ailleurs. Il n'y a pas de problème à ce que l'on ait un avis divergent. Par contre, quand on annonce que l'on veut prendre le dossier à bras-le-corps, quand on annonce que l'on veut faire en sorte que ces situations puissent, à tout le moins, se réduire, que des plans de stérilisation doivent être mis en place, que l'on va éradiquer cette problématique – qui est aussi, par ailleurs, une nuisance dans certains villages, il y a des gens qui y sont sensibles parce qu'ils voient des chats traîner et qu'ils disent : « Il faut faire quelque chose » ; il y en a d'autres qui sont plus communément gênés par la présence de ces chats et qui veulent qu'on les en débarrasse aussi – mais il faut agir et je crois que tout le monde sera unanime pour dire qu'il faut quelque chose.

Encore une fois, tous ces effets d'annonce sont-ils traduits dans le budget ? Je dis « non ». Il y a une petite avancée : 100 000 euros pour ce Plan de stérilisation pour toute la Wallonie, pour 284 communes. Que va-t-on faire avec cela ? Il y en a 110 qui se sont lancées et qui ont répondu à l'appel à projets de M. le Ministre Di Antonio. On va leur partager peut-être ces 100 000 euros en 110. Vous avez certainement un chiffre qui apparaît, puisque vous êtes ministre des chiffres. Ce chiffre ne sera pas bien lourd. J'aurais aimé rappeler aussi à M. le Ministre Di Antonio que ces annonces répétées, on commence parfois à en être un petit peu agacé et que l'on aimerait voir une traduction chiffrée de tout ce qu'il promet.

Dernier dossier que je voulais aborder dans le cadre de ces compétences, je l'ai dit tout à l'heure, c'est celui de l'habitat permanent.

C'est un dossier – Monsieur le Ministre du Budget, vous avez aussi été dans une autre vie mandataire provincial – que nous avons déjà évoqué au sein de cette noble institution. C'est un dossier qui concerne tous les

niveaux de pouvoirs et qui se doit, à mon sens, d'être une réelle priorité.

J'ai dû gratter à travers les compétences de l'ensemble des ministres de ce Gouvernement pour trouver là où les actions qui sont évoquées par le ministre Prévot, puisqu'il est en charge du plan Habitat permanent, du moins au niveau de sa transversalité au sein du Gouvernement. J'ai dû gratter dans les compétences du ministre Di Antonio – et c'est de ses articles budgétaires dont je vais parler – j'ai dû voir aussi du côté du ministre Furlan, du côté du ministre du Tourisme, ce qui pouvait être accordé pour essayer d'éradiquer cette problématique. On sait que l'on veut tous y travailler, on veut faire en sorte que, de façon digne, ces situations puissent un jour disparaître du paysage wallon, et ce, au bénéfice de l'industrie touristique. M. le ministre Collin ne va pas me démentir ; il vaut mieux promouvoir une Wallonie qui possède des campings réservés pleinement à l'activité touristique plutôt que de voir dans ces campings des malheureux qui n'ont pas trouvé d'autres refuges pour pouvoir se loger. Je crois que l'on doit, en respectant les bases et les principes du plan Habitat permanent – ce n'est pas moi qui vais dire le contraire – c'est-à-dire sur base volontaire, encourager les personnes à quitter ces lieux d'habitat permanent, on doit pouvoir trouver des solutions. Là aussi, j'aurai espéré trouver une traduction de la volonté politique dans les chiffres, et ce n'est pas cela, c'est même le contraire.

Rien que dans les compétences de M. le Ministre Di Antonio, alors qu'en 2015 on pouvait noter dans les chiffres 382 000 euros consacrés à une politique – que je vais décrire en quelques mots – sur la problématique habitat permanent, aujourd'hui, nous ne trouvons plus que 300 000 euros. Et encore, quand je dis que j'ai dû gratter, j'ai dû demander une deuxième séance à M. le Ministre pour qu'il me réponde clairement, parce que le libellé, la justification de l'article budgétaire de 300 000 euros qui apparaît dans son budget est carrément différente des explications qu'il m'a données.

J'espère que c'est le justificatif qui est faux et non les explications du ministre, parce qu'alors cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus un centime investi en Wallonie pour l'action qui est, à mon sens, l'action la plus fondamentale, soit celle qui permet aux communes d'acquérir des parcelles dans les zones d'habitat permanent, que ce soit les parcs résidentiels ou les campings quand ils sont privés, de manière telle à ce que, quand on acquiert une parcelle, on puisse mettre fin à une situation d'habitat permanent. Un crédit budgétaire de 300 000 euros, ce n'est pas du tout décrit comme cela dans la justification qui est apportée au budget, mais M. Di Antonio dit : « Ces 300 000 euros, vous pouvez les mobiliser pour aider les communes à acquérir ces parcelles et les aider aussi à démolir les équipements touristiques qui se trouvent dessus ».

Convenons-en, il n'y a pas meilleure solution pour mettre fin à une situation. On acquiert une parcelle, elle devient publique, on peut à la limite – dans certaines communes, cela se fait – y réaliser un petit aménagement au bénéfice de tous et, en plus, on détruit l'équipement, donc il ne peut plus servir pour une nouvelle situation de logements dont on n'en désire plus aucun.

Un montant de 300 000 euros pour cela, quand j'interroge les services – vous savez que l'on a l'occasion, dans le cadre d'une mission parlementaire que le ministre Prévot cette fois nous a confiée à trois membres de cette assemblée – ils nous disent : « Vous savez, les demandes chaque année, c'est plutôt de l'ordre de 800 000 euros qu'il faudrait mobiliser pour cela ». Là aussi, peut-être devrais-je plus m'adresser au ministre Prévot, mais puisque cet article budgétaire est dans les compétences de M. Di Antonio, j'y viens à ce moment-ci du débat. Cette mobilisation ne va en rien être suffisante pour pouvoir faire face aux situations de manière telle à pouvoir endiguer quelques situations. On ne va pas tout solutionner grâce à ce crédit budgétaire, cet article budgétaire.

Convenons-en, il était de 382 000 euros pour être précis. Aujourd'hui, il réapparaît sous une forme avec une mauvaise justification. On dit qu'il peut quand même être question de démolitions et d'achats de parcelles, mais il n'y a plus que 300 000 euros. Donc, là, Monsieur le Ministre, puisque l'on a dit que vous seriez notre interprète auprès des ministres en charge de la compétence plus spécifiquement, je vous demande de leur faire part de toute ma déception par rapport à ce plan Habitat permanent.

J'ai eu souvent l'occasion d'en débattre avec Mme Tillieux, lorsqu'elle avait la compétence. Je lui ai parfois un peu chauffé les oreilles, mais au moins il y a eu des avancées significatives. Je tiens à le dire ici et remercier Mme Tillieux pour sa prise de conscience d'une problématique à laquelle on ne peut trouver une solution que si l'on dégage quelques moyens budgétaires conséquents. On ne demande pas de faire la charité dans ce secteur plutôt que dans un autre, on demande d'investir au bénéfice aussi bien des problématiques sociales qu'au bénéfice de l'activité économique. Ces investissements seront payants à l'avenir. Le tourisme doit reprendre ses droits. Les situations sociales abjectes qui existent dans ces lieux doivent disparaître.

Monsieur le Président, c'est sur ce plaidoyer que je termine mon intervention, tout en remerciant le ministre Lacroix pour sa bonne attention. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Madame, Messieurs les membres du Gouvernement wallon, mes chers collègues, je centrerais mon propos sur les compétences relatives à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Quelques jours après le succès politique de la COP21, la préservation de l'environnement est plus que jamais un enjeu majeur. Au-delà de cette préoccupation, la protection de l'environnement est un enjeu primordial également en termes de santé publique. En effet, on ne compte plus, aujourd'hui, les études qui établissent une adéquation entre pollution et impact sur la santé des uns et des autres. Il nous revient donc de mettre en place une politique publique qui intègre à la fois la préservation de notre environnement et la protection de la santé de nos concitoyens.

À ce sujet, il y a quand même une bonne nouvelle. On constate que la cellule Environnement-Santé voit ses crédits augmenter de 25 %. Certes, en valeur absolue, c'est assez faible, vu que cela représente 446 000 euros, mais l'intention est là. Nous sommes donc sur la bonne voie.

En outre, il n'y a pas que l'action de cette cellule qu'il faut revoir pour mener une politique environnementale et de santé publique efficace. Ce qu'il faut, c'est une modification de la façon dont le Département de la police et des contrôles aborde son métier. En effet, les exemples de terrain se multiplient et démontrent une relative inefficacité de la lutte contre les pollutions. Tous les 15 jours, à la faveur des séances des questions orales, le ministre Di Antonio est interrogé sur tel ou tel dossier, sur tel ou tel impact sur l'environnement et sur la santé. Nous souhaitons que l'année 2016 soit marquée par ce changement de paradigme au niveau du travail du SPW en cette matière.

Pour en revenir au budget en tant que tel, nous souhaiterions aborder trois éléments importants des politiques environnementales : la politique de l'eau, la gestion des déchets et l'assainissement des sols.

D'abord, en ce qui concerne la politique de l'eau, plusieurs éléments d'actualité sont venus enrichir nos débats budgétaires : d'une part, le rapport de la Cour des comptes sur la fiscalité en matière d'eau et, d'autre part, l'annonce par les distributeurs d'une augmentation du coût du mètre cube facturé aux ménages.

En la matière, il faut voir d'où l'on vient et surtout les objectifs qui nous sont assignés. Nous ne réécrivons pas l'histoire, mais force est de constater que c'est au tournant des années 1990-2000 que le Gouvernement wallon a pris conscience, sous la contrainte de l'Union européenne, de la nécessité d'investir dans ce secteur. Depuis, ce sont près de 3 milliards d'euros qui ont été apportés par les pouvoirs publics en matière d'assainissement.

Pendant des années, la fiscalité de l'eau est restée inchangée. Au cours de la législation précédente – nous l'avions dénoncé à l'époque, d'ailleurs – elle a servi de variable d'ajustement budgétaire. Aujourd'hui, nous devons assister à un rééquilibrage de la contribution de

tout un chacun, que ce soit les ménages, les secteurs industriels ou l'agriculture.

Inévitablement, vu les montants engagés, ce rééquilibrage signifiera une augmentation du coût de l'eau pour tous.

Est-ce le prix à payer pour protéger cette ressource essentielle ? Pour les distributeurs, la réponse est affirmative.

Pourquoi ne pas agir avec eux, comme l'a fait le ministre avec les patrons de la SRWT, en refusant leur proposition d'augmentation tarifaire ? N'y a-t-il pas moyen d'avoir une politique de gestion de l'eau efficace sans augmentation du tarif ou bien les investissements consentis sont-ils tellement importants qu'éviter cette augmentation est impossible ?

Ensuite, je voudrais évoquer la gestion des déchets. Cette politique est restée en souffrance pendant cinq ans.

L'année 2014 a été marquée par un moratoire sur les investissements et 2016 doit être l'année d'une dynamique nouvelle, avec une stratégie de gestion repensée sur le long terme. Nous considérons que cette politique doit être complétée par une révision des mécanismes du coût-vérité.

Aujourd'hui, trop d'éléments rentrent en compte dans ce calcul. La transparence doit être absolue pour nos concitoyens. Ces derniers doivent se sentir acteurs à part entière de cette politique. Plus ils trient, moins ils produisent de déchets ménagers bruts, et donc moins ils devraient payer. Cela semble l'évidence même.

Nous savons que M. le Ministre Di Antonio a déjà grandement simplifié le système pour les pouvoirs publics en permettant d'analyser le coût-vérité sur base des budgets, non plus sur les comptes. Je trouve que c'est déjà une belle avancée. Néanmoins, ne serait-il pas tout aussi intéressant de revoir les mécanismes de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif au financement des installations de gestion de déchets ? C'est en simplifiant le système que nous le rendrons plus efficace.

Sur le fond, il convient de promouvoir la réutilisation des déchets, en incitant les intercommunales à développer des partenariats avec les ressourceries, vecteurs de projets innovants en matière d'économie sociale.

Les collectes sélectives doivent être accentuées, afin de ne traiter que la fraction qui ne sait pas être valorisée autrement.

La gestion des déchets représente plus de 30 millions d'euros et cela nous concerne tous. Il nous revient d'y investir toute l'énergie qu'elle mérite.

Enfin, la politique des sols. Nous sommes ravis de constater l'augmentation des moyens destinés à l'assainissement et à la réhabilitation des sites économiques désaffectés. Cela démontre la volonté du Gouvernement de maintenir le cap au niveau des investissements initiés via les plans Marshall, mais aussi et surtout la volonté de préserver notre territoire.

À ce sujet, 2016 doit être l'année d'entrée en vigueur du CoDT. À l'instar de ce que nous avons fait en commission ce lundi, nous regrettons fermement que l'on ne donne pas aux parlementaires les moyens de travailler efficacement en la matière. Notre volonté n'est pas de faire durer les débats pour le plaisir, mais bien d'avoir des échanges de qualité. En effet, les comptes rendus de nos travaux seront largement utilisés pour interpréter les législations.

Monsieur le Président, est-il véritablement inconcevable de travailler trois jours par semaine ? Cela ne me semble pas être tout à fait insurmontable.

M. le Président. - Monsieur Denis, il n'est pas de tradition que le président soit interpellé en séance plénière. C'est davantage le lot des Conférences des présidents et du Bureau. Pour vous rassurer, dois-je vous rappeler les termes exacts qui ont été utilisés à la Conférence des présidents ? Nous n'avons pas marqué de refus à l'égard de la demande de M. Stoffels. Nous avons simplement indiqué que, début de l'année prochaine, nous pourrions faire l'inventaire complet des ressources humaines disponibles et, si besoin, procéder à des recrutements complémentaires pour vous permettre de tenir le rythme souhaité.

Je dirais qu'au nom de toutes celles et de tous ceux qui participent à la Conférence des présidents et des services du Parlement qui ont été combien de fois sollicités – pour de bonnes raisons, bien sûr – je trouve que, pour le moins, votre sentence est prématurée.

M. Denis (PS). - Monsieur le Président, je suis heureux de vous entendre et, c'était une doléance qui était répercutée au niveau de la commission. J'espère que nous aurons les moyens pour nous permettre d'atteindre l'efficacité dans un délai qui soit raisonnable, afin que nous puissions mettre en œuvre ce CoDT dans un terme...

M. le Président. - Monsieur Denis, je peux comprendre, parce que probablement y a-t-il eu un défaut de courroie de transmission, mais pour le moins, M. Stoffels qui est président de la commission, Monsieur le Vice-président Crucke, a été tenu soigneusement au courant de la situation.

(Réactions dans l'assemblée)

Je viens de dire à M. Denis que je comprends son intervention. Vous ne m'en voudrez pas de ne pas le laisser pendant plusieurs jours sans la réponse qu'il souhaite. C'est un suspense insoutenable pour lui. J'ai

voulu, en témoignage d'intérêt par rapport aux travaux qu'il a lui-même soulevés, de l'appétit des commissaires d'avancer dans le CoDT, j'ai entendu M. Dodrimont sur le sujet, de la volonté du ministre de rassurer les uns et les autres, toutes et tous, début janvier.

M. Crucke (MR). - Je tenais juste à me faire l'avocat, si besoin en est, du collègue. Je partage, et d'autres partagent évidemment son point de vue, donc je peux comprendre que le débat peut avoir lieu aussi à d'autres endroits.

M. le Président. - Monsieur Crucke, entre ma fonction de Président et de membre de cette assemblée, j'ai fait mon choix et vous, le vôtre.

M. Denis (PS). - Je terminerai donc sur une note positive en saluant la volonté du Gouvernement d'assurer la mise en œuvre optimale de ce CoDT, soit à travers l'organisation des formations telles qu'elles étaient évoquées tout à l'heure à destination des communes, soit dans le subventionnement des conseillers en aménagement du territoire. Vu l'ampleur de la tâche, les six mois que vous nous accordez ne seront pas de trop, je pense, pour former ces acteurs de terrain.

Permettez-moi de conclure en indiquant que le cadre budgétaire est serré, parfois même étriqué, mais que le Gouvernement préserve l'essentiel. C'est cela que nous soutiendrons dans la déclaration que je viens de vous faire.

(Applaudissements)

M. le Président. - Il nous reste une oratrice, ce qui clôturera les compétences de M. Dodrimont et puis...

(Réactions dans l'assemblée)

...de M. Di Antonio.

Vous voyez, Monsieur Dodrimont, il ne faut jamais tuer avant de..., vous voyez ce que je veux dire. Il vaut mieux être prudent, mais je vous le souhaite.

La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Après ces informations exclusives de M. le Président et en l'absence des journalistes, forcément, ce ne sera pas relayé demain, que M. Dodrimont a dorénavant les fonctions de M. Di Antonio, je vais avoir le plaisir d'intervenir, chers collègues, concernant – vous le savez, c'est mon habitude – les compétences de la mobilité et du transport.

Vous lisez la presse tout comme moi, forcément. Vous pouvez le constater, chaque semaine, la piètre qualité de notre mobilité – de notre pays en général, pas forcément de notre Région – est mise en exergue par un classement international ou une publication d'un bureau

d'analyses. Franchement, sur le coup, on ne crie pas « Cocorico ».

C'est d'ailleurs sur ce thème, vous avez pu le voir aussi, que l'opérateur public historique du transport ferroviaire a fait sa dernière campagne publicitaire et c'est aussi d'ailleurs un des thèmes favoris de nos émissions de radio de parodie politique – on a entendu plus d'une fois Hubert le Taximan et j'en passe. La situation pourrait donc prêter à sourire, si elle n'était pas si dommageable pour notre environnement, mais également si handicapante pour notre tissu socioéconomique.

La mobilité, ce n'est pas un tout homogène. On ne peut pas dire que l'on va régler la mobilité, toute la mobilité d'un coup et sous le coup d'une seule mesure. Il y a, d'une part, la mobilité professionnelle, celle qui permet d'aller de son domicile au lieu de travail, mais également les déplacements liés au travail. Il y a, d'une part, la mobilité privée, que ce soit pour faire ses courses, pour aller chez le médecin et, d'autre part, la mobilité de loisir. Il ne faut donc pas, et c'est là le sens de mon intervention, toutes les mettre dans un même sac et traiter la mobilité sur un même pied d'égalité, ce serait vraiment une erreur fondamentale.

Ce qui est certain, qu'on le veuille ou non, c'est que la voiture a pris une place prépondérante dans notre société. Il y a des trajets pour lesquels le transport public est et restera toujours – on ne peut pas se battre contre cela – moins attractif pour nos concitoyens.

Partant de ce constat, on pourrait dire qu'il faut arrêter ces trajets voitures. Non, ce n'est pas possible. On se rend bien compte que nos concitoyens continuent à le faire. Partant de ce constat, il est évident que le covoiturage est très certainement une piste de solution pour notre société.

Cette pratique a plusieurs avantages. D'une part, elle va limiter le nombre de voitures sur les routes. Vous allez vers Bruxelles, vers Namur, vous rencontrez comme moi des personnes qui sont toutes seules dans leur voiture et qui vont à leur lieu de travail, c'est vraiment dommageable. Cette pratique limite la pollution également et elle recrée du lien social entre les différents usagers.

(Réactions dans l'assemblée)

Je veux bien laisser un temps certain, je sais que les débats sont longs.

M. le Président. - Je regardais le Gouvernement, certains d'entre eux vous suivaient de très près, vous savez.

Mme Gérardon (PS). - Je sais bien.

M. le Président. - Je ne veux pas donner de nom.

Mme Gérardon (PS). - Je veux leur permettre d'avoir l'oreille attentive qu'ils ont et qu'ils ne soient pas embêtés par les bruits ambiants. Merci, Monsieur le Ministre.

Ce constat évident de l'attractivité de la voiture, pour certains types de trajet, ne doit pas pour autant – c'est important – nous faire perdre de vue des enjeux énormes qui se cachent derrière la mobilité. La mobilité, c'est forcément l'environnement, c'est également l'aménagement du territoire, mais c'est également le quotidien de l'ensemble de nos concitoyens et j'en passe.

C'est certainement pourquoi 2016 sera – on s'en félicite à la lecture de ce budget – au niveau de la mobilité l'année de la politique du covoiturage.

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, promouvoir le covoiturage, M. Di Antonio a pu le faire à de nombreuses reprises à travers différents articles de presse, c'est clairement insuffisant, au vu de l'ensemble des enjeux de mobilité qui se présentent face à notre Région demain.

Plusieurs actions concrètes doivent très certainement être mises en œuvre pour permettre à nos concitoyens d'emprunter plus facilement ce mode de transport en toute quiétude qu'est le covoiturage. Première mesure, cela nous semble évident, il faut multiplier les aires de covoiturage. On ne va pas avoir les moyens financiers d'en mettre à chaque sortie d'autoroute, mais également les réserves foncières disponibles. Ce qu'il faut faire, c'est permettre les collaborations avec les entreprises situées le long des autoroutes, ou également les grands magasins, pour qu'ils réservent, qu'ils dédicacent différents parkings pour cette mobilité de covoiturage. C'est une mesure qu'il faut encourager, qui existe déjà, mais qui, selon nous, est vraiment un vecteur important pour l'avenir au niveau du covoiturage.

Deuxième mesure, ce qui est important, c'est de mettre les usagers en réseau. Une des clés de voûte du covoiturage est qu'il faut que les gens se parlent, soient conscients que leur voisin, ou une personne qui n'habite pas très loin de chez eux, va au même point que cette personne. À ce sujet, on est convaincu que les réseaux sociaux peuvent être des vecteurs intéressants et particulièrement réactifs. Des trajets peuvent se planifier, mais d'autres ne peuvent pas. C'est important de suivre cette piste, selon nous.

Vous l'avez constaté comme moi, en France, des initiatives privées existent qui rencontrent un certain succès, que ce soit pour les trajets à courte ou longue distance.

Chers collègues, un mot maintenant, après avoir parlé du covoiturage, concernant la politique de gestion du groupe TEC. Quand on intervient en Wallonie sur les matières du transport et de la mobilité, la gestion du

groupe TEC, vous le savez comme moi, est fondamentale et cruciale.

À ce sujet, la lecture de la note de politique générale et les discussions qui ont suivi en commission ont été particulièrement instructives. Je me pose quand même certaines questions. En entendant l'opposition lors de ces débats, je me suis posé différentes questions. Je me suis dit : « Ce n'est pas possible, on ne lit pas le même document, ce ne sont pas les mêmes phrases écrites, au vu de leurs réactions. » Finalement, le constat est celui-ci : l'opposition, par ses interventions, qu'essaie-t-elle ? Elle essaie de cacher l'essentiel à nos concitoyens par quelques opérations qui sont franchement basses, ce sont des diversions teintées, on a pu l'entendre aujourd'hui dans différentes interventions, d'un négativisme permanent. Franchement, c'est lassant.

Pour nous, l'essentiel au niveau de la gestion des groupes TEC, c'est le nouveau contrat de service public et la trajectoire pluriannuelle qui sont les seuls garants du maintien de l'offre et du maintien du volume de l'emploi pour les 5 000 collaborateurs du groupe.

Pour nous, l'essentiel est de rassurer – au vu de ce climat ambiant morose au niveau de cette commission – tous nos concitoyens, mais également les employés du groupe. Rassurer nos concitoyens, disais-je.

En effet, ils sont nombreux à être situés dans les zones les plus reculées de notre belle Wallonie, ils craignent les suppressions pures, simples et dures de ligne, il convient de les rassurer à ce sujet. On a vu, au niveau des trains par exemple, de nombreuses lignes qui ont pu être fermées. Il faudrait rassurer tous nos concitoyens sur le fait que la politique des TEC ne va vraiment pas dans le même sens.

Rassurer, disais-je, au niveau des concitoyens, mais deuxième aspect important, rassurer les employés du groupe qui sont nombreux. Il convient, je pense, aujourd'hui ou peut-être demain, si M. le Ministre Di Antonio peut me répondre, de les rassurer quant à leur avenir.

Tout le reste, finalement, ce ne sont que des éléments périphériques. Dans une majorité, il y a forcément des différences et c'est tant mieux, car cela permet d'entendre ou d'échanger des perceptions différentes de la réalité. La façon dont on appréhende les relations avec les partenaires sociaux des transports publics est, pour le coup, radicalement différente.

Pour nous, le constat est simple et ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'on peut intervenir à ce sujet. Grâce à AMÉDIS, le dialogue social au sein du groupe s'est nettement amélioré. Lorsque l'administrateur délégué a été entendu en commission, il a montré que les chiffres des mouvements sociaux spontanés sont en nette baisse. Le service minimum, quant à lui, quelle que soit sa forme, ne fait pas partie de l'accord du

Gouvernement. Nous tenons particulièrement à le rappeler, aujourd'hui, dans le cadre du débat budgétaire.

Au niveau du budget, nous constatons que, malgré une diminution des crédits du programme 14.03, une série d'engagements du Gouvernement sont préservés, surtout en ce qui concerne – et c'est essentiel – la politique tarifaire du groupe TEC. Il s'agit, il faut le reconnaître, d'une différence majeure par rapport à ce qui se fait à d'autres niveaux de pouvoir avec une compétence similaire.

En effet, les allocations destinées à financer les politiques de transport, elles, sont préservées. C'est un geste fort que nous envoyons aux Wallons !

Malgré les difficultés budgétaires, malgré le climat social délicat, malgré les augmentations des coûts, le pouvoir wallon en place a décidé de faire de l'accessibilité de son transport public une priorité absolue. Nous allons prendre chacun notre montre, nous allons la remonter d'un an. Rappelez-vous : nous étions ici, dans cette même assemblée sur le même thème – la politique des TEC – et l'on entendait nos amis du MR, dans le cadre du budget, alors que c'était exactement les mêmes articles, on n'a fait qu'assurer la même chose au niveau du budget, crier haut et fort : « Ce n'est pas vrai. On ne peut pas maintenir cette politique tarifaire. Vous mentez ». On a eu beau leur montrer sur base de différents graphiques, de différents schémas, on a écrit les choses, on a retourné la phrase, on leur a réexpliqué les choses, on leur a montré les chiffres noir sur blanc et ils n'en démordaient pas. On n'allait pas maintenir la politique tarifaire.

Aujourd'hui, j'ai envie de vous dire qu'ils ont apparemment compris. Il a peut-être fallu un an, mais vu qu'il n'y a pas eu d'intervention sur la politique tarifaire au niveau du TEC, j'imagine qu'ils ont compris. Je pense que c'est important, aujourd'hui, de le souligner et de souligner ce geste fort du Gouvernement wallon de dire : « Demain, les Wallons ne paieront pas plus cher leur transport » et, franchement, au niveau du groupe socialiste, nous tenons à les en féliciter.

(Applaudissements)

Madame et Messieurs membres du Gouvernement, après ces quelques considérations et ces quelques mots d'explication, il convient de vous formuler quelques questions pour lesquelles différents éclaircissements seraient très certainement les bienvenus.

Au niveau de l'offre de transport, d'abord, depuis plusieurs mois, les craintes de suppression de lignes sont légion. Pouvez-vous faire le point sur le sujet ? Quelle est la position du Gouvernement en la matière ? Peut-on assurer à tous nos usagers qu'il n'y aura pas de suppression de lignes en 2016 ? Quelle est la stratégie du groupe en la matière ? Entend-il miser sur les lignes

express ou sur les dessertes locales ? Comment rendre l'offre complémentaire ?

Concernant les investissements, enfin, nous avons été ravis d'apprendre, comme vous, que l'accent prioritaire était encore mis sur la finalisation du tram à Liège. C'est un projet ô combien attendu en région liégeoise. Bien que l'engagement de la Région wallonne à continuer les travaux préparatoires à la venue du tram sur le sol liégeois soit de nature à rassurer l'ensemble des acteurs, il n'empêche que de nombreuses questions et inquiétudes qui entourent ce dossier persistent et l'on aimerait être informé des tout derniers avancements concernant le financement du dossier du tram.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous l'avons dit au début de cette intervention, pour nous, l'essentiel sera la définition de la trajectoire budgétaire pluriannuelle du groupe et nous espérons donc que vous saurez la concrétiser en 2016.

(Applaudissements)

M. le Président. - Voici qui clôturait la partie concernant les compétences de M. le Ministre Di Antonio.

Nous passons maintenant aux compétences de l'emploi, revenant à Mme la Ministre Tillieux.

J'ai trois inscrits. Je les valide avec vous. J'ai MM. Henquet, Prévot et Drèze.

Pour ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre Tillieux, la parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Président, malgré l'heure tardive, j'espère qu'il y aura quand même un peu d'attention.

Madame la Ministre, il y a 2 600 ans, Solon, un des sept sages de la Grèce antique, et à sa suite Périclès, posait les bases d'un système politique révolutionnaire pour l'époque et qui, même s'il fut mis à mal durant l'histoire de l'humanité, allait perdurer dans le temps jusqu'aux portes de notre Parlement, la démocratie, vous vous en doutiez.

Pour eux, il était clair qu'être un bon politique – c'est-à-dire au sens étymologique « je défends les intérêts de la cité » qui était Athènes à l'époque, c'est Namur aujourd'hui, c'est la Région, la Belgique, l'Europe, le monde ; donc je défends les intérêts des citoyens – nécessitait au moins deux qualités.

Premièrement, anticiper les événements, on le dit encore aujourd'hui dans toutes les commissions : gouverner c'est prévoir. Deuxièmement, être transparent, c'est-à-dire rendre publiques et à temps les décisions majeures prises par le pouvoir afin d'en soumettre la pertinence aux autres membres de l'assemblée représentant la vox populi.

C'est à la lecture de ces deux prismes, Madame la Ministre, deux prismes toujours d'actualité que je me propose de passer en revue quelques-uns des dossiers qui relèvent de vos compétences. Je parlerai donc du budget des titres-services, des cotisations des groupes cibles, du FOREm et de l'alternance. À chaque fois, je relancerai quelques questions précises, puisque je n'ai pas eu de réponse satisfaisante en commission.

En commission, justement, la majorité a qualifié ce budget de transition. Je ne comprends pas bien l'expression. Dans ce monde, tout est toujours en transition, que ce soit dans l'espace ou dans le temps, à commencer par nous qui sommes coincés entre notre passé et notre futur.

Tout budget sera donc toujours en transition entre le précédent et le suivant et, dans le cas qui nous occupe, 2016 étant aux portes de 2017, je pense que nous serons déjà à ce moment pratiquement au-delà de la moitié de la législature.

Madame la Ministre, sérieusement, qu'avons-nous voté à l'heure où je vous parle en 18 mois ? Aucun texte important, aucun texte structurant, ah si, quand même, l'OFFA, le fameux OFFA...

M. le Président. - Monsieur Henquet, je voudrais demander l'attention des collègues. Je comprends qu'il y ait des conciliabules, des échanges, des encouragements, des reproches, mais il y a d'autres salles qui le permettent. Je vous demanderai d'avoir de la courtoisie pour M. Henquet qui passe un peu plus tard, mais son propos n'en est pas moins intéressant pour le Gouvernement comme pour d'autres.

M. Henquet (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous avertis déjà qu'il y a encore d'autres orateurs après moi, prenez donc votre mal en patience.

Je disais que nous sommes déjà après 18 mois de Gouvernement et que je n'ai pas vu beaucoup de textes ou de décrets qui ont été votés, sauf celui de l'OFFA au niveau de votre compétence.

C'est vrai que M. Dodrimont disait tout à l'heure que l'on attendait le printemps de M. Di Antonio ; j'ai envie de dire, Monsieur Dodrimont, que l'on attend avec impatience le printemps de Mme Tillieux, car on nous a promis que des textes seraient bientôt enfin votés durant cette fameuse année de transition telle que vous la définissez. Ce sera le décret fourre-tout sur la sixième réforme de l'État ainsi que le décret organique du FOREm et l'on nous dit qu'ils auront un effet rétroactif concernant les matières qui devaient être transférées en 2015.

J'en viens donc à mes deux prismes. Pourquoi ne pas avoir présenté les textes plus tôt ? Pourquoi ces retards alors que le décret était attendu pour le 1er avril 2015 ? Nous n'avons pas eu d'élément de réponse en

commission. Notre incompréhension subsiste sur le calendrier proposé – Solon parlait d'anticipation.

Quant à la transparence du budget, je dois reconnaître qu'il y a un mieux et c'est vrai qu'hier M. Crucke vous a offert quelques fleurs. Je poursuis aujourd'hui, mais j'aurai quelques épines par après. C'est vrai que nous avons eu, cette fois-ci, le budget des OIP, notamment celui du FOREm qui était très bien défini. L'an passé, on avait sept pages, cette année-ci, on avait plus ou moins 70 pages et nous avons même eu l'exposé particulier qui est arrivé relativement tôt, puisqu'il est arrivé pratiquement en même temps que la note de politique générale, ce qui nous a permis de faire un bon travail d'analyse ; différentes qualités à poursuivre dans les années ultérieures.

J'en viens au budget titres-services qui diminue de 47 millions d'euros, soit d'environ 10 %, ce qui n'est pas rien. Cela a même éberlué, pour reprendre son expression, un membre de la majorité, qui me regarde qui est là-bas dans le fond. C'est incompréhensible selon lui, puisque tous les paramètres sont connus : pourquoi cette baisse de budget ?

Vous avez indiqué, Madame la Ministre, que le tassement budgétaire était réalisé sur base des estimations établies par l'ONEM et que vous allez vous enquerir, en 2016, des motifs qui ont justifié cette baisse.

Anticipation encore une fois, Madame la Ministre : pourquoi attendre 2016 pour obtenir ces justifications, puisque vous deviez, en théorie, les intégrer dans votre budget 2016 ? Pourquoi, depuis la note de politique générale qui a eu lieu il y a un mois, ne pas avoir interrogé l'ONEM, puisque vous signaliez vous-même que vous alliez être attentive à recevoir des précisions de l'ONEM sur les causes réelles de cette diminution ? Cet attentisme me surprend.

Autre propos surprenant en commission dans votre chef, vous nous dites, je vous cite : « La tendance de la consommation des titres-services est plutôt encourageante », ou encore « On laisse présager une légère reprise du nombre de titres-services émis. », ou toujours « On ne doit pas s'attendre à une variation majeure de l'utilisation des titres-services dans les prochaines années. ».

Pourquoi ne pas indiquer un chiffre correct dès le budget initial ? Cela les rendrait plus fiables. Cela aurait alourdi d'autant plus le déficit 2016.

Vous avez annoncé en commission que l'on devrait certainement s'attendre à un ajustement budgétaire pour les titres-services. Je crois que votre collègue, M. Lacroix, peut d'ores et déjà s'interroger sur la façon dont il va compenser l'ajustement. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est de nouveau un membre de la majorité.

C'est une curieuse méthode, je le répète, qui cherche à camoufler un déficit trop important. Donc, on relativise les dépenses. Transparence, nous apprenait Périclès. À moins que, in fine, ce ne soit dû, mais vous avez nié la proposition, à la baisse de la déductibilité fiscale.

En termes de transparence toujours, je souhaiterais vous rappeler de proscrire, autant que faire se peut, cette technique qui consiste à informer les parlementaires en dernier lieu. J'y ai fait allusion dans la note de politique générale. C'est vrai que je fais allusion à l'étude de PwC, dont vous avez reçu les résultats en janvier 2015, lesquels furent communiqués aux partenaires sociaux et à la presse en juin 2015, et seulement officiellement aux parlementaires en septembre 2015. C'est là une curieuse conception de l'après-séance, Madame la Ministre. Pour rappel, le Parlement devrait être le premier interlocuteur des ministres. J'espère qu'il en sera ainsi à l'avenir.

Mon troisième thème sera la réduction des cotisations des groupes cibles. De nouveau, le budget qui y est affecté diminue de 46 millions d'euros sur base des estimations établies cette fois-ci par l'ONSS. Vous nous dites, entre autres, que c'est lié à un contexte économique défavorable. Oui, sans doute, peut-être, certainement, mais nous savons que les besoins des entreprises en termes d'aide sont toujours bien présents et particulièrement importants.

Je rappelle que les entreprises, qu'elles soient PME ou TPME, sont les premiers pourvoyeurs d'emplois en Wallonie. On sait que le GPS-W planche là-dessus depuis un bon bout de temps. De nouveau, transparence quand tu nous tiens : le Parlement n'est au courant de rien.

Deux questions à ce sujet. Vous indiquez en commission que vous alliez demander des éléments d'explication à l'ONSS, je suppose que vous avez anticipé mon intervention et que vous allez nous en faire part demain.

Deuxièmement, on sait via la presse qu'il y a hésitation sur le procédé à utiliser : soit les réductions de cotisation sociale, soit l'activation des allocations. M. Jeholet vous avait interpellé en commission. Le Gouvernement doit, cette fois-ci, trancher. Au nom de la sacro-sainte transparence démocratique, pouvez-vous nous dire quelle est l'option retenue par le Gouvernement wallon ?

J'en reviens maintenant au FOREm. Il est vrai que le FOREm joue un rôle central en matière d'emploi en Wallonie. C'est une évidence. Cette situation n'est pas sans entraîner un nombre d'inquiétudes. Par exemple, le FOREm est à la fois régulateur et opérateur. Il assure, en effet, à la fois le contrôle, l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi. Il gère, par ailleurs, également les APE, les ALE et les titres-services. On peut parler dans le domaine que vous gérez,

d'omniprésence et d'omnipotence de l'office. Légitimement, on peut également se poser la question de son efficacité organisationnelle, sans vouloir jeter le discrédit sur qui que ce soit.

À cela, on ajoute le transfert des compétences de la sixième réforme de l'État, l'accueil des nouveaux membres du personnel, la désuétude des programmes informatiques, le budget qui a doublé.

Au vu de tous ces éléments, ne serait-il pas raisonnable, en vertu des principes d'anticipation et de transparence, de décider dès maintenant, comme on le fait dans d'autres secteurs, d'un audit externe, indépendant de l'office, qui préciserait les éléments qui conditionnent une gestion efficace permettant une remise à l'emploi maximale.

N'oublions pas que notre taux d'emploi en Wallonie – la presse le signalait encore ce matin – est actuellement de 60 % – la Flandre est à 72 % – et ce depuis plusieurs années. Pourtant, notre objectif pour 2020, c'est-à-dire dans quatre ans, est d'arriver à 73 %, soit la remise au travail de 240 000 personnes, soit 60 000 par an.

Si l'on peut en douter, au vu des politiques menées depuis des décennies en Wallonie, on peut sincèrement le souhaiter tous ensemble. Vous comprendrez donc qu'il nous faudra un FOREm qui fonctionne avec un taux de performance maximal.

Madame la Ministre, inutile de vous faire un dessin : il y a urgence. Lancez dès aujourd'hui une procédure, afin de déterminer quel bureau de consultance pourra établir cet audit externe. Sans cela, vous n'arriverez pas aux chiffres espérés.

Dernier élément concernant le FOREm, le Conseil économique et social propose, dans le secteur des points APE, de transférer les moyens correspondants aux pouvoirs locaux. Je le cite : « Ce serait moins de boulot pour le FOREm – ce qui n'est pas plus mal – et plus de clarté pour les pouvoirs locaux – ce qui est encore mieux ». Quelle est votre position par rapport à cette proposition du CESW ?

Enfin, je terminerai par ce qui me préoccupe depuis toujours, la formation, et notamment la formation en alternance que nous voulons tous, filière d'excellence. Au-delà des mots, il y a la réalité de terrain. On vous l'a demandé en commission, mais je n'ai pas eu de réponse : où en êtes-vous dans la cartographie des offres et demandes de stages, d'une part, et d'autre part dans la cartographie de formation professionnelle, et ce, par bassin ? Où en êtes-vous concrètement dans le dossier de la reconnaissance de la certification octroyée par l'IFAPME ?

Votre cabinet a reçu, hier ou avant-hier, une délégation des coordonnateurs des CEFA. Avec la baisse des Fonds FSE, il y aura une centaine d'emplois perdus

en Wallonie à ce niveau, cela veut dire au niveau de l'encadrement des enfants. Or, on sait que les élèves qui fréquentent l'alternance doivent impérativement être suivis. Ils doivent être épaulés et encadrés, parce qu'ils sont en déshérence avec le système scolaire classique.

Supprimer 100 emplois en Wallonie est un non-sens et une absurdité, d'autant que, dans le même temps, on clame partout que l'alternance est une filière d'excellence et qu'elle mène à l'emploi. Sans encadrement, l'édifice s'effondre ; le raisonnement devient caduc.

Qu'avez-vous répondu à ces coordonnateurs de CEFA ? Allez-vous être cohérente par rapport à la politique que vous prétendez mener ? De grâce, parce que je devine l'objection, ne me dites pas que cela dépend de la FWB.

Nous avons voté le décret sur la création de l'OFFA, la huitième merveille du monde. Alors que l'OFFA s'occupe justement des ponts entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Il y a bien des politiques croisées qui sont menées en termes d'investissements au niveau des ordinateurs dans les écoles, pourquoi pas à ce niveau et que l'on débouche rapidement sur des réponses concrètes, parce que le secteur en a besoin. Ce sont des milliers de jeunes qui en dépendent.

Pour terminer, je reprendrai les propos du Conseil économique et social de Wallonie, en parlant de l'emploi et de la formation : « Il faudra rationaliser les dispositifs. Ils ne sont pas lisibles. Tout le monde est d'accord pour le dire ». Le dire, c'est bien, il ne vous reste plus qu'à le faire. C'est ce que l'on attend de vous, Madame la Ministre, et ce, au plus vite.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, contrairement à mon collègue M. Henquet, je ne vous parlerai pas de Grèce antique. Au risque de vous décevoir, j'essaierai d'être beaucoup plus terre à terre.

Comme la DPR nous l'indique clairement dans son premier chapitre, l'emploi et la formation sont les deux priorités de ce Gouvernement ; priorités visiblement partagées par l'opposition libérale. Ce sera peut-être le seul point de convergence de mon intervention.

On s'y attendait, certains de mes collègues de l'opposition, principalement libéraux, ont bien essayé de noircir le tableau lors de l'examen budgétaire en commission. Avec des relents parfois machistes, l'opposition n'a eu de cesse d'épingler le retard des transferts des compétences, l'absence de décret soumis au Parlement, le manque de souffle, qui revient très régulièrement dans la bouche de M. Jeholet, la mainmise des partenaires sociaux sur le pacte wallon de

l'emploi et de la formation, le manque d'emprise politique sur ces questions, les OIP atones. Ce sont des attaques déjà entendues l'an dernier à la même période, même si je me refuse à croire que le MR ait utilisé la même note que l'an dernier.

Néanmoins, dans le même temps, au Gouvernement fédéral – et toujours du point de vue de l'opposition – on décide, on agit, on réforme. Je reconnais en effet qu'au Gouvernement fédéral on réforme : de plus en plus d'exclusions de chômeurs, des soins de santé toujours plus onéreux, des perspectives de sanctions pour les malades qui ne se remettent pas au travail, l'augmentation de la TVA sur l'électricité, les pensions rabotées, le saut d'index, j'en passe et des pires.

Alors oui, ces mesures fédérales pénalisent les plus faibles – les populations les plus précarisées et la classe moyenne – en épargnant de facto les plus nantis, les amis des amis. Fort avec les faibles, mais très faible avec les forts. C'est certain, au Fédéral, on réforme, mais ce n'est définitivement pas le modèle de société que mon groupe et moi-même défendons et ce n'est fort heureusement pas le modèle de société prôné par le Gouvernement wallon.

Madame la Ministre, dans un contexte budgétaire fort strict, les critiques à votre égard occultent les aspects positifs de votre politique. Vous ne l'avez pas caché dès votre prise de fonction – j'entendais M. Henquet en parler – que 2015 et 2016 seraient des années de consolidation des politiques menées précédemment par le Fédéral. Il est d'ailleurs étonnant d'entendre l'opposition libérale critiquer aujourd'hui des politiques qu'elle a soutenues hier, mais il est vrai qu'en politique la mémoire est parfois sélective.

C'est vrai, peu de décrets ont été soumis au Parlement. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Henquet, mais je tiens quand même à épingler les accords de coopération en matière de formation en alternance, le SFMQ et, plus récemment, le transfert de compétences liées à l'emploi pour la Communauté germanophone. C'est vrai que des efforts budgétaires ont été demandés à tous les outils publics liés à l'emploi et à la formation. Il est vrai aussi que vous avez initié une autre méthode de travail, certes plus longue à mettre en œuvre, tant décriée et malheureusement complètement incompréhensible par les libéraux : la concertation avec les partenaires sociaux.

Certes, il faudra attendre le début de l'année 2016 pour voir aboutir sur nos tables les décrets intégrant les politiques dévolues à la Wallonie en matière d'emploi, ainsi que les décrets réformant notamment le FOREm et l'IFAPME.

C'est vrai que nous sommes impatients, tout comme l'opposition – c'est peut-être le deuxième et dernier point de convergence – de connaître les résultats des discussions menées au sein du groupe des partenaires

sociaux wallons, notamment quant aux attentes des employeurs et des travailleurs en matière de ciblage des aides à l'emploi.

Madame la Ministre, avec quelques textes nouveaux et ciblés, vous menez une politique volontariste sur la base de la législation actuelle. Vous avez mis l'accent sur la formation en alternance en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les acteurs de terrain. Vous avez appliqué la stabilisation du modèle de titres-services dont on sait que la DPR a défini les objectifs pour la législature. Vous avez lancé – toujours comme la DPR vous y invitait – une négociation au niveau des partenaires sociaux afin d'épouser au plus près les attentes de ceux-ci. Je le répète à dessein tant cette méthode de travail semble peu séduire l'opposition libérale.

Vous l'avez rappelé en commission, Madame la Ministre, le GPS-W travaille à des projets de réforme et le Gouvernement devra cibler ces priorités dans le respect d'une ligne de conduite budgétaire et dans le cadre d'enveloppes allouées pour les aides à l'emploi.

Vous avez accompagné la réforme du FOREm afin d'en faire définitivement un véritable outil moderne en matière d'emploi. Je tiens d'ailleurs au passage à saluer le rôle majeur joué par son administratrice générale. Je remercie d'ailleurs les propos très positifs de M. Crucke entendus hier en commission quant aux évolutions positives constatées dans plusieurs domaines au niveau de la gestion du FOREm. Il vous a même attribué une rose, Madame la Ministre, si vous vous souvenez bien. J'ai aussi entendu que M. Henquet vous en attribuait une également tout à l'heure ; comme quoi, tout arrive.

Madame la Ministre, vous n'avez pas – comme M. Jeholet tentait de le faire croire justement en commission – remis en question les emplois subsidiés en Wallonie en matière de handicap et de soins de santé, tenant compte du fait que le défi démographique et le maintien à domicile nécessitent des emplois subsidiés.

On ne peut décemment pas tout chambouler et remettre en cause les politiques sociales ancrées dans l'ADN des collègues de mon groupe politique. Soyons fiers que la Wallonie y consacre son énergie alors que d'autres s'emploient à fragiliser tant et plus les publics les plus vulnérables.

Enfin, alors que l'emploi des jeunes reste une préoccupation, la garantie jeunesse se met en place en partenariat avec le FOREm. Nous l'avions promis, le Gouvernement wallon s'y était engagé et c'est à vous que reviendra, Madame la Ministre, de transformer l'essai.

Alors oui, Madame la Ministre, nous sommes fiers de votre action, mais il semble que, quoi que vous fassiez, quoi que vous disiez, ce ne sera jamais assez aux yeux de certains qui restent bien souvent dans la

caricature et dans l'enfumage. Madame la Ministre, le groupe socialiste et moi-même ne pouvons que vous soutenir dans la mise en place des actions qui permettront de déployer les moyens financiers qui vous sont dévolus.

La tâche est titanesque, nous le savions, mais nous vous encourageons à poursuivre votre travail important, car nous sommes persuadés qu'il portera pleinement ses fruits dans les semaines, les mois et les années à venir.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Les compétences de Mme la Ministre Tillieux sont très importantes, chacun le sait : elles le sont budgétairement, depuis la sixième réforme de l'État ; et elles sont intrinsèquement importantes socialement. On parle du chômage, du sous-emploi, des déficits de qualification et, en particulier, les difficultés de la jeune génération qui incarne l'avenir de notre Région.

M. Henquet a lu dans la presse, tout à l'heure, des données qui viennent d'un rapport du Conseil économique et social de Wallonie, qui nous a été communiqué hier. Je suppose que, comme nous, il l'a lu dans son intégralité. C'est un rapport de 30 pages, qui est d'une grande qualité. J'invite chacun à en prendre connaissance, en particulier en raison de sa page 4, qui amène des chiffres trop peu connus sur le taux d'emploi en Wallonie et l'évolution entre 2000 et 2014. M. Henquet a cité tout à l'heure 60 %, c'est en réalité 61,8 %, soit une légère amélioration globale depuis 2000, mais derrière cette amélioration, se cachent des différences très importantes selon les publics. L'augmentation a été en particulier une augmentation au niveau des femmes – cela passe de 50 % à 58 %, et c'est très heureux – ainsi qu'au niveau des travailleurs plus âgés, de 55 à 64 ans, qui passent de 25 % à 39 % suite à, depuis plusieurs années, des politiques menées pour accroître le taux d'emploi des personnes plus âgées.

Cependant, les problèmes majeurs sont ailleurs. Au niveau des personnes peu qualifiées, les chiffres sont dramatiques. On parle de la période 2000-2014, et je pense que nous sommes tous mouillés, tous responsables, je ne fais pas un constat politique vis-à-vis de quiconque. C'est une réalité qui doit nous mobiliser tous. En 2000, on a un taux d'emploi de 40 %, alors déjà très bas, contre 33 % aujourd'hui. Un tiers seulement des personnes peu qualifiées sont à l'emploi. Au niveau des jeunes de 20 à 29 ans, le taux est de 58 % en 2000 et de 50 % aujourd'hui.

En 2016, personne n'attendait de surprise et d'avancée importante, puisque 2016 est essentiellement un budget de transition. Chacun sait que la majorité a décidé des réformes pour 2017 en prenant le temps de

les réfléchir, de les concerter et de les mettre en œuvre, et notamment ce dossier, dont on parle régulièrement, des simplifications des aides à l'emploi. Les partenaires sociaux ont la main depuis le début de l'année. Ils ont pour mission de conclure pour la fin du mois de décembre. On va être très bientôt au pied du mur. Le délai qui leur a été accordé est relativement long, cela a permis de progresser vers de plus en plus de points de convergence entre les différentes sensibilités. Cela a permis aussi – et ils l'ont demandé régulièrement – de connaître les mesures décidées au Fédéral et d'en tenir compte tant il est important d'articuler ces deux niveaux de pouvoir.

Un élément mis en avant, c'est la simplicité. Je pense que si le Gouvernement doit arbitrer entre des divergences de vues sur le détail entre les partenaires sociaux, un élément qui doit guider ces arbitrages, c'est le souci de simplicité. Je suis particulièrement heureux, et le cdH aussi, que l'on ait donné cette opportunité aux partenaires sociaux de travailler dans la sérénité et de contribuer, ainsi, en Wallonie à un climat social relativement serein. Je parle des compétences wallonnes.

Nous sommes, bien sûr, impatients de voir se conclure ce pacte sur les thématiques non seulement des réductions de cotisations sociales et des aides à l'emploi, mais aussi du fameux contrat d'insertion des jeunes, qui était l'un des grands thèmes de la campagne électorale dans tous les partis politiques, et aussi de l'envol de la formation en alternance. Je crois qu'il y a un large consensus à cet égard et l'on ne peut que s'en réjouir.

Au niveau de l'articulation avec le Fédéral, nous devons être conscients du fait que plus nous gagnons en autonomie, plus nous nous rendons compte de l'interdépendance des politiques entre les deux niveaux de pouvoir. Pour être gagnée, la bataille de l'emploi dépend aussi très largement de la loyauté fédérale, de part et d'autre, et de la bonne volonté partagée entre les différentes entités du pays.

Je voudrais souligner que le budget 2016, s'il est un budget de transition, Madame la Ministre, c'est aussi un budget d'apaisement. On a connu, par exemple au niveau des APE, d'importantes craintes, il y a un an. Certains parlaient de réduction de 7 %, voire 15 %. On a entendu les pires rumeurs. Il n'en a rien été, mais il y a quand même eu, en 2015, une économie budgétaire de 10 millions d'euros qui a amené à une réduction de la valeur du point de 12 euros, réduction relativement peu significative. Ici, nous avons renoué, à l'occasion du budget 2016, avec une indexation du point de 1,2 %, avec la continuité, la pérennisation des anciennetés barémiques qui ont été décidées quant aux principes sous le Gouvernement précédent, mais implémentées dans le concret sous ce gouvernement-ci, avec une augmentation de l'enveloppe budgétaire de 15 millions d'euros après les réductions de l'année passée. Je crois que le signal est tout à fait positif.

Un autre élément, mais on pourrait en citer beaucoup Madame la Ministre, dans le secteur des EFT et OISP, il n'y a pas d'indexation des budgets, *sensu stricto*, mais grâce au parcours d'intégration et à la lutte contre le radicalisme, 7 millions d'euros supplémentaires sont versés pour l'insertion socioprofessionnelle. C'est plus qu'un apaisement, ce sont des perspectives nouvelles au bénéfice des publics cibles concernés.

Ce budget traduit aussi l'intégration des nouvelles compétences venant du Fédéral et, comme M. Henquet l'a évoqué, et j'en ai parlé longuement en commission, je suis vraiment étonné des chiffres qui nous sont communiqués. Ce n'est pas, dans mon propos, une polémique, mais les chiffres qui nous sont communiqués par l'ONSS, par l'ONEM et par l'ONSSAPL, sur deux dossiers importants et qui pèsent lourd dans nos budgets : le titre-service qui passerait de 448 millions en 2015 à 400 millions en 2016. Je dis « passerait », parce que je ne doute pas que, sur ce dossier-ci en tout cas – et je demande à M. Lacroix d'ouvrir ses antennes pendant l'année et d'être attentif à toutes les estimations qui nous viendront de l'ONEM courant 2016 – que le chiffre sera revu à la hausse. Moins 10,7 % dans un secteur qui est stabilisé, cela me paraît curieux.

C'est vrai, Madame la Ministre, que vous avez communiqué les chiffres de diminution du nombre d'entreprises dans le secteur concerné : 992 en 2013, 803 en 2014, 726 en 2015, soit plus d'un quart d'entreprises en moins sur les deux années, mais ces chiffres reflètent essentiellement une consolidation du secteur, pour différentes raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

Par contre, j'ai été revoir sur le site de l'ONEM qui donne des statistiques sur la vente de titres-services au mois le mois. En janvier, en Wallonie, ont été achetés par les utilisateurs 2,7 millions de chèques, en octobre 2,8 millions, il y a donc une légère augmentation. Si l'on regarde au mois le mois, il y a des augmentations et des diminutions, mais la moyenne de l'année 2015 est à 2,7 millions d'euros. Il n'y a pas de tendance à la baisse. Il y a vraiment une stabilisation. Aucun indicateur ni macroéconomique ni au niveau des entreprises locales ne peut présupposer d'une diminution en 2016. Je suis donc convaincu que quelque chose va se passer.

Je me suis aussi intéressé aux réductions de cotisations sociales, puisque les chiffres du budget montrent, là aussi, une diminution substantielle : 655 millions d'euros, globalement en 2015, 608 millions d'euros en 2016, soit 7 % de diminution. Je me suis interrogé sur ce qu'il se passe à Bruxelles et en Flandre.

Petite parenthèse, pour les titres-services, le budget bruxellois augmente et en Flandre aussi. Cherchez le paradoxe Il en va de même pour les réductions de cotisations, en tout cas à Bruxelles, puisqu'en 2015 on a

260 millions d'euros et 310 millions d'euros en 2016, soit une très forte progression, tendance complètement inversée par rapport à la Wallonie. En Flandre, qui dispose d'un budget pluriannuel à cinq ans, ce qui me paraît quelque chose d'intéressant, Monsieur Lacroix, on parle d'une légère réduction tendancielle des réductions de cotisations patronales sur les groupes cibles du fait de l'augmentation attendue de la réduction structurelle au niveau fédéral qui impacte positivement – même si c'est légèrement – nos budgets groupes cibles.

Tout cela pour dire, et j'en termine par là, qu'il faudra être fort attentifs – parce que l'on parle de grosses masses budgétaires – à ce qui va se produire en 2016 sur ces gros postes et je ne doute pas que ce sera le cas – j'ai vu M. Lacroix tendre l'oreille. Je le remercie d'avance ainsi que Mme la Ministre pour leur attention à mes propos.

(Applaudissement)

M. le Président. - Merci, Monsieur Drèze. Vous me facilitez la tâche parce que vous avez déjà favorisé, si j'ose dire, le passage de Mme Tillieux vers le ministre Lacroix, mais, Monsieur le Ministre, je n'ai pas d'inscrit. C'est donc un bonheur, j'imagine, puisqu'il n'y a pas de questionnement, ni d'interpellation plus particulière. Dès lors, vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Ministre du Budget.

Il ne nous reste plus, si j'ose dire, que les compétences de M. le Ministre Collin pour lequel nous avons quatre inscrits. On va finir en beauté.

La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je voudrais peut-être, avant de rentrer dans le vif du sujet, et j'aborderai une matière d'infrastructures sportives – qui est un thème qui m'est cher – vous donner un peu mon sentiment et mon étonnement.

C'est la première fois que j'assiste à un exercice budgétaire et je dois dire que je suis un peu effaré de voir qu'à chaque petite critique que l'on ose porter sur l'action du Gouvernement, la seule réponse que l'on ait, c'est : « C'est le Fédéral » ou « C'est Ecolo » ; qui, malheureusement, ou par malchance, a eu l'occasion d'être cinq ans au Gouvernement avec le PS et le cdH. Donc soit c'est le Fédéral, soit c'est Ecolo, qui est la cause de tous les maux de la Région wallonne.

(Applaudissements)

Je suis indépendant depuis l'âge de 23 ou 24 ans. J'ai l'habitude de prendre mes responsabilités et je voudrais vous manifester mon inquiétude par rapport à ce manque de prise de responsabilités, parce que quand on est face au mur comme on l'est pour le moment, il faut avoir au moins l'intelligence de faire l'analyse de la situation et de l'affronter.

Ce n'est pas en reportant la faute sur les autres que l'on aborde les problèmes et qu'on les résout.

(Applaudissements)

C'est gai d'avoir des supporters.

M. Puget, s'il veut changer de groupe, aura peut-être des applaudissements de temps en temps.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai dit « changer de groupe », pas venir au MR.

Concernant les infrastructures sportives, j'ai eu l'occasion de vous le dire, Monsieur le Ministre, que c'est un peu difficile de traiter ce sujet seul, puisque la difficulté de cette matière est qu'elle est, d'une part, traitée à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les matières de sport et, d'autre part, les infrastructures le sont ici. Mais, honnêtement, traiter les deux matières séparément, c'est difficile d'avoir de la cohérence. Quand on développe une politique sportive, on parle des politiques incitatives et de soutien, mais aussi des infrastructures et j'ai eu l'occasion de poser la question dans le cadre du plan Foot. On est entre les deux.

Je vais peut-être d'abord vous dire mon inquiétude par rapport à ce qui m'apparaît être une dégradation du soutien au sport en Région wallonne. Je ne vais pas vous rappeler l'importance du sport au niveau de l'intégration des jeunes, de la politique en matière de santé publique et de l'encadrement et de l'intégration sociale.

Le Gouvernement ne semble pas être conscient de l'importance de ce rôle et se détourne, à mon sens, de dizaines de milliers de bénévoles, qui jouent pourtant un rôle essentiel dans notre société. Vraiment, pour avoir eu l'occasion de mener des politiques sportives à l'échelon local et d'avoir rencontré énormément d'acteurs dans le sport, ce sont des gens formidables, ce sont des gens qui ont besoin qu'on leur parle de manière authentique, ce sont des gens qui ont besoin d'être soutenus, parce que le jour où le sport perdra ces bénévoles, et aujourd'hui c'est de plus en plus difficile d'en trouver, vous serez, en tant que ministre des Sports, dans une très grande difficulté.

D'une part, les moyens alloués au sport, dans les années à venir, vont diminuer. Je vais vous le démontrer. D'autre part, le Gouvernement sera, selon moi, dans l'incapacité de tenir ses engagements.

Sur la réduction des moyens, lors de l'analyse de la note d'orientation budgétaire, nous pouvions nous réjouir des nombreuses nouveautés que vous avez annoncées, mais nous avons quelques craintes sur le financement. Effectivement, ces craintes étaient justifiées puisque, dans le budget, rien, aucune ligne budgétaire spécifique dans le budget 2016 sur ces nouvelles politiques. Vous l'avez confirmé, les nouvelles

politiques seront financées par les crédits existants, c'est-à-dire les crédits traditionnels qui n'ont pas été augmentés. Vous avez parlé de M. Synthétique, du plan Piscines, de l'appel à projets pour les infrastructures sportives des établissements scolaires, de l'appel à projets pour les abris à vélo et malheureusement, encore une fois, aucune ligne budgétaire spécifique pour ces politiques.

À la réponse à notre question, vous avez confirmé nos craintes. Ces nouveaux projets seront financés par les crédits classiques, ce qui veut dire que les associations sportives, les entités locales vont voir leur budget réduit puisque vous introduisez de nouveaux acteurs qui vont bénéficier de ces subsides, des opérateurs qui n'ont rien à voir avec le sport. Vous avez lancé, cette semaine je pense, vous avez en tout cas envoyé un courrier aux opérateurs du tourisme pour leur dire qu'ils pouvaient demander des subsides pour faire des abris à vélo.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Vous avez dit en commission que les abris à vélo seraient financés par les crédits aux petites infrastructures.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Je voulais avoir la réponse, vous me la donnez déjà, c'est très bien.

Il n'en demeure pas moins que les politiques que vous lancez vont réduire les budgets disponibles aujourd'hui dans le cadre des PIP, des sports de rue, puisque vous utiliserez...

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Il fallait changer de nom.

Rien non plus sur le volet infrastructures du plan Foot. Là, on n'a aucune information. J'aimerais avoir des informations sur ce plan Foot.

Je crains aussi pour la réduction, j'ai eu l'occasion de vous en parler lors du débat en commission, je pense que les petites disciplines, les petites fédérations des sports peu connus vont avoir de grandes difficultés dans les années à venir face au rouleau compresseur que sont les grandes fédérations qui, aujourd'hui, tirent le sport belge, avec de grandes satisfactions. Aujourd'hui et toutes les semaines, on peut constater que les sportifs belges font des résultats importants, remarquables. Je ne voudrais pas que l'on oublie les sports moins connus.

Sur l'incapacité de tenir vos engagements, je vous avais demandé en commission quel était l'encours sur l'ensemble des articles budgétaires. J'ai eu l'occasion, entre-temps, de me renseigner, d'avoir les informations et je vais vous les citer :

- encours sur les petites infrastructures portées par les ASBL et les clubs : 25 millions d'euros ;
- encours sur les petites infrastructures sportives communales : 53 millions d'euros ;
- encours infrastructures sports de rue : 7 millions d'euros ;
- encours grandes infrastructures sportives à charge du budget régional, sur l'AB 63.08 : 1,356 million d'euros ;
- encours de l'intervention régionale à verser au CRAC : 3,397 millions d'euros.

Soit près de 90 millions d'euros d'encours.

Cela représente deux fois votre budget annuel, puisqu'il tourne autour de 46 millions d'euros en crédits d'engagement et, en crédits de liquidation, vous êtes également à 46 millions d'euros. Je voudrais que vous m'expliquiez comment vous allez réussir à financer toutes les promesses qui ont été faites – je vous le concède – sous le Gouvernement précédent. J'ai eu l'occasion de vous le dire également, je ne voudrais pas être à votre place aujourd'hui, parce qu'il va falloir, à un moment donné, augmenter le budget de liquidation ou réduire les engagements, de manière à rattraper progressivement le retard.

Je suis inquiet, parce que toutes ces associations qui travaillent, qui ont besoin d'être soutenues, de sentir qu'elles sont soutenues, vont et passent déjà par des moments compliqués. Depuis le mois de septembre – et puis vous avez fait une adaptation – certaines factures étaient déjà refusées par votre administration, parce que les crédits de liquidation étaient épuisés. Conséquences importantes : arrêt de chantier, indemnité de retard, indemnité d'arrêt de chantier, des frais insupportables pour les ASBL qui n'ont pas les moyens de les supporter.

Ma question suivante est : que comptez-vous faire pour ces frais qui sont supportés par les ASBL et qui sont supportés du fait que la Région wallonne ne peut assumer les engagements qu'elle a pris, intérêts, et cetera ? Les ASBL vont-elles vous réclamer ces intérêts qui sont dus au fait que vous n'assumez pas, ou que vous ne pouvez pas assumer les engagements qui ont été pris en leur temps ?

Pour conclure, Monsieur le Ministre, vous m'avez dit que l'appel à projets ou l'acquisition d'abris de vélos était en partie sur les budgets du tourisme, en partie sur les budgets du sport. Comme je vous l'ai dit, je ne pense pas qu'avec les budgets du sport, surtout dans l'état actuel des engagements et des demandes, que l'on puisse, aujourd'hui, mener ce type de politique. C'est un problème de mobilité ou un problème lié au tourisme. Il faut que les budgets soient pris sur ces articles, sur ces fonctions. Vous allez amputer de 1 million d'euros ce que les clubs de sport peuvent aujourd'hui prétendre.

Je voudrais que vous repensiez cette option lors d'une adaptation budgétaire et que vous puissiez dégager un budget propre pour ces nouvelles politiques.

Concernant le plan Piscines, vous avez annoncé dans la presse, de manière vigoureuse, vouloir lancer ce plan. On a pu prendre connaissance des grandes lignes. Il était attendu pour 2016, annoncé en tout cas, et rien dans le budget 2016, vous l'avez dit par la suite, ce sera débloqué uniquement en 2017. Au niveau des piscines, il y a urgence. Une des obligations des écoles primaires est de faire en sorte que les enfants soient capables de nager en sortant de sixième primaire. Aujourd'hui, les infrastructures disponibles dans un certain nombre de régions ne permettent pas de remplir cette mission.

Je terminerai en disant que pas mal d'effets d'annonces doivent se confirmer par des budgets. Je pense – et je vous l'ai dit – qu'un des grands perdants de ce budget 2016 est le monde sportif. C'est un choix, il faut l'assumer, il faut le dire. Il ne faut pas donner d'espoir aux associations, aux bénévoles qui travaillent pour ce monde et, surtout, il ne faut pas promettre ce que vous ne pouvez pas tenir. J'espère que vous nous démontrerez, dans les mois à venir, que vous pourrez tenir vos engagements. Dans l'attente, nous serons très attentifs. Je vous remercie déjà pour vos réponses.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, la partie budgétaire afférente aux compétences du ministre Collin amène à souligner trois points qui constituent chacun des engagements forts de la Déclaration de politique régionale. Vous ne serez pas étonné que notre groupe soutienne particulièrement ses engagements et ses inflexions que l'on retrouve dans le cadre du budget 2016.

Tout d'abord, le tourisme, Monsieur le Ministre, car l'un des engagements forts de la DPR est d'opérer une rationalisation des maisons du tourisme, faire en sorte qu'elles soient plus efficaces et sur un territoire plus cohérent. Vous avez fait le choix, et l'on a pu le lire dans le cavalier budgétaire, de mettre en place des dispositions permettant dès le 1er janvier prochain, aux communes, aux Maisons du tourisme qui souhaitent aller de l'avant, un mécanisme permettant le financement de ces fusions, de ces rapprochements, de ces regroupements territoriaux et nous pensons que c'est vraiment une excellente chose, concrétiser les engagements de la Déclaration de politique générale, rendre plus efficace la mise en valeur de notre offre touristique. Cela nous semble être un élément fondamental à souligner dans le cadre de ce budget 2016.

Le second secteur que je voudrais mettre en exergue, Monsieur le Ministre, c'est celui de l'agriculture. C'est

vrai que depuis des années, l'agriculture européenne, l'agriculture wallonne est entrée dans ce que j'appellerais une forme de résilience, une résilience par rapport aux menaces que constitue le détricotage des outils de régulation des marchés agricoles. On en paie et l'on en voit au quotidien. On en a parlé. Mon collègue, M. Courard, et moi-même sommes déjà intervenus dans cette séance pour souligner les difficultés de ce secteur qui sont la conséquence d'une politique dérégulatoire et je ne peux que me réjouir qu'ici aujourd'hui, l'ensemble des familles politiques présentes dans cette assemblée soutienne la mise en place d'outils de régulation des marchés agricoles dorénavant et bien sûr à l'échelle européenne. Ce qu'il nous reste à faire, c'est à convaincre les commissaires européens – et ils sont aussi des trois principales familles politiques – comme le permet le traité fondateur de l'Union européenne, de permettre la mise en place d'outils de régulation des marchés agricoles qui protègent la qualité des productions, la qualité des efforts de nos producteurs agricoles en Wallonie et en Europe.

Cette résilience peut se traduire aussi par des actions très concrètes, Monsieur le Ministre, des actions que vous menez à l'échelle de la Wallonie. Force est de constater que le budget agricole répond à ces efforts et à ce besoin de résilience d'un modèle d'agriculture à taille humaine. Tout d'abord, un élément sonnante et trébuchant : le budget 2016 de l'agriculture, le programme 15.04 prévoit 6 millions d'euros supplémentaires pour arriver à 80 millions d'euros. Ce sont des montants extrêmement importants, c'est significatif, mais ce ne sont pas des investissements, ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres, ce sont de vrais investissements, puisque ce sont des investissements pour aider nos agriculteurs à avoir une agriculture compétitive – non pas pour produire plus au moindre prix, mais pour produire mieux à un prix accessible pour nos concitoyens. Ce sont les efforts que nous faisons pour aider en matière de respect de l'environnement, de respect de la biodiversité, du bien-être animal. Ce sont les investissements dans les exploitations agricoles. Ce sont les mesures qui protègent notre environnement. C'est encore le développement de l'agriculture biologique en Wallonie. Ce sont des éléments extrêmement importants et il faut souligner ce véritable choix fort porté par l'ensemble du Gouvernement wallon et nous nous en réjouissons.

C'est aussi le respect d'un engagement qui avait été contenu dans la DPR de maintenir les aides du deuxième pilier de la PAC pour la programmation 2015-2021 à un seuil équivalent à celui de la précédente programmation. Cela s'est traduit très concrètement par une mesure qui est la partie la plus importante que la Wallonie cofinancera dans ses aides du deuxième pilier. Cet engagement avait été pris dans la DPR et nous pouvons nous réjouir qu'il soit tenu dans le cadre de ce budget.

Troisième élément que je souhaiterais mettre en exergue dans le volet agricole – c'est un peu particulier – c'est une dépense que je souhaite que nous ne fassions pas dans les prochaines semaines, dans les prochains mois et dans le courant de l'année 2016, ce sont les dépenses afférentes au Fonds des calamités agricoles.

Il y a un petit truc, puisque le Fonds des calamités agricoles est un fonds et cela veut dire que cela permet de mettre de côté des noisettes en cas de coups durs, en cas d'éléments climatiques ou autre, je pense donc que c'est un élément extrêmement important. Le «cagnottage» avait commencé l'année passée. Il est encore remis cette année à hauteur de 4,5 millions d'euros. Je pense que gouverner c'est prévoir ; en l'occurrence, je ne peux que vous féliciter d'avoir maintenu cet effort à ce niveau. On est armé pour les cas de coups durs et j'espère qu'ils ne se présenteront pas.

Troisième élément que je souhaiterais mettre en exergue dans le cadre de vos compétences, Monsieur le Ministre, et là, c'est mon collègue, M. Fourny, qui, en début de séance, a eu l'occasion de souligner cet aspect : la nécessité du soutien à la ruralité. C'est l'une de vos compétences également et je dois me réjouir qu'effectivement les engagements du Gouvernement wallon à destination de la ruralité, des citoyens, des institutions, des organismes, des entreprises qui vivent dans le monde rural, sont à la hauteur dans le cadre de ce budget 2016 puisque c'est vrai que si les moyens d'engagements ont diminué de 2 millions d'euros en ce qui concerne le soutien que l'on peut donner via les subventions de développement rural. Par contre, les moyens de paiements, donc l'argent cash, lui, est en augmentation.

Vous avez expliqué en commission que la diminution des engagements s'expliquait par une nouvelle technique budgétaire qui faisait en sorte que l'on n'engageait pas immédiatement l'entièreté du dossier. Cela ne signifie donc pas que l'on réduit les volontés de travailler dans le secteur du développement rural. Ce sont les maisons de village, ce sont les maisons multiservices, ce sont les réagréments de places à vocation de convivialité, de qualité de vie locale, mais aussi de développement économique et touristique.

Je voulais également souligner que le budget destiné à la Fondation rurale qui accompagne concrètement les communes non seulement dans des projets financiers, mais aussi dans le maintien d'une qualité de vie dans les villages de Wallonie, dans une qualité sur le moyen et le long terme, est maintenu, ce qui est, me semble-t-il, encore une fois la preuve qu'en l'occurrence le Gouvernement wallon et vous-même, au travers de vos compétences, respectez les engagements d'un soutien efficace à la ruralité.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Président, Madame, Messieurs les ministres, chers collègues, l'occasion m'étant donnée de prendre la parole à cette tribune, je souhaiterais épingler l'un ou l'autre élément abordé lors des discussions budgétaires au sein de la Commission de l'agriculture.

L'année 2015 fut incontestablement une année charnière pour l'agriculture puisqu'elle fut marquée par la mise en œuvre de la réforme de la PAC ; 2015 fut une année de crise ; 2015 s'est écoulée au rythme des diverses manifestations à Bruxelles, à Luxembourg et au mois de septembre, ici à Namur, les agriculteurs belges – et pas seulement eux puisque les collègues européens s'étaient joints à eux à Bruxelles – marquant leur inquiétude face aux énormes difficultés rencontrées.

Peut-être faut-il le rappeler : le prix du lait en berne, les spéculations viandeuses qu'elles soient bovines, porcines pas brillantes et des difficultés administratives, pour ne citer que les principales.

Force est de constater que 2015 ne se termine pas sereinement parce que décembre correspond presque historiquement au paiement de toute une série d'échéances dans les fermes et, pour les honorer, les agriculteurs comptent sur leur prime PAC et, malheureusement, cette année, ils n'en recevront qu'une partie tandis que les incertitudes restent nombreuses.

Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, que fin décembre les agriculteurs auront perçu près de 70 % de l'enveloppe totale des paiements directs. Les versements des aides surviennent depuis plusieurs années déjà au 1er décembre, mais en 2015, les agriculteurs devront attendre le 21 décembre afin de savoir s'ils seront ou pas en mesure d'honorer leurs traites. Ce n'est qu'en mars 2016 que chaque agriculteur recevra un décompte précis par type d'aide. Ce qui ne permet pas une gestion rigoureuse et planifiée d'une entreprise digne de ce nom.

Nous reconnaissons toutefois, Monsieur le Ministre, que la mise en œuvre de la nouvelle PAC et des nombreuses réformes qui en découlent n'est pas chose aisée.

Néanmoins, nous avons attiré votre attention à plusieurs reprises sur l'importance d'un versement des aides en temps et en heure. Nous regrettons un manque d'anticipation. Et si nous sommes persuadés que l'administration fait son maximum – nous ne le contestons pas – nous pensons que celle-ci aurait dû être renforcée suffisamment tôt et peut-être davantage, sachant toutes les difficultés qu'elle allait inévitablement rencontrer dans le traitement des dossiers.

Vous vous réjouissiez, il y a peu, du fait que les primes versées représenteront jusqu'à 70 % des aides directes, je l'ai dit, mais en Flandre, les agriculteurs auront reçu jusque 90 % des primes d'ici fin du mois et nos voisins français, eux, en auront perçus jusqu'à 95 %.

Permettez-nous d'être interpellés par ce constat et d'y voir la traduction d'un manque de prévoyance.

Les représentants du secteur agricole ont formulé plusieurs revendications, vu la situation. Ils demandent, en premier lieu, de payer aussi en décembre le solde du paiement de base et du verdissement, pour tous les dossiers dont les contrôles sont terminés, de traiter au plus vite les dossiers de recours pour ce qui concerne les aides couplées, afin de verser les 70 % d'avance aux éleveurs ayant introduit ces recours, et de payer une avance pour l'agriculture bio et les MAE pour les dossiers également contrôlés.

Pouvez-vous répondre, Monsieur le Ministre, favorablement à ces revendications ? Où en est l'administration dans le suivi des dossiers de recours et, de même, où en est l'administration dans la réalisation des contrôles ?

Cela étant dit, Monsieur le Ministre, nous serons tout de même de bon compte. Nous saluons l'aide exceptionnelle de 4 815 000 euros que le Gouvernement a décidé d'accorder complémentirement à l'enveloppe ébloquée par la Commission européenne.

Depuis notre échange en commission sur le sujet, confirmez-vous le bon avancement de la mise en œuvre et le versement de cette aide dans les prochains jours ? Si j'ai bien entendu, l'avant-projet sera relu en dernière lecture demain. J'imagine donc que le dossier suit son cours et que les agriculteurs peuvent espérer cette aide supplémentaire, très prochainement, dans les exploitations.

Comme je le disais à l'entame de mon propos, 2015 se termine malheureusement comme elle s'est écoulée, avec des inquiétudes, des interrogations et des incertitudes. C'est la dernière fois que j'ai l'occasion de vous interpellier cette année, mais rassurez-vous, je serai au rendez-vous l'année prochaine. Je ne vous laisse pas tomber.

Je voulais simplement, Monsieur le Ministre, m'assurer que vous mettez tout en œuvre pour que nos agriculteurs puissent entamer 2016 un peu plus sereinement.

(Applaudissements)

M. le Président. - Là aussi, un rendez-vous est conclu. Merci, puisque malgré la difficulté pour vous de vous exprimer, vous avez donné de la voix pour l'agriculture et cela me permet de faire la liaison avec l'accueil de M. Evrard qui sera le dernier orateur, mais probablement pas le moindre.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je vais être relativement bref. Je vois que j'ai un temps de parole qui est récupéré.

Je voulais vous interpellier, Monsieur le Ministre, sur trois aspects qui comportent encore des zones d'ombre par rapport à nos discussions nombreuses que nous avons eues en séance.

La première concerne les maisons du tourisme, puisqu'il est inutile de rappeler la pirouette qui a été utilisée, qui est celle des cavaliers budgétaires, pour faire passer un projet ô combien important et qui nous privait, de la sorte, d'un débat parlementaire, en la matière.

Il est normal qu'il subsiste et qu'il reste encore des questions en suspens. La première concerne la phase transitoire de l'année 2016 dans laquelle vont se retrouver les différents opérateurs, notamment à travers deux articles : l'article 116 qui consacre la possibilité de fusionner une partie des maisons du tourisme totalement ou partiellement et un autre article dont on a peu débattu en commission qui est l'article 115 qui, lui, permet, en tout cas pour une commune, d'être couverte par deux maisons du tourisme simultanément.

Ces mécanismes nous interpellent également, parce que cela veut dire qu'en matière de financement on peut s'interroger sur le mécanisme qui va être mis en question. Va-t-on financer, par rapport à l'appartenance à l'ancienne maison du tourisme, par rapport à la nouvelle attribution de la maison du tourisme, par rapport à la nouvelle attribution de la Maison du tourisme ? Puis va-t-on avoir une *deadline* qui va faire en sorte qu'il y ait un changement de l'ancien système vers le nouveau avec un financement qui pourrait éventuellement être proportionnel tout au long de l'année ?

Pour rappel, on a pu constater qu'aucun budget supplémentaire n'a été octroyé. S'il y a des mécanismes qui permettent de compenser cela, ce sera peut-être au détriment de certaines maisons du tourisme.

Bref, Monsieur le Ministre, on a le sentiment qu'on lance un peu la machine. Vous enclenchez les vitesses et c'est tout à votre honneur. Puis, à un certain moment en 2016, on risque peut-être de se poser la question de savoir où sont les freins, parce que l'on sera parti à toute allure dans cette réforme.

Juste une petite réflexion d'actualité en ce qui concerne les critères de financement. Vous l'avez vu comme moi, principalement dans la Province de Luxembourg, un des critères était le taux de population. Dans un article très récent que l'on a pu voir sur *La Province*, on constatait que, dans les trois communes qui sont le fleuron touristique en Province de Luxembourg, c'est là que l'on avait la population la plus faible, en tout cas en termes d'augmentation. Je pense à Bouillon, Saint-Hubert ou encore La Roche. Vous m'avez dit être ouvert à une réflexion à ce niveau. C'est peut-être ces communes qui ont le plus besoin d'aide et le critère population jouera évidemment en leur défaveur.

Enfin, en matière de concertation, vous nous avez expliqué votre méthode ascendante et transversale. On a eu un échange assez agréable à ce niveau. Vous nous avez affirmé avoir rencontré un organisme qui était représentatif du monde touristique. On a plutôt le sentiment que vous avez concerté en coulisse quelques opérateurs qui étaient intéressés par cette réforme plutôt que d'avoir eu une concertation avec un organe officiel. On est moins convaincu sur la...

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Merci pour la précision.

Votre deuxième chantier ambitieux, c'est la révision du Code du tourisme, je vous cite : « Afin d'apporter une meilleure clarification quant au rôle de chaque organisme touristique ». Très clairement, on ne peut que le partager quand on voit la pléthore des opérateurs touristiques. On peut en citer quelques-uns : le CGT, le WBT, le CITW, le Centre d'ingénierie touristique de Wallonie, l'OTW, l'Observatoire du tourisme de Wallonie, Immowal, les fédérations touristiques et provinciales, le Centre d'action touristique des provinces wallonnes, les maisons du tourisme, l'office du tourisme, les syndicats d'initiative. On pourrait y ajouter les massifs forestiers, les parcs naturels, voire même dans certains cas les ADL, où l'on a des synergies et parfois des doublons.

C'est une approche que l'on partage. Vous allez même plus loin en disant que vous souhaitez une simplification administrative. On l'entend pratiquement toutes les semaines ici dans l'enceinte. Ce que l'on souhaite, ce sont vraiment des résultats à ce niveau. Puis vous allez identifier les secteurs qui sont générateurs d'emploi et faciliter la souplesse dans l'implantation des nouvelles formes d'hébergement. Quand j'entends les propos de M. Dodrimont par rapport au CoDT, on voit que ce n'est peut-être pas partie gagnée à ce niveau.

Néanmoins, dans la réflexion, le message que je voulais passer, c'est que l'on a un peu le sentiment – si le but est louable et si l'on peut le partager – que vous prenez peut-être les choses à l'envers. Il aurait été plus sage, à partir du moment où l'on souhaitait restructurer les maisons du tourisme, d'avoir déjà une réflexion de fond sur le rôle de chacun des différents opérateurs.

Lors de cette réforme, on espère vraiment que vous ne travaillerez plus à travers le mécanisme des cavaliers budgétaires, puis que l'on aura l'occasion d'avoir un véritable débat parlementaire en la matière.

Le troisième aspect sur lequel je souhaitais m'exprimer aujourd'hui a été soulevé en question d'actualité par Mme Moinnet. Je ne vais donc pas m'étendre puisque l'on a rappelé l'actualité, notamment à travers la journée *workshop* qui a été organisée le 10 décembre et qui rassemblait tous les acteurs touristiques au niveau de Wallonie-Bruxelles Tourisme.

On a pu apprendre que la donne avait changé. On l'a rappelé, c'est une compétence qui émane maintenant aux Régions. Aujourd'hui, Bruxelles n'a pas attendu et par la voix de Mme Onkelinx a décidé de mettre en place une agence du tourisme à Bruxelles. Il faut bien en prendre acte, mais depuis des mois, reconnaissez, Monsieur le Ministre, que l'on entendait cet amour profond entre les deux Régions .

Je ne dis pas qu'il est remis en cause, mais tout baignait, tout était rose dans le meilleur des mondes et puis, aujourd'hui, on doit constater des divergences et une forme de divorce à ce niveau. Parce que quelque part, soyons de bons comptes, Monsieur le Ministre, vous ne me ferez pas croire que c'est une démarche cohérente. On multiplie les outils et l'on ne va certainement pas dans le sens d'une rationalisation, d'une visibilité accrue pour le tourisme de notre pays. C'est peut-être aussi une leçon.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

J'allais le dire. C'est peut-être aussi une leçon à retenir, parce que finalement – je fais un petit aparté puisque l'on termine le propos – on entend beaucoup : « C'est la faute à untel et à untel », pour que la Wallonie – on le voit en matière de tourisme – n'attende pas d'être à chaque fois la victime de décisions qui se prennent ailleurs.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

En tout cas, c'est assez différent dans les propos que l'on a pu entendre et les propos que l'on a entendus récemment lors de la conférence de presse. D'ailleurs, votre collègue, Mme Moinnet, en posait une question d'actualité et je la rejoins. Cela pose des tas de questions, notamment en matière de localisation des bureaux, en matière d'emploi, en matière du nom que va devenir cet organe. On multiplie les outils et cela ne va pas en tout cas faciliter la chose et améliorer la lisibilité.

C'est vrai qu'il y a toujours des synergies, à l'instar de ce qui se fait en matière économique, qui peuvent être trouvées ailleurs avec des partenaires, mais on sait combien il est parfois beaucoup plus complexe à mettre en œuvre.

Pour conclure, je vous dirai que je vous laisse le crédit. Là, vous êtes occupé à vous attaquer aux structures. On a souvent reproché qu'au niveau du Gouvernement wallon cela manque d'ambition de s'attaquer véritablement aux structures, notamment en matière d'emploi. Ici, vous avez placé vous-même la barre haut en voulant réformer l'ensemble du paysage. Vous savez sans doute mieux que quiconque que seul on va vite, mais qu'ensemble on va plus loin.

On souhaite vraiment, dans le futur, être associés à la réflexion. On vous exhorte à ne plus utiliser le mécanisme des cavaliers budgétaires. De cette manière, on aura réellement un débat constructif, parce qu'en

matière de tourisme je crois que vouloir aller vite, c'est bien, mais l'important est vraiment de vouloir aller loin.

(Applaudissements)

M. le Président. - Ceci clôture l'ensemble des interventions concernant les différents membres du Gouvernement.

Comme nous l'avons convenu à la Conférence des présidents, ce 10 décembre, la réponse du ministre du Budget, M. Lacroix, ainsi que les répliques interviendront ce jeudi 17 décembre à 14 heures.

Je signale que d'autres membres du Gouvernement pourront ou pourraient, c'est selon, intervenir aux côtés de M. le Ministre Lacroix, selon leur appétit à apporter les réponses et les précisions souhaitées.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2016 (DOC. 338 (2015-2016) N° 1 ET 2)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2016 (Doc. 338 (2015-2016) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Gahouchi sous le n° 338 (2015-2016) N° 2.

Conformément au règlement, n'ayant pas sollicité une prise de parole, je suppose qu'elle s'en tient à son rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, après l'avant-dernier point, il y a aussi le dernier point. Je ne serai pas long et je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier – d'autres l'ont fait avant moi – les services du Greffe de notre Parlement qui permettent à notre Parlement de travailler parfois dans des conditions horaires ou de charges de travail qui sont lourdes. Avec l'ensemble de mon groupe, je souhaite remercier le personnel du Greffe.

Si je souhaite prendre la parole ce soir au sujet du budget de fonctionnement du Parlement, c'est parce qu'il

est de coutume de voter le budget du Parlement, même dans l'opposition. C'est une coutume à laquelle nous sommes attachés. Elle a un certain sens, mais nous devons une nouvelle fois, malgré nous, nous écarter de cette coutume et, en quelques mots, c'est le sens de mon intervention ce soir. Vous en connaissez naturellement la raison. Nous continuons, en effet, à ne pas accepter que les mesures prises jadis pour lutter contre l'extrême droite soient, ici depuis un an et demi, maintenant dévoyées dans notre Parlement pour aboutir, in fine, au bout du compte, à l'affaiblissement des moyens consacrés au pluralisme démocratique.

On se rappelle que le seuil d'accès au groupe dans ce Parlement était fixé à trois membres – on pourrait d'ailleurs discuter d'un abaissement plus fort – et que si ce seuil était porté à cinq membres, c'est parce que les forces démocratiques de ce Parlement voulaient empêcher que les groupes d'extrême droite puissent bénéficier des moyens de financement et de personnel dévolu au groupe politique. C'est un combat qui a été mené par l'ensemble des forces démocratiques. Il a aujourd'hui été gagné, puisque l'extrême droite n'est plus présente dans notre Parlement, mais le seuil, lui, est resté à son niveau antérieur, contrairement à ce qu'ont fait d'autres assemblées.

Un lourd travail est accompli par les uns et les autres au sein de notre assemblée. Chacun a bien évidemment ses convictions, c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes là, dans la diversité. Ce travail lourd est servi, appuyé, pour un certain nombre d'entre eux, par un appui précieux des collaborateurs, par un financement. Il ne l'est pas pour les autres. Nous vous redisons donc, très simplement, que nous n'acceptons pas ce dévoiement, cette inégalité à laquelle nous ne manquerons pas de penser à chaque fois que nous lirons cet écriteau sur l'égalité des parlementaires, à chaque fois aussi que nous continuerons à mettre en exergue l'engagement de notre Parlement dans la vivacité du débat démocratique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter, demain, sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2016.

ARTICLES 59 ET 120 DE LA CONSTITUTION

DEMANDE DE LEVÉE D'IMMUNITÉ D'UN MEMBRE DU PARLEMENT

*Examen du rapport de la Commission des poursuites
(Doc. 364 (2015-2016) N° 1)*

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen à huis clos d'un rapport de la Commission des poursuites.

Conformément aux articles 54.5 et 79.1 du règlement, je propose que le Parlement se forme en comité secret.

J'invite les personnes autres que les membres du Parlement et les membres du personnel requis à quitter la salle, les tribunes et le péristyle.

La séance publique reprendra après le huis clos.

- Le huis clos est prononcé à 19 heures 8 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 19 heures 40 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

ARTICLES 59 ET 120 DE LA CONSTITUTION

DEMANDE DE LEVÉE D'IMMUNITÉ D'UN MEMBRE DU PARLEMENT

*Examen du rapport de la Commission des poursuites
(Doc. 364 (2015-2016) N° 1)
(Suite)*

M. le Président. - J'imagine que toutes les personnes extérieures intéressées par la communication ont eu l'occasion d'être prévenues que notre séance plénière reprenait.

Dans le dossier répressif à charge de M. Luperto, membre du Parlement de Wallonie, le Parlement a adopté les conclusions de la Commission des poursuites et a donc décidé :

- de ne pas accorder l'autorisation constitutionnelle de renvoyer M. Luperto devant le Tribunal correctionnel de Namur pour l'inculpation A1 retenue dans la demande de M. le Procureur général près la Cour d'appel de Liège datée du 20 octobre 2015 ;
- d'accorder l'autorisation constitutionnelle de renvoyer M. Luperto devant le Tribunal correctionnel de Namur pour les inculpations A2 à A5 retenues dans la demande de M. le Procureur général près la Cour d'appel de Liège datée du 20 octobre 2015.

Il en sera fait communication au Procureur général près de la Cour d'appel de Liège.

Chers collègues, merci à chacune et à chacun. Nous avons respecté globalement notre horaire et je vous donne rendez-vous demain dès 10 heures.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 42 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Georges-Louis Bouchez, MR
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Jean-Pierre Denis, PS
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Christophe Dister, MR
Mme Magali Dock, MR
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Benoît Drèze, cdH
M. Jean-Marc Dupont, PS
M. Yves Evrard, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Carine Lecomte, MR
M. Bruno Lefebvre, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christine Morreale, PS
Mme Sabine Moucheron, cdH
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. Patrick Prévot, PS
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Aide au secteur porcin
- Ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne
- Ajustement du budget des recettes de la Région wallonne
- Arrêté de reventilation des crédits budgétaires
- ASBL Wallonie-Tourisme
- Augmentation des dépressions et burn-out
- Budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie
- Budget des dépenses de la Région wallonne
- Budget des recettes de la Région wallonne
- Conseil économique et social de Wallonie
- Cour constitutionnelle
- Cour des comptes
- Déclarations d'intérêt régional
- Demande de levée d'immunité d'un Membre du Parlement
- Développement du numérique
- Dumping social
- Emploi wallon
- Enquête « Sauvons nos routes »
- ETA
- États généraux de la sécurité routière
- Fraudes commises par les constructeurs
- Grève sauvage des TEC en période d'examens
- Indications géographiques protégées
- Institutions européennes
- Liste des projets de décret adressés au Parlement par le Gouvernement
- Liste des rapports de commission
- Maison de repos publiques
- Projet E420-N5
- Questions urgentes
- Rapports de commission
- Secteur de la production animale
- Services de proximité dans les zones rurales
- Taxe pylônes
- Vote électronique amélioré

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Article budgétaire
ADL	Agence de Développement Local
ADN	Acide désoxyribonucléique
ALE	Agence locale pour l'emploi
AMÉDIS	améliorer le dialogue social au sein du groupe TEC
AOP	Appellation d'origine protégée
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	Aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
C.G.T.	Commissariat général au tourisme
C.I.T.W.	Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CGSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CHB	Liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CITW	Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie
CLDR	Commission local du développement rural
CO ₂	dioxyde de carbone
Cocof	Commission communautaire française
CoDT	Code du Développement Territorial
COMES	Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale
COP21	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COSME	Programme for the Competitiveness of enterprises and Small and Medium-sized Enterprises
CPAS	Centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DLU	Déclaration Libératoire Unique
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
E.F.T.	Entreprises de formation par le travail
EFT-OISP	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
ETA	Entreprises de travail adapté
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEVIA	Fédération de l'Industrie Alimentaire
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FRIC	Fonds régional d'investissement de Croissance
FSE	Fonds social européen
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
FEV	Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie ASBL
GPS-W	Groupe des Partenaires Sociaux de Wallonie
GSM	Global System for Mobile
IBM	International Business Machines
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IGP	Indication géographique protégée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	Impôt des personnes physiques
IRES	Institut de Recherches Économiques et Sociales
IT	Intelligence technology
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

MAE	Mesures agri-environnementales
O.I.S.P.	Organismes d'insertion socioprofessionnelle
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OIP	Organismes d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
OTW	Observatoire du Tourisme de Wallonie
P.M.E.	Petite et moyenne entreprise
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
PICC	Projet Informatique de Cartographie Continue
PIP	Petites infrastructures sportives privées
PIVERT	Plan d'investissement Vert
PRI	Précompte immobilier
PwC	PricewaterhouseCoopers
PWDR	Programme wallon de Développement Rural
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RIS	Revenu d'intégration sociale
RTL	Radio Télévision Luxembourg
SA	Société anonyme
SDER	Schéma de développement de l'espace régional
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SPA	Société pour la protection des animaux
SPGE	Société publique de gestion de l'eau S.A.
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TEC	Société de transport en commun
TPME	Très petites et moyennes entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VLAM	Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing vzw
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme ASBL (WBT-O.P.T.)